



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries
and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

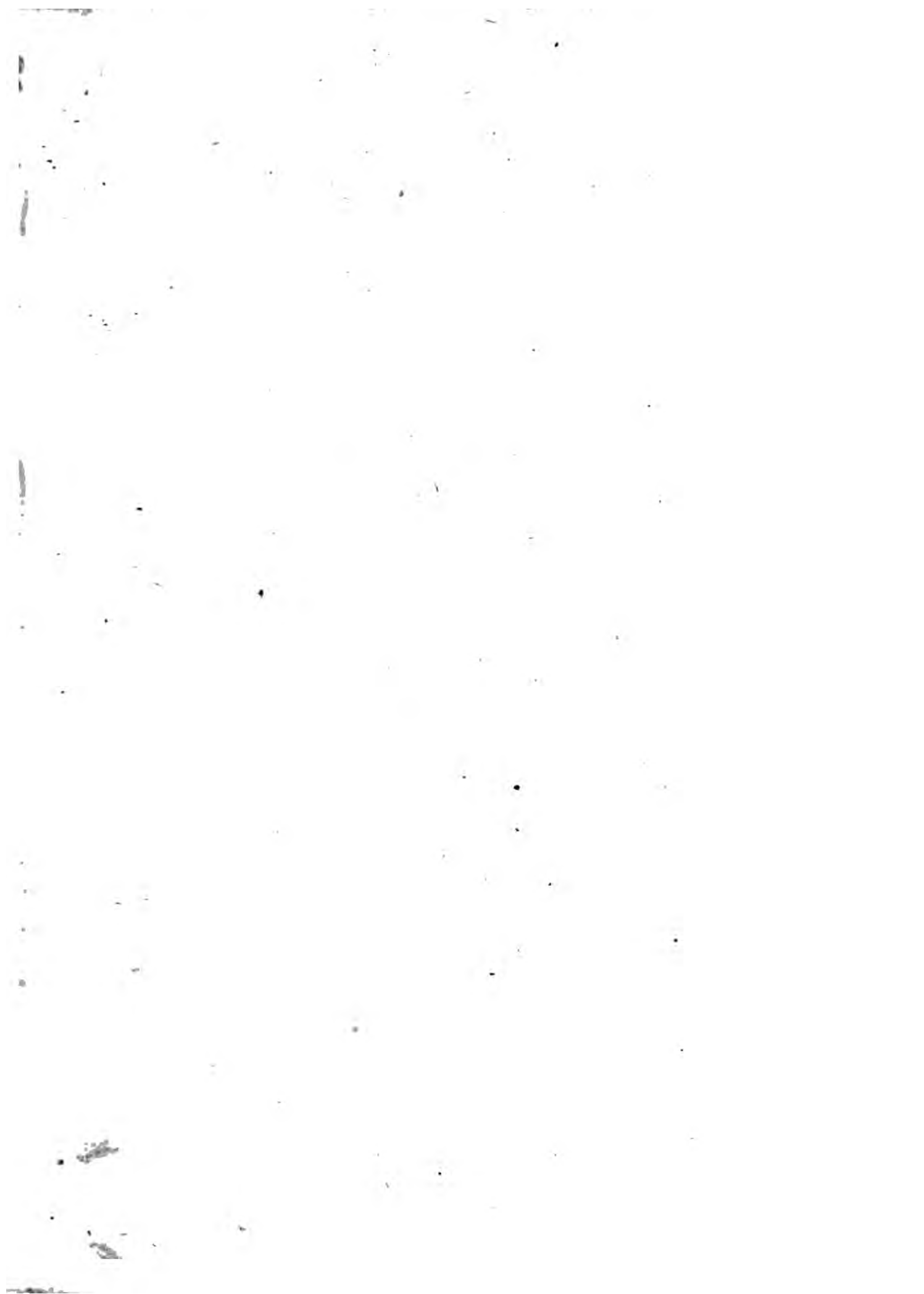


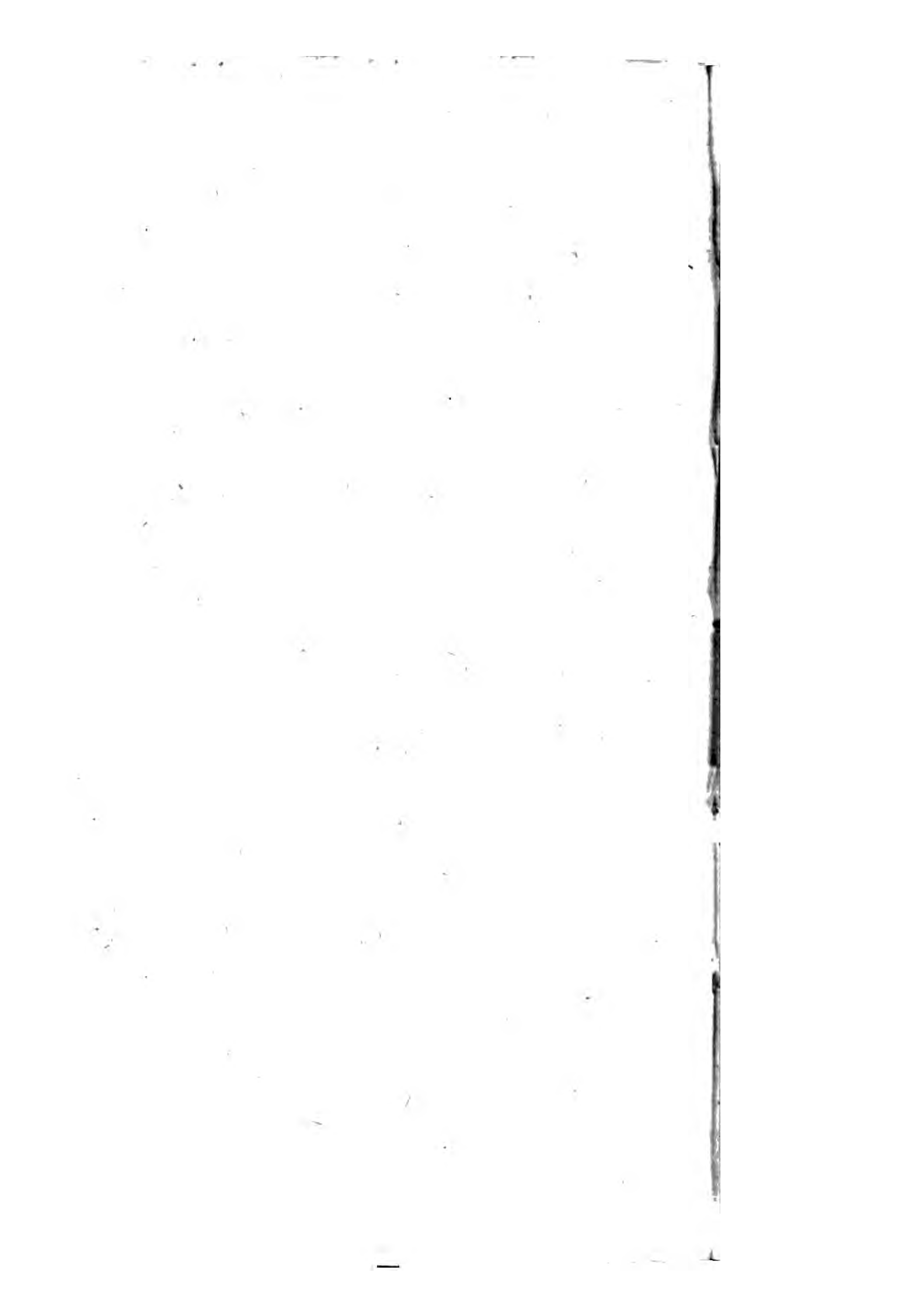
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-
ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

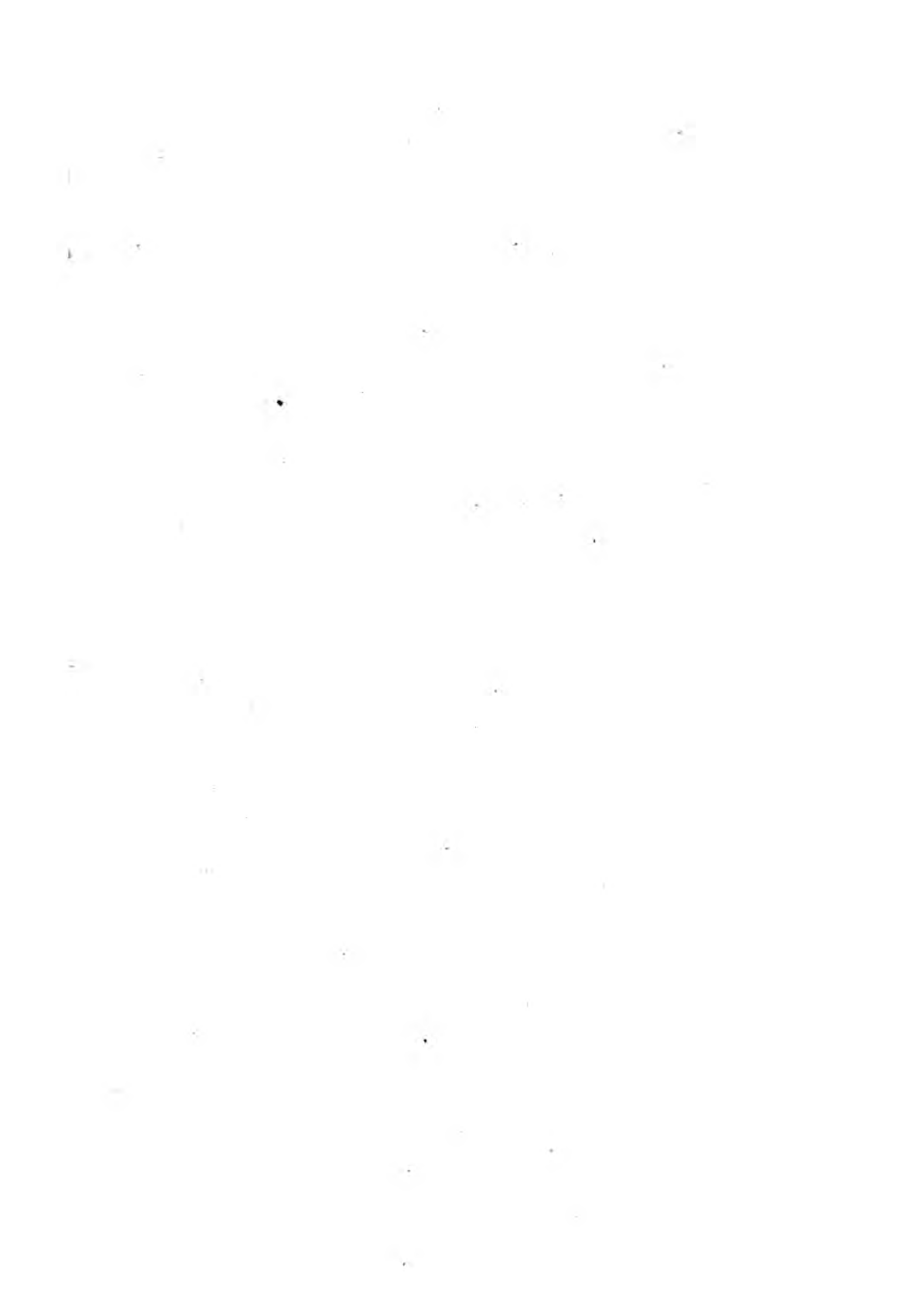


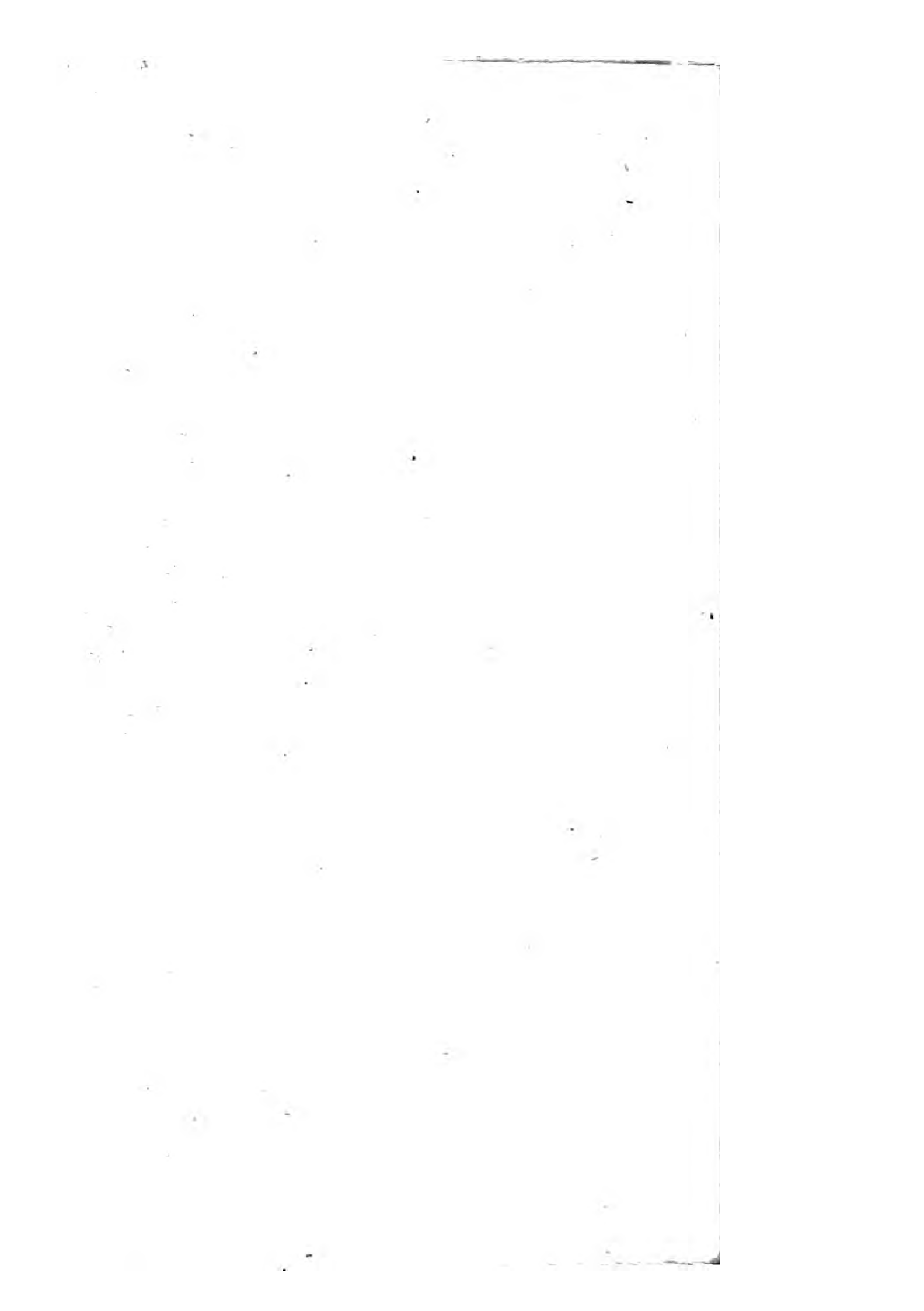
Godw. 244.

E LEGAT.
CAROLI GODWYN, S.T.B.
COLL. BALL. SOC.
MDCC LXX.









LETTRES
CHOISIES
DE
M. SIMON.

Où l'on trouve un grand nombre de
faits Anecdotes de Literature.

NOUVELLE EDITION,
*revue, corrigée & augmentée d'un volume;
& de la Vie de l'Auteur*

PAR M. BRUZEN LA MARTINIERE
TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
M. DCCXXX.

AVERTISSEMENT

SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

LE choix & la singularité des Matières qui sont traitées dans ces LETTRES, le tour particulier, & plus encore la sincérité avec laquelle l'Auteur s'en explique avec ses amis; l'Erudition peu commune & sur tout la multitude d'Anecdotes Littéraires qui s'y trouvent rassemblées, ont dû sans doute exciter la curiosité publique. On est prevenu de cette vérité que les Lettres des Savans sont ordinairement les fruits les plus précieux de leur travail. Ils y sont moins genez avec leurs amis que lorsqu'ils croient parler au public dans leurs Ouvrages. Ils cherchent moins à ajuster leurs Sentimens, & la manière dont ils les expriment, se ressent de cette liberté qui doit regner dans un commerce dont la desiance est bannie.

Ces Lettres ont un avantage sur divers Recueils de Lettres que l'on a publiez depuis environ un Siècle. Il arrive souvent que l'envie de ne rien perdre de ce qu'un Ecrivain célèbre a jetté sur le papier, fait ramasser tout jusqu'à de simples complimens, jusqu'à de simples billets envoyez à un ami pour lui souhaiter le bon jour. Souvent même l'ambition de montrer au

AVERTISSEMENT.

public que l'on a eu commerce avec des gens d'un certain nom, fait grossir le Recueil de plusieurs Lettres qui ne renferment rien qui merite que l'on en instruisse la posterité. Il n'en est pas ainsi de celui-ci. La plûpart des Lettres qu'il contient, sont autant de petits Traitez où se trouvent des traits d'Erudition que l'on est bien aise de savoir; & il n'y en pas une qui ne paye le Lecteur de la peine qu'il a prise de la lire.

Le premier Volume ne parut pas plutôt en 1700. qu'il fut recherché avec avidité. Il étoit pourtant en un pitoyable état, & si défiguré que l'Auteur même se crut obligé d'avertir le public qu'il ne s'y reconnoissoit pas. On le réimprima avec des augmentations en 1702. Il fut suivi d'un second Tome en 1704. d'un troisième l'année suivante.

Il semble qu'il y ait une destinée attachée aux Livres qui paroissent volume à volume. Peu d'exemplaires se trouvent complets au bout d'un certain nombre d'années, & il y a toujours quelques volumes plus rares que les autres. Les trois volumes se rencontroient difficilement ensemble, c'est à quoi on a remédié par cette Edition qui est la premiere d'Amsterdam; car quoique la precedente porte ce nom, elle a été faite à Trevoux.

Cette

AVERTISSEMENT.

Cette Edition que nous donnons a de grands avantages sur celle dont on vient de parler.

I. On a eu soin qu'elle fût mieux imprimée & plus correcte.

II. Nous y avons ajouté tout le IV. volume qui par un intérêt de Libraire avoit été sottement joint à la *Bibliothèque Critique* par un titre ridicule, mis après coup. Ce qui fait voir combien cela étoit peu raisonnable, c'est que ce volume ne pouvoit être une suite naturelle de cette Bibliothèque qui est divisée par Chapitres. Le volume dont il s'agit ne contient que de veritables Lettres. Il appartient si bien aux Lettres choisies qu'on ne lit point d'autre titre au haut des pages & ce ne fut qu'après l'impression que l'on y ajouta un titre général qui l'attache à la Bibliothèque. Ces Lettres au reste sont marquées au même coin que les autres. Le même genre d'Erudition y domine, & Mr. Simon y déclare ses Sentimens avec la même candeur. Une Partie de ce IV. Volume est employée à refuter l'Instruction Pastorale de Mr. Bossuet Evêque de Meaux contre la Nouvelle Traduction du Nouveau Testament par M. Simon.

III. Nous avons ajouté l'*Instruction Pastorale* de Mr. le Cardinal de Noailles

AVERTISSEMENT.

sur le même sujet, & la *Remontrance* que Mr. Simon adressa à cette Eminence pour sa justification. Cette Pièce avoit été imprimée malgré lui. On n'en tira que peu d'exemplaires & elle étoit devenue extrêmement rare; c'est pourquoi on fera sans doute bien aise de la trouver dans ce Recueil *.

IV. Comme l'on avoit dessein de joindre à ces Lettres les Mémoires que l'on a autrefois dressés touchant la Vie de Mr. Simon, on a appris que Mr. Bruzen de la Martinière son Neveu à la mode de Bretagne n'étoit pas content de ces Mémoires [pour l'exactitude des faits & qu'il en avoit dressé d'autres plus amples & plus corrects; on a trouvé le moyen de les avoir & on les publie ici.

V. En publiant ces Lettres, on n'avoit observé aucun ordre, & on les avoit imprimées confusément, sans aucune attention à l'Ordre des temps; on y a remédié ici par une Table Chronologique, où l'on voit l'Ordre & les Sommaires de ces Lettres.

* On l'a mise à la fin du Tome II. qui étoit déjà imprimé lors qu'on l'a reçue.

AVER-

AVERTISSEMENT

Sur l'Edition de 1702.

CEs Lettres dont on donne une seconde Edition augmentée & corrigée sur les veritables Originaux, ont été si bien reçues du Public, qu'il n'en reste aucun exemplaire de la premiere Edition. Les Remarques qu'on y a ajoutées sont la plupart écrites de la main du Neveu de M. Simon. On les a trouvées parmi ses papiers avec un grand nombre d'autres Lettres qu'on ne manquera pas de publier après celles-ci. Comme elles sont presque toutes sur des faits peu connus, & qui ont été tirez de Pièces Manuscrites, on leur a donné le titre d'Anecdotes. Les Notes qui y ont été jointes éclaircissent plusieurs Difficultez qu'il étoit difficile de pénétrer sans cela. Quoiqu'elles soient écrites de la main du Neveu, il est aisé de juger qu'il n'a fait que copier ce qu'il avoit appris de son Oncle. On nous fait esperer plusieurs petites Pièces de Critique du même Auteur qui n'ont point encore vu le jour. Elles trouveront leur place dans ce Recueil de Lettres Choies.

T A B L E

CHRONOLOGIQUE DES LETTRES,

contenues dans ces IV. Volumes.

Le premier chiffre signifie le Tome , le
second l'Ordre des Lettres , & le
troisième la page.

1665.

A Mr. l'Abbé de la Roque, du 12. Septem-
bre. *Des Etudes du Cardinal de Richelieu
&c. De la Conference qu'il devoit tenir à Paris
pour la Réunion des Huguenots.* T. I. L. 1. p. 1.

Au même Abbé, du 20. Octobre. *De quel-
ques Ouvrages du P. Morin de l'Oratoire qui
n'ont point encore vu le jour.* L. 3. p. 13

Au même Abbé, du 25. Octobre. *D'un
petit Ouvrage de Rigaut qui est très-rare. Du
P. Petau & de Grotius sur la même ma-
tiere.* L. 4. p. 19

Au même Abbé de Paris. *Du Livre que
le P. Thomassin a fait imprimer sur les Conciles
& qui a été en même tems supprimé.* L. 21. p. 197

1667.

Au même Abbé, de Paris. *Des Ouvrages du
P. Laurens de l'Oratoire. Quelques particulari-
tez, touchant le Cardinal de Richelieu.* L. 2. p. 9

1670.

A Mr. la Peyrere. du 20. Mai. *Le Systê-
me*

TABLE DES LETTRES.

me de l'Auteur des Preadamites est une pure vision de la Cabale des Juifs. L'Histoire de Joseph est pleine de Fables. Les Juifs Hellenistes ont été de grands Menteurs. Les Caldéens & les Egyptiens ont pris plaisir à imposer aux autres Nations. II. 1. p. 1

Au même, 27. Mai. D'un Ouvrage de l'Auteur des Preadamites, lequel n'a point été imprimé. Vision de cet Auteur sur le Messie des Juifs. La plupart des Juifs d'aujourd'hui sont sans Religion. D'un faux Messie qui est à Andrinople. De Jona Salvador Juif établi dans Pignerol. II. 2. p. 13

Au même, 4. Juin. On doit compter pour rien le temoignage de Simplicius touchant les Observations celestes des Caldéens. Livres supposés, sous les noms d'Adam, & de Seth. Des Sabaites, & des Gnostiques qui ont fabriqué ces sortes de Livres. D'un ancien Ouvrage appelé la petite Genese qui est rempli de Fables. II. 3. p. 19

A Mr. l'Abbé Berrand. Du 1. Dimanche de Mai. D'un Prêtre Caldéen nommé Elie, consulté par Mrs. Arnauld & Nicole. De son Missel ou Euchologe Caldéen, selon le Rit des Nestoriens qui sont de la dépendance du Patriarche de Babylone. III. 1. p. 1

Au même, à Paris. Justification de Mr. Simon, contre Messieurs de Port-Royal qui s'étoient plaints d'une Lettre ou Mémoire qu'il leur avoit envoyé, sur les objections qu'on pouvoit faire contre leur premier Volume de la Perpetuité de la Foi. III. 5. p. 25

A Mr. l'Abbé de Lameth, Docteur de la Maison, & Societé de Sorbonne, à Paris.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Proposition faite aux Docteurs de cette Maison de n'y admettre personne qui ne sache la Langue Grecque , & la Langue Hebraïque. Procès entre les Professeurs Royaux de ces deux Langues , & les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, sous François I. II. 5. p. 32

Au même, à Paris. Livres imprimez qui ont été transportés de la Bibliothèque du Cardinal Mazarin en celle du Roi. Du Livre de Hunnius intitulé Calvinus Judaïzans. Methode qu'on doit suivre pour refuter solidement les Sociniens. II. 6. p. 42

A Mr. Hardi, à Paris. Divers éclaircissements sur la Litterature Juive. Conference de Mr. Simon avec un Savant Juif. Haine extraordinaire des Juifs Rabbanistes contre ceux qui portent le nom de Caraites. III. 2. p. 8

A Mr. Dirois, à Paris. L'Ecole Calviniste de Saumur a publié un Livre pour la Réunion des Religions, qui est condamné par un Synode tenu dans la même ville. Cet Ouvrage établit plutôt l'indifférence des Religions que leur Réunion. III. 3. p. 14

*A Mr. de la Roque, le 25. Août. Different de Mr. Simon avec Messieurs de Port-Royal, sur leur premier Volume de la Perpetuité de la Foi, contre le Ministre Claude. III. 4. p. 19
1671.*

A Mr. l'Abbé de Lameth, le 19 Novembre. Du Livre d'Agapius intitulé le Salut des Pécheurs. Quoique cet Auteur, & plusieurs autres Ecrivains Grecs Modernes se servent d'expressions qu'ils ont empruntées des Théologiens Latins, on ne doit pas pour cela les mettre au nombre des Grecs Latinisez. II. 7. p. 52

Au

DES LETTRES.

Au même. *Cas proposé aux Docteurs de Sorbonne par les Juifs de Turin. Le Conseil du Roi est favorable aux Juifs de Mets, contre le Parlement de cette Ville.* II. 8. p. 58

Au R. P. Amelote, le 12. Decembre. *Pourquoi le Livre d'Allatius, de perpetua Occidentalis & Orientalis Ecclesiæ consensione, a été si rare pendant très-longtems. Du Livre d'Agapius Moine du Mont Athos.* II. 11. p. 77

A Mr. la Peyrere. *Auteurs Persans qui croient qu'il y a eu des Hommes avant Adam.* III. 7. p. 41

Au même. *Origine des Fables qui se trouvent dans les Livres de Joseph & de quelques autres Anciens Historiens. Reflexions sur un petit Ouvrage Hebreu, qui a pour titre, Histoire de la Vie & de la Mort de Moyse. Narrations Fabuleuses, auxquelles on donne le nom d'Histoire.* III. 8. p. 42

Au même, à Paris. *De Balaam, s'il a été véritablement Prophete. Reflexions sur l'Art de deviner.* III. 9. p. 49

1672.

A Mr. Justel, le 8. Mars. *Des Ouvrages de Gabriel Archevêque de Philadelphie, avec des Remarques Critiques qui éclaircissent la croyance des Grecs. Deux Editions du Livre d'Agapius.* II. 12. p. 81

Au même, le 18. Mars. *D'un Recueil d'Ouvrages de quelques nouveaux Grecs, qui a été imprimé par les Grecs mêmes en Angleterre, & qui est fort rare.* II. 13. p. 87

A Mr. l'Abbé de Rouci. *Du Livre Acapité fontium, intitulé de necessaria Theologiæ Scholasticæ correctione. Analyse de ce Livre.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

Il fut deferé à la Sorbonne pour être censuré. La Censure auroit passé, si Vigor Archevêque de Narbonne ne s'y fût opposé fortement. L'Auteur refusa même d'obéir aux Docteurs de Paris, qui exigèrent de lui qu'il gardât au moins le silence. II. 16. p. 100

Au même. On ne trouve aucune Edition Latine du Livre que Mariana a écrit touchant les défauts qu'il supposoit être dans le Gouvernement de sa Compagnie. Il y en a une Edition Italienne, sur laquelle le titre de ce Livre qui se trouve en Latin dans la Bibliothèque des Auteurs Jésuites a été formé. Il semble que ce soient les gens de l'Université de Paris qui aient publié les premiers ce petit Livre de Mariana. II. 17. p. 109

A Mr. Galiot. De l'Ouvrage de Flaminius Nobilius, touchant la Predestination, imprimé à Rome en 1581, & qui est devenu rare. III. 10. p. 51

A Mr. le Comte Muzio Dandini, le 20. Juin. Reflexions sur le style de quelques célèbres Ecrivains Italiens. Les Belles Lettres ne sont gueres cultivées presentement en Italie. Eloge du Savant Jaques Mazzoni. IV. 1. p. 11673.

A Mr. l'Abbé de Lameth. Reflexions sur quelques Libelles publiez contre la Congregation de l'Oratoire. Réponses aux accusations contenues dans ces Libelles. II. 9. p. 60

A Mr. Justel, à Paris. Des Livres qui sont dans la Bibliothèque des Peres de l'Oratoire de Paris. Les Livres des Rabbins imprimés à Venise, ceux mêmes qui ont été imprimez par les Juifs ont été estropiez & corrigez. Remarques Critiques sur

DES LETTRES.

sur quelques unes de ces Editions. II. 14. p. 92

A Mr. Claude, à Paris. *Reponse en deux mots au Livre de Mr. Claude, intitulé, Défense de la Reformation. II. 15. p. 97*

1674.

A Mr. de Goussainville, à Paris. *Avis à M. de Goussainville sur le dessein qu'il avoit de mettre à la tête de son Edition des Ouvrages de Saint Gregoire, le Livre d'Antoine Gallon contre quelques Moines du Mont Cassin. Analyse du Livre de Gallon avec des Reflexions : exposé de plusieurs faussetez. III. 11. p. 60*

Au même, à Paris. *De quelques Livres de Laurent Moine du Mont Cassin qui a défendu ses Confreres contre Baronius, Gallon, & Jean Dubosc qui les ont accusez d'avoir forgé des titres. Reflexions sur les Pièces produites de part & d'autre. III. 12. p. 78*

1675.

A Mr. l'Abbé de Lameth. *Des Annales Ecclesiastiques de France composées par le Pere le Cointe de l'Oratoire. Qualitez personnelles de ce Pere, & comment son mérite a été connu & recompensé. III. 13. p. 89*

A Mr. Justel, à Paris. *Second Volume d'un Recueil de Livres écrits par quelques Grecs Modernes contre l'Eglise Romaine. Ce volume qui a été imprimé en Angleterre par ces Grecs, n'est pas moins rare que le premier; la plupart des exemplaires ayant été envoyez dans le Levant. Remarques Critiques sur les Ouvrages contenus dans ce second volume. IV. 2. p. 10*

Au même, à Paris. *Des autres Ouvrages des Grecs Modernes, contenus dans le second volume des Pièces qu'ils ont fait imprimer en An-*

TABLE CHRONOLOGIQUE

L'Histoire Critique du Vieux Testament en 1678. Plusieurs particularités sur cette suppression. La seconde Edition de cet Ouvrage a été faite par Elzevier sur une copie pleine de fautes. IV. 9. p. 52 1680.

A Mr. Galliot, à Paris. D'un Livre imprimé à Madrid en 1620. sous le titre de Pentateuchum fidei. On donne quelques Extraits de ce Livre qui est très-rare en France. III. 15. p. 99

A Mr. Justel. D'un Ancien Exemplaire Manuscrit Latin du More Nevokim de R. Moïse. Quelques particularités touchant l'esprit, & les Livres tant imprimés que manuscrits, d'Augustin Justiniani Evêque de Nebio. Il y a eu de sçavans Hommes, dans la connoissance des Langues Orientales, & des Livres sacrés avant la naissance des Protestans. III. 16. p. 107

A Mr. l'Abbé de la Roque, à Paris. Pourquoi la nouvelle Edition des Disputes de Maldonat sur les Sacremens, est si peu recherchée. Qui est l'Auteur des Préfaces qu'on voit à la tête de cette Edition. IV. 10. p. 61

1681.

A Mr. Fremont d'Ablancourt, le 10. Mars. Le Ministre Claude n'a aucune raison de rejeter les Pièces alléguées par Leo Allatius, qui a fait voir contre l'Abbé Caietan Moine du Mont Cassin, qu'il étoit ennemi des faussetés. Rome opposée aux mensonges, & aux fausses Traditions dans le Livre de Gallon sçavant Prêtre de l'Oratoire de Rome. II. 21. p. 130

1682.

A Mr. Justel, le 20. Mars. Bibliothèques d'Angleterre comparées avec celles de France. Ouvrage Ms. de Theodore Maimbourg. L'air d'An-

DES LETTRES.

d'Angleterre contagieux en fait de Religion. Bon mot du Roi d'Angleterre. I. 7. p. 85

A Mr. J. H. à Bolleville. *Tous les exemplaires manuscrits du Traité de Longin qui a pour titre du Sublime dans le Discours, se reduisent à un seul qui est dans la Bibliothèque du Roi. Des diverses Editions de ce Livre. II. 24. p. 167*

Au même, à Bolleville. *Remarques Critiques sur les differens Exemplaires manuscrits qui se trouvent des Ouvrages de Lactance, & sur les diverses Editions qu'on en a publiées. II. 25. p. 172.*

A Mr. Fremont, à Paris. *Le Traité des Matieres Beneficiales qu'on attribue d'un commun consentement à Frà Paolo n'est point de lui; mais de Frà Fulgenzio son Compagnon. III. 17. p. 115*

A Mr. Galliot, à Paris. *Du Livre de Jean Raynold qui a pour titre Censure des Livres Apocryphes de l'ancien Testament. Reflexions sur cet Ouvrage qui est très-rare en France. IV. 11. p. 67*

A Mr. Dallo Docteur de Sorbonne. *Sur un Decret de Rome contre ceux qui soutiennent le mouvement de la Terre. Reflexions sur ce Decret, & sur les nouvelles Opinions de Descartes, sur la Philosophie d'Aristote, & sur celle de Platon. IV. 12. p. 80*

A Mr. l'Abbé G. de la Maison de Sorbonne. *Quatre Anecdotes qui regardent la seconde Edition des Ceremonies, & Coûtumes des Juifs, publiées par Mr. Simon en 1681. IV. 13. p. 87*

A Mr. J. H. *Reflexions sur un Manuscrit Copte des Evangiles qui est dans la Bibliothèque*

TABLE CHRONOLOGIQUE

theque du Roi, & où l'on voit une figure de Jesus-Christ, qui communioit ses Disciples. On ne se mettoit point autrefois à genoux dans nos Eglises pour adorer l'Eucharistie. IV. 14. p. 91
1683.

A un Suisse (le 15. Juin.) qui a traduit de l'Allemand en François le Livre de Christian Gerson Juif converti contre ceux de sa Nation. Cette Version a été perdue entre les mains de l'Imprimeur à qui on l'avoit donnée pour la publier. I. 3. p. 92

A Mr. l'Abbé G. Docteur de Sorbonne. Le 25. Juin. Jugement de diverses Editions Grecques de Saint Jean Chrysostome. I. 9. p. 99

Au même, le 15. Juillet. Jugement de diverses Editions Latines de Saint Jean Chrysostome, & principalement de la Version d'Anianus dont il y a un Exemplaire Ms. dans la Bibliothèque du Roi. I. 10. p. 109

Au même, le 17. Juillet. Eloge de Mathieu Gibert Evêque de Verone. Ses rares qualités. I. 11. p. 125.

Au même, le 20. Juillet. Reflexions sur Origene, & sur les différentes Editions de ses Ouvrages. I. 12. p. 127

Au même, le premier Août. Differentes Editions des Commentaires de Bucer sur le Nouveau Testament. On accuse ceux de Geneve de les avoir corrompus. I. 13. p. 138

Au même, le 15. Août. Jugement du Commentaire de Ferus sur Saint Jean, au devant duquel il a mis une Préface qui ne se trouve que dans l'Edition de Mayence, in folio. I. 14. p. 148.

A Mr. Fremont d'Ablancourt, le 20. Septembre. Le Procès que les Armeniens établis à Mar-

DES LETTRES.

Marseille, ont au Conseil du Roi pour l'impression de leurs Livres, ne favorisent point les Sentimens des Protestans. Exposé de tout ce Procès. Les Armeniens de Marseille traités avec trop de rigueur. Quelques Exemples des Erreurs prétendues qui ont été retranchées de leurs Livres. On justifie les Armeniens. II. 22. p. 137

Au même, le 28. Septembre. On continue d'examiner les Changemens, & les Corrections qui ont été faites dans les Livres Armeniens imprimés à Marseille. On justifie plusieurs Erreurs attribuées aux Armeniens, & qui ne sont point de véritables Erreurs. Dessein de reformer la Bible Armenienne sur la Vulgate. II. 23. p. 156

A Mr. l'Abbé de la Roque, le premier Octobre. Pourquoi l'Ouvrage de Richard Radulphe Archevêque d'Armach, qui a pour titre, Summa in quæstionibus Armenorum, n'est pas éloigné des Principes des Protestans. Analyse de ce Livre qui est fort rare. I. 15. p. 215

Au même, le 4. Novembre. Pourquoi on n'a point mis dans le Recueil des Epîtres de Sadolet celles qu'il a écrites aux Calvinistes de Geneve, & à Jean Sturmius. Quelles raisons a eues ce Cardinal d'être si fort opposé aux Sentimens de St. Augustin. I. 16. p. 167

A Mr. J. H. à Paris. La Traduction Latine du Catalogue des Ecrivains Caldéens ou Syriens publiée par Hebed Jesu est pleine de fautes. Theodoret n'a point écrit contre Origene. Ignorance d'Abraham Echellensis. Les Maronites sont peu exacts dans leurs Traductions. La plupart de ceux qui ont fait des Catalogues de Livres ont copié souvent les fautes des Catalogues précédens. III. 19. p. 124

1684.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1684.

A Mr. l'Abbé de la Roque, le 6. Mars. *Maldonat a dicté dans le College des Jesuites de Paris les Disputes sur les Sacremens qui ont été imprimées sous son nom. De quelques autres Traités du même Maldonat qui n'ont point encore été publiez.* I. 17. p. 176

A Mr. Z. S. le premier Mai. *Le Livre intitulé de Tribus Impostoribus, est une pure imagination. Les meilleurs Catalogues de Livres sont remplis de titres d'Ouvrages qui n'ont jamais été.* I. 18. p. 187

A Mr. Fremont, le 15. Septembre. (sans Titre). I. 19. p. 190

A Mr. L. M. D. R. le 20. Septembre. *Jugement de diverses Editions du Commentaire d'Oleaster sur le Pentateuque, & des endroits qui y ont été censurez par les Inquisiteurs d'Espagne.* I. 20. p. 193

A Mr. J. H. le 2. Novembre. *Amiot a pris un très-grand soin de consulter les Manuscrits Grecs de Plutarque pour faire sa Traduction. Il n'est point Plagiaire, comme quelques-uns l'ont crû. De Meziriac a aussi travaillé, en notre Langue, sur Plutarque, mais nous n'en avons rien d'imprimé. Les plus Anciens Manuscrits Grecs ne sont pas toujours les meilleurs.* I. 24. p. 218

Au même le 12. Novembre. *D'un Dictionnaire Hebreu, & Italien de Leon de Modene Rabbín de Venise, qui est très-rare. Les Juifs d'Italie lisent en cachette quelques parties du Talmud traduites en Italien. Sixte de Sienne a été Juif, & même Juif Relaps.* I. 25. p. 225

Au même le 25. Novembre. *Jugement du* Com-

DES LETTRES.

Commentaire du P. Vavassor sur le Livre de Job. Les Jésuites de Pont-à-Mousson ont retranché plusieurs choses des Commentaires de Maldonat sur les Evangiles. I. 26. p. 233

A Mr. l'Abbé de la Roque, le 22. Mars. *D'un Ouvrage Ms. de Maldonat, où il est traité des Cérémonies en général, & des Cérémonies de la Messe en particulier. II. 29. p. 200*
1685.

A Mr. J. H. le 4. Janvier. *Du Breviaire du Cardinal Quignon. Observations en forme de Censure, que les Docteurs de Paris firent sur ce Breviaire en 1535. Jugement de Maldonat touchant ce Breviaire. I. 27. p. 239*

A... le 20. Janvier. *Les Lettres du P. Morin que les Anglois ont données au public ont été estropiées. Divers Actes qui regardent la Reception du Concile de Trente en France. Memoire de Reformation, que l'Archevêque de Bragues porta à ce Concile. I. 28. p. 248*

A Mr. l'Abbé de la Roque, le 25. Mars. *De l'Auteur du Libelle intitulé, Optatus Gallus de cavendo Schismate, & de la Reponse de Rabardeau. Jugement du P. Morin touchant ce dernier Ouvrage. I. 29. p. 255*

A Mr. Fremont, le premier Juin. *Usage particulier des Comtes ou Chanoines de Lyon, de ne flechir point tout-à-fait les genoux à l'Elevation de l'Hostie, autorisé par un Arrêt du Conseil, contre une Censure de Sorbonne. I. 30. p. 260*

Au même le premier Juillet. *Lettre de Reuchlin aux Docteurs de Paris sur son Livre intitulé Speculum Oculare. Censure de ce Livre par cinq Universités. Les Théologiens de Douay sont favorables aux Ouvrages de Reuchlin, nonobstant les censures qui en avoient été*

TABLE CHRONOLOGIQUE

été faites. Souvent les Theologiens censurent ce qu'ils n'entendent point. I. 31. p. 262

Au même, le 7. Juillet. De deux petits Ouvrages peu connus, & qui sont fort utiles pour réunir les Protestans avec l'Eglise Romaine. I. 32. p. 275

A Mr. Justel, à Paris L'ancien Manuscrit de la Bibliothèque de Cambrige, lequel contient en Grec, & en Latin les Evangiles, & les Actes des Apôtres, est la premiere partie de celui qui est dans la Bibliothèque du Roi. Et qui contient les Epîtres de Saint Paul. Quel Jugement on doit faire de cet Ancien Exemplaire Manuscrit. II. 26. p. 184

Au même, à Paris. D'un petit Livre que les Juifs attribuent au Patriarche Abraham, & qui est le principal fondement de la Science des Cabalistes; les Juifs ont publié plusieurs Livres sous les noms de leurs Anciens Patriarches, afin d'avoir lieu de debiter plus facilement leurs traditions. II. 27. p. 187

Au même, à Paris. Les Anciens Livres Grecs qui portent le nom de Manethon semblent avoir été fabriquez exprès. Les Prêtres, ou Sacrificateurs des Payens ont forgé de faux titres pour ériger des Hommes en Dieux. II. 28. p. 193

A Mr. D. L. R. à Paris. Il y a eu des Inquisiteurs de la Foi en France, & en Flandres, sans qu'il y ait eu aucun Tribunal d'Inquisition. III. 20. p. 128

A Mr. B. à Paris, Juin. Jaques le Fevre d'Estaples a traduit en François tout le Nouveau Testament : mais sa Version est très-peu connue. Elle lui attira des affaires de la part des Theologiens de Paris. Les plus grandes Dames de

DES LETTRES.

de la Cour l'engagèrent à ce travail. *Reflexions sur le Decret de la Faculté de Théologie de Paris contre les Versions en Langue vulgaire au tems d'Erasme & de Luther.* IV. 15. p. 95

A son Neveu, à Paris. *Reflexions sur la Bibliothèque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre de Saumur. Eloge de Meziriac.* IV. 16.

p. 107

Au même, à Paris. *De la Dissertation de Pfochen sur le style Grec du Nouveau Testament. Les Fables que nous avons sous le nom d'Esopé ne sont point de lui.* IV. 17.

p. 110

Au même, à Paris. *D'un Livre de Henri Estienne sur la Latinité de Lipse. L'Histoire de Tacite justifiée devant le Tribunal d'Apollon en la personne de Lipse.* IV. 18.

p. 113

A. Mr. l'Abbé G. Docteur de Sorbonne, à Paris. *Des Commentaires de Procope sur les huit premiers Livres de la Bible. Reflexions sur cet Ouvrage qui est devenu rare. Preuve foible dont quelques Theologiens se servent contre les Antitrinitaires.* IV. 19.

p. 120

1686.

A Mr. Seguret Curé de Lintel, à Paris le 2. Avril. *Projet d'une nouvelle Edition de l'Histoire de Frà-Paolo. Mr. Amelot de la Houffaye a fait plusieurs fautes dans la Traduction Françoisé qu'il en a donnée, n'ayant point traduit sur l'Italien de l'Auteur; mais sur la Version Latine. Quelques-uns sont trop prevenus en France contre l'Histoire du Cardinal Palavicin. La Traduction Latine de cette Histoire du Concile est pleine de fautes.* II. 31.

p. 216

A Mr. Fremont d'Ablancourt. *L'Abbé Tritheime dans ses Lettres écrites long-tems a-*
vant

TABLE CHRONOLOGIQUE

avant la Naissance des Protestans , n'a rien obmis pour retablir l'étude des Livres sacrés , & de la Belle Litterature: Son opposition aux Docteurs Ecclesiastiques. Sa grande Erudition le fit hair de ses Moines , & passer pour un Magicien parmi les ignorans. Il attribue le Renouvellement des Sciences à l'Art de l'Imprimerie qui avoit été inventé depuis peu. IV.

20.

P. 131

Au même , à Paris. Il seroit utile qu'on imprimât les Lettres des meilleurs Auteurs séparément du reste de leurs Ouvrages. Plusieurs Observations curieuses tirées des Lettres de Reuchlin. La Sorbonne étoit autrefois un College , comme sont les autres Colleges de Paris. Pic Comte de la Mirandole & Reuchlin sont les premiers Restaurateurs de la Langue Hebraïque. IV. 21.

P. 140

A Mr. Justel , à Paris, Janvier. D'un certain Catalogue de Livres defendus en France depuis la Revocation de l'Edit de Nantes. Ce Catalogue a été fait avec beaucoup de negligence. On y en a mis quelques-uns qui au contraire devoient être réimprimés. Les Commentaires de Grotius sur l'Ecriture , n'y ont point été compris non plus que ses autres Ouvrages. IV. 22.

P. 146

*A Monsieur ***. De la grande Erudition de Mr. Gaulmin dans les Langues Orientales. On trouve dans la Bibliotheque du Roi des Notes écrites de sa main sur les Evangiles , qu'il a mis aux Marges d'un Exemplaire du Nouveau Testament Arabe publié par Erpenius. IV. 23.*

P. 154

TABLE DES LETTRES.

1687.

A Mr. Thevenot Bibliothequaire du Roi;
le 15. Janvier. *Jesuites Portugais qui dans
les Indes prennent le nom de Brames de Rome.
De quelle voye ils se sont servis pour attirer les
Bramines à la Religion Chrétienne. Mrs. de
Port-Royal ayant été dépourillés d'une Terre qu'ils
possédoient dans le Duché de Holstein, songe-
rent à avoir un établissement dans l'Amerique.*
II. 32. P. 223

A Mr. Jurieu, le 15. Mars. *Ecritte de
Paris sous le nom quelques Nouveaux Conver-
tis.* II. 33. P. 229

A son Neveu, à Paris. *De deux Oraisons
fort emportées de Jules Scaliger contre Erasme,
en faveur de Ciceron, & des Ciceroniens. Af-
fectation vitieuse de quelques zelez Ciceroniens.*
III. 21. P. 132

Au même, à Paris. *D'un petit Ouvrage
qui a été donné au public par le Cardinal Ha-
drien intitulé de modis Latinè loquendi. Cet
Ouvrage qui est un Chef-d'œuvre en ce genre
est presque inconnu aujourd'hui. Plusieurs An-
ciens Livres Latins, ont été alterés, & défigu-
rés d'une maniere étrange, par d'anciens Re-
viseurs, ou Critiques.* III. 22. P. 140

A Mr. G. Docteur de Sorbonne. *Remar-
ques sur la Bible Armenienne imprimée en Eu-
rope par les Armeniens, & sur leur Liturgie.
Qui est l'Auteur de cette Version, & des Ca-
racteres Armeniens. Reflexions sur la Vie de
Mesrop Ermite Armenien qui vivoit sous l'Em-
pereur Theodose le Jeune, & sur les Livres*
Tom. I. ** Eccle-

TABLE CHRONOLOGIQUE
Ecclesiastiques des Armeniens. IV. 24. p. 160

1688.

A Mr. Z. S. à Paris. *Quelques particularités touchant l'Auteur, & l'Ouvrage des Prédicantes. II. 4.* p. 26

A Mr. B. *Du Livre de Guillaume Schickard intitulé Bechinath Happeruchim, qui est devenu très-rare. Analyse de ce Livre avec des Reflexions. IV. 25.* p. 171

1689.

A Mr. D. T. le 15. Novembre. *D'un Ouvrage de Mr. de Voisin qui n'a point été imprimé. Censure de la Faculté de Théologie de Paris contre la Version Françoisse du Missel. II. 34.* p. 258

Au même, le premier Decembre. *Recueil des Censures données par la Faculté de Théologie de Paris. L'autorité de Saint Thomas ne paroît pas plus grande que celle des autres Docteurs de cette Faculté. Reformation de la Théologie Scholastique par Gerson. Plusieurs Particularités de ce Recueil. II. 35.* p. 264

A ... à Paris. *Messieurs de Port-Royal ou leurs amis ont traduit autrefois en nôtre Langue les Prolegomenes de Walton. Leur Version n'a point été imprimée. Ce qu'on a publié depuis peu en François sur ces Prolegomenes, est un Ouvrage indigne de voir le jour. II. 36.* p. 275

1690.

A Mr. Peliffon, à Rouen. *Explication des Re-*

DES LETTRES.

Reveries qui se trouvent dans la plupart des Livres de Postel, tirée de son Apologie qui est en Manuscrit dans la Bibliothèque du Roi. I.

23.

p. 205

A Mr. D. T. 30. Janvier. *Dissertation Historique de Mr. de Launoy sur la Predestination, & sur la Grace, où il condamne les Sentimens de St. Augustin. Jugement de cette Dissertation. I. 33.*

p. 278

Au même, 20. Octobre. *Des premières Editions de St. Jérôme. Jugement de l'Essai d'une Nouvelle Edition des Ouvrages de ce Père qui a été publié depuis peu sous le Titre de Prodrome. I. 34.*

p. 287

A Mr. Pelisson, à Rouen. *La Lettre des Rabbins d'Amsterdam à Mr. Jurieu est véritable. I. 37.*

p. 316

A Mr. B. *Jugement de la Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques. I. 38.*

p. 338

Au R. P. Quetif Dominicain, à Paris. *Les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique prétendent que les Moines Benedictins leur ont usurpé une de leurs plus anciennes Maisons. Factum des Dominicains qui ont perdu leurs Procès, nonobstant tous leurs titres. Les Communautés restituent rarement. III. 23.*

p. 147

A Mr. ***. *Du double sens qui est particulier aux Livres sacrés. Tous les Chrétiens, même les Sociniens, reconnoissent ce double sens. Termes odieux qui sont en usage parmi les Theologiens de Parti. Refutation de ce que Cocceius a dit sur ce sujet contre Grotius. Il ne peut y avoir deux sens Litteraux d'un même passage de l'Ecriture. Diverses reflexions sur*

* * 2

toute

TABLE CHRONOLOGIQUE

toute cette matiere. III. 26. p. 166

Au même. *Le double sens de l'Ecriture autorisé par les Anciens Docteurs de l'Eglise. Le sens mystique ne se tire point de la force des paroles du Texte de l'Ecriture. Il est évident que les Evangelistes, & les Apôtres ont allegué quelques passages de l'Ancien Testament selon le sens mystique & spirituel. Sentiment de Grotius expliqué, & en quelque façon justifié. Pensées de Servet, & de Socin, sur ce même sujet.* III. 27. p. 183

A Mr. ***. à Paris. *Sentimens des principaux Rabbins sur l'Auteur du Pentateuque. Explication du sentiment outré de ces Rabbins, qui n'a d'autre fondement que les Traditions fabuleuses des Talmudistes.* III. 28. p. 206

Au même, à Paris. *Sentimens des Ecrivains Chrétiens sur l'Auteur du Pentateuque. Les plus doctes Commentateurs y ont reconnu des Additions qui sont posterieures à Moïse.* III. 29. p. 216

Au même. *Nouveaux Eclaircissemens sur ce qui regarde l'Auteur du Pentateuque, & les Additions posterieures à Moïse.* III. 30. p. 224

1691.

A Mr. D. T. le 15. Fevrier. *Saint Jérôme a écrit en caracteres Latins les mots Hebreux qu'il a cités dans ses Ouvrages. Fausse Orthographe qui est dans les Editions de ce Pere, & même dans les Manuscrits. Jugement du Livre de St. Jérôme intitulé des noms Hebreux.* I. 35. p. 301

A Mr,

DES LETTRES.

A Mr. Pelisson , à Paris. *L'Opinion de quelques Theologiens touchant le salut des Anciens Philosophes, & de plusieurs autres Gentils, n'est point seulement de ces derniers tems étant autrefois assez commune. Les Zuingliens, l'ont défendue après Zuingle; mais l'Abbé Tritheme l'a combattue fortement. Défense de Payna. IV. 28.* p. 196

1692.

A Mr. Fremont , à Paris. *Mr. de Fremont d'Ablancourt ennuyé de son séjour en Hollande souhaite passionnement de retourner en France. Avis que Mr. Simon lui donne sur quelques Livres utiles pour la Reünion des Protestans avec l'Eglise Romaine. III. 18.* p. 117

A Mr. Pelisson , à Paris. *Du Livre de Jacques Payva Andradius intitulé Orthodoxæ Explicationes. De la rareté de ce Livre. Origine de la fameuse Dispute entre Payva, & Chemnicus. Les Anciens Philosophes selon Payva ont pu être sauvez, aussi bien que les Juifs. III. 24.* p. 153

Au R. P. Bordes de l'Oratoire de Dieppe. *Le Generalat du Supérieur Général de l'Oratoire est à perpétuité. Dessein de Mr. Arnauld de faire réimprimer en Hollande tout ce que son Parti a écrit sur les matieres de la Grace & de la Morale, en y ajoutant des Notes. IV. 26.*

p. 185

Au R. P. J. C. J. à Paris. *Nicolas de Lire ce savant Interprète de l'Ecriture étoit Normand. Du Proverbe, Armoirie de Bourges, un*

TABLE CHRONOLOGIQUE

Année en Chaire. IV. 29.

p. 211.

1694.

A Mr. l'Abbé de la Roque, à Paris. *Eclaircissement de ce qui s'est passé depuis peu, au sujet des Remarques du P. Thomassin sur les Conciles.* I. 22.

p. 201.

Au même, le 2. Mai. *Edition des Ouvrages de Gerson commencée à Paris, & supprimée par l'ordre du Roi. Raison de cette suppression.* II. 30.

p. 214.

A Mr. ***. à Paris. *On justifie la Méthode que Maldonat a suivie dans son Commentaire sur les Evangiles, où il s'est entièrement attaché au sens Literal. Quelques Theologiens font trop facilement des Traditions constantes des conjectures des Saints Peres. On peut consulter les Heretiques sans adopter pour cela leurs Sentimens.* III. 31.

p. 236.

A Mr. De Harlai Archevêque de Paris. *Ceux qui ont le plus travaillé à faire supprimer l'Histoire Critique du Vieux Testament, ont voulu peu d'années après la faire réimprimer à Paris. Plusieurs particularités touchant cette suppression.* SUPPLEMENT au Tom. III. Lett. I.

p. 260.

A Mr. Dallo, Docteur de Sorbonne, à Paris. *De la Theologie Morale de Henri Henriques savant Jesuite Portugais. Reflexions sur ce Livre, & sur l'Auteur qui étoit zélé pour la Doctrine des Dominicains.* IV. 30.

p. 215.

1695.

A Mr. D. T. I. Mars. *Du Commentaire d'A.*

DES LETTRES.

d'Agellius sur les Pseaumes. Pierre Morin Parisien est l'Auteur du Recueil des Scholies Grecques qui sont jointes à la Bible Grecque des Septante, imprimée à Rome. I. 36. p. 311.

Au R. P. Goudin Dominicain, à Rouen. D'un excellent Ouvrage composé par un Religieux Dominicain que ceux de son Ordre ont fait supprimer, empêchant qu'il n'ait été publié. Reflexion sur le Livre de Bradwardin Archevêque de Cantorberi intitulé de Causa Dei contra Pelagianos. IV. 31. p. 228

Au même, à St. Crespin dans la Forêt de Lions. Leon de Juda fameux Zuinglien n'est point de race Juive comme plusieurs Savans Ecrivains l'ont cru. Caractere de cet Ecrivain. De la Methode qu'il a suivie dans sa Version de l'Ancien Testament. Jugement des Theologiens d'Espagne sur cette Version, qu'ils citent souvent dans leurs Commentaires sur l'Ecriture Sainte. IV. 32. p. 237

1696.

A Mr. J. S. à Paris. On a ôté trois Pièces considerables du Livre de Mr. Simon qui a été imprimé à Paris sous le titre de Nouvelles Observations. en 1695. On donne ici la premiere de ces trois Pièces qui regarde la liberté de Sentimens qui est dans la Société des Jesuites. I. 40. p. 351

A Mr. Z. S. à Paris. Monsieur Simon envoie sa Reponse aux difficultes proposées par Mr. Arnauld sur le Mahometisme. III. 32. p. 243

** 4

1697.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1697.

A Mr. Du Hamel , à Paris. *Mathurin Vef-
fier Moine de l'Abbaye de Saint Germain des
Prez , apostasie , & se retire à Berlin. Brouil-
leries entre les Savans de cette Abbaye.* IV. 33.
p. 246

1698.

A Mr. B. à Paris. *Histoire manuscrite des
Antiquités de Paris composée par Mr. Sauval qui
n'a point été imprimée.* Sup. III. 8. p. 338

1699.

A Mr. D. H. *Du plan que l'Auteur des His-
toires Critiques du Vieux & du Nouveau Tes-
tament a donné autrefois aux Protestans de
France pour une nouvelle Traduction de la Bi-
ble. L'exécution de ce projet auroit été très-
utile à l'Eglise. On explique de quelle maniere
cette Version auroit été composée.* Sup. III. 2.
p. 267

Au même , à Paris. *On expose la nature
des Notes qui auroient entré dans la Bible
Françoise dont on a raporté le Projet dans la
Lettre precedente. On repond aussi à de nou-
velles Objections.* Sup. III. 3. p. 282

A Mr. J. B. à Paris. *De la forme des An-
ciens Rouleaux , qui sont encore aujourd'hui en
usage parmi les Juifs dans leurs Synagogues. Ces
Rouleaux sont beaucoup plus exacts , que les
Bibles communes des Juifs.* IV. 27. p. 190

A Mr. l'Abbé G. Docteur de Sorbonne.
Mr.

DES LETTRES.

Mr. l'Evêque de Meaux avant que de mettre sous la presse son Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique l'avoit communiquée en manuscrit à plusieurs personnes : il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer. IV. 34. p. 252

1701.

A Mr. B. le 15. Janvier. Nouveaux Eclaircissements sur le Procès entre les Chanoines de Lyon, & le Faculté de Theologie de Paris. Copie de l'Arrêt du Conseil qui fut donné sur cette affaire. I. 39. p. 345

1702.

*A Mr. ***. 30. Mai. Extrait de quelques Memoires envoyez par M. l'Evêque de Meaux à un de ses amis au sujet de la Version du Nouveau Testament imprimée à Trevoux.* Sup. III. 4. p. 291

Au même, Decembre. Selon la Methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans la Censure de la Version de Trevoux les plus sçavans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'Illustre Censeur fait des Traditions, & des Articles de Foi de choses qui ne sont de Foi, ni de Tradition. Il se sert inutilement de l'autorité du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Heretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens sa Version du

** 5

v. 7.

TABLE CHRONOLOGIQUE

v. 7. Chap. 6. des Actes des Apôtres. IV. 35.
p. 255

1763.

Au R. P. D. J. 20. Janvier. *Reponse à une Difficulté proposée à Mr. Simon par un Savant Religieux sur la premiere Instruction de M. l'Evêque de Meaux.* Sup. III. 5. p. 295

Au même 24. Janvier. *Veritable Explication de ces paroles de Jesus-Christ, Discedite à me omnes operarii iniquitatis, S. Luc, XIII. 27. Finesse Socinienne mal refutée. La Connoissance des Langues, & de la Critique est absolument necessaire pour bien interpreter l'Ecriture.* Sup. III. 6. p. 308

A Mr. ***. le 26. Août. *L'Auteur des Histoires Critiques de l'Ancien, & du Nouveau Testament n'a point emprunté de Grotius ses Sentimens sur l'Inspiration des Livres sacrés. Il n'a rien avancé sur cette matiere que ce qui se trouve dans les Anciens Docteurs de l'Eglise, & dans les plus Savans Theologiens de ces derniers Siecles.* Sup. III. 7. p. 321

A — Janvier. *On fait passer mal-à propos pour Sociniennes des Interpretations fort orthodoxes. Le Nouveau Traducteur n'a point raffiné sur les autres Interpretes, en parlant de Zachée : il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte fausement sur un autre endroit d'avoir suivi les Opinions des Presbyteriens, & des Sociniens.* IV. 36. p. 263

A Mr. *** Janvier. *Le Portrait qu'on a fait de Socin, & de ses Disciples dans les Histoires*

DES LETTRES.

toires Critiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, n'est point tel qu'un Illustre Censeur le représente. Loin que cet Auteur ait appuyé les erreurs de ces Hérétiques, il les a réfutées solidement. IV. 38. p. 284.

A Mr. ***. Janvier. *Remarques sur le sens de ces paroles de Jesus-Christ, si sermo-nem meum servaverunt, & vestrum serva-bunt Joan. 15. 20. Le verbe servare ne signi-fie pas toujours dans l'Ecriture garder, il se prend quelquefois pour observer, épier : ce qu'on justifie par divers exemples. IV. 39. p. 289.*

A Mr. ***. Janvier. *L'Auteur de la Ver-sion François du Nouveau Testament imprimée à Trevoux, n'a point emprunté des Sociniens ce qu'il a dit dans sa Note sur ces paroles de l'Evangile. Le Fils de l'Homme est Maître même du Sabbat. Réponses à plusieurs Diffi-cultés proposées par un Illustre Censeur. IV. 40. p. 304.*

A — Janvier. *Explication de ces Paroles de Jesus-Christ, Sine me nihil potestis fa-cere, Saint Jean Chap. XV. vers. 15. La nouvelle Traduction, loin d'établir le Socinia-nisme, lui est entièrement contraire. Veritable signification de la particule Grecque χωρίς, & de la Latine sine en cet endroit. IV. 41. p. 329.*

A — Janvier. *On justifie de nouveau la Traduction de ce passage de St. Jean Chap. XV. vers. 5. Sine me nihil potestis facere, Vous ne pouvez rien faire étant séparés de moi. IV. 42. p. 335.*

A — Janvier. *L'Auteur de la Version de Trevoux n'a rien avancé sur le Decret du Con-cile.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

cile de Trente, touchant l'autorité de la Vulgate qui ne soit conforme à ce Concile, & aux plus Savans Théologiens Catholiques. Eclaircissement de ce Decret. L'Auteur ne l'a point affoibli. Le Latin de la Vulgate, qui est quelquefois obscur, n'a point été entendu de quelques Traducteurs, pour n'avoir pas eu recours à l'Original. IV. 44. p. 354

A — Janvier. Le Traducteur a gardé dans sa Version les Regles qu'il a données sur l'obligation de traduire selon la Vulgate. Il n'a point abandonné la Vulgate sur le v. 3. du Chap. IX. de l'Epître aux Romains. Les autres exemples qu'on apporte, pour montrer que l'Auteur a abandonné la Vulgate ne prouvent rien. Les Sociniens ont emprunté beaucoup de choses des Commentateurs Catholiques. Tout ce qui est dans les Livres des Sociniens n'est pas Socinien. Pourquoi le Traducteur de Trevoux n'a point parlé dans sa Préface, de la Regle du Concile de Trente, qui veut que dans l'interprétation de l'Ecriture, on ne s'éloigne point du consentement unanime des Peres. Remarque sur un Carton. IV. 45. p. 364

A — Remarques Critiques sur la maniere dont on doit traduire ces paroles de St. Jean VIII. 58. Priusquam Abraham fieret ego sum. La Version de l'Auteur est conforme à la Vulgate, & à la plupart des autres Traducteurs, & des Commentateurs. On répond à tout ce qu'on produit pour appuyer la nouvelle Interpretation. IV. 46. p. 387

A — Il n'est pas vrai que le Traducteur ait réduit l'excellence d'une Version de l'Ecriture, à la

DES LETTRES.

à la connoissance des Langues, & de la Critique. Pour bien juger d'une Traduction telle qu'est celle de Trevoux ce n'est pas assez d'être savant dans la Théologie. La Connoissance des Langues, & de la Critique, est absolument nécessaire pour bien traduire les Livres sacrés: Il est même à propos qu'un Théologien n'ignore pas les Langues. L'Auteur n'a eu aucune part à l'Epître Dedicatoire qui est à la tête de sa Version. Des Cartons qui ont été mis dans cette Version. Des frequens Hebraïsmes du Nouveau Testament. Reflexions sur ces Hebraïsmes. Le Censeur a trop étendu le mot de Tradition, & ce qu'il nomme la Théologie des Peres. IV. 47.

P. 393

A — Du sens sublime & spirituel de l'Ecriture. Faux Mystiques distinguez des veritables. L'Auteur n'a jamais avancé que les Propheties alleguées par Jesus-Christ & par les Apôtres, ne fussent que des applications ingenieuses. IV 48.

P. 414

A — Fevrier. On attribue à l'Auteur de la nouvelle Traduction du nouveau Testament des pensées qu'il n'a jamais eues à l'égard des Sociniens. Reflexions sur les Interpretations Théologiques qui se trouvent quelquefois dans les Peres. Le Nouveau Traducteur a établi souvent & très-fortement la Divinité de Jesus-Christ dans ses Notes. On pourroit dire que les Traducteurs de Mons. & leurs Copistes ont favorisé en plusieurs endroits les erreurs des Sociniens. Exemples considerables sur ce sujet tirez de leur Version. IV. 37.

P. 270

A Mr. ***. Fevrier. On peut suplérer dans

TABLE CHRONOLOGIQUE

*une Version de l'Ecriture la particule, comme
que les Hebreux omettent quelquefois. Un
Commentateur Juif de la Secte des Caraites l'a
suppléée au Chap. XIX. v. 6. de la Genese.
Remarques sur cette Secte. IV. 43. p. 349*

*A Mr. ***. Nouvelles Remarques sur le double
sens qui est particulier aux Livres sacrez. On ré-
pond aux Objections d'un Illustre Censeur contre
le double sens. Ce que signifie sens appliqué. Divers
exemples du sens appliqué IV. 49. p. 423*

*Au même le 26. Août. Eclaircissemens
sur le double sens de quelques Propheties alle-
guées dans le Nouveau Testament. Les anciens
Docteurs de l'Eglise ont eu recours à ce double
sens, aussi-bien que nos plus célèbres Commen-
tateurs de l'Ecriture. On répond aux nouvel-
les Objections de l'Illustre Censeur. IV. 50.*

p. 433

*A — Le Nouveau Traducteur n'a rien avan-
cé sur le mot Hair, qui ne se trouve en termes
exprès dans les plus savans Commentateurs
Catholiques. On lui attribue sans raison des
Sentimens qu'il a réfutez ouvertement dans tous
ses Ouvrages. IV. 51.*

p. 445

*A — On répond aux nouvelles Objections sur
ces paroles. Jacob dilexi, Esau autem odio
habui, traduites par, j'ai plus aimé Jacob
qu'Esau. IV. 52.*

p. 459

Lettres sans Datte.

*A Mr. Fremont d'Ablancourt. Pour ser-
vir de Réponse au Livre qui a pour titre La Poli-
tique*

DES LETTRES.

tique du Clergé de France. I. 6. p. 30

Au même. *Synode tenu par les Réformés ou Calvinistes de Pologne, dans lequel ils se reprochent des Catholiques.* III. 6. p. 33

A Mr. l'Abbé de L. R. *Le sentiment du P. Lamy sur la Pâque a été deferé à M. l'Archevêque de Paris, comme un sentiment dangereux & censuré à Rome. Les Genoïs gardent comme une relique précieuse, le plat dans lequel Jesus Christ a mangé l'Agneau Pascal, lorsqu'il fit la dernière Cène avec ses Apôtres.* III. 25. p. 163

LETTRES ET REPONSES

Inserées dans ces IV. Volumes.

1686.

R E P O N S E

A la Lettre de Mr. Spanheim contre l'Histoire Critique du Vieux Testament, à Mr. l'Abbé G. Docteur de Sorbonne. A Dieppe. Tom. II. p. 279

1690.

L E T T R E

De Mr. Jurieu qui est à la tête de son Livre intitulé Accomplissement des Propheties. A la Nation des Juifs. Tom. I. p. 318

R E-

TABLE CHRONOLOGIQUE.

R E P O N S E.

*Des Rabbins d'Amsterdam à la Lettre de
Mr. Jurieu Docteur illuminé de la Secte des
Chrètiens de Rotterdam. Tom. I. p. 319*

1696.

R E P O N S E

*De Monsieur Simon aux Difficultés que
Monsieur Arnauld lui a proposées sur le Maho-
metisme. Tom. III. p. 244*

1702.

O R D O N N A N C E

*De S. E. M. le Cardinal de Noailles, Ar-
chevêque de Paris; portant condamnation de la
Traduction du N. Testament, imprimée à Tre-
voux, chez Etienne Ganeau. Tom. II. p. 333*

R E M O N T R A N C E

*A M. le Cardinal de Noailles, Archevêque
de Paris, sur cette Ordonnance. Tom. II.
p. 346*

A M O N-

A MONSIEUR
D E
BEAUMARCHAIS.



ONSIEUR,

Vous vous souvenez que dans une conversation que nous eûmes ensemble il y a quelque semaines, je vous avouai que le plan du P. NICERON étoit très-beau, & que cet Ecrivain rendoit un service important au Public en recueillant ainsi des Memoires pour les Vies des Hommes de Lettres. Mais en même temps je ne vous deguisai point que ce Livre manquoit quelquefois d'exaëtitude. Je vous en apportai pour preuve ce qui regarde Mr. SIMON que j'ai dû connoître particulièrement puisque nous étions proches parens, & qu'il vivoit à Paris dans le temps que j'y faisois mes Etudes. Vous prites ce temps pour m'engager à donner moi-même des Memoires plus exacts & plus détaillés sur ce qui regarde ce savant homme. J'y

Tom. I.

a

trou-

E P I T R E.

trouvai de la difficulté en ce que mes études qui sont d'une espece très-différente ne me laissoient gueres le loisir de rappeler tout ce que mes lectures & le commerce que j'ai eu avec lui pouvoient m'en avoir appris. Vous futes assez obligeant pour me dire que l'on n'exigeoit pas de moi une Vie aussi remplie que celle de Peiresc écrite par Gassendi, & qu'il suffiroit de donner quelque chose de plus vrai & de plus ample que ce qui est déjà public. Le pouvoir que l'amitié vous donne sur moi prevalut sur toutes mes raisons, & je vous promis d'essayer sur cette matiere ce qui me seroit possible. J'ai tenu parole & je vous envoie cet essai. C'est Mr. Simon lui-même qui m'a fourni, ou de vive voix dans nos entretiens à Paris, ou dans ses Ouvrages, les personnalitez que je rapporte. Je souhaite que vous soyez content de mes efforts. Je suis

MONSIEUR,

**De mon Hermitage
de La Haye ce
15. Juillet 1729.**

**Votre très-humble & très
obéissant Serviteur**

BRUZEN LA MARTINIERE.



ELOGE HISTORIQUE
D E
RICHARD SIMON
P R E T R E.

RICHARD SIMON naquit à Dieppe le 13. Mai 1638. Il fit ses premières études chez les Peres de l'Oratoire, qui ont en cette Ville un College, où l'on enseigne les Humanitez & la Philosophie. Sa famille étoit plus remarquable par une vertu hereditaire que par de grands biens, & le jeune Richard auroit vieilli comme son frere dans l'obscurité s'il ne se fût pas senti animé par la noble ambition qui aide aux grands hommes à s'élever au-dessus de l'état où la fortune les avoit d'abord placez. Cette ambition se trouva heureusement secondée par un genie ardent, infatigable, qui se portoit aux grandes études & qui lui rendoit faciles les travaux que lui conta

4 ELOGE HISTORIQUE

la reputation qu'il s'acquit d'assez bonne heure.

La Ville de Dieppe a deux Paroisses, savoir celles de St. Remi & de St. Jaques. Cette dernière avoit alors pour Curé Mr. Fournier qui avoit été de la Congregation de l'Oratoire. Ce bon Ecclesiastique plein de tendresse pour sa Communauté, à laquelle il tenoit toujours par les liens les plus intimes, crut lui rendre un bon office en lui donnant Mr. Simon. Ce Jeune homme laissoit déjà entrevoir de grandes dispositions à devenir un homme extraordinaire. Dans le cours de ses études il avoit eu occasion de connoître les avantages que l'on trouve dans cette Maison, on n'eut pas de peine à lui faire agréer un genre de vie qui le livroit entièrement à l'Etude. On lui fournit même des facilités, qui furent pour lui une vocation bien marquée. Il fut gratifié d'une de ces places fondées, en faveur desquelles les sujets d'un mérite distingué sont admis à faire l'année d'institution qui tient lieu de Noviciat, sans faire les dépenses auxquelles on oblige les Pensionnaires. Cependant quelques dégouts qu'il ne put surmonter l'empêcherent d'achever l'année; il quitta la Congregation & retourna à Dieppe. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'envisageant l'état de sa famille, il ne vit plus que l'impossibilité de continuer les études auxquelles son penchant le portoit. Il n'y trouvoit aucune ressource ni aucun moyen de se livrer à cette espece d'oïiveté laborieuse dont on a besoin pour faire de grands progrès dans les Sciences & sur tout dans la Théologie. Il commençoit à prendre des mesures plus conformes à ses besoins presens qu'à son inclination, & si

DE MONSIEUR SIMON.

un ami puissant & genereux l'eût alors abandonné à ses résolutions, on auroit été privé pour toujours des Ouvrages qu'il a publiez durant le cours d'une vie assez longue.

Heureusement il étoit connu & aimé de Mr. l'Abbé de la Roque, qui a été depuis Official de Rouen & à qui les cinq premières Lettres de ce Recueil sont adressées. Ce cher ami alla trouver Mr. Simon à Dieppe, lui rendit un courage qu'il sembloit avoir perdu, le remena à Paris, & lui procura les moyens d'y faire un Cours de Théologie. Notre Jeune Théologien avoit du goût pour les Langues Originales de l'Ecriture. Il avoit commencé à étudier l'Hebreu & les autres Langues Orientales qui en sont comme autant de Branches. Il ne crut pas devoir interrompre cette étude. Il sentoît trop bien la liaison naturelle qu'elle a avec l'étude du Texte sacré & par conséquent l'utilité dont elle peut être pour un Théologien qui ne veut pas se borner aux ronces de la Scholastique. Nous verrons dans la suite à quoi elle lui servit. Après les cinq ans de Théologie Mr. Simon rentra dans l'Oratoire vers la fin de l'an 1662.

C'est l'usage dans cette Congrégation d'exercer pendant une année entière dans des pratiques de piété les jeunes gens qui y sont reçus. Il faut suspendre pendant ce temps toutes ses études, si on en a quelques-unes, pour ne lire que des Livres de spiritualité & de Meditations. Mais il faut convenir aussi que la plupart des sujets qui y entrent ne faisant que sortir des Humanitez & de la Philosophie tout au plus, il est très-juste d'interrompre

6 ELOGE HISTORIQUE

pre ces fortes d'occupations pour former dans ces jeunes-ames des principes de Religion qu'ils doivent bientôt enseigner eux-mêmes. Mais lors qu'un homme déjà instruit par un Cours de Théologie fait avec une extrême application, entre dans cette Maison, on peut bien lui accorder pour les Etudes Théologiques une dispense que l'on refuseroit avec justice pour des Etudes profanes telles que la Physique ou les Belles Lettres. C'est à quoi eut égard le Pere Bertad alors Supérieur de l'Institution & l'un des plus habiles Théologiens de l'Oratoire. Mr. Simon lui représentant qu'il ne pouvoit pas quitter entierement ses études, ce Pere lui permit de les continuer à condition qu'il ne laisseroit pas d'assister avec les autres à tous les exercices de la Communauté. Il alla même plus avant, car il prit une heure tous les jours pour lire avec lui dans les Originaux l'Ecriture sainte, quelque chose des Peres & principalement St. Jérôme & les Ouvrages des plus habiles Critiques. Ce Pere qui avoit alors soixante ans, & qui s'étoit acquis une grande réputation, n'eut point honte de prendre des Leçons tous les jours d'un jeune homme de 23. ans & de redresser, comme il le disoit lui-même, les idées de ses Etudes qu'il n'avoit pas faites avec assez de Methode.

Quelques devots livrez à une jalousie déguisée sous les apparences d'un zele pour le bon Ordre, s'imaginèrent être obligez en conscience de représenter au P. Senault qui étoit nouvellement élu Général que la Maison de l'Institution qui ne devoit être qu'un lieu de Prières étoit devenu un lieu d'Etude & qu'on

qu'on n'y lisoit que les Livres hérétiques. C'est le nom que ces zelez indiscrets donnoient à la Bible Polyglotte de Londres, aux Critiques sacrez imprimez au même endroit & à quelques autres Livres de cette nature, qu'on avoit vûs dans la chambre de Mr. Simon. C'étoit, disoient-ils, un sujet de scandale dans une si sainte Maison.

Le P. Senault assembla là-dessus son Conseil, & le fait s'étant trouvé vrai par le rapport qui en fut fait; il fut arrêté qu'on se transporterait à l'Institution pour examiner cette affaire. En effet elle fut examinée dans toutes les formes, on demanda à Mr. Simon qui lui avoit donné le pouvoir de lire tant de Livres défendus? Il se contenta de répondre que „ les Etudes qu'il avoit faites dans le monde „ & qu'il vouloit continuer demandoient „ necessairement ces sortes de Livres; Qu'à „ l'égard du pouvoir de les lire il l'avoit pris „ de son Archevêque avant que d'être de la „ Congregation; Que depuis qu'il en étoit, „ il n'avoit rien fait sans la permission de „ son Superieur qui lui avoit fourni la meilleure „ partie des Livres”. Enfin pour n'être pas obligé de répondre en détail à plusieurs autres demandes, il dit à ces Peres: „ vous con- „ noissez la piété & la capacité du Pere „ Bertad; je n'ai rien fait sans sa permission:” *ipsum interrogate, etatem habet; ipse de se loquatur.* Le Pere Senault étoit venu lui-même à l'Institution, & avoit voulu être présent à la visite & à l'interrogatoire. Après l'examen il prit en particulier Mr. Simon & il lui marqua dès ce temps-là beaucoup d'estime. Bien

loin que cette visite eût le succès que leszelez s'en étoient promis, le Supérieur continua ses Conférences d'études avec Mr. Simon. Il se contenta de lui marquer les gens de sa Communauté desquels il devoit se défier & il lui prédit ce qui lui arriva depuis; Savoir *que sa capacité lui attireroit bien des ennemis.* Il ajoûta que cela étoit inévitable dans les Communautés. Il s'y trouve toujours beaucoup d'esprits bornés & paresseux qui regardent avec indignation ceux qui par leur courage & à force de travail sortent de la sphère de Médiocrité dans laquelle ces esprits lâches ont dessein de se renfermer. Il semble que dans des Sociétés où le Public ne voit que des gens de Lettres, un homme qui veut faire de grands progrès trouve en abondance des secours & des exemples qui l'encouragent, cependant il s'en faut bien que cela soit. Pour un confrère ou deux tout au plus qui se plaisent à seconder les efforts d'un jeune homme en qui ils apperçoivent des dispositions extraordinaires, la basse jalousie de ceux qu'il laisse au dessous de lui, est ingénieuse à lui donner des mortifications très-capables de le dégoûter. On fait que dans le temps que D. Mabillon étoit par son savoir l'ornement de la Congregation de St. Maur, ce même mérite qui lui attiroit les applaudissemens de tout ce qu'il y avoit de Savans en Europe, lui suscitoit de la part de ses Freres, des chagrins dont il se seroit délivré en sortant de la Congrégation, s'il en eût eu la liberté.

Mr. Simon qui étoit encore jeune crut, faute d'expérience, que cet inconvénient étoit particulier à la Maison de l'Oratoire. Rebuté
des

des obstacles qu'il prevoioit que ses Confreres tâcheroient d'apporter à ses Etudes, il s'imagina qu'il trouveroit plus de facilité chez les Jesuites. On dit même qu'il postula pour cela & qu'il étoit sur le point d'être reçu dans la Société, lors que le Pere Bertad, à qui l'amitié ne permettoit pas à Mr. Simon de dissimuler une tentation de cette nature, se servit de cette même amitié pour le desabuser. Il prit son temps dans les conversations particulieres qu'ils avoient ensemble pour lui faire entendre que chez les Jesuites il trouveroit les mêmes jalousies & les mêmes contradictions, & qu'il n'en seroit pas plus à couvert que chez les Peres de l'Oratoire. Ces reflexions firent tout l'effet que le Pere Bertad en avoit attendu. Mr. Simon acheva le temps de l'Institution après quoi on l'envoya enseigner.

Comme la plupart des Jeunes gens qui entrent dans l'Oratoire sont des Ecoliers qui sortent d'un Cours de Philosophie que quelques-uns ont fait même assez legerement, on les envoie après l'Institution en divers Colleges regenter les Classes depuis la sixième jusqu'à la Rhetorique, après quoi ils se preparent par de nouvelles Etudes à enseigner la Philosophie. Mr. Simon n'avoit pas suivi la route ordinaire; il apportoit dans l'Oratoire des Etudes acquises que l'on se hâte d'employer; & au sortir de l'Institution on l'envoya à Juilli enseigner la Philosophie. Mais d'autres besoins le rappellerent & on le fit revenir à Paris. Il y avoit dans la Bibliothèque de cette Maison des Livres Orientaux dont il étoit question de dresser un Catalogue; per-

10 ELOGE HISTORIQUE

sonne n'étant plus capable que lui de s'acquies-
 ter de cet emploi, le P. Senault son Général
 l'en chargea avec plaisir, & le rendit ainsi à
 ses occupations favorites. Charmé de se voir
 à portée de jouir de ces trésors dont l'usage
 lui étoit accordé, il ne se borna point à en-
 dresser une liste pour le soulagement du Bi-
 bliothécaire; il lût, il devora, pour ainsi dire,
 la plupart de ces Livres, sur tout ceux qui
 s'accommodoient le plus à ses Etudes. Mr.
 de Lamoignon Premier Président du Parle-
 ment de Paris étant venu faire visite aux Peres
 de l'Oratoire, prit occasion de faire quelques
 questions à Mr. Simon qui se trouva dans la
 Bibliothèque. Cet excellent Magistrat n'étoit
 pas seulement un Jurisconsulte du premier
 ordre, c'étoit un de ces genies vastes pour
 qui une Science a des bornes trop étroites
 & qui embrassent un grand nombre de con-
 noissances qui semblent étrangères à leur Pro-
 fession. Sa Maison étoit ouverte à tous les
 Savans dont il n'étoit pas moins l'oracle que
 celui du Parlement. Il fut si satisfait de l'en-
 tretien de Mr. Simon qu'il pria le Pere Se-
 nault de l'arrêter à Paris, & ce Pere qui y étoit
 déjà porté de lui-même n'eut pas de peine à
 y consentir; & Mr. Simon sembloit fixé pour
 long-temps dans la Maison de la Rue St.
 Honoré, où il avoit une si belle occasion de
 s'exercer dans les Langues Orientales. Son
 inclination naturelle concouroit à l'y attacher,
 & à profiter d'une disposition si favorable.

Cependant il fit reflexion qu'il vivoit dans
 une Maison où il n'y avoit que des Confreres
 qui payoient pension. Presque tous rembour-
 soient

DE MONSIEUR SIMON. IT

soient leur dépense, ou de leurs propres revenus patrimoniaux, ou du produit de leurs Etudes & de leurs Sermons, ou du moins par des Messes. Mr. Simon n'étant point Prêtre, n'ayant ni patrimoine, ni ressource capable de dédomager la maison, voyant de plus que le travail pour lequel il avoit été appelé, étoit fini; eut peur d'être à charge & pria le Général de le renvoyer à Juilli pour y enseigner la Philosophie. Il y retourna donc en 1668. pour la deuxième fois.

Ce fut dans ce temps-là qu'il mit les Ouvrages de *Gabriel de Philadelphie* en état d'être publiés avec des Notes qui éclaircissent la créance des Eglises d'Orient. Ce Livre est intitulé *FIDES ECCLESIAE ORIENTALIS, seu GABRIELIS METROPOLITAE PHILADELPHIENSIS OPUSCULA, cum interpretatione Latina & notis*. Le but de cet Ouvrage qui fut imprimé à Paris l'an 1671. in 4°. est de démontrer que la Foi de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie est la même que celle de l'Eglise Romaine. On le réimprima in 4°. l'an 1682.

Mr. Simon ayant achevé d'enseigner à Juilli son Cours de Philosophie, alla faire un tour à Paris où il vit son Général qui lui ordonna de se préparer à recevoir l'Ordre de Prêtrise. Le Collège de Juilli est du Diocèse de Meaux, ce fut en cette Ville, dont Mr. de Ligni étoit alors Evêque, qu'on l'envoya afin d'être ordonné aux Quatre-temps. La Scene qui se passa en cette occasion est trop singulière pour n'être pas rapportée ici. Voici comment elle est racontée dans les *Mélanges d'Histoire*

& de *Litterature* de Vigneul-Marville *. „ Mr.
 „ Simon arriva après l'examen, environ sur
 „ le midi avec deux de ses Confreres. L'E-
 „ vêque voyant arriver ces Peres à une heure
 „ indue, s'imagina que c'étoient des ignorans
 „ qui le vouloient surprendre; & dans cette
 „ pensée, il recommanda à un de ses Exami-
 „ nateurs qu'il avoit retenu à diner, de ne
 „ les pas épargner. Le signal donné, après
 „ les civilités ordinaires, l'Examineur s'atta-
 „ chant à Mr. Simon comme à celui des
 „ trois dont il se defioit le moins, lui dit d'un
 „ ton grave : Je ne vous demanderai pas si
 „ vous savez du Latin; je sais qu'on l'en-
 „ seigne chez vous avec succès & selon la
 „ methode nouvelle, & que vous avez des
 „ écoles qui étant exemptes de pédantisme
 „ donnent de la jalousie à beaucoup d'autres.
 „ Quoi qu'il en soit, Horace aura toujours
 „ ses difficultez; expliquez-moi sa premiere
 „ Satire, ajouta-t-il en lui presentant le livre.
 „ Mr. Simon s'étant tiré d'affaires en galant
 „ homme, l'Examineur lui dit : Et de la
 „ Philosophie, vous en avez bonne provision?
 „ Mr. Simon qui l'enseignoit actuellement,
 „ repondit avec modestie que pour ce qui
 „ étoit de la Philosophie il l'étudioit encore
 „ tous les jours. Là-dessus l'Examineur
 „ lâche un argument captieux : Mr. Simon
 „ le reçoit de bonne grace, le fend en deux
 „ par un subtil *distinguo* & se sauve par la
 „ brèche. Vous avez de la Philosophie, dit
 „ l'Examineur; donnez-vous seulement de
 „ gar-

„ garde d'une certaine Philosophie Carte-
 „ sienne, bourrue & insensée, qui empoi-
 „ sonne bien des gens. Je suis Peripatéticien
 „ pour la vie, répondit Mr. Simon en sou-
 „ riant. Et moi pour de l'argent, repliqua
 „ l'Examineur. Ce n'est pas, poursuivit-il,
 „ que si Descartes eût écrit en Grec d'un
 „ style obscur, & qu'il fût ancien de deux
 „ mille ans, ses principes n'étant lus, ni
 „ entendus de personne auroient plus d'ap-
 „ probateurs que presentement qu'il est lu &
 „ entendu de tout le monde. Mais cela à
 „ part, vous savez de la Théologie; je n'en
 „ doute pas; vos premières Peres étoient
 „ tous Docteurs & grands Théologiens, &
 „ un Prêtre de l'Oratoire sans Théologie
 „ feroit moins qu'un Cordelier sans Latin.
 „ Ce mot dit avec gayeté, l'Examineur
 „ jette Mr. Simon sur les matières du temps
 „ & veut tenter sa foi; mais le trouvant Or-
 „ thodoxe & nullement Janseniste, il aban-
 „ donna ces questions épineuses pour quelque
 „ chose de plus solide. On trouve assez,
 „ s'écria-t-il, on trouve assez de Philosophes
 „ & de Théologiens dans l'Etat Ecclesiasti-
 „ que, mais on ne voit pas qu'on s'applique
 „ aux Langues Orientales & qu'on lise l'E-
 „ criture sainte dans sa source. Ah! quelles
 „ delices! quelles delices, Monseigneur,
 „ ajouta-t-il en s'adressant au Prélat, de lire
 „ les Livres sacrez en eux-mêmes! & que la
 „ Langue Hebraïque a de douceurs & de
 „ charmes pour les Savans! Le Prélat baif-
 „ sant un peu les yeux, repartit: Je l'ai ouï
 „ dire ainsi à Mrs. de Muys & de Flavigni
 „ qui

„ qui étoient de très-doctes Hebraïfians.
 „ L'Examineur revenant à Mr. Simon lui
 „ demande s'il n'avoit point de goût pour
 „ cette belle Langue ? Mr. Simon à
 „ qui l'eau en venoit à la bouche lui repon-
 „ dit qu'il en favoit les Elemens, & qu'au-
 „ reste il avoit eu toute fa vie un grand atta-
 „ chement à la lecture des Livres facrez.
 „ Que vous me rejouiffez ! repliqua l'Exa-
 „ minateur, & qu'il se trouve peu de gens
 „ d'un esprit auffi droit & auffi bien tourné
 „ que le vôtre : allez, puis qu'il est ainfi, je
 „ ne vous celerai pas ce que je fais là-def-
 „ fus *. *Sermonem habes non publici saporis,*
 „ *& quod rariffimum est, amas bonam men-*
 „ *tem; non fraudas te arte secreta.* Cependant
 „ dites-moi comment la Genefe s'appelle en
 „ Hebreu ? *Hebraicè*, dit Mr. Simon, c'est
 „ *Berefith*. La carriere ouverte, on entre
 „ en matière, le combat fe donne, on s'é-
 „ chauffe de part & d'autre, on crie à pleine
 „ tête, on cite les Polyglottes, les Rabbins
 „ Anciens & Modernes. L'Examineur é-
 „ tourdi d'une érudition fi profonde ne refifte
 „ qu'à demi. Mr. Simon le presse, le pousse
 „ & ne lui fait point de quartier. L'Exami-
 „ nateur chancelle, bronche & tombe. Mr.
 „ Simon le foule aux pieds & le bat à terre.
 „ Le Prélat qui mouroit de rire, prenoit
 „ plaisir à faire durer le combat. Le Maître
 „ d'Hôtel ennuyé de la difpute murmuroit,
 „ difant tout haut qu'on avoit servi & que la
 „ bifque fe refroidiffait. Enfin l'Evêque pre-
 „ nant

* *Petron. Satire*

„nant pitié du vaincu si bien froté par le Vic-
 „torieux donna sa benediction à Mr. Simon,
 „l'assurant que le lendemain il donneroit les
 „Ordres sacrez à lui & à ses Confreres sans
 „autre examen.”

M. Simon étoit petit & d'une physiono-
 mie qui ne prevenoît pas en sa faveur ; & on
 ne peut pas dire de lui ce qu'on a dit de quel-
 ques autres que la nature leur avoit écrit sur
 le visage des Lettres de recommandation.
 Lorsqu'il ne parloit pas, il étoit très-difficile
 de deviner qu'il eut autant d'esprit qu'il en
 avoit effectivement. L'Examineur en fut
 la dupe, bien d'autres l'ont été après lui, mais
 on ne risque rien à dire que cette meprise lui
 couta cher & qu'il auroit eu meilleur marché
 des Confreres de ce petit homme qu'il meprisa
 d'abord. Ces details font voir que Mr. Simon
 ne fut pas ordonné Prêtre à Paris, comme le
 dit le P. Nicéron Bernabite dans les Memoi-
 re de la Vie de Mr. Simon.

La même année, c'est-à-dire 1670, les Juifs de
 Mets accusez d'avoir tué un petit enfant Chré-
 tien cherchoient une plume charitable qui
 les justifiât de cette accusation. Mr. Simon
 voulut bien s'en charger & composa pour eux
 un *Factum* où l'on reconnoît plus de Théo-
 logie que de Jurisprudence. Ce *Factum* qui
 étoit devenu rare a été réimprimé dans le
 premier Tome de sa Bibliothèque Critique.

On a pu remarquer que Mr. Simon n'étoit
 nullement Janseniste. Comme dans ses Etudes
 Théologiques il s'étoit particulièrement atta-
 ché à bien connoître la doctrine de l'Eglise
 Grecque Ancienne & Moderne, il avoit presque
 na-

naturellement adopté le Systême des Peres Grecs sur la Grace qui n'est pas entierement le même que celui de St. Augustin ; mais ce qui l'indisposa le plus contre l'Augustinianisme de son temps, ce furent les chagrins qu'il eut à essuyer de la part de quelques-uns de ses Superieurs qui avoient de grandes liaisons avec le Port-Royal. Il y eut même dans la suite une espece de guerre déclarée dont il est bon de marquer ici l'origine.

Dans le temps que le premier Tome de la *Perpetuité de la Foi* touchant l'Eucharistie parut au jour, Mr. Diroys Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui voioit souvent Mr. Arnaud, demanda à Mr. Simon ce qu'il pensoit de ce Livre. Il lui répondit que c'étoit un des bons Ouvrages de ces Messieurs ; qu'il y trouvoit néanmoins des endroits d'une grande importance à corriger. Mr. Diroys le pria de les mettre par écrit, ce qu'il ne lui accorda pas facilement ni d'abord, parce qu'il avoit un pressentiment de ce qui lui arriva dans la suite. Mais enfin Mr Simon étant fortement pressé, écrivit une partie de ses difficultés en forme de Lettre, & ne le donna qu'à condition que son Original lui seroit remis entre les mains aussi-tôt que Mr. Arnaud en auroit tiré une copie.

Mais cette affaire ne fut pas ménagée avec tant de secret que la Lettre ne vînt à la connoissance de quelques Amis de Mr. Simon. Ils virent avec douleur la solidité des remarques & comme ils ignoroient la maniere dont on avoit engagé l'Auteur à les mettre sur le papier, ils furent allarmez de voir naître dans

dans le sein même de la Catholicité & dans une Congregation dont les Superieurs étoient affectionnez à Mr. Arnaud, une Critique capable de diminuer l'estime que l'on avoit pour un Ouvrage si important.

L'Abbé de la Lane alla faire des plaintes au P. Senault Général de l'Oratoire qui fit venir sur le champ le Confrere Simon. Il n'étoit pas encore Prêtre & on ne l'appelloit pas autrement que Confrere selon l'usage de l'Oratoire qui n'accorde le nom de Pere qu'à ceux qui ont reçu l'Ordre de Prêtrise. Il lui demanda ce que c'étoit que cette affaire dont l'Abbé de la Lane faisoit tant de bruit. Mr. Simon repondit qu'il avoit donné à ces Messieurs quelques objections sur leur Livre de la perpetuité de la Foi : qu'ils avoient grand tort de s'en plaindre, puisqu'ils l'avoient pressé pendant plus de deux mois. Comme il étoit peu mesuré dans ses expressions, & qu'il étoit outré de dépit qu'on lui fît un crime d'une chose qu'on lui avoit arrachée à force d'importunité, il lâcha le mot, & ajoûta qu'il falloit que ce fussent de malhonnêtes gens de vouloir lui faire des affaires sur une Lettre dont ils avoient l'Original entre les mains & qui n'avoit été communiquée qu'à ceux à qui ils l'avoient bien voulu montrer eux-mêmes.

Le P. Senault fut satisfait de cette Reponse qui étoit conforme à la plus exacte verité. Il ordonna néanmoins à Mr. Simon de retirer la Lettre de leurs mains, & de prendre de bonnes attestations du fait comme il s'étoit passé, parce qu'il voioit bien que ces Messieurs qui ne pouvoient souffrir de contradiction,

ne

ne s'en tiendroient pas là & lui suscitoient des occasions où il auroit besoin de se justifier. En effet le P. Seguenot qui étoit alors Supérieur de la Maison de Paris, & qui étoit entièrement dévoué à Mrs. de Port-Royal, le traita avec toute la rigueur possible. Le P. Senault à qui il eut recours dans cette oppression lui répondit que n'étant pas seul Juge dans cette affaire il ne pouvoit le servir à moins qu'il eût de bonnes attestations. Le P. Seguenot étoit dans une erreur où étoit alors presque tout le parti de Port-Royal. Ces Messieurs croioient que Mr. Simon avoit écrit ces Remarques, pour decréditer le Livre de Mr. Arnaud; qu'il les avoit répandues dans le public & que le hazard leur en avoit fait tomber une copie entre les mains. Il n'y a qu'une imagination de cette nature qui puisse justifier la persécution qu'essuioit l'Auteur de la Lettre; cependant quand elle auroit été vraie elle ne pouvoit pas justifier un procédé violent. On peut refuter une Critique, & battre son adversaire par les armes dont il s'est servi pour attaquer. Mais c'est sortir des bornes de l'honnêteté & de la justice que de refuter un Ouvrage de pure Critique, en suscitant de mauvaises affaires à l'Auteur & en soulevant contre lui les Puissances qui peuvent le rendre heureux ou malheureux. La supposition qui avoit fourni le prétexte à l'oppression étoit pourtant fautive. Mr. Diroys avoit été la cause innocente de tout ce mal; Mr. Simon l'alla trouver & lui demanda une attestation du fait telle que le P. Senault le souhaitoit. Ce Docteur malgré la liaison in-

time

time qu'il avoit avec Mr. Arnaud ne put la refuser , parce qu'on lui fit entendre qu'on ne vouloit de lui autre chose sinon qu'il expliquât le fait de la maniere qu'il s'étoit passé. Cette Attestation consiste en une Lettre écrite à Mr. Simon pour être vûë du Pere Senault. La voici telle qu'elle est dans l'Original.

„ MONSIEUR , vous pouvez assurer le
 „ R. P. Général , que je me serois donné
 „ l'honneur de le voir , si je n'avois appris
 „ qu'il est extrêmement occupé ; & que je
 „ ne manquerai point de le faire, si-tôt que
 „ j'aurai appris qu'il sera plus libre. C'est
 „ pour lui dire ce que je fais , touchant la
 „ Lettre sur laquelle on vous fait de la peine:
 „ que dans le temps où le Livre de ces Mes-
 „ sieurs faisoit le plus de bruit , étant tom-
 „ bez sur ce discours, vous me dites qu'il y
 „ avoit des choses qu'ils avoient obmises tou-
 „ chant les Grecs & qu'il y avoit aussi des
 „ difficultez considerables qu'on leur pou-
 „ voit faire sur ce qu'ils avoient avancé sur
 „ ce sujet : qu'en ayant parlé à quelques-uns
 „ de ces Messieurs, ils me témoignèrent qu'ils
 „ feroient bien aîses de voir ces remarques par-
 „ écrit : que vous ayant prié de les y mettre,
 „ vous le fîtes après avoir différé assez long-
 „ temps : Et comme Mr. Berrand qui de-
 „ meure au même logis que moi & est notre
 „ ami commun , vous avoit temoigné qu'il
 „ feroit bien aîse d'être le porteur de cet Ecrit
 „ pour avoir l'occasion de voir ces Messieurs
 „ qu'il honore fort , vous le lui adressâtes
 „ en forme de Lettre: néanmoins vous me l'en-
 „ voyâtes

„ voyates me priant de la faire voir à Mr.
„ Arnaud & de vous la renvoyer au plutôt :
„ Que l'ayant portée dès le lendemain à Mr.
„ Arnaud, il me témoigna qu'il n'avoit pas
„ alors le temps de la lire & me pria de la
„ faire transcrire pour lui par Mr Guelphe
„ qui demouroit chez Mr. de Brienne : Que
„ je priai aussi-tôt Mr. Berrand à qui cette
„ Lettre s'adressoit de la donner à Mr.
„ Guelphe, après l'avoir lue, n'ayant fait
„ moi-même que la parcourir sans en faire
„ aucun extrait : Que comme Mr. Berrand
„ portoit cette Lettre à Mr. Guelphe, il ren-
„ contra Mr. de Brienne qui la lui demanda
„ pour la donner lui-même à Mr. Guelphe :
„ Que j'appris de vous quelques jours après
„ qu'on parloit de cette Lettre ; ce qui
„ m'obligea de la renvoyer querir sur l'heure
„ même & de la porter à un des principaux
„ de vos Peres, (c'est le P. Seguenot) qui
„ l'a encore entre ses mains : ainsi qu'il est
„ impossible qu'on l'ait ni vûë ni copiée de
„ votre participation : Que je fus surpris
„ quelque temps après que Mr. Arnaud dît
„ qu'on parloit de cette Lettre & qu'il n'en
„ avoit point reçu de copie : sur quoi je lui
„ dis que ne l'ayant donnée qu'à son Ecrivain
„ & à sa priere j'avois lieu de m'étonner
„ qu'il ne l'eût point reçue, & qu'on en fît
„ des plaintes : Que je savois que vous ne
„ l'aviez communiquée à personne parce que
„ c'étoit à un de vos Peres que j'en avois
„ remis l'exemplaire. Voilà, Monsieur, ce
„ que je témoignerai à votre R. P. Général
„ & à tout le monde, puisque c'est la vérité
„ toute :

DE MONSIEUR SIMON. 21

„ toute pure, étant fort fâché qu'on vous fasse
„ de la peine sur une chose que vous n'avez
„ faite que pour m'obliger, & que je n'ai
„ désirée que pour obliger des personnes qui
„ m'en avoient prié.

Le 13. d'Août 1669.

Signé DIROYS.

On peut juger de cette Attestation que les plaintes de Mess. de Port-Royal contre Mr. Simon n'étoient pas fort équitables, & que si la Lettre avoit été publiée ils devoient s'en prendre à ceux de leurs amis qui avoient eu l'infidélité d'abuser d'un dépôt & du secret d'un homme qui n'avoit écrit que pour leur communiquer des lumieres dont ils avoient besoin. Mr. Diroys est sans doute très-blâmable d'en avoir remis l'original, non à celui de qui il l'avoit reçu à cette condition, mais à un Supérieur qui s'en saisit comme d'un Acte propre à autoriser les vexations qu'il faisoit à une personne très-innocente. Cette Attestation au reste ne détruisit point des préjugés qui avoient pris des racines trop profondes. Le Pere Seguenot ne rabatit rien de sa haine & quoi que la Lettre du Docteur fût très-suffisante pour le desabuser, il ne laissa pas de persecuter toujours Mr. Simon, croiant faire plaisir au parti dont il avoit encouru la haine. Il falut que Mr. Diroys lui écrivît une Lettre semblable à celle qu'il avoit écrite pour le Pere Senault.

Mr. Berrand ayant appris que l'on continuoit de susciter des affaires à Mr. Simon sur la Lettre qu'il lui avoit adressée pour
Mr

Mr. Arnaud, lui donna une Attestation fort authentique datée du 4. Decembre de la même année 1669. Mr. Berrand ne pouvoit être suspect parce qu'il avoit été élevé à Port-Royal des Champs. Cependant il fut impossible d'appaiser des gens qui s'imaginèrent que Mr. Simon écrivoit un ouvrage semblable à celui de la *Perpetuité*, où il prétendoit apporter de meilleures preuves que celles de Mr. Arnaud, & faire voir en même temps ce qu'il y avoit de foible dans celui de ce Docteur, afin de prévenir par là les objections des Protestans.

Ce Projet quoi qu'imaginaire s'étoit si bien repandu qu'il se trouva des gens qui en furent persuadez. Ceux qui étoient remplis d'admiration pour Mrs. de Port-Royal ne purent souffrir qu'un Ecrivain qui n'en étoit pas fût assez hardi pour entrer en concurrence avec eux. Il y en eut aussi qui n'envisageant que les interêts de la Religion furent bien aises que Mr. Simon fournît à l'Eglise des armes pour se défendre contre Mr. Claude Ministre de Charenton. Le P. Du Breuil qui étoit des amis de Port-Royal & qui avoit entendu parler de cette affaire qui faisoit du bruit vînt exprès dans la Chambre de Mr. Simon le solliciter de donner au public cet Ouvrage qu'il croioit devoir être utile à l'Eglise. Mais M. Simon ne voulut point s'engager à ce travail dans un temps où il n'auroit pu se saisir de cette matière sans irriter le parti qui étoit alors le plus fort dans l'Oratoire. Il jugea que si une simple Lettre qu'il avoit écrite à la priere de ces Messieurs lui avoit attiré tant d'affaires de leur part,

part, il devoit bien plus craindre d'un Livre entier.

D'ailleurs Mr. Simon avoit assez de ses occupations ordinaires sans en chercher de nouvelles. Son grand Ouvrage de l'Histoire Critique, auquel il travailloit avec toute l'application que demande une matiere de cette importance & de cette étendue, ne lui laissoit pas assez de loisir, après ses autres devoirs remplis, pour entreprendre un Livre tel que celui dont on lui imputoit le dessein. Ce n'est pas que durant qu'il preparoit l'Histoire Critique il ne se soit quelquefois détourné pour publier d'autres Livres qui n'y avoient presque point de rapport. Tel est celui qui a pour titre CEREMONIES ET COUTUMES *qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs, traduites de l'Italien de LÉON DE MODÈNE, avec un Supplément touchant les Sectes des Caraïtes & des Samaritains de notre temps;* par D. RECARED SCIMFON. C'est-à-dire par RICHARD SIMON. Ce Livre parut à Paris *in* 12. 1674. S'il avoit déguisé son nom dans cette première Edition, il le changea en celui de SIMONVILLE dans la seconde qui fut publiée à Paris *in* 12. 1681. Où il ajouta en forme de Supplément COMPARAISON *des Cérémonies des Juifs, & de la Discipline de l'Eglise.* On le réimprima à la Haye l'année suivante & à Lyon deux ans après, c'est-à-dire l'an 1684.

Dans la Seconde Partie qui est toute du Traducteur, on trouve des Parentheses & des Crochets dont voici l'origine. On avoit donné le Manuscrit à Mr. Pirot Docteur de
Sor-

Sorbonne afin qu'il l'examinât. Il l'examina en effet, mais sortant des bornes de son emploi de Censeur d'office, il s'érigea en réformateur du Livre & y ajouta plusieurs choses. Mr. Simon refusant de se rendre responsable au Public de ces additions, & voulant se reconnoître lui-même en lisant son Livre enferma entre deux crochets ce qui n'étoit pas de lui. Mais il arriva, ce qui n'arrive que trop souvent dans les Imprimeries; les ouvriers ne comprenant rien à ces crochets, oublièrent quelques-unes de ces parenthèses.

Tel est encore le VOYAGE DU MONT LIBAN *traduit de l'Italien* du R. P. DANDINI *avec des Remarques*. Il fut imprimé à Paris en 1675. in 12. & réimprimé à la Haye en 1684. Ce Voyage est très-peu de chose de soi-même & la glose de Mr. Simon vaut infiniment mieux que le texte qui y donne occasion. Le P. Dandini plein de préjugés en faveur des Usages de l'Eglise Latine & souverainement ignorant sur les usages de l'Eglise Chrétienne d'Orient, juge de cette dernière selon ses lumières qui sont très-foibles & très-bornées, & voulant ramener la Discipline des Maronites & du Mont Liban au niveau du Rituel Romain, ne se montre pas un Juge fort éclairé sur les matières dont il fait son rapport, & laisse souvent échapper des décisions qui méritent d'être réformées. Mr. Simon mieux instruit que ce Père de la Doctrine des Maronites qu'il a puisées dans leurs Livres mêmes ne traduit ce Voyage que pour le rectifier par des remarques. Elles regardent toutes la croyance de cette Eglise O-rien-

rientale & contiennent un genre d'érudition peu commune & qui étoit particuliere au Traducteur. Chaque bevue du P. Dandini vaut au Lecteur un éclaircissement sur quelque point de la Doctrine ou de la Discipline de l'Eglise du Mont Liban. Comme Vigneul Marville * l'a très-bien remarqué „ ordinairement „ tous les Commentateurs sont fous des Auteurs qu'ils entreprennent de traduire. Ils „ les élèvent jusqu'aux nues & les accablent „ de leurs louanges.” Mr. Simon suit une methode toute opposée il semble n'avoir traduit le Voyage du Mont Liban que pour marquer & relever les fautes de ce bon Legat.

Mr. Simon se trouva engagé par hazard à une corvée qui lui attira de nouveaux chagrins ; ou plutôt elle fournit de nouveaux prétextes aux mal-intentionnez qui en cherchoient à quelque prix que ce fût pour le chagriner. On lui reprochoit toujours d'être Jesuite. Cette imputation étoit grave dans un Corps rival de la Société. Ses brouilleries avec Mrs. de Port-Royal lui attiroient mille inimitiez, dans une Congregation qui leur étoit fort unie. Mais ce fut encore pis quand il eut fait paroître son *Factum* pour le Prince de Neubourg Abbé de Fescamp, contre les Religieux de cette Abbaye. Voici ce qui le porta à écrire sur cette matière.

Il étoit ami du P. Verjus de l'Oratoire qui a été ensuite Evêque de Grasse & Frere du fameux P. Verjus Jesuite. Ce P. Verjus de l'Oratoire eut un procès contre les Moines

Bene-

* Melanges d'Hist. & de Litterat. T. 2. p. 36,
Tom. I.

Benedictins en qualité de Grand Vicaire du Prince de Neubourg Abbé de Fescamp. Il s'agissoit de défendre les Droits de l'Abbé contre les Moines de son Abbaye. Mr. Simon, qui avoit eu d'autres occasions d'étudier les matieres beneficales, ne put refuser à son ami un secours qu'il étoit en état de lui donner. Il composa donc en faveur de cet Abbé un *Factum* qui déplut fort aux Benedictins. Mr. Simon ne se piquoit nullement de cette politesse qui fait adoucir les coups que l'on porte à son adversaire. Il ignoroit parfaitement l'art de menager ceux contre qui il écrivoit, & sa grande maxime d'alors étoit d'appeller un chat un chat. Il semble que cette impolitesse & ce défaut de menagement soit un vice assez ordinaire aux personnes qui ont une grande érudition. Delà vient l'agréable surprise où l'on est quand on voit un Savant tel que D. Mabillon refuter avec une politesse charmante le fameux Abbé de la Trappe & parler de lui avec un sincere respect dans le même ouvrage où il s'efforce de renverser son Systême sur les Etudes Monastiques. En échange nous avons vû dans ces derniers temps l'illustre Madame Dacier oublier en faveur d'Homere la douceur qui sied si bien à son sexe & se déchaîner contre Mr. de La Motte qui au défaut de l'érudition a employé contre elle un style poli & mesuré qu'on a regret de ne pas trouver dans le *Traité de la decadence du goût* écrit par son adversaire.

Les Benedictins irrités par le *Factum* dont on vient de parler, porterent leurs plaintes au P. de Ste. Marthe qui étoit alors Général
de

de l'Oratoire. Ils lui représenterent l'union que leur Corps avoit avec celui de sa Congregation & qu'il étoit fâcheux qu'ils fussent attaquez par leurs Freres. Le P. de Ste. Marthe étourdi de ces plaintes & préoccupé du prétendu Jesuitisme de Mr. Simon, s'oublia jusqu'à lui demander pourquoi il avoit écrit contre les Benedictins qui étoient les bons amis de l'Oratoire, & s'il n'aimoit pas mieux être à lui qui étoit son Général qu'aux Jesuites; comme si les Jesuites avoient eu quelque rapport à ce procès! Ils n'en avoient pourtant point d'autre sinon que le Pere Verjus, qui avoit engagé Mr. Simon à écrire pour le Prince de Neubourg dont il étoit Grand Vicaire, avoit un frere Jesuite. Ils s'estimoient reciproquement & n'avoient pu se résoudre à s'enveloper l'un l'autre dans ces haines de parti qui ne font que trop generales entre deux grands Corps qui ont le même but & cherchent à gagner la superiorité, ou du moins à empêcher les autres de se la donner.

Cette union des deux freres étoit suspecte depuis long-temps dans la Congregation, cependant on y menagea le Pere Verjus, mais enfin on se lassa d'un Confrere soupçonné d'être affectionné aux Jesuites & on prit pour pretexte son Grand Vicariat pour lui donner son congé. Mr. Simon privé d'un tel ami resta seul en butte à tous les traits que l'on voulut lui porter. Ils avoient été long-temps liez d'amitié, Mr. Simon l'avoit utilement servi dans le procès contre les Benedictins. L'imputation de Jesuitisme, la plus odieuse qu'on eût pu inventer contre lui, s'attacha

sur lui entierement & on songea plus que jamais à l'éloigner de Paris.

On avoit fait quelques tentatives pour cela dès les premiers jours du Generalat du P. de Ste. Marthe. Ce Pere étoit fort attaché à la Doctrine de St. Augustin & il avoit commencé l'exercice de sa nouvelle Dignité par l'éloignement de ceux qu'il ne croïoit pas assez zelez pour le Systême de la Grace tel que ses Disciples font profession de l'enseigner. On peut dire néanmoins qu'en cette occasion Mr. Simon fut traité avec plus de douceur que beaucoup d'autres à qui on ne faisoit aucun quartier.

Pour avoir un pretexte plausible de l'éloigner non seulement de Paris , mais même du Royaume, on lui proposa un emploi considerable à Rome. Il se garda bien de le refuser d'abord ; il eut peur d'irriter des gens qui feignoient de lui vouloir du bien. Un refus trop prompt & trop marqué lui eût attiré l'ordre d'aller dans quelque Maison de Province, & sa presence étoit plus necessaire que jamais à Paris où il faisoit alors imprimer son Histoire Critique. Il esperoit de gagner du temps & que quelque événement changeroit cette disposition si contraire à ses vûes & à ses intérêts. Cependant on le pressa vivement de donner une reponse positive sur ce voyage. Se voyant poussé à bout , il demanda quelques jours pour prendre conseil de ses Amis & lors qu'il fut question de savoir sa resolution , il repondit que le Roi ne vouloit pas qu'il fît ce voyage. De dire si ce fut une simple défaite dont il s'avisâ ou qui lui fut suggerée par quel-

cun

cun de ceux de qui il avoit pris conseil, ou si quelque personne de ses amis avoit effectivement sollicité à la Cour une défense de sortir du Royaume ; c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Quoi qu'il en soit, on chargea peu de temps après de cet emploi le P. Poisson qui fut ravi d'aller à Rome. Mr. Simon se fut bon gré toute sa vie de n'avoir pas accepté cette commission. Il est certain que s'il se fût éloigné alors il eût été moins à portée de parer les coups dont on cherchoit à l'accabler.

Son HISTOIRE CRITIQUE parut enfin, & acheva de donner à ses ennemis les armes qu'ils cherchoient depuis si long-temps pour l'opprimer sans ressource. Mr. Simon avoit pris toutes les précautions que la Prudence conseille en pareil cas. Il s'étoit muni d'un Privilege obtenu dans toutes les formes ordinaires, Mr. Pirot Docteur de Sorbonne & Ami de Port-Royal l'avoit revû & le P. Général de l'Oratoire avoit donné sa Permission pour l'imprimer. On ne laissa pas de faire entendre au Chancelier que ce Livre étoit dangereux & sur cette Dénonciation on en fit arrêter les exemplaires. Mr. Simon étoit alors au Pays de Caux sa Patrie ; comme le Roi à qui l'Ouvrage étoit dédié étoit alors en Flandre, Mr. Simon attendoit le retour de S. M. pour le lui présenter. Jusques à ce retour la vente du Livre demeuroid suspendue, & si le Libraire eût eu la discretion qu'il devoit, il n'auroit pas livré M. Simon à ses ennemis & ne se seroit pas lui-même privé des avantages de cette impression par les

mauvaises suites qu'eut son avarice.

Comme il n'osoit pas distribuer l'Histoire Critique avant que le Roi eût reçu son exemplaire des mains de l'Auteur, & qu'il étoit bien aise d'augmenter l'avidité du public pour cet Ouvrage en le faisant connoître avant que de l'exposer en vente, il s'avisa de distribuer les Tables des Chapitres. Ces Sommaires depouillez de leurs explications & de leurs preuves parurent plus que suffisans pour decréditer le Livre.

Mrs. de Port-Royal avoient au Fauxbourg St. Jacques une espece de Bureau où se prenoient toutes les résolutions les plus favorables au parti. Ce sont les propres termes de Mr. Simon. On y examina la Table où l'on vit dans le Sommaire d'un Chapitre ces paroles : *Moïse ne peut être l'Auteur de tout ce qui est dans les Livres qui lui sont attribuez.* Cette proposition qui étant restreinte à ses justes bornes contient une vérité incontestable, fut prise dans un sens outré & très-différent de celui de l'Auteur, passa pour un paradoxe dangereux & donna lieu à la suppression.

Le Livre ne fut pas plutôt saisi qu'on fût qu'il y en avoit un exemplaire dans ce Bureau où l'on l'examinait Mr. Simon qui savoit dans quel esprit se faisoit cet examen, ne pût s'empêcher d'en faire du bruit & de demander qui avoit mis entre les mains de ces Messieurs un Livre qui étoit arrêté. Mr. Pirot qui en avoit été le reviseur, comme je l'ai déjà dit, protesta qu'il n'avoit aucune part à cela & il disoit vrai. Mr. Simon mieux informé lui rendit justice. Un parti aussi nombreux & aussi bien servi que l'étoit le Port-Royal avoit assez d'autres mo-

moyens pour se faire communiquer ce Livre.

Mr. Simon prit alors le bon parti. Après avoir répondu à tout ce qu'on lui objectoit, il témoigna qu'il étoit prêt de reformer dans son Ouvrage tout ce qu'on fouhaiteroit; qu'il n'étoit nullement entêté de ses sentimens; qu'on lui fît seulement la grace de marquer les endroits qu'on vouloit reformer. Il ajoûta même que s'il falloit refondre tout le Livre, il le refondroit volontiers. On écouta d'abord ses propositions qui paroissoient justes, puis qu'il n'avoit rien fait imprimer qu'avec le Privilege & les Permissions necessaires. Mais ce n'étoit pas la correction du Livre que l'on cherchoit. On l'eût trouvé bon, excellent, s'il eût été composé par quelqu'un des amis de ces Messieurs. Tout le fracas que l'on faisoit, ne tendoit qu'à obliger l'Auteur de sortir de Paris, & quand on s'aperçut qu'il étoit invulnérable à tous les traits qu'on lui avoit lancez jusques-là, on s'avisa de tenter une autre voye.

On fit dire à Mr. Pirot qui avoit examiné le Livre par ordre du Chancelier que l'Auteur y avoit inseré plusieurs choses, depuis qu'il l'avoit approuvé. Il fut même obligé de faire cette reponse, parce que toute l'affaire retomboit sur lui. On lui reprochoit sans cesse d'avoir donné son Approbation à un Livre dangereux, & que le Privilege du Chancelier n'avoit été accordé que comme une suite de la validité de l'Approbation. On se prenoit à lui & de la concession d'un Privilege qu'on étoit forcé de revoquer, & des frais d'une impression que le Libraire avoit faits en vertu de l'Approbation & du Privi-

lege; ainsi toute cette affaire retomboit sur lui. Ce fut ce qui le porta à se tirer d'embaras par cette défaite. Mais il avoit à faire à un homme inébranlable, résolu de ne rien ménager pour se justifier d'une imputation si fautive. Mr. Simon se mit en état de prendre des voyes de fait contre Mr. Pirot & de lui prouver juridiquement, devant les Juges ordinaires, qu'il n'avoit inferé aucunes additions dans son Ouvrage. La chose étoit aisée à démontrer. On avoit l'original que Mr. Pirot avoit marqué de quelques crayons à la marge & ainsi il ne pouvoit pas nier que ce ne fût le véritable original qui lui avoit passé par les mains. On fit plus. On le défia de donner par écrit ces prétendues additions & on s'obligea de faire voir en comparant l'Original avec l'Imprimé que ce qu'on disoit des additions étoit absolument faux.

Il y avoit de plus une personne d'un mérite distingué qui avoit lu conjointement avec Mr. Pirot les endroits du Livre qui avoient fait le plus de difficulté, & cette personne a toujours témoigné que Mr. Simon n'avoit rien ajouté à son Original. Tout cela fut objecté à Mr. Pirot dans le temps qu'on alloit lui donner une Assignation au Châtelet de Paris, pour se voir condamné aux frais de l'Impression. Mais on alla au devant de toute cette procédure; car on menaça Mr. Simon de le traduire au Conseil. Cette chicane ne l'effraya point; il étoit persuadé que la droiture de sa conduite sur laquelle il n'avoit rien à se reprocher, se feroit connoître avec avantage dans un Tribunal dont tous les Membres
ne

ne feroient pas devouez à ses adverfaires. Ces derniers ne fe déconcertèrent point & lorsqu'ils virent que leurs menaces n'avoient pas le succès qu'ils en attendoient, ils eurent recours au dernier remede, reflource violente, mais certaine & la feule qui leur reftoit; on lui fit entendre que s'il ne prenoit le parti de fe retirer, on lui feroit tomber les Puiffances fur les bras. Ce fut un argument auquel il ne put repondre qu'en fe retirant en effet de Paris, pour ne pas donner occafion à un plus grand bruit.

Il avoit demandé auparavant qu'on lui fît la juftice de renvoyer fon Livre à examiner aux Docteurs de Sorbonne. Il n'eft pas jufté, difoit-il, que celui qui s'eft déclaré ma Partie, en foit le feul Juge. Il eut beau faire, il ne put obtenir que cette affaire fût examinée dans les formes ordinaires. Cependant la haine Théologique qui, comme l'on fait, eft la plus dangereufe de toutes les haines, s'acharnoit de plus en plus contre Mr. Simon. Plus Mr. Arnaud étoit eftimé, plus il y avoit de gens qui favoient mauvais gré à Mr. Simon d'un Ouvrage que Mr. Arnaud n'approuvoit pas. Tout Paris & les Provinces retentirent bien-tôt des jugemens les plus injurieux à l'Auteur d'un Livre que mille gens fe faifoient honneur de decrier, fans l'avoir vû. Cette circonftance même de la difficulté de voir le Livre & d'en juger par foi-même, aida la prevention peu avantageufe de ceux qui en jugeoient fur le bruit commun. Tout le monde cria fans favoir pour quoi. Quelques-uns des principaux de l'Or-

ratoire qui étoient alors animez de l'esprit du Fauxbourg St. Jacques & qui étoient aussi interessez dans cette affaire, crièrent encore plus fort que les autres. Tous ces troubles se passoient l'an 1678.

Mr. Simon lassé de se voir en bute à tant de traits & ne pouvant plus esperer d'être tranquille dans un Corps où il avoit des ennemis si puissants, prit enfin le seul parti qui restoit pour retrouver le repos qu'il aimoit & auquel il avoit inutilement sacrifié plusieurs demarches desagréables. D'ailleurs l'Oratoire n'est pas une Maison où l'on puisse vivre gratuitement, il faut y payer pension, ou la redimer par des emplois utiles; comme d'être Regent ou Prefet, ou par d'autres services. Un des liens qui attachoient le plus Mr. Simon, c'est l'usage de la Bibliothèque de la Rue St. Honoré où il avoit à sa disposition un riche amas de Livres rares. Par tout ailleurs il étoit privé de cet avantage & ne trouvoit plus dans la Congregation que des Confreres prevenus contre lui, ou du moins inutiles à son but, & plus capables de retarder ses progrès que de les encourager. Ces considerations acheverent de le détacher de l'Oratoire & il en sortit la même année 1678.

Il se retira à Bolleville Village du Pays de Caux où il avoit un Benefice dont il jouissoit deux ans avant la publication de son Livre.

L'Auteur du Memoire imprimé dans le Journal Litteraire *, & le P. Nicéron qui l'a
suivi

* Tom; 3. p. 227.

suivi disent que Mr. Simon y fit les fonctions de Curé, pendant quatre ans, qu'il resigna ce Benefice à la fin de 1681. & se retira à Dieppe où il a vécu jusqu'à sa mort. Cela n'est point du tout exact. Nous verrons le contraire dans la suite & nous en apporterons des preuves à n'en point douter.

Il est certain qu'avant la fin de l'année 1678. il étoit déjà à Bolleville & c'est de là qu'est datée la XVIII * Lettre. On voit par une de ses Lettres au P. le Cointe de l'Oratoire † écrite du même lieu que Mr. l'Archevêque de Paris lui avoit fait dire par le P. de Ste. Maure, qu'il ne se retirât point dans la Province & qu'il l'appuieroit de tout son credit ; mais, ajoute Mr. Simon, *comme j'ai de l'aversion pour tout ce qui s'appelle affaire, j'ai mieux aimé aller vivre en Solitaire à la Campagne, que de demeurer en un lieu où je n'aurois aucune tranquillité d'esprit.* On ne peut pas donner une plus belle preuve de l'éloignement que Mr. Simon avoit pour tout ce qui s'appelle affaire que ce qu'il fit en écrivant à un de ses amis. C'est un usage que les Curcz s'assembloient une fois par an à Rouen, lorsqu'ils y sont appelez par l'Archevêque qui est bien aise de voir ces Messieurs rassemblez ; Mr. Simon écrivant à Mr. Mallet Grand Vicaire de l'Archevêque du Diocèse ‡ le pria d'effacer sur son registre des Synodes le Curé de Bolleville ; *afin, dit-il, qu'à l'avenir je ne sois plus appelé. Il est inutile que je fasse un Voyage*

b 6

ge

* Tom. 2. p. 113. † Tom. 2. p. 119. ‡ Tom. 2. pag. 123.

ge de Rouen , seulement pour me montrer.

Mr. Simon étoit encore à Bolleville à la fin de Mars 1682 * , & ce fut cette même année qu'il quita la Cure de Bolleville. Alors il se retira à Dieppe, où, après un séjour assez court, il retourna à Paris ; non pas pour s'y fixer, mais afin d'y prendre des arrangemens pour ses Etudes , & pour l'impression de quelques Ouvrages.

Dès l'année précédente il s'y étoit rendu au sujet de la seconde Edition des *Cérémonies & Coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs*. Il y avoit ajouté un *Supplement*, comme je l'ai déjà dit , j'ajouterai seulement ici une circonstance qui est à remarquer, c'est que l'Epître dedicatoire n'est point de lui, mais de Mr. de Fremont d'Ablancourt qui s'en chargea à la priere de la Veuve Billaine qui faisoit la dépense de l'impression †. Ainsi il ne faut pas mettre sur le compte de l'Auteur les louanges & le pompeux galimathias dont elle est remplie. Il auroit loué plus sobrement, & la flatterie n'étoit aucunement un de ses vices. Mr. Simon qui n'étoit venu à Paris, que pour quelques jours & qui étoit pressé de s'en retourner à Bolleville, ne crût pas devoir retarder son depart, pour cette Epître Dedicatoire à laquelle il avoit consenti en faveur de cette Veuve. Mr. Bossuet étoit ami de Mess. de Port-Royal, ils s'étoient même servi de lui pour agir contre l'Histoire Critique; & il avoit porté les choses à un éclat.

* Tom. I. p. 91.

† Voyez la Lettre XIII. du IV. Tome de ce Recueil.

éclat qui ne lui permit pas si tôt de reculer à l'égard de cet Ouvrage, car d'ailleurs il revint, dans la suite, de son préjugé & après avoir lû le Livre dont il n'avoit d'abord jugé que par les yeux d'autrui, il fut bien éloigné d'en mépriser l'Auteur. La Veuve Billaine qui n'ignoroit pas cette disposition du Prelat, & qui favoit de quel poids étoit pour le débit du Livre qu'elle venoit de réimprimer, le jugement qu'en feroit un Evêque si acréité, souhaita de le prévenir favorablement, en le lui dediant; Mr. Simon y consentit & laissa faire Mr. de Fremont d'Ablancourt.

Ce dernier étoit un Illustre de ce temps-là. Il étoit neveu du fameux Traducteur d'Ablancourt qui après avoir abjuré à l'âge de vingt ans la Religion Pretendue Reformée, y retourna dans la suite; & le neveu fut élevé dans les sentimens de l'oncle. Mr. Simon eut avec lui, malgré la difference de Religion, une étroite amitié & lui écrivoit souvent. Comme les Caraïtes font entre les Juifs bande à part, comme les P. Reformez font en France entre les Catholiques, Mr. Simon donnoit le nom de Caraïte à Monsieur de Fremont & c'est par ce nom qu'il le designe dans beaucoup de Lettres de ce Recueil.

Monsieur Justel étoit un autre homme Illustre de ce temps-là. Il passa en Angleterre l'an 1681 & vit Mr. Simon qui étoit alors en Normandie & qui pour le détourner de ce voyage lui predict les desagrémens qu'il auroit chez les Anglois; & l'événement justifia la prediction. Mr. Justel quoique Protestant, avoit beaucoup d'Amis de la Religion Catho-

lique, & Monsieur Simon étoit de ce nombre. Comme il étoit en correspondance avec presque tous les Savans de l'Europe, il étoit très-instruit de l'Histoire Litteraire de son temps. Il tenoit chez lui des Assemblées, où se trouvoient des personnes de qualité & de mérite; & son Cabinet n'étoit pas seulement fréquenté par des Protestans; il y avoit des Ecclésiastiques & des Religieux que son savoir & sa vertu attiroient chez lui.

Ce furent ces deux Messieurs qui engagèrent insensiblement Monsieur Simon dans une entreprise qui auroit eu des suites très-utiles, si divers contretemps ne l'avoient pas traversée. Comme ce fait est un de ceux que les adversaires de Mr. Simon ont le plus empoisonné, je reprendrai les choses de plus haut. Je ne ferai presque que rapporter ses propres termes.

„ L'an 1676 *, les Ministres & Anciens
 „ de Charenton résolurent de faire une nou-
 „ velle Version de l'Ecriture Sainte. Mr.
 „ Justel en parla plusieurs fois à Mr. Simon,
 „ & il lui marqua même fort ingenuement,
 „ que ses gens, parlant de Mrs. de Charen-
 „ ton, n'étoient pas capables de cette entre-
 „ prise. Mr. Simon lui répondit qu'il y pense-
 „ roit & qu'il avoit beaucoup travaillé sur cet-
 „ te matière. En effet peu de jours après il lui
 „ donna le plan qui est imprimé dans sa Cri-
 „ tique, touchant la Méthode qu'on devoit
 „ suivre pour faire une bonne Version de la
 „ Bible

* Réponse à la Défense des Sentim. de quelques
 Théologiens de Hollande. P. 77.

„ Bible. Mr. Justel ne manqua pas de le
 „ communiquer à ces Messieurs, qui demeu-
 „ rérent d'accord qu'il falloit donner au pu-
 „ blic une Bible Françoisse qui ne favorisât
 „ aucun parti & qui pût être également utile
 „ aux Catholiques & aux Protestans. On
 „ pria Mr. Simon de traduire quelques Cha-
 „ pitres selon le plan qu'il avoit proposé,
 „ afin de servir de regle à ceux qui entrepren-
 „ droient ce travail. Ayant trouvé même
 „ quelque temps après chez Mr. Justel, Mr.
 „ Claude & Mr. de Fremont, il s'entretint
 „ avec eux sur ce nouveau dessein & ils lui
 „ témoignèrent qu'ils avoient résolu de par-
 „ tager entre eux toute la Bible & que chacun
 „ en traduiroit une partie. Si je m'en sou-
 „ viens, le Pentateuque échut à Mr. Claude.
 „ Vers ce temps-là il arriva que Mrs. de
 „ Geneve qui songeoient aussi de leur côté
 „ à publier une Bible Françoisse, en envoye-
 „ rent à leurs *Freres* de Paris le Projet, avec une
 „ feuille imprimée, qui contenoit le commen-
 „ cement de la Genèse & des Notes de leur
 „ façon. Mr. de Fremont apporta cette feuil-
 „ le à Mr. Simon pour en faire la Critique;
 „ ce qu'il fit à l'heure même; on envoya
 „ cette Critique, en y changeant peu de cho-
 „ ses, à ces Messieurs de Geneve, & on les
 „ avertit de la Méthode qu'on devoit garder
 „ pour faire une bonne Version. C'est ce qui
 „ leur donna occasion de dire que les Minis-
 „ tres de Paris adoptoient les sentimens des
 „ *Papistes*. Mais le plus fort de leur dispute
 „ ne rouloit pas tant sur la maniere dont on
 „ devoit traduire l'Ecriture que sur un fonds
 „ de

„ de soixante mille Livres qu'un bon Suisse
 „ avoit destiné à cet Ouvrage ; & que cha-
 „ cune de ces deux Eglises de Charenton &
 „ de Geneve vouloit attirer à soi.”

Comme dans les Guerres entre Théologiens on fait armes de tout, lorsque Mr. le Clerc écrivit contre Mr. Simon une Replique à la Reponse que ce dernier avoit faite, au fameux Ouvrage intitulé *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, dont nous parlerons ci-après ; ce savant homme, dis-je, trompé par quelqu'un, qui lui avoit falsifié l'Histoire que nous venons de rapporter, la raconta d'une maniere qui, si elle eût été véritable, n'eût pas fait honneur à Mr. Simon. On prétendit que Mr. Simon s'étoit engagé à Mrs. de Charenton, moyennant une promesse de douze mille Livres, à faire une nouvelle Version de la Bible ; qu'après trois mois d'essai qu'il employa à traduire un Chapitre de Job, & un autre des Proverbes, en y joignant des remarques, cette affaire fut rompue au grand regret du Traducteur ; que cela fut cause qu'il se brouilla avec Messieurs de Charenton & se déchaina ensuite contre les Protestans.

Mr. Simon a répondu * lui-même à ces imputations ; y a-t-il, dit-il, de l'apparence qu'on ait employé trois mois à un Ouvrage qui ne demandoit que deux ou trois jours ? On ne lui parla jamais des douze mille Livres que les Théologiens de Hollande mettent en jeu. Bien loin qu'après un delai de
trois

* Ibid.

trois mois il ait fourni deux Chapitres l'un de Job & de l'autre des Proverbes, il donna à Mr. de Fremont sa Version & ses Notes sur la meilleure partie du Pentateuque, pour les remettre à celui qui traduisoit ces Livres. Il lui donna même ensuite ce qu'il avoit sur les Prophetes. Il n'est pas vrai que cette affaire l'ait brouillé, avec Mrs. Justel & Fremont, il continua de les voir & d'être leur ami, & ces Lettres en contiennent des preuves auxquelles il n'y a rien à repliquer; & si après l'époque de cette rupture chimerique, il parla des Protestans d'une manière peu agréable à ces Messieurs, il ne fit que ce qu'il avoit fait, cinq ans auparavant, c'est-à-dire dès l'an 1671, il ne les avoit pas traités avec plus de ménagement. Toutes les remarques qu'il avoit ajoutées à sa Traduction du Livre de Gabriel de Philadelphie sont toutes contre les Protestans, & son but est d'y faire voir que les plus habiles de leur parti ne sont que de purs déclamateurs & de misérables Controversistes qui n'ont aucune connoissance de la Théologie des Peuples du Levant, & il entendoit parler de Mr. Claude.

Cette prétendue Association avec les Ministres de Charenton pour une Version de la Bible qui ne seroit ni Catholique, ni Calviniste, a été reprochée à Mr. Simon dans un Libelle qu'un Benedictin publia contre lui en 1699. On peut voir la Lettre qu'il écrivit à Mr. du Hamel sur ce sujet *; & Mr. Bossuet Evêque de Meaux qui avoit été content

du

* Tom. 3. p. 267.

du Projet & des vuës de Mr. Simon lorsqu'il lui lut cette Histoire dans la Reponse à la Défense des Sentimens des Théologiens de Hollande, oublia cette circonstance, lors qu'il écrivit ensuite contre le Nouveau Testament de Trevoux, & fit un crime à son Auteur d'une chose qu'il avoit autrefois jugée utile à l'Eglise.

Quelque haine que l'on ait pour Mr. Simon, quelque illusion qu'on se fasse à son égard, on ne peut disconvenir que le Projet d'une Version entiere de l'Ecriture Sainte telle qu'il la proposoit, ne soit très-digne d'un Prêtre Catholique; car enfin il n'est pas question de s'arrêter au ridicule que ses adversaires ont tâché d'y repandre, en l'appellant une Bible qui ne seroit ni Catholique, ni Calviniste. Pour parler solidement, les Livres de tous les partis sont remplis des plaintes que l'on fait contre ceux qui déterminent à leur opinion des passages qu'ils alleguent en preuve, quoique dans les Originaux le sens ne soit nullement déterminé. Une Version où l'on auroit soigneusement évité cette fixation intéressée seroit seule capable d'appaiser ces plaintes.

Les préparatifs qu'il demande pour l'exécution de ce Projet ne peuvent que produire des avantages très-grands, & très-réels & rien n'est plus sage à mon gré, que les réflexions qu'il fait sur la nécessité d'épurer le Texte Hebreu, & les anciennes Versions; & quand le Projet se borneroit là, ce seroit toujours un grand point, mais il ne s'y borne pas, comme on peut voir dans les deux premiers

niers Chapitres du III. Livre de l'Histoire Critique de Vieux Testament, où ce Projet est inferé, & dans les deux suivans, où l'Auteur examine les difficultez qui se rencontrent à faire une bonne Version de l'Ecriture Sainte. Le Projet est entre les mains du Public & tout le monde peut le lire à l'endroit que je viens d'indiquer. Les Ministres de Charenton donnerent une preuve de leur sagesse en l'approuvant. Ils sont très-louables de ce que sans avoir égard à la Religion de celui qui leur donnoit cette idée, ils s'y conformerent entierement.

Si ce plan eût été exécuté, on auroit eu une Bible Françoisé de laquelle on auroit banni toutes les fausses notes qui ne servent qu'à favoriser l'esprit de parti. Mr. Simon gaignoit déjà beaucoup sur l'esprit des Ministres de Charenton, en obtenant d'eux qu'on ôteroit de leur Version un grand nombre de remarques qui ne sont souvent dans les Bibles Protestantes que pour tirer du Texte des conclusions peu favorables à la Religion Catholique, & que pour détourner le sens du Texte vers des explications souvent forcées, & presque toujours dangereuses, & à coup sûr accommodées au Système qui les a fait naître.

Je n'ai point su si ce que Mr. Simon dit, qu'il donna à Mr. de Fremont de sa Version & de ses Remarques sur une partie de Pentateuque, lui fut rendu dans la suite; ou si ce n'étoit simplement qu'une Copie dont il garda l'Original; mais je fais qu'il avoit traduit tout le Pentateuque, & que Leonard Imprimeur du Roi en a eu le Manuscrit entre les mains.

main. J'aurai occasion de parler ci-après de la Version entière de la Bible qu'il projettoit de publier. Je reviens au Livre de l'Histoire Critique dont je me suis un peu écarté.

Dès que ce Livre eut été supprimé à Paris, Elzevier tâcha d'en avoir un exemplaire imprimé, afin de le réimprimer en Hollande; mais ses efforts furent inutiles. Quelque temps avant la suppression, l'Auteur en avoit fait donner deux exemplaires chez l'Imprimeur à Mr. Justel, dont l'un fut envoyé à Mylord Clarendon & l'autre à Mr. Compton Evêque de Londres. La Duchesse de Mazarin fit copier par son Chapelain un de ces exemplaires, & c'est sur cette Copie que fut faite l'Edition d'Elzevier : Copie defectueuse, mais que le public reçut avec d'autant plus d'avidité, que l'Ouvrage faisoit beaucoup de bruit & qu'on desespéroit d'avoir l'Edition de Paris faite sous les yeux de l'Auteur. *Noel Aubert de Versé* se chargea aussi-tôt d'en faire une *Traduction Latine* qui fut imprimée à Amsterdam in 4o. l'an 1681. Cette Traduction ne plut ni à Mr. Simon, ni aux personnes habiles; car en premier lieu elle étoit faite sur l'Edition d'Elzevier, qui, comme on vient de dire, n'étoit rien moins qu'exacte, & en second lieu le Traducteur qui n'étoit point assez au fait des matieres s'ingéra d'y faire de son chef des changemens qui gâtoient l'Ouvrage; aussi n'eut-elle aucun succès. Cependant l'Edition d'Elzevier fut bien-tôt enlevée. & il en parut une troisième en 1685. Reinier Leers, Libraire de Rotterdam, avoit recouvré un exemplaire de l'Edition de Paris. Il y joignit diver-

diverses Pièces qui avoient été écrites à l'occasion de l'Histoire Critique. Le titre entier de cette Edition est : *Histoire Critique du Vieux Testament* par le R. P. Simon Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. *Nouvelle Edition, & qui est la premiere imprimée sur la Copie de Paris* augmentée d'une *Apologie Generale & de plusieurs Remarques Critiques*. On a de plus ajouté à cette Edition une *Table des Matieres & tout ce qui a été imprimé jusqu'à present à l'occasion de cette Histoire Critique*. A Rotterdam chez Reinier Leers 1685. Mr. Simon a protesté de ne s'être point mêlé de cette Edition.

Je crois que le P. Nicéron se trompe lorsqu'il parle d'une Edition d'Amsterdam en 1685; dont il rapporte le titre un peu different de celui-ci. Cette Edition d'Amsterdam m'est inconnue, & je la crois chimerique.

Peu de Livres ont excité autant de contradictions que celui-là. On vit pleuvoir des Critiques de toutes parts, & Mr Simon eut besoin de son humeur ferme & laborieuse pour faire tête à tous les assauts qu'on lui livroit. Le premier qui l'attaqua chez les Etrangers, ce fut Mr. De Veil Fils d'un Juif de Mets, il se fit Chrétien après la mort de son Pere, & non content de cette demarche, il fut Chanoine regulier de la Congrégation de Ste. Genevieve. Son inconstance lui fit ensuite quitter cette Communauté. Il passa en Angleterre, abjura la Religion Catholique pour embrasser l'Anglicane; mais après avoir vécu quelque temps parmi les Evêques, il se rangea du côté des Anabaptistes, épousa la fille d'un hom-

homme de cette Secte dans laquelle il ne mourut peut-être pas. Ce Mr. De Veil prenoit en Angleterre la qualité de Docteur en Théologie & de Ministre du St. Evangile. Il n'eut pas plutôt vû l'Ouvrage de Mr. Simon, par le moyen d'un des deux exemplaires que j'ai dit qui avoient été envoyez en Angleterre, qu'il écrivit une Lettre à Mr. Boyle de la Societé Royale de Londres. Il y parle en Controversiste & s'attache à prouver contre Mr. Simon que la seule Ecriture est la regle de la Foi. Il s'étoit hâté de paroître sur les rangs, car l'Approbation de sa Lettre est datée du 16. Mai 1678. Mr. Simon ne voulant pas se commettre directement avec un tel homme, lui repondit par une autre Lettre en date du 16. d'Août de la même année, & prit le nom de *R. de l'Isle Prêtre de l'Eglise Gallicane*. Ces deux Lettres sont dans l'Edition de Rotterdam.

La même année Mr. Simon rencontra un Adversaire plus important, ce fut l'Illustre Mr. *Spanheim*. Il étoit alors en Angleterre en qualité d'Envoyé de l'Electeur Palatin, mais les fonctions de son Ministère ne l'occupoient pas si entierement qu'il ne donnât beaucoup de temps à ses Etudes. La reputation qu'il avoit d'être un des plus savans hommes de l'Europe, l'avoit lié avec tout ce que l'Angleterre avoit alors de plus doctes Théologiens. Il lui fut aisé d'avoir communication d'un des deux exemplaires qui étoient à Londres; & cette Lecture produisit une Lettre qui fait un volume raisonnable.

Il commence par un Eloge magnifique du
P. Si-

P. Simon & de son Histoire Critique , rien n'est plus obligeant que le jugement qu'il en porte en gros ; mais quand ce vient au detail , il rabat bien de ces éloges. Cette Lettre parut au Mois de Decembre 1678. on y faisoit un extrait entier du Livre de l'Histoire Critique. Mr. Simon au lieu de répondre directement à Mr. Spanheim lui opposa une Lettre qu'il suppose être d'un Théologien de la Faculté de Paris , qui rend compte à un de ses amis de l'Histoire Critique du Vieux Testament. Pour mieux persuader que c'est une tierce personne qui parle , le prétendu Théologien de la Faculté de Paris avoue qu'il ne pretend pas appuyer le Pere Simon en toutes choses , mais seulement en ce qui paroît juste & raisonnable. Il commence ensuite l'Analyse de l'Histoire Critique & en fait un extrait à sa maniere ; ainsi il oppose Lettre à Lettre , & Extrait à Extrait. Cette Réponse est datée de Paris , le 10. Septembre 1679. Mr. Simon étoit déjà dans son Benefice de Bolleville , mais il avoit fait une course à Paris , pour ses affaires , comme il avoit coûtume à faire assez souvent tant qu'il n'y eut pas son Domicile , comme il l'eut dans la suite.

Cette Lettre de Mr. Spanheim & la Réponse se trouvent dans l'Edition de l'Histoire Critique à Rotterdam en 1685.

Lorsque Monsieur Simon eut quitté Bolleville , il se trouva dans un très-grand loisir ; car après les deux Critiques dont nous venons de parler , les Censeurs lui donnerent durant quelque temps celui de respirer ou du moins

moins entre ceux qui l'attaquerent, il ne s'en trouva guères qui méritaient une réponse. Il profita de cet intervalle, pour mettre en ordre ce qu'il avoit sur les matières bénéficiales. J'ai déjà insinué qu'il avoit beaucoup étudié cette matière. Le public en recueillit le fruit dans l'*Histoire de l'Origine & du progrès des revenus Ecclesiastiques*, qu'il publia en 1684. in 12. il s'y déguisa sous le nom de *Jérôme a Costa* & on supposa que le Livre étoit imprimé à Francfort. Son but étoit de dépaïser ses Ennemis, mais il faut avouer que les soins qu'il prenoit pour cacher au public la main d'où venoient les presens qu'il lui faisoit, ont rarement réussi. Son style, sa manière d'envisager un sujet, un certain genre d'érudition dominante, le deceloient malgré lui, & il étoit toujours reconnoissable à ceux qui l'avoient lu avec attention. Ce Livre a été réimprimé en 1709. en 2. vol. in 12. & cette Edition est fort augmentée.

La même année 1684. Mr. Simon publia un autre Ouvrage qui a pour titre *Histoire Critique de la Créance & des Coûtumes des Nations du Levant*. Il y mit le nom de *S. Moni* qui est l'anagramme du sien. On supposa encore que ce Livre avoit été imprimé à Francfort. C'est un volume in 12. il a été réimprimé en 1693, & enfin il en a paru une nouvelle Edition, ou plutôt on a rajeuni la même Edition en y mettant ce titre *Histoire Critique des Dogmes, des Controverses, des Coûtumes & des Cérémonies des Chrétiens Orientaux par Richara Simon ci-devant Prêtre de l'Oratoire, à Tre-voux chez Ganeau 1711.* Cet

Cet Ouvrage étoit prêt dès l'année 1678. & avoit été ébauché à l'occasion d'un Livre composé long temps auparavant en Anglois ; & publié en François sous le titre de *Recherches curieuses sur la diversité des Langues & Religions par toutes les principales parties du Monde*. Par Ed. Brerewood Professeur à Londres & mises en François par J. de la Montagne. Ce Livre est imprimé à Paris chez Olivier de Varennes, rue St. Jacques, au Vase d'or, & parut au commencement de 1640. il y est dit que l'impression en étoit achevée le 15. Novembre 1639. Il n'étoit rien moins que nouveau, lorsque Mr. Simon le lut ; mais les matieres qu'on y traite étoient fort de son goût. De XXVI. Chapitres qui le composent, les neuf premiers traitent de l'étendue des Langues, entre lesquelles la Syriaque & l'Hebraïque n'y sont point épargnées. Les Chapitres suivans regardent les diverses Religions. Les diverses branches du Christianisme en Asie & dans le Levant occupent un bon nombre de Remarques. Le XXVI. Chapitre sur tout, fait mention de beaucoup de Liturgies usitées dans l'Orient. Mr. Simon eut regret qu'un Livre qui contient quantité de bonnes choses, fût si mal traduit ; car le Sieur de la Montagne dont un Avertissement exalte l'habileté pour la Langue Angloise, paroît n'avoir pas été fort instruit des matieres traitées dans ce Livre ; outre que son style est dur & desagréable. Mr. Simon qui avoit étudié la Religion des Levantins dans leurs Livres mêmes, avoit jetté sur le papier un bon nombre de remarques qui

meritoient d'être jointes au Livre de l'Auteur Anglois, comme un Suplement utile. Madame Varennes eut envie de faire une nouvelle Edition de cet Ouvrage ; elle fut que Mr. Simon avoit de quoi l'enrichir , elle en obtint les remarques dont on vient de parler ; mais elle fit la faute de les mettre entre les mains d'une personne qui se chargea de les retoucher & d'en ôter ce qui pouvoit déplaire aux Protestans. L'Auteur en fut averti & se fit rendre son Manuscrit. C'est ainsi que nous tenons ce fait de Mr. Simon lui-même. Il en dit quelque chose dans sa Reponse à la Défense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande *. Ce travail ne fut point entierement perdu. L'Auteur rassembla ces remarques & leur donnant la liaison necessaire en fit le Livre que j'ai dit qu'il publia sous le nom de S. Mony.

On ne laissa pas de tourner la chose autrement. On a pretendu que Mr. Simon après avoir été d'abord assez favorable aux Protestans, avoit changé de ton , après le pretendu mecontentement que lui avoit donné la rupture du marché imaginaire des douze mille Livres pour la Version de la Bible. Je sais qu'on pretend avoir un Manuscrit , qui subsiste encore & se trouve actuellement à la Haye entre les mains de Mr. Levier Libraire; on assure qu'il y a quantité d'expressions favorables aux Protestans, tant dans la Préface que dans les Remarques & Additions ; que l'on trouve les mêmes Remarques employées en

* Chap. 2. p. 79.

en partie dans le Livre intitulé : *Histoire Critique de la Creance & des Coûtumes des Nations du Levant* , & en partie dans le Suplement aux Cérémonies des Juifs. Mais comme je n'ai point vû le Manuscrit, je ne saurois dire s'il y a quelque chose de la main de Mr. Simon ; on m'assure que les Additions sont écrites de plusieurs mains différentes. Cela s'accorde avec ce qu'il dit lui-même que Mad. Varenne ne rendit le Manuscrit qu'après en avoir fait tirer une copie, comme on l'a su depuis ; que ces Remarques devinrent dans la suite assez communes. Peut-être est-ce une de ces copies que l'on a à la Haye ; elle est faite, à ce que je crois, sur une autre déjà retouchée par la personne qui devoit adoucir ce qui pouvoit être désagréable aux Protestans.

La même année 1684, Mr. Simon publia un nouvel Ouvrage qui eut des suites assez fâcheuses. * En parlant des Polyglottes dans son *Histoire Critique du Vieux Testament*, il avoit donné le Projet d'une nouvelle qui seroit beaucoup moins chere & d'un usage plus commode pour les particuliers. Ce n'étoit proprement qu'une ébauche de ce Projet. Après l'avoir digéré à loisir, il l'étendit & le publia en Latin. Il est intitulé *novorum Bibliorum Polyglottorum Synopsis. Ultrajeeti 1684. in 8o.* Il y entre dans un detail de ce que contiennent la Polyglotte de le Jai, & celle de Londres, & marque quelles pieces il croit que l'on y devoit encore ajoûter, afin de
la

* P. 521. Edit. de Rotterdam.

la rendre plus utile & plus complete.

Mr. le Clerc après avoir séjourné quelque temps en France & en Angleterre venoit de s'établir à Amsterdam. Elevé dans le sein d'une famille savante, & destiné par ses parens au Ministère Ecclesiastique dans sa Religion, il avoit étudié l'Ecriture dans la Langue Originale avec une application extrême & quoi qu'il n'eût encore que vingt-sept ans, les Arminiens ou Remontrans dont il avoit embrassé la Doctrine, lui avoient confié une Chaire de Professeur en Hebreu. Le Livre de l'Histoire Critique ne lui étoit pas inconnu; il en avoit vû l'Édition d'Elzevier, & lorsqu'il vit le Projet de la nouvelle Polyglotte, il y reconnut aisément Mr. Simon, & crut avoir trouvé une occasion de lui donner des avis utiles. Mr. Simon s'étoit caché sous le nom d'*Origene*, & exhortoit les habiles Critiques à donner par écrit leurs conseils à l'Auteur de ce Projet. Mr. le Clerc prit donc la plume & persuadé que le faux Origene étoit le même que Mr. Simon, il lui fit tenir une Lettre Latine dans laquelle il s'étendoit fort sur les louanges de l'Histoire Critique & témoignoit souhaiter avec passion l'Histoire Critique du Nouveau Testament que l'on avoit promise; il marqua même un grand desir que cette Lettre fut publiée. Mr. Simon ne fit pas beaucoup d'attention à cette Lettre qui ne lui donnoit aucune vuë nouvelle pour son dessein, & Mr. le Clerc eut le chagrin de n'en avoir aucune Réponse directe. Il reçut seulement une Lettre écrite en Flamand & dont voici la Traduction.

MON-

MONSIEUR,

„ Je vous suis fort obligé de la longue Let-
 „ tre qu'il vous a plu de m'écrire & je ne
 „ doute point que , si vous eussiez eu plus
 „ de temps , vous l'auriez faite plus courte.
 „ Quand on aura des caracteres de toutes les
 „ Langues necessaires , on publiera un *Speci-*
 „ *men* de quelques Chapitres de l'Ouvrage ,
 „ d'où vous pourrez mieux juger que du
 „ *Synopsis* , qui fait néanmoins assez connoî-
 „ tre qu'on n'a rien oublié de ce que vous
 „ avez remarqué. Si vous avez des avis à
 „ donner & quelques nouvelles Leçons ti-
 „ rées de Manuscrits ou de Livres peu con-
 „ nus , vous me ferez plaisir de les recueil-
 „ lir ; car pour celles qui se trouvent com-
 „ munément , on croit ne pas en oublier.
 „ Au reste , je ne vous conseille pas de faire
 „ imprimer votre Lettre que vous ne l'ayez
 „ retouchée. Je ne fais ce qui vous a pu don-
 „ ner occasion de croire que je n'avois point
 „ le St. Matthieu en Hebreu , car celui dont
 „ je dis n'avoir qu'un fragment , est un an-
 „ cien Manuscrit ; & vous pouvez croire
 „ qu'un homme qui a fait une dépense assez
 „ considerable pour copier un assez bon nom-
 „ bre de Manuscrits n'épargnera pas un Livre
 „ de rien. Je vous dis cela , Monsieur , afin
 „ que vous ôtiez cette imperfection de votre
 „ Lettre , & quelques autres , en cas que
 „ vous continuiez de la vouloir donner au
 „ public. Je vous suis cependant infiniment
 „ obligé & si vous avez quelque nouvelle

54 ELOGE HISTORIQUE

„ Pièce ou Recueil de nouvelles Varietez , on
 „ ne manquera point de s'en servir, & de vous
 „ en laisser tout l'honneur. Je suis, Monsieur,
 „ avec reconnoissance,

Votre très-humble & très-
 obéissant Serviteur.

ADAMANTIUS.

Cette Lettre peut être considérée de divers points de vûë. A l'égard de Mr. le Clerc, si on envisage le haut rang où il est parvenu dans la Republique des Lettres, on s'étonnera que Mr. Simon lui ait écrit avec une secheresse qui approche fort du mepris, & on jugera avec raison qu'il n'en devoit pas avoir pour un si grand homme. D'ailleurs il est naturel qu'un homme qui sent ce qu'il vaut, & qui a tout le feu de la jeunesse, ait un ressentiment un peu vif de voir ses offres reçues avec tant de froideur ; sur tout lors qu'il croit les avoir accompagnées de toute la civilité possible.

D'un autre côté Mr. Simon est excusable. Le mérite de Mr. le Clerc lui étoit alors entièrement inconnu. Sa grande reputation est postérieure à cette Epoque, & sa Lettre ne contenoit presque rien à quoi Mr. Simon pût reconnoître la grande capacité de celui qui la lui écrivoit. Il savoit que lorsqu'un Ecrivain s'est engagé envers le public à donner quelque grand Ouvrage, on ne manque point de jeunes gens qui les uns par ambition, les autres par intérêt, cherchent à y fourrer leur nom à quelque prix que ce soit.

J'en

J'en ai fait moi même l'expérience. Lorsque le Projet de mon Dictionnaire Géographique fut rendu public, je reçus de tous côtez des avis dont la plupart ne contenoient que des choses que tout le monde sait. Il n'y eut pas jusqu'à un Religieux dont je ne nomme point la Communauté par menagement, qui m'envoya pour essai des Articles Géographiques que je reconnus d'abord pour des extraits tirez de la Description Historique & Géographique de la France par Mr. l'Abbé de Longuerue, & du Voyage de l'Amerique par le P. Labat Jacobin. Comme je voulois voir jusqu'où alloit l'impudence de ce mauvais Moine, je me contentai de louer ces articles, sans faire remarquer que je connusse les Livres d'où il les avoit tirez. Amorcé par ce leurre, il fut assez effronté pour proposer de vendre aux Libraires interessez dans mon Dictionnaire un nombre indeterminé de ces Articles, & de prétendre qu'avant toute chose, on lui comptât quelques centaines de pistoles. C'est ainsi qu'il comptoit de vendre bien cher & en detail deux Livres qu'on peut avoir dans toutes les Boutiques, s'il eût trouvé des dupes capables de donner dans un panneau si grossier.

Si j'ai rapporté ce fait, ce n'est pas pour faire aucune comparaison des offres de cet homme avec celles de Mr. le Clerc qui vit & a toujours vecu en parfait homme de bien, même au jugement de ses adversaires qui ont été en grand nombre. Mon seul but est de prouver par mon exemple qu'il est dangereux d'écouter généralement tout ce qui est proposé

posé en de pareilles occasions. Parmi les avis que l'on reçoit, il y en a peu d'utiles ; ceux qui les pourroient donner, en sont ordinairement avarés. Il y a peu de Peirefès, de ces Savans communicatifs qui aiment à faire part de leurs lumières à ceux qui travaillent pour le public. En échange tout fourmille de demi-savans qui se croient en état de faire des Leçons importantes, & qui pour des bagatelles dont l'amour propre leur grossit le prix, croient mériter la reconnaissance de ceux qu'ils en fatiguent.

Mr. Simon reçut assez de papiers de cette nature à l'occasion de son Projet de la nouvelle Polyglotte. Et malheureusement pour lui la Lettre de Mr. le Clerc fut du nombre de celles qu'il regarda comme inutiles. Il paya bien cher le mepris qu'il en avoit fait, comme je le dirai dans la suite.

En 1685. il parut une nouvelle Lettre sur le Projet de la nouvelle Polyglotte. Elle est intitulée : *Ambrosii ad Origenem Epistola de Novis Bibliis Polyglottis* ; elle est imprimée à Utrecht in Octavo. Elle traite de ce Projet & y ajoute quelque chose pour le perfectionner.

J'ai déjà dit que la Traduction Latine de l'Histoire Critique du Vieux Testament n'avoit nullement été goûtée. Mr. Simon ne voulant pas se charger d'en faire une autre, y suple par un Ouvrage Latin. Ce sont des recherches Critiques sur les Editions de la Bible, faites en divers lieux & en divers temps. Le titre de ce Livre est *Disquisitiones Criticae de variis, per diversa loca & tempora*

ra, Bibliorum Editionibus; quibus accedunt Castigationes Theologi cujusdam Parisiensis ad Opusculum Isaaci Vossii de Sibyllinis Oraculis & ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ Criticæ Sacræ. Londini 1684. in 4º. Isaac Vossius s'étoit acquis presque dès l'enfance une grande reputation. Il étoit bon Grammairien; & à l'exemple de son Pere, il pouvoit arriver aux premiers honneurs de ce genre d'Erudition. Mais il s'entêta d'un Savoir universel qu'il n'avoit pas. Préoccupé de quantité d'erreurs, il s'ingéra de vouloir primer dans des Sciences dont il avoit à peine une legere teinture. J'ai fait voir ailleurs qu'en fait de Géographie, il n'en favoit pas assez pour entendre les Ecrits des Anciens Géographes, encore moins pour les corriger; cependant il se mêla souvent de juger définitivement sur cette Science & d'écrire contre d'habiles Academiciens* de Paris qui le couvrirent de confusion en relevant ses bévues.

Pour me borner à ce qui regarde ses querelles avec Mr. Simon, il s'étoit mis en tête que la Version des Septante est un Ouvrage de l'inspiration du St. Esprit. Cette chimere dont il n'est pas l'Inventeur, puisqu'elle est très-ancienne, avoit pris un tel credit chez lui, qu'il regardoit comme des Impies & des Prophanes ceux qui heurtoient le moins du monde une telle imagination. Mr. Simon avoit eu le courage d'examiner les raisons que Vossius croioit avoir pour mettre le Texte des Septante beaucoup au dessus du Texte

c 5

He-

* Le P. Gouye, Mr. de la Hire &c.

Hebreu , & il les avoit reduites à leur juste valeur , c'est-à-dire à de simples Paradoxes denuez de preuves & même de vraisemblance. Cet examen occupe le IV. Chapitre du Livre II. de l'Histoire Critique du Vieux Testament. Vossius se sentit outragé de ce que l'on attaquoit sa chimere favorite. Il répondit à Mr. Simon par un Livre intitulé *Isaaci Vossii Responsio ad objecta nupera Criticæ Sacræ*. C'est à cet Ouvrage que le Théologien de Paris répond à la suite des Recherches Critiques dont on vient de parler.

Mr. Simon lui opposa l'année suivante 1685. un autre Ouvrage intitulé *Opuscula Critica adversus Isaacum Vossium*. Ce Livre est supposé imprimé à Edimbourg in 4°. Comme Vossius n'étoit pas homme à demeurer sans réplique , Mr. Simon lâcha encore contre lui *Hieronimi le Camus Theologi Parisiensis Judicium de nupera Isaaci Vossii ad iteratas P. Simonii objectiones Responsione. Edimburgi 1685. in 40.* Mr. Simon qui dans le titre se déguise sous le nom de *le Camus* , par allusion de son nom au mot Latin *Simus* qui veut dire *Camus* , sembloit avoir pris d'abord un autre nom , puisqu'au haut des pages on lit le nom de Hierôme de Sainte foi. *Hieronimi à Sancta Fide Judicium de Responsione Vossii*. Quoiqu'il y ait le nom d'Edimbourg sur le titre , le papier & les caracteres sont des preuves que l'Impression a été faite en Hollande. Ces Opuscles Critiques sont au reste le même Ouvrage que l'on entend par *Castigationes Theologi &c.* imprimé à la suite des Recherches Critiques sur les Editions de la Bible ; mais ces

ces opuscles font imprimez, sur une copie plus exacte, & on y a joint des extraits des Recherches Critiques.

Tandis que les Editions étrangères attiroient de nouvelles Critiques à Mr. Simon, quelques-uns de ceux qui avoient travaillé en France à en procurer la suppression, parurent se repentir d'avoir poussé les choses si loin. Mr. Bossuet qui avoit autrefois employé son credit contre cet Ouvrage, prit des sentimens plus doux pour l'Auteur. Peut-être l'Epître Dedicatoire dont j'ai parlé & qu'il croioit que Mr. Simon avoit écrite, avoit-elle produit cet effet; peut-être qu'ayant examiné à tête reposée le Livre contre lequel il s'étoit dechainé, il n'y trouva rien qui méritât les atroces imputations qu'il avoit faites à Mr. Simon d'avoir attaqué l'authenticité de l'Ecriture, son inspiration, & la providence particuliere qui la conserve aux fideles. Il consentit à prendre des mesures pour reparer le mal qu'il lui avoit causé; il lui témoigna à lui-même dans un entretien qu'ils eurent ensemble, que si Mr. Simon vouloit réimprimer l'Histoire Critique du Vieux Testament en y faisant quelques corrections, il emploiroit pour cela tout son credit auprès du Chancelier le Tellier, & auprès des Docteurs qui seroient chargez de la revoir. Il se chargea d'en parler lui-même au Chancelier & peu de jours après il remit à ce Magistrat un exemplaire de cette Histoire Critique; à la tête duquel le Chancelier écrivit de sa propre main Mr. *Pirot*, qu'il nommoit pour être de nouveau le reviseur de cet Ouvrage.

Mr. Simon devoit être bien content de voir le même Chancelier qui avoit donné l'arrêt de suppression sur l'exposé de Mr. Pirot, charger ce même Docteur d'une seconde revision & de voir en même temps Mr. Pirot accepter cet emploi & travailler de concert avec Mr. l'Evêque de Meaux, l'un des accusateurs du Livre, à en hâter la Publication en France. On dira sans doute que ce n'étoit qu'à la charge d'y faire des corrections; mais on fait qu'elles se reduisoient à ce qui regarde l'autorité que Mr. Simon a donnée à la grande Synagogue pour la censure des Livres sacrez. Mr. de Meaux avoit ce dessein à cœur, & dans une Lettre qu'il écrivit à l'Auteur le 12. Juin 1685. il lui disoit entre autres choses; „ Je ne plaindrai pas mes peines à lire „ moi-même un Ouvrage de cette conséquence. J'en confererai avec vous très- „ volontiers & vous ne trouverez pas plus de „ difficulté avec moi qu'avec les personnes „ les plus familières.”

On sera étonné sans doute que les desirs de ce Prelat soient restez sans effet, voici ce qui l'empêcha. Après quelques Conférences que Mr. Simon eut avec Mr. Pirot sur les endroits du Livre qui devoient être rectifiez, ou adoucis; ce Docteur lui témoigna de la repugnance à l'approuver. *Si je donne, dit-il, mon Approbation à l'Histoire Critique, on sera surpris que j'approuve maintenant un Livre qui n'a été supprimé que sur le rapport que j'en ai fait à Mr. le Chancelier.* CELA étant, répondit Mr. Simon, *vous ne deviez pas le garder pendant près de deux ans.* Il retira aussitôt

DE MONSIEUR SIMON. 61

tôt son exemplaire, en lui disant qu'il n'avoit point recherché son approbation & qu'il ne l'étoit venu voir que par l'ordre de l'Evêque de Meaux à qui il en avoit donné parole. Peu de jours après il rencontra en Sorbonne cet Evêque qui lui demanda pourquoi il avoit retiré des mains de Mr. Pirot l'exemplaire de l'Histoire Critique. Mr. Simon lui ayant expliqué les repugnances du Docteur, le Prelat répondit qu'il vouloit en donner un autre pour cette revision. Mais Mr. Simon l'en remercia en lui marquant que ce qui s'étoit passé lui donnoit lieu de craindre pour l'avenir. Ces obstacles le degouttoient d'autant plus que durant tous ces delais l'Edition de Rotterdam vint à paroître. Mr de Harlay Archevêque de Paris reprit le même dessein environ dix ans après comme je le dirai dans la suite.

Reinier Leers dans son Edition ne se contenta pas d'ajouter à l'Histoire Critique du Vieux Testament les Pièces dont j'ai parlé, savoir la Lettre du Ministre de Veil, celle de Mr. Spanheim, & les Reponses de Mr. Simon, il l'accompagna en même temps d'une espece de Reponse attribuée à *Pierre Ambrun* Ministre Protestant. Dans le Mémoire inseré dans le Journal Litteraire déjà cité on avertit que la Reponse que Mr. Simon y a fait n'a pas encore paru. Je doute qu'elle paroisse jamais, s'il est vrai, comme bien des gens l'ont cru, que c'étoit Mr. Simon lui-même qui avoit jugé à propos de se masquer sous le nom de ce Ministre qui n'a jamais existé que je sache. Cependant je dois ajouter qu'il n'a ja-

mais voulu convenir qu'elle fût de lui. Ce fut enfin en cette même année 1685. que Mr. le Clerc éclata publiquement contre Mr. Simon , par le fameux Livre intitulé *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament*, Par Mr. Richard Simon Prêtre, où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers principes utiles, pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. A Amsterdam, chez Henri Desbordes in 8o. Il en a publié une nouvelle Edition chez Mortier l'an 1711. & y a ajoûté une petite Préface. Cet Ouvrage est distribué par Lettres & en contient vingt.

Mr. le Clerc déjà piqué au jeu par le mépris que Mr. Simon avoit temoigné selon lui pour la Lettre Latine dont j'ai parlé, se livre un peu à la vivacité si naturelle aux jeunes gens , & attaque l'Auteur de l'Histoire Critique avec peu de ménagement. Il est vrai qu'il a excusé ailleurs l'emportement qui regne dans cet Ouvrage & en a rejeté la faute sur l'exemple que l'Auteur lui en avoit donné le premier. Il prétend que ce Théologien avoit avancé beaucoup de choses injurieuses aux Protestans & censuré avec rigueur des Ecrivains de tout genre. Il se crut donc dispensé de le refuter avec cette douceur dont les Théologiens devroient nous donner des modèles dans leurs disputes & de laquelle par malheur, ils semblent plus sujets que les autres à s'écarter. Il faut avouer qu'il se donne entièrement carrière dans cet Ouvrage & qu'il livre à son adversaire de rudes assauts. Il l'attaque de tous côtez en même temps ;
il

il prend souvent un air triomphant & croit l'avoir écrasé. Il se garde bien d'employer le style de Dissertation, où c'est toujours le même homme qui parle & qui dit ce qu'il pense d'un Livre qu'il a entrepris de décréditer. Il se sert du Dialogue, ce qui repand de l'agrément sur sa manière de traiter un sujet. Cela même a un avantage particulier, c'est que les Personnages du Dialogue partageant entre eux le mal qu'ils ont à dire de Mr. Simon & de son Histoire Critique se relayent & venant successivement à la charge, font naturellement plus d'impression sur un Lecteur disposé à compter tous les suffrages, que si c'étoit le seul Mr. le Clerc qui apprît au public ce qu'on doit penser.

Mr. Simon n'avoit point encore essuyé d'attaque si violente. Voyant qu'on ne le marchandait pas, il s'abandonna tout entier à son tempérament qui étoit naturellement bouillant & très-vif. Une espèce d'état de guerre où il vivoit continuellement depuis quelques années, lui avoit donné une humeur peu souffrante, & que la contradiction irritoit. Indigné de se voir traité avec si peu d'égards par un homme qu'il ne s'étoit pas attendu de trouver en son chemin; il le prit sur un ton encore plus haut que Mr. le Clerc, le refuta avec mille marques de mépris, & d'indignation; prodigua les mots de *bevue*, *d'ignorance*, *de faux raisonnement*, *de petitesse d'esprit*. Il accusa Mr. le Clerc de Socinianisme & d'avoir des principes qui détruisent la Religion Chrétienne. Cette Réponse fut imprimée avec ce titre: *Réponse au Livre intitulé*

tulé Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament par le Prieur de Bolleville. *Outre les Responses aux Théologiens de Hollande on trouvera dans cet Ouvrage de nouvelles Preuves & de nouveaux Eclaircissemens pour servir de Supplément à cette Histoire Critique.* A Rotterdam, chez Reinier Leers 1686. in 4^o.

Mr. le Clerc en reprochant à Mr. Simon d'avoir avancé des choses très-hardies, étoit tombé lui-même dans le cas. Il a avoué depuis * qu'il avoit hazardé dans cet Ouvrage des Sentimens dont il n'étoit nullement persuadé & qu'il n'avoit fait qu'exposer les conjectures de quelques uns des amis qu'il faisoit parler dans ses Dialogues. Il est fort éloigné de prendre sur soi celle qui regarde la maniere dont un de ses Interlocuteurs croit que le Pentateuque a été écrit. Mr. Simon crut que c'étoit une precaution que Mr. le Clerc prenoit pour ne se point charger de ce qu'a d'odieux le Systême sur l'inspiration des Livres sacrez tel qu'il est developé dans le Livre des *Sentimens*. Non content d'avoir répondu à ce Livre en un volume in 4^o. sous le nom du Prieur de Bolleville, il écrivit une longue Lettre, dans laquelle il traite de l'inspiration des Livres sacrez, & répond aux objections qu'on lui avoit faites sur son Systême des Ecrivains publics établi chez les Hebreux dans l'Histoire Critique du Vieux Testament. On lui avoit temoigné qu'il étoit difficile de concilier l'Inspiration de l'Ecri-

ture

ture avec ce Systême, & cette conciliation est la matiere de cet Ouvrage. Le titre est *Lettre à Mr. l'Abbé P. Docteur & Professeur en Théologie touchant l'Inspiration des Livres sacrez par R. S. P. D. B.* (c'est à dire par Richard Simon Prieur de Bolleville). A Rotterdam chez Reinier Leers 1687.

La Reponse dont je viens de parler ne demeura pas sans repliche de la part de Mr. le Clerc. Il repondit par un Nouveau Tome distribué en XVII. Lettres, qui fut rendu public la même année (1686.) dix mois après la Reponse du Prieur de Bolleville. En voici le titre : *Defense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament contre la Reponse du Prieur de Bolleville, ou de Mr. Simon.* A Amsterdam chez Henri Desbordes, 1686, in 8°. On y descend à des personnalitez injurieuses à Mr. Simon, & Mr. le Clerc s'efforçant de sauver ce qu'il avoit dit dans le premier Tome, fournit à son adversaire de quoi faire une nouvelle Reponse dans laquelle ce dernier ne rabbatant rien du ton qu'il avoit pris d'abord, méne assez mal Mr. le Clerc qu'il accuse de mauvaise foi & d'avoir falsifié plusieurs Histoires qu'il a inferées dans son Livre de la Défense des Sentimens, pour noircir M. Simon. Je n'entrerai point dans le detail de ces imputations, ni des relations qu'on y oppose. Je me contenterai ici d'un seul fait. Mr. le Clerc avoit avancé comme une chose vraie que la Reponse de *Pierre Ambrun* * étoit un Ouvrage de Mr. Simon. Le

Prieur

* Voyez ci devant p. 61.

Prieur de Bolleville le nie formellement *.

Ces deux Reponses de Mr. Simon & les deux volumes de Mr. le Clerc ont un défaut que les personnes moderées n'y voyent qu'avec chagrin, & sans vouloir les excuser l'un & l'autre, j'aime mieux avouer de bonne foi que vû l'aigreur & l'impolitesse qui regnent des deux parts, on consentiroit presque à se passer de ces quatre Ouvrages, pour effacer le souvenir d'une guerre où ces deux grands hommes défendoient, chacun à sa maniere, des principes qu'ils jugeoient essentiels à une Religion qui ne prêche que la douceur, la modestie & la tolerance des défauts d'autrui. Ils auroient fait une chose plus honorable pour eux & plus utile pour le public, si se bornant également à des raisons, ils s'étoient attachez à leur donner toute l'évidence possible; & si d'une querelle Litteraire, ils n'eussent pas fait un combat à toute outrance, où ils se servoient reciproquement de ces armes empoisonnées, que le zele Théologique n'est que trop accoutumé d'employer.

Mr. le Clerc avoit commencé, il fut le premier à se lasser de ces violentes hostilités, & il ne repliqua point à la dernière Reponse de Mr. Simon, soit qu'en effet il eût épuisé dans ces deux volumes tous les traits qu'on lui avoit fournis contre lui, soit que sa Bibliotheque Universelle qu'il commença cette année (1686.) ne lui laissât pas assez de loisir pour continuer une dispute qui ne pouvoit pas lui faire beaucoup d'honneur, soit enfin qu'il crût

* Pag. 199.

crût s'être assez assuré la victoire par les Sentimens & leur Défense. Il est sûr qu'il se repentit d'avoir attaqué Mr. Simon & il en tira du moins cet avantage que depuis ce temps-là, il ne fit plus le Personnage d'Agresseur, & dans le grand nombre de querelles qu'il a eues, il n'a fait que se défendre & parer ou repousser les coups que l'on lui portoit.

Les quatre Livres en question sont remplis d'excellentes choses, dont il seroit fâcheux que le public fût privé; il seroit seulement à souhaiter qu'on eût épargné au public, la lecture toujours désagréable de quantité de traits malins & ingénieux à la vérité, mais qui donnent à ces Traitez Dogmatiques un air de Libelles Diffamatoires, qui ne sied jamais bien à aucun Livre.

Mr. *Jurieu* se trouva mêlé incidemment dans cette querelle. C'étoit un de ces hommes qui s'entêtent facilement d'une opinion; homme à visions, s'il en fut jamais. Ministre de Rotterdam il s'ingéra d'expliquer l'Apocalypse selon ses préjugés & y fourra des Citations de Grec, d'Hebreu, de Syriaque, & d'Arabe. Comme c'étoit un homme d'une Erudition très-mince & qui savoit à peine lire les Langues Orientales dont il citoit les paroles, Mr. Simon le choisit comme un exemple pour prouver qu'on ne doit pas juger de la capacité des Protestans dans les Langues Orientales par les Citations qu'on en trouve dans leurs Livres. Ce bon homme consultant plutôt son courage que ses forces, se vangea en attaquant Mr. Simon par les mêmes

mes armes & prétendit le tourner en ridicule sur la Synopse d'une nouvelle Polyglotte. Notre Auteur se sentant attaquer dans son fort le repoussa vivement dans une Lettre qu'il n'avoit pas publiée d'abord, mais il l'inséra dans la Réponse à la Défense des Sentimens. Elle en occupe le XIII. Chapitre. Il ne fait pas à son ennemi l'honneur de se fâcher contre lui ; il badine, mais d'un badinage cruel qui l'immole à jeu sûr à la raillerie du Lecteur. Par exemple le Sr. Jurieu expliquant ce que c'est que la Bête à cornes désignée dans l'Apocalypse, trouve dans les Lettres numerales de *Romiith*, mot qu'il donne comme s'il étoit Hebreu, & de la Langue Sainte, que la Bête est l'Eglise Romaine. Mr. Simon lui fait voir que ce mot n'est point Hebreu, ni de la Langue Sainte; que le Ministre ne l'a forgé que pour y trouver le nombre de 666, qui est le nombre du nom de la Bête; qu'il n'est pas plus Hebreu que *Roterdami* que l'on peut faire également pour signifier un homme de Rotterdam. Il prouve par ses mêmes principes & par le même artifice, que Mr. Jurieu est lui-même la Bête à deux cornes. Il ajoute que son nom en Latin *Minister Jurius* exprimé par des Lettres Hébraïques, rend dans ses Lettres Numerales le même nombre de 666.

On ne pardonneroit pas ces jeux & ces puerilités à Mr. Simon, s'il les donnoit sérieusement ; mais son but est de railler des gens qui d'un grand sens froid se fatiguent à ces frivoles supputations pour trouver leur compte dans leurs explications injurieuses.

ses. Il veut leur prouver, que rien n'est plus aisé à imaginer que ces dénouemens ridicules ; & qu'en même temps rien ne prouve moins que ces convenances arbitraires & ces allusions tirées par les cheveux. Il ne pouvoit pas mieux en faire sentir l'extravagance à Mr. Jurieu qui s'en étoit servi contre le Pape, qu'en les employant contre lui-même, & en le battant de ses propres armes. Il l'attaque ensuite du côté de ses Libelles, & sur ce qu'il avoit dit du Projet de la nouvelle Polyglotte ; & le raille de la manière la plus impitoyable sur son ignorance dans la Langue Latine. Mr. Jurieu n'étoit rien moins que savant à prendre ce terme dans un sens un peu rigoureux ; son Erudition étoit fort mince ; il avoit tort d'étaler une fastueuse connoissance de l'Hebreu & du Grec dont il n'y a eu que le peuple qui ait été la dupe. Il n'a pas laissé néanmoins de composer, je ne sais comment, un Livre qui a eu de la réputation. C'est son Histoire des Dogmes. On peut dire de lui qu'il a eu le malheur de ne devenir célèbre que par les Ecrits que Mr. Simon, Mr. Bossuet & Mr. Bayle ont écrit contre lui, & qui en ont laissé des portraits où il n'est pas flaté.

Mr. Smith savant Anglois en travaillant à son *Etat present de l'Eglise Grecque* avoit fait ce que ne manquent presque jamais de faire les Théologiens qui tâchent d'appuyer le Système de leur Eglise, par une conformité qu'ils veulent trouver à quelque prix que ce soit entre sa Doctrine & celles des autres Eglises. Mr. Simon prétendit prouver au contraire que l'Eglise Chrétien-

tienne d'Orient pense sur l'Eucharistie de la même manière que l'Eglise Romaine, & Mr. Smith lui ayant fait de nouvelles Objections il y repondit. C'est un in 12. dont voici le titre : *La Créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation, avec une Reponse aux Objections de Mr. Smith.* Paris 1687. in 12.

Les Journalistes de Hollande en donnerent un Extrait. Mr. Simon piqué de l'infidélité de l'Analyse, leur repondit par un petit Supplément qu'il joignit peu de temps après à cet Ouvrage.

Les démêlez de Mr. Simon avec les Théologiens, avoient entre eux un enchainement qui m'oblige à retourner souvent sur mes pas. L'envie que j'avois de traiter tout de suite sa querelle avec les Théologiens de Hollande m'a conduit à l'année 1687. il faut néanmoins revenir au commencement de 1686. ce fut alors que le savant Elies Dupin publia les premiers volumes de sa nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques. Il l'accompagna d'une Dissertation Preliminaire sur les Auteurs des Livres de la Bible. En parlant de ceux qui nient que le Pentateuque soit de Moïse, il mit de ce nombre Mr. Simon sans le nommer, & le refuta par des Notes ajoutées à la Dissertation Preliminaire. Mr. Simon se justifia d'abord dans la Lettre à Mr. l'Abbé P. Docteur & Professeur en Théologie, *sur l'Inspiration des Livres sacrez*, de laquelle j'ai déjà parlé, & qui est imprimée avec la Reponse à la Défense des Sentimens des Théologiens de Hollande. Mais il jugea à propos de revenir à la charge sur Mr.

Mr. Dupin & fit paroître contre lui un nouveau Livre intitulé *Dissertation Critique sur la nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques où l'on établit en même temps la vérité de quelques Principes que l'on a avancez dans l'Histoire Critique du Vieux Testament.* Par Jean Reuchlin, Francfort 1688. C'est un in 12. où Mr. Simon sous le nom d'un Allemand pousse vivement Mr. Dupin sur ce qu'il avoit avancé contre le sentiment établi dans l'Histoire Critique. Il est assez remarquable que presque tous ceux qui ont écrit contre Mr. Simon n'aient presque rien attaqué d'essentiel dans cet Ouvrage que son Systême des Ecrivains sacrez. Il est vrai qu'il s'écarte trop de l'opinion vulgaire, mais je ne fais si en écartant toutes les conséquences odieuses qu'on y a voulu attacher, & en le resserrant dans les bornes que lui donne son Auteur, il est aussi dangereux que les Théologiens l'ont voulu faire accroire. C'est une Nation qui s'effarouche aisément & qui est toujours prête à crier au feu pour le moindre sujet. On a vu des Sentimens qui ont été d'abord combatus avec toutes les armes que peuvent fournir d'anciens préjuges prendre le dessus & devenir enfin un Dogme orthodoxe & triomphant.

Il n'y a gueres d'homme raisonnable qui soutienne que le Pentateuque depuis le commencement jusqu'au dernier verset, sans en excepter un seul mot, soit entièrement de la main de Moïse. On convient assez généralement qu'il n'a point écrit ce qui regarde sa mort, & les Savans ne s'accordent pas
sur

sur la maniere dont s'est faite cette addition. Mr. Simon a cru trouver des autoritez suffisantes pour avancer un trait d'antiquité, il l'a revêtu de toutes les preuves qu'il a cru nécessaires; & ce qui l'a confirmé dans ce sentiment, c'est que ceux qui ont écrit contre lui, ne lui ont gueres opposé de raisons autres que l'opinion reçue. C'étoit ne rien faire. Car Mr. Simon savoit bien en publiant ce Systême que les Théologiens pensent autrement; la difficulté étoit de lui prouver que les Livres sacrez n'ont pas été recueillis de la maniere qu'il le dit. Le sentiment des modernes ne prouve rien sur un ancien fait. Pour le refuter on doit en demontrer la fausseté.

Mr. Dupin donnant ensuite une seconde Edition de sa Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, amplifia les Notes dont on vient de parler, mit Mr. Simon à côté de Spinosa, & entreprit de prouver que son Systême touchant les Livres de Moïse n'est pas moins téméraire, ni moins dangereux, que celui de Spinosa. Mais il ne tint point parole, & fut obligé de convenir que le Pentateuque entier n'est pas de Moïse & qu'on le peut dire. En voici la preuve. Il ne faut que rapporter les paroles mêmes de ce Docteur.

„ L'argument le plus fort en apparence
 „ est la mort & la sepulture de Moïse qui
 „ est décrite à la fin du Deuteronomie. Il y
 „ a deux Reponses. La premiere est de ceux
 „ qui disent avec Philon & Joseph, que Moïse
 „ se l'a écrite lui-même par un esprit de
 „ Prophetie. La seconde, qui est la plus com-
 „ mune

„ mune & la plus solide, est de dire que *cette*
 „ *narration a été ajoutée, ou par Josué, ou par*
 „ *Esdras, ou PAR LA SYNAGOGUE des*
 „ *Juifs, pour rendre l'Histoire du Pentateu-*
 „ *que plus achevée.*”

Il y a donc au moins des additions, & même des additions considérables. Mr. Simon a cherché qui pouvoit les avoir faites; cela est très-permis. Il est convenu que ceux de qui elles sont, ont été inspirez du St. Esprit; & c'est la seule chose qui soit de foi dans cette question. Le reste n'est que de pure Critique; Moïse, Josué, Esdras ne méritent notre créance & notre respect que parce qu'ils ont été les Organes du St. Esprit. C'est l'inspiration qui fait toute leur autorité; elle peut faire celle de qui que ce soit, de la même manière & avec les mêmes circonstances. Dès qu'il sera inspiré & Prophète, on lui doit le même respect qu'à eux. Ainsi aussitôt que l'on convient que le Pentateuque est inspiré d'un bout à l'autre, que le St. Esprit a guidé l'esprit & la plume de ceux qui l'ont écrit, tant à l'égard de ce qui est de Moïse, qu'à l'égard de ce qui semble y avoir été ajouté, l'Ecriture ne perd rien de sa Dignité qui que ce soit qui ait fait ces additions; soit Josué, soit Esdras, soit des Ecrivains publics; il n'importe pour la sûreté de la révélation, puis que l'on est sûr qu'aucune main profane n'y a touché.

Mr. Ellies Dupin donne plus que ne demande Mr. Simon, lorsqu'il dit que la Synagogue des Juifs a pu faire ces additions. Des Ecrivains publics dont le St. Esprit con-

duisoit la main, valent bien le terme vague de *Synagogue*, & à tout prendre, c'est conjecture pour conjecture. L'une n'est pas plus dangereuse que l'autre, puisque l'une & l'autre est fondée sur un même principe: Savoir, que le Pentateuque contient des additions, qui portent avec elles la preuve de ce qu'elles sont; c'est-à-dire, de choses ajoutées à ce que Moïse avoit écrit, mais ajoutées par quelque Prophète, quel qu'il soit.

Je ne pretends point défendre ici les conjectures de Mr. Simon. C'est un point de Critique à part; & je n'ai ni le loisir, ni les talens nécessaires pour le discuter. Mon unique but est de le justifier des imputations atroces qu'on lui a faites d'avoir voulu affoiblir l'autorité de l'Ecriture Sainte. J'ose dire, & je ne crains point qu'aucun de ceux qui l'ont connu, me contredise. Jamais homme n'a été plus sincèrement persuadé que lui de l'inspiration divine qui a présidé à la composition des Livres sacrez. Il croyoit du moins aussi fermement qu'aucun de ses adversaires, que le St. Esprit a dicté ou ratifié tout ce qu'on y lit; il ne s'agit que du nom des Prophètes dont il s'est servi pour les mettre en l'état où nous les avons; & ce nom n'ajoute rien à l'autorité de ces Livres. En voici un exemple contre lequel je ne vois rien à repliquer. On n'a rien ôté de la sainteté des Pseaumes en niant que les cent cinquante soient tous de David. Il y en a plusieurs dont on ne sauroit dire au juste les Auteurs. Personne que je sache ne s'est avisé de traiter d'impies les Critiques qui ont apporté de nouvelles opi-
nions

nions sur les véritables Auteurs de ces Pseaumes qui conservent toujours leur rang dans les Bibles, & dans l'Office divin.

Je serois presque tenté d'ajouter ici une difficulté que j'ai faite autrefois à Mr. Simon lui-même. C'est que son but a été de faire un Livre qui fût utile à ceux qui veulent étudier l'Ecriture Sainte en elle-même, & de les préparer à l'étude des Textes Originaux, & cependant les défauts innombrables qu'il trouve dans presque toutes les Versions, font voir qu'il est très-difficile & presque impossible d'entendre parfaitement ces mêmes Textes. Cette reflexion est très-capable d'effrayer ceux qui voudroient s'appliquer à cette étude, & par conséquent elle produit un effet opposé au but de l'Auteur. Voici ce qu'il me répondit.

L'imperfection des Versions doit redoubler dans les jeunes gens l'envie d'entendre les Originaux; & en même temps les engager à ne se pas fier légèrement à la fidélité des Traducteurs. Les uns ont manqué de savoir, les autres, faute de bonne foi, ont tourné divers passages selon le besoin de leurs Sectes. Juifs, Chrétiens, des foules d'Auteurs de tous Pays, ont surchargé les Bibliothèques de Traitez sur l'Ecriture Sainte. Quel cahos pour un jeune homme qui fait les premiers pas vers cette étude! J'ai tâché, disoit-il, de le débrouiller, & écartant un fatras importun de Rabins & de Théologiens qui souvent ne disent que des sottises, je me suis contenté de parler des Auteurs les plus utiles, & j'ai marqué en même temps les de-

fautes de ces Auteurs. Le foible ordinaire des Jeunes gens, c'est de se passionner pour un savant homme. L'estime dont ils sont prevenus pour lui, les attache si généralement à toutes ses opinions, qu'ils les adoptent sans distinction & sans reserve; c'est contre cet attachement sans bornes que j'ai voulu les pré-munir. Tant qu'il n'est question que de lire l'Ecriture pour son Instruction & son Edification particuliere, il n'est pas difficile de l'entendre, mais dès que l'Esprit de Critique s'en mêle, & qu'on veut en exprimer une partie, comme un Livre, ou un Chapitre, avec une fidelité irreprochable, de maniere que la Version ne dise ni plus ni moins que l'Original; c'est alors que l'homme le plus habile trouve à chaque mot des embarras qui l'arrêtent. Plus il aime l'exactitude, plus il a de peine à se déterminer sur les expressions qui s'offrent & qui bien examinées ne sont pas toujours aussi équivalentes qu'elles le paroissent d'abord. Cependant, ajoûtoit-il, combien voyons-nous de petits Théologiens chez les Protestans nos voisins, qui s'érigent en Esdras, lorsqu'à l'aide d'un Buxtorf ou d'un Leusden, ils sont parvenus à lire la Genese ou quelque autre Livre Historique du Vieux Testament. J'ai voulu leur faire sentir avec quel respect & quelle retenue on doit toucher à des Discours que Dieu même a choisis pour exprimer aux hommes ses veritez & ses ordonnances; & combien il est dangereux de s'ingerer d'être les Interprètes de Dieu, sans y avoir apporté toutes les preparations que demande un tel emploi; puisque
faute

faute d'avoir pris les precautions requises, quantité de Docteurs, d'ailleurs très-favans, ont commis des fautes essentielles. A combien plus forte raison ne s'égareront pas ceux qui se confiant trop en leurs lumieres, s'arrogent le Privilege d'instruire les autres, avant que de s'être instruits eux-mêmes ? Le nombre de ces temeraires Interpretes est bien plus grand que l'on ne pense, il est important que ceux qui commencent à étudier l'Écriture, soient avertis des difficultez qu'il y a dans le style des Textes Originaux, afin qu'étant prevues elles soient surmontées avec plus de facilité & de courage; & que ceux qui les connoissent, écoutent moins les conseils d'une aveugle temerité, qui les porteroit sans cela à s'aller briser sur les mêmes écueils, où quantité d'autres ont fait naufrage.

Mr. Simon étoit bien éloigné de vouloir decourager les Théologiens qui vouloient s'atacher aux Originaux de la Bible. Il employoit au contraire toute son éloquence pour les y porter, & se faisoit un plaisir & un devoir de leur en applanir le chemin. En voici un exemple. Le Pere Malebranche qui s'est rendu si fameux par ses Ouvrages de Metaphysique, étant entré dans l'Oratoire l'an 1660, voulut après le temps ordinaire de l'Institution se mettre dans quelque genre d'étude convenable à la Profession qu'il avoit choisie. Le P. le Cointe Bibliothécaire de la Maison & qui s'est acquis beaucoup de reputation par son Livre *Annales Ecclesiastici Francorum*, lui conseilla de s'appliquer à l'Histoire de l'Egli-

se; mais le jeune Eleve s'ennuya bien-tôt de ces recherches peu conformes à son genie. „ Le célèbre Mr. Simon qui étoit alors de „ l'Oratoire & à Paris voulut attirer à lui, „ c'est-à-dire à l'Hebreu & à la Critique de „ l'Ecriture Sainte, ce Deserteur de l'Histoire; & le P. Malebranche entra sous sa conduite dans cette nouvelle Carrière peu „ differente de l'autre; aussi n'y faisoit-il „ pas encore de grands progrès.” On voit que je me fers des paroles de l'Historien de l'Academie Royale des Sciences *. Le P. Malebranche étoit un homme à reflexion, il aimoit à mediter, & les genies propres à cette maniere de penser, s'accoûtument aisément à tourner un même objet de tous côtez. La multitude de faits, que fournit l'Histoire, se presente avec trop de rapidité à leur esprit, & n'y fait pas des impressions assez profondes, pour s'y attacher. Le P. Malebranche trouva bien mieux son compte à lire l'Homme de Descartes. Mais il est temps de revenir à Mr. Simon.

Michel le Vassor qui étoit alors Prêtre de l'Oratoire, s'avisa d'écrire un Libelle contre Mr. Simon. On avoit imprimé à Londres les Antiquitez de l'Eglise Orientale du célèbre Pere Morin de l'Oratoire. A la tête de cet Ouvrage étoit une Vie de l'Auteur, ou plutôt, pour me servir des termes du P. Nicéron, une cruelle Satire non seulement de ce grand homme, mais encore de toute la Congrégation de l'Oratoire. On supposa dans

ur

* M^r. de Fontenelle, Eloge du P. Malebranche.

un Avertissement que cette Vie avoit été trouvée parmi les papiers du Pere Amelotte; & on regarda cette anecdote comme un artifice pour mieux couvrir le jeu de l'Auteur. Quelques ennemis qu'avoit encore Mr. Simon dans la Congrégation de l'Oratoire, & sur tout ceux qui l'avoient le plus chagriné avant qu'il en sortît, se persuaderent aisément qu'il avoit écrit cette Vie pour se vanger de tout le Corps. Mr. Bossuet Evêque de Meaux le fonda lui-même là-dessus, & ayant fait l'Eloge de cet Ecrit, à cause de quelques faits curieux qu'il y avoit trouvez, il lui demanda d'une maniere si pressante, s'il n'en étoit point l'Auteur, qu'il n'eût pas été possible de lui refuser un aveu. Il promit de tenir la chose aussi secrete que si on la lui reveloit en Confession. Mr. Simon lui protesta sans hesiter qu'il n'y avoit aucune part. Il le supplia en même temps de lui faire la justice de ne l'en point croire l'Auteur. Ce fut pourtant de qui servit au Pere le Vassor de pretexte pour l'attaquer. „ J'ai, dit-il, l'honneur d'être „ d'un Corps qui auroit grand sujet de se plaindre des mauvaises plaisanteries que (l'Auteur de l'Histoire Critique du Vieux Testament) s'est avisé de faire dans la Satire „ qu'il a imprimée contre un des premiers „ Hommes de l'Oratoire & contre toute notre Congrégation, sous pretexte de donner „ la Vie du savant Pere Morin.” Il se jeta ensuite sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, matiere bien au-dessus de ses forces, aussi M. Simon n'eut-il pas de peine à le re-

futer d'une maniere qui ferma la bouche à cet Ecrivain.

Le Pere Général de l'Oratoire, qui avoit donné sa permission pour l'impression du Libelle du P. le Vassor, fit ensuite reflexion sur le peu d'honneur que faisoit au Corps un tissu d'injures & de reproches, sans aucun mélange de raisonnement & d'érudition & il le desavoua par une Lettre comme un Ouvrage auquel il n'avoit eu aucune part. Mr. Simon ne se contentant pas d'un desaveu qui n'étoit point public, au lieu que l'Approbation étoit imprimée, composa un petit volume intitulé: *Apologie pour l'Auteur de l'Histoire Critique du Vieux Testament contre les faussetez d'un Libelle publié par Michel le Vassor Prêtre de l'Oratoire, à Rotterdam chez Reinier Leers 1689.* Le nom du lieu & celui du Libraire sont supposés, car le Livre porte toutes les preuves d'une impression faite en France; & quoi que l'Auteur s'y cache sous le personnage d'un de ses proches parens, on le reconnoît aisément d'un bout à l'autre. Il nie d'avoir eu part à la Vie du P. Morin, puis venant au P. le Vassor, il s'étonne qu'il se soit déclaré si fortement pour le *savant Pere Morin* un des premiers de l'Oratoire. „ Cette Congrégation, dit-on dans l'Apologie *, a bien „ plus de sujet de se plaindre de lui (du P. „ Morin) que de Mr Simon Ignore-t-il „ (le P. le Vassor) que le Pere Morin a com- „ posé un Libelle dans toutes les formes con- „ tre les pratiques de son Corps & en parti-

„ cu-

* Pag. 8.

culier contre le Pere Bourgoïn qui en étoit
 Général & contre quelques autres des plus
 illustres. Ce Libelle qui a été imprimé
 n'est pas si rare qu'on n'en puisse trouver
 des exemplaires. Le P. le Vassor qui est
 d'Orleans y en trouvera deux ou trois.... Il
 en a même paru un abrégé imprimé en pe-
 tits caracteres sous le nom du Sieur de la
 Tourelle qui fut envoyé à une Assemblée de
 Peres de l'Oratoire qui se tenoit en 1658,
 au Mois de Septembre dans leur Maison
 de l'Institution. On croit que le Sr. de la
 Tourelle étoit le P. Des Mares fameux Jan-
 seniste qui vouloit faire ressouvenir ces
 bons Peres des défauts qui étoient dans le
 Gouvernement de leur Corps..... Si on
 l'en croit (le P. Morin) les Elections de
 leurs Généraux seront nulles, parce qu'on
 n'y observe pas les regles qu'on doit neces-
 sairement garder dans les Elections Le
 P. Souvigni a dit bien des fois que si le Li-
 vre du P. Morin venoit à la connoissance
 de Rome, il donneroit des affaires à l'O-
 ratoire.
 Si Mr. Simon avoit été mal-intention-
 né contre cette Congrégation, n'auroit-il
 pas plutôt fait réimprimer l'Ouvrage du P.
 Morin, que d'écrire la Vie de ce Pere
 qu'il n'a jamais connu. Mais à Dieu ne
 plaise qu'on lui puisse reprocher avec quel-
 que fondement d'avoir publié des Libelles.
 Il y a dans ce Livre des medifances con-
 tre les plus honnêtes gens de l'Oratoire,
 qui sont des preuves évidentes que le P.
 le Vassor n'a pas bien pris garde à ce qu'il
 d f „ di-

82. ELOGE HISTORIQUE

„ disoit quand il a fait l'Eloge de l'Illustre
 „ P. Morin, comme d'un des premiers Hom-
 „ mes de sa Congrégation.”

Mr. Simon passe ensuite aux reproches que lui fait le P. le Vassor sur les obligations qu'il avoit, dit on, à la Maison de l'Oratoire. Cela lui donne occasion de rapporter plusieurs détails de sa Vie que j'ai inserez ci-devant en leur place. Il s'attache enfin à refuter les objections que le P. le Vassor avoit faites contre l'Histoire Critique, & comme la plupart ne sont que des repetitions de ce qu'on avoit déjà vu dans les Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, il se contente souvent de renvoyer ce Pere à la Reponse faite à ces mêmes Sentimens. Le P. Simon fait voir au reste que son ennemi a tant de conformité avec les Théologiens de Hollande, qu'il en adopte aisément les pensées ; & c'est cette conformité qui porta le P. le Vassor sept ou huit ans après à passer en Hollande & ensuite en Angleterre, où il abandonna son état de Prêtre, & sa Religion & se fit Arminien, c'est-à-dire qu'il embrassa la Doctrine que professe le célèbre Mr. le Clerc qu'il avoit loué & copié en écrivant contre l'Auteur de l'Histoire Critique.

Je n'ai jamais pu deviner ce qui l'avoit porté à se dechainer ainsi contre un homme auquel il étoit si inferieur dans les matieres sur lesquelles il l'attaquoit ; car enfin il n'ignoroit pas que le grand crime de Mr. Simon à l'égard de la Congrégation dont ils étoient tous les deux. étoit d'avoir témoigné de l'éloignement pour la Doctrine des Disciples
 de

de St. Augustin sur la Grace. Le P. le Vassor avoit le même éloignement & il étoit si peu Janseniste qu'il lui étoit arrivé de dire publiquement que Jansenius avoit lu St. Augustin avec les Lunettes de Calvin. Son passage au parti des Remontrans fait assez connoître qu'il penchoit davantage vers le Systême mitigé, qui étoit celui de Mr. Simon. Il y eut sans doute quelque autre raison qui l'animoit, car le desir de vanger sa Congrégation des railleries qu'en avoit faites l'Auteur de la Vie du P. Morin, pouvoit être satisfaite, sans qu'il se jettât sur des matieres qui n'étoient nullement de sa portée.

Mr. Simon eût beau protester qu'il n'étoit point l'Auteur de cette Vie, on ne l'en crut point & le Public entraîné par le jugement de quelques particuliers, s'obstina à la lui attribuer. Il arrive de temps en temps que l'on repand dans le monde des productions, dont les veritables Auteurs ont pris leurs mesures pour n'être pas connus. La curiosité impatiente d'y attacher un nom, ne manque pas d'en choisir un, & pour peu qu'il y ait de convenance apparente, on n'en demord point. J'en puis parler sçavamment & j'en fais actuellement une triste épreuve. Il paroît depuis peu un Livre intitulé *Lettres Serieuses & Badines*. L'impression en étoit presque faite, avant que j'eusse la moindre connoissance de cet Ouvrage. Un hazard m'en ayant fait tomber entre les mains une demie page, qui ne m'en apprit rien que le titre, le Libraire qui le fut, me demanda le secret que je lui gardai, & il acheva l'impression sans que

d 6

je

je m'en mêlasse aucunement, de maniere que je n'en ai absolument rien lû, ni vû que cette demie page, avant que le Livre fût distribué au public. Je n'ai jamais rien écrit contre la personne que l'on y attaque, & cependant il s'est repandu un préjugé semé par des personnes mal-instruites, ou mal-intentionnées, qui me font hautement l'Auteur de ce Livre, quoi que je n'aye eu aucune communication, ni du plan ni de l'exécution de l'Ouvrage ni avant ni durant l'impression, & que même encore à présent je ne l'aye pas lu entier, faute de loisir. J'ai eu beau protester que je n'en ai jamais vû un seul feuillet, ni manuscrit ni imprimé, avant que l'Ouvrage ait été public. Envain j'ai déclaré que j'étois prêt de l'attester par les sermens les plus solennels; il s'est trouvé des esprits brouillons, qui ont débité, quoique fausement, que ce Livre étoit de moi, & des esprits credules ont mieux aimé se fier à ces gens qui leur assuroient un mensonge, qu'à moi qui leur disois une vérité, de laquelle j'ai pour témoin Dieu, ma Conscience, & quelques honnêtes gens. Mais l'Auteur de ces Lettres continue d'écrire, son secret ne manquera pas d'échaper, & ce sera ma justification; encore ne fais je, s'il ne se trouvera pas alors des incredules que l'on ne pourra point defabufer. Il en est de la Vérité comme de la Lumière. Il y a des hommes à qui elle a beau se montrer: Leurs yeux qui ne sont pas accoutumés à la recevoir, se ferment pour n'en pas sentir l'impression.

Ce fut la même année 1689. que Mr. Simon

mon publia le Livre pour lequel les Savans avoient témoigné tant d'empressement. En voici le titre. *Histoire Critique du Texte du Nouveau Testament*, où l'on établit la vérité des Actes sur lesquels la Religion Chrétienne est fondée, par Richard Simon Prêtre. A Rotterdam chez Reinier Leers.

Dans l'Histoire Critique de l'ancien Testament, Mr. Simon avoit réuni en un volume ce qui regarde le Texte, les Versions & les principaux Commentateurs. Dans ce nouvel Ouvrage il jugea à propos de donner plus d'étendue à sa matière; & il se contenta de traiter dans un volume particulier l'Histoire du Texte; réservant le reste à deux autres volumes dont je parlerai ensuite. On s'étoit plaint aussi que dans le premier Ouvrage, il s'étoit contenté d'indiquer les autorités des Peres, sans en rapporter les passages. Ceux en faveur de qui il écrivoit ont rarement une Bibliothèque assez fournie pour y trouver les Auteurs auxquels on les renvoie. Mr. Simon copia soigneusement les passages qu'il allégué, & en orna les marges de son Livre. Il les a laissez dans les Langues Originales, afin que l'on pût mieux juger par soi-même s'ils disent précisément ce qu'il leur fait dire. Il y emploia trois Chapitres (XXIII. XXIV. XXV.) à établir l'inspiration des Livres du Nouveau Testament & refute Grotius & Spinoza dont le sentiment donne atteinte à ce que l'Eglise croit touchant cette inspiration.

On peut regarder comme la seconde Partie de ce Livre l'*Histoire Critique des Versions du*

Nouveau Testament, où l'on fait connoître quel a été l'usage de la Lecture des Livres sacrez dans les principales Eglises du Monde. Par Richard Simon Prêtre, à Rotterdam, 1690. in 4. chez Reinier Leers. L'Auteur après avoir établi l'autorité des Originaux dans la première Partie, s'attache dans celle-ci à faire voir de quelle maniere les Eglises d'Orient & d'Occident les ont employez pour leur usage. L'Histoire de ces Versions l'a engagé souvent à éclaircir des choses qu'il n'avoit fait qu'entamer dans l'Histoire Critique du Vieux Testament. Il veut même qu'on ne la regarde que comme l'abregé d'un plus grand Ouvrage qu'il avoit eu dessein d'écrire en Latin. Il relève le prix des anciennes Traductions qui ont été faites sur l'Original Grec, & combat le sentiment de ceux qui croient que quelques exemplaires Grecs ont été retouchez sur la Vulgate; il estime qu'il est aisé de prouver le contraire par ces mêmes exemplaires qui sont très-anciens. Delà vient que l'Auteur s'est particulièrement attaché à les examiner.

La troisième Partie contient, l'Histoire Critique des Principaux Commentateurs du Nouveau Testament depuis le commencement du Christianisme jusqu'à notre temps, à Rotterdam 1692. in 4o. chez Reiniers Leers. Il y ajouta une Dissertation Critique sur les Principaux Actes manuscrits, citez dans les trois Parties de cette Histoire Critique.

Dans l'Histoire Critique des Versions Mr. Simon n'avoit pas épargné celle de Mess. de Port-Royal, connue sous le nom du Nouveau Testament de Mons. Il s'étoit appli-
qué

qué à faire voir que ces Messieurs après avoir promis de traduire la Vulgate l'abandonnoient souvent sans sujet & dans des endroits, où elle est plus juste selon lui que le Grec vulgaire. Il avoit relevé beaucoup de choses qu'il appelloit des fautes essentielles. Mr. Arnaud dans un Livre (intitulé *Difficultez proposées à Mr. Steyaert D. & P. en Théologie, sur l'avis par lui donné à Mr. l'Arch. de Cambray &c.* A Cologne chez Pierre le Grand 1691. in 12.,) en employa la VI. Partie, à réfuter Mr. Simon par maniere de Digression. Entre autres choses il lui reproche d'avoir censuré Grotius pour avoir dit qu'il n'y a que les Livres Prophetiques qui soient inspirez, & que pour les Histoires, il n'étoit pas besoin que le St. Esprit les dictât; & d'avoir ensuite pris le parti du Jesuite Cornelius à Lapide qui a dit les mêmes choses que Grotius; mais il n'est pas vrai que le sentiment de Grotius & celui du Jesuite soit le même. Cornelius à Lapide convient de l'inspiration des Prophetes, & nie qu'elle soit necessaire pour les Histoires & les Exhortations Morales. Mais il reconnoit que les Ecrivains Historiques ont été dirigez du St. Esprit pour ne se point tromper. Je suis surpris que Mr. de Beauval * qui d'ailleurs avoit l'esprit si net & si juste ait trouvé que ceci étoit un peu Galimatias.

Les Prophetes étant au dessus de la portée de l'Esprit Humain, il étoit necessaire que le St. Esprit dictât aux Prophetes ce qu'il jugeoit

* Hist. des Ouvrages des Savans Juillet 1691.

geoit à propos de reveler ; mais pour des Histoires que les Ecrivains avoient vûës, la même sorte d'inspiration n'étoit pas necessaire, puisqu'il n'étoit question que de recueillir des faits qu'ils savoient sans le secours de la Revelation ; mais comme alors leur temoignage n'auroit merité qu'une Créance Humaine, telle qu'on la doit au raport sincere des gens de bien, Dieu y a ajoûté le sceau de son Approbation, en leur donnant une sorte d'inspiration convenable à la destination de leurs Ecrits, c'est-à-dire une inspiration qui laissant à chacun son style & sa maniere de penser, les a empêchez de s'égarer. Il y a bien de la difference entre ces deux manieres. Un Prince dicte une Lettre sur des matieres dont le Secretaire n'est pas au fait, il lui dit de mot-à-mot ce qu'il faut écrire. Il charge un autre Secretaire de faire la Relation d'une chose qui s'est passée sous ses yeux, la lui laisse faire, & a seulement soin que tout y soit exactement conforme à la verité. Il y a une difference essentielle dans la maniere dont ces deux sortes d'écrits ont été composez ; quoi que l'un & l'autre soit revêtu de l'autorité du Prince. Grotius ne l'entend pas ainsi. Il ne croit pas que les Historiens sacrez aient eu aucune inspiration absolument parlant. Ainsi son sentiment est très-different de celui de Cornelius à Lapede qui est très-clair, si-tôt qu'on l'explique.

Mr. Simon voulut repondre à Mr. Arnaud par une *Lettre* qui devoit être suivie de quelques autres, & cette querelle eût duré long-temps. Mais cette Lettre fut
sup-

supprimée par je ne sai quelle raison.

En 1694. Mr. de Harlai Archevêque de Paris ayant lu quelque chose des Histoires Critiques de Mr. Simon, en conçut une vraie estime pour lui, & songea à en procurer une Edition munie de toute l'autorité nécessaire. Il lui offrit sa protection pour cela. Il s'agissoit de retoucher quelques Articles dans l'Histoire Critique de l'Ancien Testament & surtout ce qui avoit excité les cris des Théologiens. Mr. Simon lui remontra les difficultez que l'on trouveroit à faire révoquer l'Arrêt de suppression. Il parut même déterminé à remanier ces Ouvrages, & il obtint un Privilege pour ses *Nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du Nouveau Testament*, qui furent imprimées l'année suivante 1695. chez Bondot à Paris avec Approbation & Privilege.

Il y traite dans la premiere Partie ce qui regarde le Texte, & dans la seconde ce qui appartient aux Versions. Il revient sur les diversitez des exemplaires, qu'il prouve par une longue Liste de Citations, afin de répondre à Mr. Arnaud qui l'avoit attaqué & insulté sur les conséquences malignes qui pouvoient résulter contre l'Authenticité de l'Ecriture. Il y explique sa distinction entre une Revelation immédiate & une direction speciale du St Esprit, & venant ensuite aux Versions, il s'étend sur la permission de traduire la Bible en Langue vulgaire; il s'élève contre la Traduction de Mons, qu'il ne craint point d'appeller un *Ouvrage de Parti*; & reprenant la Critique qu'il en avoit déjà faite, il s'attache à en marquer

quer les défauts. Un des principaux, selon lui, c'est que pour parler poliment, ils se servent de Periphrases qui expliquent mal le sens littéral du Texte, & que, pour rectifier leur Traduction, ils ont été obligés de mettre en marge le vrai sens qu'ils avoient supprimé ou déguisé par le long tour de leurs phrases inutiles. Mr. Simon juge qu'il falloit faire tout le contraire; c'est-à-dire, rendre le Texte dans le sens littéral & charger la Marge des Paraphrases nécessaires pour éclaircir ce que la contrainte d'une Version pouvoit laisser d'obscur.

Le P. Bouhours avoit aussi frondé cette Traduction pour le style. Il avoit reproché à ces Mess. qu'ils aimoient à parler par phrases, au lieu d'employer des termes simples; & avoit relevé beaucoup d'expressions très-éloignées de la pureté de la Langue Française, en quoi il croioit avoir beaucoup décredité cette Version que l'on regardoit comme un chef-d'œuvre pour le style. Il lui en osa opposer une autre de sa façon dont les IV. Evangelistes parurent l'an 1697. il avoit été aidé dans ce travail par les PP. le Tellier & Besnier. D. Calmet a eu raison de dire que cette Traduction est d'ordinaire un peu dure & obscure parce que l'Auteur a voulu s'attacher trop scrupuleusement au Texte Latin qu'il traduisoit. La Guerre Grammaticale qu'il avoit faite à Mrs. de Port-Royal, n'étoit pas oubliée, on compara les deux Versions pour le style, & ce fut aux dépens de la nouvelle. Entre les Critiques qui s'éleverent contre elle, il parut deux Lettres intitulées *Difficultez proposées au P. Bouhours sur sa Traduc-*

duction des IV. Evangelistes par le Sr. de Romainville Mr. Simon vivoit alors à Paris; le Bombardement de Dieppe arrivé au Mois de Juillet 1694, avoit consumé cette ville. Mr. Simon son Frere y avoit perdu sa Maison, & lui-même avoit eu le malheur d'y perdre une partie de ce qu'il avoit de plus précieux, savoir des Livres & des papiers qui avoient péri dans l'incendie; ses parens, ses amis étoient la plupart dispersés, il s'étoit fixé à Paris & au lieu que quelques années auparavant il faisoit son principal séjour en Province & se rendoit dans la Capitale, lorsque ses affaires & le bien de ses Ouvrages l'y appelloient, ce fut tout le contraire dans la suite; il se fixa à Paris & n'alla plus en Province que lorsque ses affaires, ou le besoin de s'aller délasser avec ses amis, l'y obligeoient.

Le P. Bouhours répondit par une Lettre au Sr. de Romainville qui répliqua par une troisième.

Les PP. Benedictins & surtout le P. Martianai ayant entrepris une nouvelle Edition de St. Jérôme, en donnerent un volume en 1693. & un autre en 1699. ils furent vivement attaqués par divers Savans. Entre les autres traits qu'on leur lança, on vit paroître sans nom d'Auteur un volume de *Lettres Critiques* imprimé à Basle où ce Pere & la Congrégation de St. Maur, étoient vivement pressés. Comme on ne savoit à qui les attribuer & que Mr. Simon n'étoit pas ami des Benedictins, comme on peut juger par divers traits de ces Lettres, où il les pince un peu fort, on

on ne manqua pas de lui attribuer celles-ci.

Quelques-uns de ses amis qui voyoient avec plaisir dans ses *Lettres* quantité de faits anecdotes , crurent rendre service au public, en les recueillant. On en imprima un volume en 1700. On le réimprima deux ans après avec des augmentations. On en vit un second volume en 1704. & un troisième en 1705. l'Edition porte le nom d'Amsterdam, quoique faite à Trevoux. Mr. Simon n'avoit point eu de part à la premiere de 1700. & il s'y meconnut si bien, qu'il se crut obligé pour son honneur de protester que plusieurs de ses *Lettres* étoient estropiées en des endroits importants. Sa Declaration fut inferée dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres* du Mois de Mai 1701. C'est ainsi que se forma ce Recueil que l'on redonne ici plus ample qu'il n'a paru.

Dans cet intervalle Mr. Simon s'atira une nouvelle Querelle sur les bras. Messieurs de Beauval & Huet, se chargerent en Hollande d'une nouvelle Edition du Dictionnaire de Furetiere ; Mr. Simon fut engagé par les Libraires de Trevoux qui avoient dessein de donner un Dictionnaire pour le même usage, à jeter les yeux sur l'Edition de Hollande. Cela produisit des *Remarques Critiques* qui furent imprimées dans les *Mémoires de Trevoux* au Mois de Mars 1701. Les Editeurs y repondirent chacun par une Lettre ; & Mr. Simon leur repliqua , ses nouvelles Remarques sont dans le Suplement du Mois de Septembre 1701. des *Mémoires de Trevoux*. Un plus grand soin l'occupoit alors. C'étoit sa Traduction du Nouveau Testament. Elle

Elle parut enfin en 1702. avec des Remarques Litterales & Critiques. L'amertume avec laquelle il avoit censuré la Version de Mons lui couta cher. Plusieurs partis se réunirent pour opprimer cet Ouvrage. L'Archevêque de Paris Mr. de Noailles qui connoissoit Mr. Simon, & qui avoit même été son Eleve pour les Elemens de la Langue Hebraïque, se laissa prévenir, & comme le bon Prélat ne s'est jamais conduit par ses propres lumières il fit examiner le Livre par des Théologiens qui le servirent assez mal. Ils lui recueillirent plusieurs Remarques comme autant de matières à censure, & l'on en fit une Instruction Pastorale que l'on publia contre le Nouveau Testament de Mr. Simon.

Mr. Bossuet qui à la premiere Lecture du Livre avoit témoigné souhaiter que l'Auteur donnât une Traduction entiere de la Bible & revît ses autres Ouvrages, pour en faire une Edition revêtue de toutes les Permissions, Approbations, & Privileges ordinaires, changea bien-tôt de sentiment, & condamna la nouvelle Traduction du Nouveau Testament par une Instruction Pastorale.

Mr. Simon refuta celle de l'Archevêque de Paris, par une Remontrance dans laquelle, sans sortir des bornes du respect & de la soumission, il prouve l'ignorance & la mauvaise Foi des Théologiens qui ont été chargez de l'examen. On la trouve dans ce Recueil à la fin du Tome II. Il répondit aux Censures de l'Evêque de Meaux par d'autres Lettres que l'on peut voir au Tome IV. Elles commencent à la XXXV. Lettre.

L'Au-

L'Auteur étoit allé passer quelque tems en Province; il y étoit lors que tout ce tumulte s'excita au sujet de ce dernier Livre. La Normandie contient un grand nombre de Familles attachées à la Religion Reformée, & quoique la revocation de l'Edit de Nantes en ait fait passer beaucoup dans les Pays étrangers, il ne laisse pas d'en demeurer quantité dans le Pays. Mr. Simon accoutumé à traiter avec hauteur les Protestans, contre qui il écrivoit, n'avoit pas à beaucoup près la même aigreur dans la Conversation avec les particuliers. Ils lui opposoient assez souvent le mur de séparation que les zelez indiscrets épaississent de part & d'autre. Il eût voulu au contraire le faire tomber, en leur faisant connoître que les deux partis s'entretiennent dans une Guerre mutuelle, en nourrissant des idées fausses & injurieuses les uns des autres. Il tâchoit, comme tout homme de bien devoit faire, de les rapprocher, en faisant voir, que sur beaucoup de points, il n'y a pas entre leurs Sentimens bien expliquez autant de difference qu'on se figure ordinairement. Mr. Bossuet avoit tenté la même chose dans son *Exposition de la Foi*; & comme les Protestans la regardoient comme un piège de nouvelle invention, pour les amorcer; Mr. Simon leur fit voir que ce Prélat n'avoit fait que ressusciter un vieux Livre de Mr. du Bellay, imprimé à Paris en 1640. & à Rouen en 1648 sous ce titre *l'Avoisinement des Protestans vers l'Eglise Romaine*. Ce Livre étoit très rare, Mr. Simon y remedia & le fit réimprimer avec ce titre *Moyens de réunir*
les

les Protestans avec l'Eglise Romaine , publiez par Mr. Camus Evêque de Bellay sous le titre de l'Avoisinement des Protestans , vers l'Eglise Romaine. Edition nouvellement corrigée & augmentée de Remarques. Paris 1703. in 12. Par-là ce Livre devint très-commun. Les Ennemis de Mr. Simon lui imputerent d'en avoir procuré l'impression pour faire du depit à Mr. Bossuet & lui ôter le merite d'avoir fait un Ouvrage Original dans son *Exposition de la Foi* , mais ils se trompent & nous en avons dit le veritable motif. L'Evêque ne vécut pas long-temps après , & Mr. Simon fut délivré par-là d'un adversaire qui avoit toujours floté à son égard dans une alternative de bons & de mauvais offices & dont ni la haine , ni l'estime n'avoient jamais été parfaitement décidées.

On s'étonnera peut-être qu'en parlant de l'Histoire Critique du Nouveau Testament je n'aye point parlé des Critiques qui s'éleverent contre elle. La verité est qu'elle en eut peu. Il y eut pourtant un Ministre nommé Coulan qui s'efforça de la combattre. Il étoit né à Alais en Languedoc le 10. Octobre 1667, & avoit son Pere Ministre en Hollande, chez qui il composa la plus grande partie de son Ouvrage qui consiste en 16. Lettres. Il l'acheva à Londres où il fut appelé en qualité de Pasteur d'une Eglise Françoisé. Il y mourut le 23. Septembre 1694. Avant sa mort il avoit envoyé ce Livre à son Pere qui le fit imprimer sous ce titre *Examen de l'Histoire Critique du Nouveau Testament , Divisé en deux Parties. Dans la premiere , on traite la ques-*

*question de l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition ; Dans la seconde on traite diverses questions de Critique. Par Antoine Coulan , Pasteur dans une des Eglises Françoises de Londres, à Amsterdam chez Paul Marret 1696. in 8°. Ce fut son Pere qui le publia & comme l'Edition étoit demeurée dans les Magazins du Libraire, on en rajeunit le titre pour tâcher de le remettre dans le commerce , & cependant il est resté dans sa premiere obscurité. Il est aisé de s'appercevoir que c'est l'Ouvrage d'un jeune homme. Il s'arrête fort au commencement à trouver des raisons des frequens changemens de nom de Mr. Simon dans ses Ouvrages. Il lui en attribue que Mr. Simon n'a jamais reconnus, comme ceux de *Pierre Ambrun*, de *Romainville* &c. Il paroît n'avoir pas su le rapport que *le Camus* & *Simon* ont ensemble; ni que le nom d'*Acosta* n'est venu dans l'esprit de Mr. Simon que parce qu'il étoit né dans une Ville maritime, sur la côte du Pays de Caux. Il attribue ces changemens de nom à une extrême vanité , au lieu qu'il y avoit des raisons plus convenables à alléguer. Il met au nombre des noms supposez le titre de *Pere* donné à Mr. Simon qu'il croit avoir été Moine ou avoir teint de l'être. Un homme élevé en Hollande pouvoit bien ignorer que l'on appelle Peres de l'Oratoire des Prêtres qui ne sont liez à leur état par aucun vœu & qui le quittent quand ils le jugent à propos. Mais il devoit s'en faire instruire pour ne pas tomber dans une puérilité. Il regarde encore comme un deguisement le titre de *Prieur de Bolleville* , quoique ce fût véritable-*

blenient celui de Mr. Simon, qui ayant quitté l'Oratoire & resigné ensuite son Benefice, ne fut plus ni Père, ni Prieur, mais simplement Mr. Simon Prêtre. Le jeune Ministre trouve en cela de grands mystères.

Mr. Simon après quelque séjour dans la Province, revint à Paris & logeoit au College Fortet, où je l'ai vû souvent. Le mauvais succès qu'avoit eu l'Edition du Nouveau Testament, le decouragea, & lui fit perdre l'envie de publier l'ancien. Il prévoioit que les contradictions qu'il auroit à essuyer, empoisonneroient ce qu'il lui restoit de vie. Il se contenta de faire ses delices particulieres de cette étude, & dans ses heures de relâche il mit en ordre sa *Bibliothèque Critique ou Recueil de diverses Pièces Critiques dont la plupart ne sont point imprimées, ou ne se trouvent que très-difficilement, publiées par Mr. de Sainjore qui y a ajouté quelques Notes.* in 12. Quoi qu'il y ait dans le titre le nom d'Amsterdam, l'Ouvrage fut imprimé à Nanci. Il y a quatre volumes, deux de l'an 1708. & deux autres de 1710. Ce Livre fut supprimé par un Arrêt du Conseil. Malgré ce contre-temps on changea le titre, & il en parut deux Nouveaux Volumes intitulez : *Nouvelle Bibliothèque Choisie, où l'on fait connoître les bons Livres en divers Genres de Litterature & l'usage qu'on en doit faire.* in 12. 1714.

Cet Ouvrage est attribué à Mr. Simon & on prétend qu'il y est reconnoissable en plusieurs choses, entre autres par certaines Lectures que peu d'autres que lui ont faites, & par sa maniere de ne point ménager les Be-

medicins à qui il ne rendoit pas toujours assez de justice à certains égards. Mr. Barat qui étoit son Eleve, & dans le même gout que lui pour l'étude de l'Ebreu, a eu beaucoup de part à cette Bibliotheque & ce que sa reconnaissance & son estime lui avoient dicté à la louange de son ami, a été regardé par quelques-uns comme un encens que Mr. Simon s'étoit impudemment donné par ses propres mains.

Quand je dis au reste que Mr. Simon mit en ordre la Bibliothèque Critique, je ne le dis que pour m'accommoder à une opinion assez générale; car outre qu'il n'est jamais convenu que cet Ouvrage fût de lui, s'il y a dans ce Recueil des Pièces de sa façon, il y en a qui certainement n'en sont pas.

Il y avoit quelque temps que Mr. Simon étoit retourné à Dieppe, & il y vivoit dans une retraite d'autant plus grande que son humeur étoit ennemie du bruit & du fracas. Il étoit si éloigné du caractère de ceux qui aiment à attirer sur eux les regards du peuple; que, pour les éviter, il disoit souvent sa Messe au point du jour. Il avoit avec lui des amas considérables d'Observations sur l'Ecriture Sainte. C'étoit principalement en cela que consistoient ses richesses; & il est à presumer qu'il en auroit fait un usage excellent, si on lui en eût donné le temps. Mais la persécution le suivit jusque dans la vie obscure à laquelle il s'étoit dévoué. Les Jesuites le rendirent suspect à l'Intendant. Celui-ci l'ayant fait appeler le questionna sur les Ouvrages auxquels il s'appliquoit. Soit que l'Intendant lui répondît sans dessein, soit qu'en effet il ne fût que l'instrument de

de quelques-uns qui le faisoient agir, il lâcha quelques paroles qui donnerent lieu à Mr. Simon de croire que l'on feroit ses papiers sous prétexte de les examiner. Il vit bien que peu de Théologiens étant capables de cet examen, ils seroient remis aux Jesuites ; que l'examen traineroit en longueur ; & qu'après sa mort on en feroit un usage très-contraire à ses vûes. Ces pensées n'étoient pas entièrement de lui. Des amis les lui avoient au moins confirmées. Dans le trouble où cette crainte le jetta, il emplit plusieurs gros tonneaux de ses papiers, & les ayant fait rouler jusques dans une prairie durant la nuit par dessus les murs de la ville qui sont fort bas de ce côté-là, il les mit en cendres ; sans avoir fait part de son dessein à ses amis qui auroient sans doute trouvé de meilleurs moyens d'éviter l'abus qu'il craignoit, sans en venir à une destruction si prejudiciable aux Sciences. Le regret d'une perte si considérable pour lui & l'agitation où il avoit été en prenant & en exécutant une si triste résolution, lui causerent une fièvre dont il prévint bien-tôt les suites. Il ne se flata point & jugea bien qu'il ne releveroit point de cette maladie ; il reçut les Sacramens de l'Eglise d'une manière Chrétienne & édifiante, & s'endormit au Seigneur au Mois d'Avril 1712. dans sa soixante & quatorzième année.

Il étoit petit, d'une Physionomie peu prévenante, plein de feu, d'un esprit vif, & malgré cela capable d'une très-forte attention. Il avoit une Mémoire prodigieuse, un grand fond de gayeté naturelle servoit de contrepoids

à l'humeur sombre & sérieuse qui semble être attachée au genre d'Etude qu'il avoit embrassé. Il étoit bon ami, & assidu à entretenir une Correspondance réglée avec les gens de Lettres qui l'honoroient de leur estime. Passionné pour la Religion Catholique il mettoit de la différence entre les Ecrits & les personnes des Protestans ; & quoiqu'il combatît vivement leurs opinions il ne laissoit pas d'avoir parmi eux d'illustres amis avec qui il s'entretenoit par Lettres ou de vive voix avec une cordialité très-estimable.

Mr. Cuninghame se souvient sans doute encore que quand après la Paix de Ryswyck il passa d'Angleterre en France par Dieppe où il y avoit alors un Paquebot réglé, Mr. Simon qui eut avis qu'il devoit prendre cette route en donna part au Gouverneur qui se fit un plaisir d'honorer par une reception distinguée un Savant dont Mr. Simon lui avoit fait connoître le mérite avant qu'il arrivât.

Mr. Simon depensoit beaucoup en ports de Lettres ; & quoiqu'il eût peu de bien, une extrême frugalité étoit cause qu'il pouvoit suffire à cette dépense.

Il étudioit ordinairement couché sur un tapis fort épais avec quelques Coussins. Il avoit par terre auprès de lui une écritoire, du papier, & les Livres qu'il vouloit consulter. Il mangeoit rarement le soir, & vivoit avec une si grande sobriété qu'il prenoit à peine assez d'alimens pour se soutenir.

F I N.

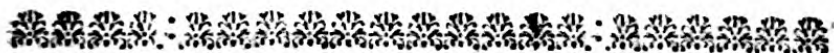
LE T.

LETTRES

CHOISIES

DE M. SIMON,

Où l'on trouve un grand nombre de
faits anecdotes de Literature.



LETTRE I.

A MONSIEUR L'ABBE' D L. R.

*Des Etudes du Cardinal de Richelieu,
& de la Conference qu'il devoit tenir à
Paris pour la Réunion des Huguenots.*



Uriez-vous crû, Monsieur, que
j'eusse trouvé dans la Maison des Pe-
res de l'Oratoire de Paris un hom-
me instruit à fond, d'une infinité de
choses qui regardent le Cardinal de
Richelieu? J'y ai trouvé un bon Vieillard,
qui a été Ministre dans une des meilleures Vil-
les du Languedoc, où les Huguenots étoient
alors puissans. Il quita jeune ce parti-là, &
s'étant fait Catholique il vint à Paris, où il ne
fut pas long-temps sans être connu du Cardi-

Tom. I.

A

nal

nal, qui cherchoit des gens propres pour l'exécution d'un grand dessein qu'il méditoit. J'ai appris de ce Vieillard qui a donné au public quelques ouvrages sous le nom de *Louis du Laurens*, que le Cardinal n'étoit point si habile dans la Théologie qu'on l'a crû, & qu'il l'avoit desabusé de quantité d'erreurs populaires où il étoit. Il m'en a marqué plusieurs, & il m'a aussi appris que ce puissant génie étoit sujet à de certaines foibleffes, qui ne lui permettoient pas de s'appliquer beaucoup à l'étude; outre que les grandes affaires dont il étoit chargé l'occupoient presque entièrement. Mais il faisoit par d'autres ce qu'il ne pouvoit faire lui-même. Il n'épargnoit rien pour avoir à lui des gens de Lettres qui fussent capables de lui donner des extraits de ce qu'il y avoit de meilleur dans les Auteurs, sur tout dans les Anciens.

Monsieur du Laurens dont je vous parle qui s'est retiré dans l'Oratoire après la mort du Cardinal, étoit chargé de lire plusieurs Ecrivains, principalement ceux qui ont écrit en Grec, & d'en extraire tout ce qu'il y avoit de plus beau; soit pour la Politique, soit pour la Religion: & afin d'engager plus fortement au travail ceux qu'il employoit, outre une certaine pension qu'il leur donnoit par an, il leur paioit en particulier chaque cahier des Mémoires qu'ils lui fournissoient.

Quoique M. du Laurens fût encore jeune, & qu'il n'eût pas même une littérature fort extraordinaire, il fut chargé seul d'un ouvrage qui demandoit les secours des plus habiles Théologiens de l'Europe. Mais le Cardinal es-
peroit suppléer par son adresse aux défauts qui
pour-

pourroient se trouver dans cet ouvrage. Il communiqua donc à ce Ministre converti le dessein qu'il avoit de faire rentrer dans l'Eglise tout ce qu'il y avoit de Huguenots en France. Il lui dit qu'il ne vouloit point se servir de voies violentes ; que la douceur lui paroissoit un moyen plus efficace pour les rappeler, que les loix de la rigueur. Il se proposoit de gagner les Ministres qui seroient moins obstinés que le peuple, parce qu'ils avoient plus de capacité. Il s'agit uniquement, disoit-il, de les attirer à une Conference, & de les convaincre publiquement des erreurs où ils sont, au moins de celles qui font le plus de bruit entre nous & eux.

Les articles furent designés au nombre de six ou sept qui regardoient presque tous la matiere des Sacremens. Mais le Cardinal & du Laurens furent quelques mois sans convenir de la methode qu'on suivroit dans la dispute. Le premier qui avoit des extraits des Conferences que les anciens Peres avoient eues avec les Heretiques en pareilles occasions, vouloit absolument qu'on suivît leur methode. Celui-ci au contraire qui connoissoit l'esprit des Huguenots, representa au Cardinal qu'il y avoit bien de la difference entre les Protestans & les anciens Hérétiques, qui avoient encore alors quelque respect pour les traditions de leurs Peres ; au lieu que les nouveaux ne reconnoissoient pour principe de leur foi, que la seule Ecriture. D'où il concluoit, que si on ne les convainquoit par leur Bible même, ils se récrieroient toujours, & qu'ils publieroient que tout ce qu'on leur oppose n'est point fondé sur la parole de Dieu.

Le Cardinal ne goûta pas d'abord ce raisonnement ; mais après y avoir pensé longtemps , il se rendit. Le P. du Laurens de son côté qui craignoit de ne pas réussir dans une entreprise de cette importance , écrivit au Cardinal qu'il le supplioit de lui associer un Docteur de Sorbonne , un Jésuite & un Père de l'Oratoire. Voici la réponse que le Cardinal lui fit étant alors à Ruel. *Les Docteurs de Sorbonne étoient bons pour les Hérétiques du temps passé : je ne veux point me servir des Jésuites dans cette affaire , & pour ce qui est des Peres de l'Oratoire , ils sont trop mystagogiques ; travaillez seul.* J'ai vu cette Lettre en original. J'ai aussi lû toute la composition du P. du Laurens , où il y a des endroits qui m'ont paru foibles. C'étoit le Cardinal lui-même qui devoit tenir tête aux Ministres , & le P. du Laurens devoit être auprès de lui.

Il survint encore une nouvelle difficulté sur l'exécution de ce grand dessein. Pour abréger la dispute , il fut arrêté qu'il falloit nécessairement gagner les Ministres. Ce Cardinal fut d'avis , qu'on enverroit dans les Provinces quelques personnes afin de les sonder de la part du Roi. M. du Laurens croïoit qu'il étoit plus à propos de gagner seulement ceux qui seroient députés , jugeant qu'il n'étoit pas possible de se concilier un si grand nombre de Ministres , sur tout dans leurs propres pays , au lieu qu'étant à Paris & en petit nombre , on en viendroit plus aisément à bout. Quoique ce dernier avis fût bien sensé , le premier prévalut , & fut suivi. Le Cardinal envoya dans les Provinces des personnes adroites & de confiance. Il se servit pour cela de quelques

DE MONSIEUR SIMON. 5

ques Jesuites qui réussirent dans cette négociation. La plupart des Ministres du Languedoc firent réponse aux gens du Cardinal, qu'il falloit au moins sauver leur honneur, & que quand le Roi voudroit executer le projet dont on leur parloit, ils étoient prêts de lui obeir. Ceux qui furent envoyez en Normandie y trouverent aussi des Ministres assez dociles. Mais il n'en fût pas de même de ceux de Sedan, & d'un très-petit nombre d'autres endroits. Ce qui n'auroit point empêché le succès de cette grande affaire, si le Cardinal n'étoit pas mort dans le tems qu'il l'alloit executer.

J'ai appris de la bouche du P. du Laurens tout ce que je viens de vous rapporter. Il a tâché plusieurs fois de remettre sur pied ce dessein; mais le Cardinal Mazarin à qui il en a parlé lui a toujours répondu, que les affaires du Roi ne le permettoient point, & qu'il étoit nécessaire d'attendre un temps plus favorable. M. de Marca a rendu pour ce même sujet plusieurs visites au P. du Laurens avec de grandes promesses d'en parler fortement à la Cour; mais celui-ci qui s'imagina que ce Prelat ne faisoit ces démarches que pour faire du bruit, & dans la vûe d'obtenir un chapeau de Cardinal, n'écouta aucune des propositions qu'on lui faisoit. Il vit dans une si grande retraite, que quoiqu'il soit dans une maison où il y a plusieurs personnes de mérite, il n'en voit aucune, je suis le seul qui ait quelque commerce avec lui. Je prends même la liberté de lui proposer mes doutes, sur ce qui doit être allegué par le Cardinal de Richelieu dans sa Conference avec les De-

6 LETTRES CHOISIES

putés des Huguenots, & il les reçoit très-bien.

Nous jouons une espece de comedie. Comme il a bien voulu me confier les Ecrits de cette Conference: j'ai fait dessus mes observations que je lui ai données. Et pour éclaircir davantage ces difficultés, je me trouve deux fois la semaine dans sa chambre où nous avons une dispute réglée. Il représente le Cardinal, & de mon côté je fais le personnage des Députés. Je vous avouë que je ne puis pas m'empêcher de pousser quelquefois son Eminence sur de certains faits qu'elle prétend trouver dans l'Ecriture clairement & distinctement, & que je n'y trouve point sans le secours de la Tradition. Je lui fais sentir, même assez vivement, qu'il avoit pris des mesures trop courtes pour sa Conference; & nonobstant cela, ce bon homme demeure toujours ferme dans ses principes; jusqu'à me dire, que s'il ne trouvoit pas sa croïance dans l'Ecriture, il changeroit de Religion (1).

Il est vrai qu'il a une connoissance assez exacte du texte des livres sacrés: mais comme il ne fait que très-médiocrement l'Hebreu & le Grec, il n'approfondit pas les difficultez; toute son adresse consiste à prendre le sens qui paroît d'abord le plus naturel.

Mais

(1) Il paroît cependant par les Livres que le Pere du Laurens a fait imprimer, qu'il faisoit un grand fond sur la Tradition, principalement dans ce qui regarde la discipline. Il a très-souvent recours à S. Cyprien & à S. Augustin, pour faire voir aux Protestans, qu'ils n'ont point dû se separer de l'Eglise Romaine. Mais lorsqu'il veut établir la doctrine qui appartient aux Sacrements, il l'établit sur des textes du nouveau Testament.

Mais vous savez que cette' regle est souvent trompeuse, sur tout lorsqu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture, dont le langage ne s'accommode pas toujours avec nos manières. Je ne puis point cependant me servir de cette batterie contre lui, parce qu'on est convenu de ne parler dans la Conference ni d'Hebreu ni de Grec, ni même de Critique ; mais de produire uniquement les paroles de la Bible telles qu'elles se trouvent (2) dans la Version Françoisse de Calvin sans avoir égard aux gloses des Ministres.

Cette methode qui est populaire & sensible abrège beaucoup la dispute. Par exemple, pour prouver que le Corps de JESUS-CHRIST est réellement & veritablement dans l'Eucharistie, le Cardinal se sert de ces paroles de S. Matth. ch. xxvi. v. 26. *Ceci est mon corps*. Siles Députés des Huguenots viennent à lui opposer que le Verbe *est* se prend figurément en cet endroit, il répond aussi-tôt : c'est la glose que Cal-

[2] Le Pere du Laurens a eu raison de préférer l'édition de Calvin aux autres Bibles de Genève, qui ont été retouchées après lui ; parce que celles-ci sont plus éloignées de notre Vulgate, & qu'elles ont même été reformées mal à propos sur la Version Latine de Tremellius. Daillé dans un Livre qu'il a publié sous le titre de *la Foi fondée sur les saintes Ecritures*, a fait, à l'égard des citations de l'Ecriture contre les Catholiques, la même chose que le Cardinal de Richelieu devoit faire à l'égard des Huguenots. Ce Ministre de Charenton a mis cet Avertissement à la tête de son petit Ouvrage : *Bien que la Version Françoisse de la sainte Bible faite par les Docteurs de Louvain ne soit nullement comparable à la netteté, clarté & fidélité de celle qui se lit parmi nous, si est-ce que pour m'accommoder au goût de nos adversaires, j'ai tiré de leur Version, & non de la notre, la plupart des lieux de l'Ecriture, dont je me sers en ce Livre.*

8 LETTRES CHOISIES.

Calvin a mise à la marge de sa Version; & cette glose est contraire au principe des Calvinistes, qui prétendent que l'Écriture est claire d'elle-même. Il a fallu qu'en qualité de Député, je passasse condamnation sur cet article qui est un des plus considérables; mais en récompense je lui ai opposé le Sacrement du Mariage, qu'il est difficile de prouver par un texte formel de l'Écriture. Car au lieu de ces paroles du chap. 5. v. 32. de l'Épître aux Ephésiens *Sacramentum hoc magnum est*, comme il y a dans notre Vulgate; on lit dans la Version de Calvin *ce secret est grand*, & à la marge, *Grec, mystere*. A vous dire vrai, nous nous sommes un peu échauffez de part & d'autre sur cet article. Le bon homme du Laurens a senti qu'il n'avoit pas tout à fait bien pris ses mesures. Je ne doute point que le Cardinal ne s'en fût aperçû lui-même. Mais dans le dessein qu'il avoit de ne s'embarquer point dans de longues disputes, il avoit eu raison de se servir de cette methode qui étoit simple & naturelle. Sa presence & les sages précautions qu'on devoit prendre auroient achevé le reste. Je suis persuadé que vous ferez bien-aïse d'apprendre tout ce petit détail sur un fait de cette importance qui n'est guères connu dans le monde. Si nous avions aujourd'hui un Richelieu pour seconder les bonnes intentions du Roi, les Ministres Huguenots écouteront volontiers les propositions qu'on leur feroit. Il en coûteroit à la vérité quelque argent. Mais jamais argent n'a été dépensé plus utilement que le feroit celui-là. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 12 Septembre 1665.

LET-

DE MONSIEUR SIMON.

9

L E T T R E II.

AU MEME ABBE'.

Des Ouvrages du P. du Laurens de l'Oratoire. Quelques particularitez touchant le Cardinal de Richelieu.

M O N S I E U R,

Il paroît depuis peu de jours un nouveau Livre du P. du Laurens sous ce titre pompeux : *Triomphe de l'Eglise Romaine contre ceux de la Religion Prétendue Réformée par six démonstrations qui font voir clairement, comme il est impossible de se sauver dans leur Communion, dédiées à Messieurs les Ministres de Charenton. A Paris chez Thiboust. 1657. in 12.* L'Auteur qui est fort malade, est trop modeste pour avoir mis à la tête de son Ouvrage cet impertinent titre. Il est de l'invention de l'Esclaffan, qui a eu soin de l'impression. Ce Gascon a fait un tour de son métier pour débiter mieux sa marchandise. Je vous envoie ce petit Livre, parce qu'il contient en abrégé une partie des écrits qu'il avoit préparés pour le Cardinal de Richelieu, & dont je vous ai entretenu autrefois fort au long. Cela me donne occasion de vous marquer les autres Livres de ce Pere.

Il publia en 1655. à Paris un Livre *in folio* qui a pour titre : *Dispute touchant le Schisme & la séparation que Luther & Calvin ont faite de l'Eglise Romaine entre Jean Mestrezat & Louis du Laurens.* La composition de cet

A s

Ou.

10 LETTRES CHOISIES

Ouvrage a quelque chose de singulier. Le Pere du Laurens ne mettoit rien sur le papier qu'il ne le fît voir en même tems à Mestrezat, afin de ne rien donner au public, dont celui-ci ne demeurât d'acord. Vous m'avouerez qu'il y a bien peu de Controversistes qui aient eu cette sincerité. Aussi la plûpart de leurs Livres sont-ils remplis de faussetez. Il y a d'excellentes choses dans cet Ouvrage: mais à vous dire la verité, l'Auteur m'a dit plusieurs fois qu'elles ne venoient point de son propre fond; mais qu'il en étoit principalement redevable aux doctes Conférences qui s'étoient tenuës dans la Maison des grands Augustins, & auxquelles feu Mr. l'Archevêque de Roïen oncle de M. notre Archevêque présidoit. Tout ce qu'il y avoit de personnes habiles dans Paris assistoient à ces Conférences, où l'on expliquoit les plus beaux endroits des anciens Peres. M. du Laurens étoit chargé d'y faire son rapport de ce qu'il avoit remarqué de plus considerable dans S. Cyprien. Plusieurs Evêques & un grand nombre de Docteurs se trouvoient dans ces Assemblées qui étoient d'une grande utilité. Mais M. de Gondy qui auroit dû y presider en qualité d'Archevêque de Paris ne s'y trouvant jamais, les fit rompre sous prétexte qu'on y cabaloit. Mais si nous en croïons le bon homme du Laurens, cet Archevêque qui étoit bien inferieur pour ce qui est de la capacité à M. de Harlay n'osoit y assister. Il trouva mauvais que l'Archevêque de Roïen fît le Régent & le maître dans Paris. La verité est que ces deux Prélats songeoient au Cardinalat, & que celui de Roïen vouloit supplan-

planter par son mérite l'Archevêque de Paris.

Le P. du Laurens a aussi fait imprimer quelques Sermons sur l'Octave du S. Sacrement. Ce fut sa manière de prêcher qui le fit connoître à M. de Richelieu. Ce Cardinal cherchoit un homme qui fût plus savant dans les Livres de l'Ecriture Sainte, que dans les Lieux communs qui se débitent ordinairement dans la Chaire. Sur le rapport qu'on lui fit des Prédications de M. du Laurens, il le prit pour *l'ajutante* de ses études, & il le chargea dans la suite de ce grand travail dont je vous ai parlé plusieurs fois. Il ne voulut point y employer de Docteurs, parce qu'ils sont plus exercez dans les questions qui se traitent dans les Ecoles que dans l'Etude de l'Ecriture sainte. Il ne voulut point aussi se servir des Jesuites, parce que son dessein étoit d'acorder aux Ministres dans la Conférence qu'il devoit avoir avec eux plusieurs choses qu'un Jesuite n'auroit pas pû leur acorder facilement. Par exemple, il étoit dans la résolution de ne les point obliger à recevoir le mot de *Transubstantiation*, contre lequel les Protestans se sont toujours récriez. Il devoit se contenter de celui de *changement réel*, ou de quelqu'autre semblable, qui signifiait la même chose.

Il est vrai que le Cardinal de Richelieu avoit auprès de lui M. de Raconis Docteur de Sorbonne & qui a été Evêque de Lavour. Il étoit même très-bien dans son esprit. Mais j'ai appris du P. du Laurens qu'il étoit auprès de son Eminence plutôt en qualité de bouffon, que de Docteur. M. de Richelieu avoit à lui plusieurs personnes pour le divertir. Il donnoit de tems en tems à de Raconis un texte bizarre pour

prêcher devant lui sur le champ, dans une chambre où il s'enfermoit exprès. Ce Docteur qui étoit païé pour faire rire le Cardinal disoit cent impertinences. Le P. Du Laurens qui étoit quelque fois de la partie, ne peut s'empêcher de rire toutes les fois qu'il me parle de cette comédie. Et comme le Cardinal donnoit ordre qu'on ne l'appellât pour quelque chose que ce fût dans ce temps-là, il leur disoit en riant; on croit que nous traitons ici des affaires les plus importantes de la Religion.

Outre ces Livres imprimez du P. du Laurens, il en a composé un autre en Latin qui a pour titre *Onomasticum Pauli*, & qu'il m'a communiqué. Il y explique par ordre alphabétique les mots les plus difficiles de S. Paul. Il est si éloigné des sentimens Calvinistes dans tout cet ouvrage, qu'il approche quelquefois de ceux des Pelagiens : J'ai été surpris de le voir si peu savant dans la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il cite sous le nom de S. Jérôme les Commentaires de Pelage sur S. Paul, & ceux de *P. Ambrosiaster*, ou faux Ambroise sous le nom de S. Ambroise. J'ai pris la liberté de l'en avertir afin qu'il corrige ces erreurs. Mais je doute que cet Ouvrage qui est assez gros voie jamais le jour. Vous jugerez par là, que la science du P. du Laurens ne s'étend guères au delà de celle des Controverses. Il me dit quelquefois, que quoique le Cardinal en fît sa principale étude, il l'avoit trouvé dans des opinions populaires dont il l'avoit fait revenir. Il m'a marqué entr'autres celle-ci, que ce grand homme croïoit que nos Eglises fussent véritablement dédiées aux Saints dont

DE MONSIEUR SIMON. 13

dont elles portent les noms ; au lieu qu'il est de notoriété publique, qu'elles sont dédiées à Dieu seul en l'honneur de ces Saints. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, 1667.

LETTRE III.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

De quelques ouvrages du P. Morin de l'Oratoire qui n'ont point encore vû le jour.

MONSIEUR,

Vous faites bien de l'honneur à notre P. Morin, lorsque vous l'égaliez, & que vous le preferez même en quelques choses au P. Petau. Je ne prétends point diminuer la grande estime que vous avez pour lui ; sur tout depuis que vous avez lû (1) son dernier ouvrage qui est rempli d'une érudition prodigieuse à l'égard des Livres Juifs. Vous me félicitez du bonheur que j'ai de me trouver présentement

(1) Par cet Ouvrage il faut entendre ses Exercitations touchant l'autorité des Textes originaux de la Bible. Il en avoit publié la premiere Partie à Paris in 4. dès l'année 1635. Elle fut réimprimée peu de tems après sa mort avec la seconde qui est remplie d'un grand nombre de faits, qui regardent les Livres & les Sciences des Rabbins. Ce fut le Pere Fronto Chanoine Régulier de la Congrégation de Saint Geneviève qui voulut bien se charger du soin de cette impression. Mais il a laissé tant de fautes dans la 2e. partie qui n'avoit point encore vû le jour, qu'il est aisé de juger que ce Religieux s'est mêlé d'une chose dont il n'a eu aucun soin. Car l'original du Pere Morin, qui est dans la Bibliothèque des PP. de l'Oratoire de Paris, est fort exact.

A. 7.

seulement dans une Maison dont la Bibliothèque contient de si rares trésors. Mais permettez-moi de vous dire, que je mets une grande différence entre le P. Petau, & notre Pere Morin. Le premier n'a pas lû à la vérité tant de Rabins que celui-ci ; mais il a d'autres endroits qui valent beaucoup mieux que le Rabinage.

Le P. Morin étoit déjà mort (2) quand je suis entré dans l'Oratoire, & depuis que j'y demeure, j'ai été surpris du peu d'estime que les principaux de notre Congregation font de lui, c'est tout vous dire, ils ne l'ont point mis après sa mort dans le rang de leurs Illustres, dont on voit les portraits dans la chambre de leur Conseil, *nemo Prophetæ in patria*, Peut-être que dans la suite nos *Bourguemestres* lui rendront plus de justice ; au moins fait-il beaucoup d'honneur à sa Congregation, & son nom est en très-grande veneration à Rome, comme je l'ai appris de bonne part. Un de nos freres qui en a rapporté (3) son Portrait le cache dans sa chambre. Je vous le ferai voir quand vous viendrez

(2) Le P. Morin est mort dans la Maison des Peres de l'Oratoire de Paris en 1659. le 28 Février, & M. Simon n'entra dans cette Maison que vers la fin de l'année 1664. Il y fut d'abord appelé par le R. P. Senau qui en étoit alors le Général, pour y faire le Catalogue des Livres Orientaux, qui sont en assez grand nombre dans leur Bibliothèque & que le P. Morin n'avoit point fait. On y garde encore aujourd'hui ce Catalogue écrit de la main de M. Simon.

(3) Le Cardinal François Barberin qui avoit fait venir à Rome le P. Morin, fit tirer son Portrait dans le tems que ce Pere voulut retourner en France, où, disoit-il, le Cardinal de Richelieu le rappelloit. Un Frere de l'Oratoire nommé Marc, qui étoit en ce tems-là à Rome, & qui depuis fut Sacristain de la Maison de Paris, en rapporta une copie.

dre à Paris. Il a quelque chose de rude & d'austère dans les traits du visage.

Les Originaux de ce qu'il a imprimé sont dans notre Bibliothèque, & en les feuilletant j'y ai trouvé quelques-unes de ses Lettres qui meritent de voir le jour. Il en avoit aussi laissé quelques-unes dans les livres qu'il a lus. J'ai sù du P. le Cointe qui demouroit alors dans le Seminaire de saint Magloire, qu'aussi-tôt que le P. Morin fût mort, les PP. de sainte Marthe & Thomassin qui demouroient aussi dans saint Magloire allerent à notre Maison de la rue saint Honoré pour se saisir de ses papiers. On parle entr'autres d'un Traité (4) de *Baptismo*, d'un de *Matrimonio*, de deux autres qui ont pour titre de *Basilicis* & de *Paschalibus*. Il y en a aussi un qui traite de la *Confirmation*, dont j'ai trouvé quelques morceaux dans ses papiers. A en juger par ses fragmens, il y est bien opposé à la doctrine de nos Scolastiques. Il me paroît même qu'il a outré sa matière: car il veut que non seulement les Prêtres aient donné autrefois la Confirmation; mais même les Diacres.

J'ai sù du fils de Meturas son Imprimeur que le P. Morin avoit eû de grandes disputes avec ses Approbateurs sur son livre de la Penitence, & qu'ils lui en avoient fait retrancher un Traité entier qui avoit pour titre (5) de

ex-

(4) Il s'est trouvé parmi les papiers du Pere Thomassin un Traité de *Baptismo*, qu'on a crû être du P. Morin. Mais lorsqu'on est venu à l'examiner, on a reconnu qu'il n'étoit point de lui. Et à l'égard de l'ouvrage de *Matrimonio*, qui ne se trouve plus, le P. du Breuil a temoigné à ses amis, qu'il l'avoit vû entre les mains du P. Morin.

(5) Les Peres de l'Oratoire de Paris ont fait imprimer au commencement du Generalat du R. P. de sainte Marthe

une

expiatione Catechumenorum. Ils prétendoient que de la maniere qu'il s'expliquoit, il ruinoit la Confession : mais il faut être bien peu exercé dans la lecture des anciens Peres, si l'on ne fait pas que ceux qui recevoient alors le Bâême se confessoient de leurs pechés. Une petite distinction de Confession sacramentelle resout toute la difficulté. Il est très-opposé dans cet ouvrage, dont j'ai aussi trouvé quelques fragmens dans ses papiers, à ce que nos Théologiens nomment *Attrition* (6). Il pretend que ce mot est nouveau dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, & que même il a été inconnu à tous les anciens Peres.

Il y a de l'apparence que le chagrin qu'il eut de voir qu'on l'obligeoit d'ôter de son livre de la Penitence ce Traité de l'*Expiation des Catechumènes* le poussa à composer une invective contre les Théologiens de Paris. J'ai cette invective écrite de sa main, où il s'étend assez au long sur les objections qu'ils lui avoient faites. Il y exagere avec des termes vifs & durs leur ignorance : il les traite de purs Metaphysiciens, & de gens qui ne méritent pas le nom de Théologiens. Je vous
avouë.

une feuille volante des Ouvrages du P. Morin qui n'ont point ençore vû le jour. Ce Traité de l'*Expiation des Catechumènes*, y est marqué, & dès ce tems-là même on en obtint le Privilege pour le faire imprimer. Les Théologiens d'aujourd'hui ne sont point si scrupuleux que leurs Prédecesseurs.

(6) J'ai vû parmi les papiers de M. Simon quelques cahiers écrits de la main du P. Morin où il est traité en particulier de la contrition & de l'attrition. Il m'a assuré que le P. Morin avoit composé ce petit Ouvrage dans le dessein de justifier devant M. le Nonce son Confrere le P. Seguenot qui avoit écrit trop librement sur cette matiere.

avouë que notre P. Morin étale dans ce discours son éloquence satyrique, aussi avoit-il fait un Recueil de tout ce qu'il avoit lu de mordant & d'injurieux dans les anciens Auteurs (7). Ce Recueil est comme un Dictionnaire d'injures pour s'en servir dans l'occasion, & en effet j'en ai lû quelques extraits dans ce qu'il a fait imprimer contre Taylor & Bootius.

On peut mettre aussi au nombre des ouvrages du P. Morin qui n'ont point vû le jour une Satyre qu'il fit imprimer en 1653. contre de certains usages de notre Congregation (8), mais ce Livre fut aussi-tôt supprimé. J'ai appris du fils de Meturas, que ce fût Variquet qui l'imprima, & que lui Meturas en porta tous les exemplaires au P. Morin qui en fit distribuer une partie à ceux de ses Confreres qui étoient alors assemblez à Orleans. Ce qui fit tant de bruit dans le Corps, qu'il fût obligé de demander publiquement pardon au P. Bourgoïn son Général qu'il avoit diffamé; autrement il lui auroit falu déloger. Il est resté quelques exemplaires de ce Livre entre les mains du P. Sou-

(7) Il faut rendre cette justice au P. Morin, que n'entendant pas assez la Langue Latine, il faisoit des Recueils de phrases Latines, pour s'en servir dans l'occasion. Il n'est pas tout à fait exempt de solecismes.

(8) Quelques années après ce tems-là le fameux Pere *Des Mares*, qui n'étoit plus alors dans l'Oratoire, fit imprimer en fort petits caractères sous le nom de *la Nouvelle* un abrégé de ce libelle du P. Morin. Il en envoya plusieurs exemplaires aux Peres de l'Oratoire qui étoient alors assemblez dans leur Maison de l'Institution, où M. d'Aubusson Archevêque d'Ambrun leur porta le Formulaire à signer de la part de la Cour.

Souvigny son intime ami qui avoit fait avec lui le voiage de Rome. C'est un libelle à peu près semblable à celui que Mariana a composé contre la Société & en particulier contre son Général Aquaviva. Ni l'un ni l'autre ne font honneur à leurs Auteurs. Mariana cependant est plus excusable en cela, que le P. Morin : car le premier ne composa son ouvrage que pour son usage particulier & avec de bonnes intentions. Il n'avoit pas dessein de le publier ; au lieu que celui-ci fit imprimer lui-même le sien ; ce que j'y trouve de mauvais c'est qu'il prétend soumettre aux Loix du Droit Canonique, ou plutôt à des usages Monastiques une Congregation libre qui n'est composée que de Prêtres séculiers, & qui ne doivent dépendre que de leurs Evêques. Dans un procès que nous avons ici depuis peu au Parlement, M. l'Avocat Général a fait connoître dans son Plaidoié, qu'il connoissoit mieux l'Oratoire, que le P. Morin, quand il a dit, que *c'est un Corps où tout le monde obéit & personne n'y commande*. Je crois qu'il a voulu marquer par-là que c'est une assemblée de volontaires qui n'ont point de veritables Superieurs. Au moins c'est le sens que le P. Senault notre Général a donné aux paroles de M. l'Avocat Général. Mais toute la Communauté leur a donné un autre sens. Je suis, Monsieur, &c.

R S.

A Paris ce 20 Octobre 1665.

L E T-

L E T T R E IV.

AU MEME ABBE'.

D'un petit ouvrage de Rigaut qui est très-rare. Du P. Petau, & de Grotius sur la même matiere.

M O N S I E U R,

Il n'est pas si facile que vous vous l'imaginez, de trouver le petit livre de M. Rigaut sur le fameux passage de Tertullien, qui semble faire égaux les Laïques aux Prêtres dans le cas de nécessité. M. Hardy qui est mon *Repertoire* pour les Livres rares m'en a prêté un exemplaire. Il m'a assuré en même temps que l'Imprimeur n'en avoit pas tiré plus de vingt. Je l'aurois copié pour satisfaire à votre curiosité si M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans, qui y a répondu, ne l'avoit fait réimprimer à la tête de sa Réponse. Je vous enverrai cette édition qui n'est pas fort commune. Ce Prélat fit tout ce qu'il put pour obliger Rigaut à se retracter; mais il ne gagna rien. Un de mes amis qui fait le fin de cette dispute prétend que l'Evêque ne fit tout ce grand bruit, que dans la vûe qu'il avoit d'être nommé au Cardinalat. Cependant je suis sûr que si l'on examinoit à fond les ouvrages de Rigaut, on y trouveroit plusieurs remarques qui approchent des sentimens des Calvinistes.

Il y a deux autres petits Traités sur cette
mê-

même matiere que je vous envoie^{rai} aussi. L'un est de Grotius qui appuie la pensée de Rigaut, & l'autre est du P. Petau en faveur de M. de l'Aubespine. Le dernier ne descend pas assez en particulier au fait dont il étoit question; il s'agissoit de montrer que Tertullien n'avoit pas pris à la rigueur le verbe *Offerre*, ou, comme on parle dans les Ecoles, *stricto modo*, mais seulement *lato modo*. Pour ce qui est de Grotius il a outré son sujet. Il avoit d'étranges opinions là-dessus : on m'a assuré qu'il benissoit le pain à table, & qu'il prétendoit donner l'Eucharistie à ceux qui étoient avec lui. C'étoit, disoit-il, communier à l'Apostolique; (1) comme si les Apôtres avoient suivi en cela l'usage des Juifs, parmi lesquels le Pere de famille ou le plus ancien de l'assemblée faisoit la benediction. Vous voiez que c'est encherir de beaucoup sur Tertullien de la maniere qu'il est expliqué par Rigaut.

J'ai appris de M. Hardy, que M. de l'Aubespine avoit aussi eu quelques démêlez avec le P. Petau, & qu'il avoit menacé de faire condamner quelques-unes de ses notes sur S. Epiphane, mais je suis persuadé que ce savant Jesuite se seroit bien défendu. S'il

y

(1) Si nous en croions le P. Petau, M. Arnaud & quelques autres Savans hommes de notre Communion, Grotius avoit eu dessein de faire profession publique de la Religion Catholique. Quelques Protestans même ont dit de lui : *Grotius Papizans*. Mais il me paroît, tant par ses ouvrages, que par ce que j'en ai pu apprendre de ses amis, que sa Catholicité étoit fort vague. Il avoit fait une Religion à sa maniere, & il lui donnoit le nom de Croïance véritablement Apostolique.

Il y a quelque chose à reprendre dans les livres de Petau, c'est principalement dans le deuxième Tome de ses Dogmes Théologiques, où il paroît favorable aux Ariens. Il est vrai qu'il a adouci dans sa Préface ces endroits-là ; mais comme le corps du livre demeure dans son entier, & que la Préface qui est une excellente pièce n'est venue qu'après coup, on n'a pas tout-à-fait remédié au mal que ce livre peut faire en ce temps-ci, où les nouveaux (2) Unitaires se vantent que le P. Petau a mis la Tradition de leur côté. J'ai vu ici des gens qui croient que Grotius qui avoit de grandes liaisons avec Crellius & quelques autres Sociniens a surpris ce savant Jésuite ; mais il n'y a aucune vrai-semblance, qu'un homme aussi habile qu'étoit le P. Petau se soit laissé tromper par Grotius qui étoit son ami.

(2) Dès l'année 1658. les nouveaux Antitrinitaires publièrent un petit ouvrage sous le titre de *Irenicum Irenicorum*. La meilleure partie de ce petit ouvrage qui est devenu rare a été prise des Dogmes du P. Petau. Bullus Protestant Anglican, sous prétexte de défendre la Confession de foi du Concile de Nicée, a attaqué d'une manière violente cet habile Jésuite. Mais peu de gens savent que le dessein de Bullus n'a pas tant été de justifier les Pères de Nicée, que de combattre la doctrine de la Transsubstantiation. Quand on oppose aux Catholiques, que le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. n'a pas eu des preuves suffisantes pour établir ce Dogme, les Catholiques répondent que la Consubstantialité du Verbe, qui a été définie dans le Concile de Nicée n'a pas des preuves plus claires dans l'antiquité, & que cependant les Protestans qui font cette objection reconnoissent pour orthodoxe la foi du Concile de Nicée. Bullus qui avoit senti la force de ce raisonnement, jugea, que pour y répondre, il étoit absolument nécessaire de réfuter le P. Petau ; & c'est à quoi n'ont pas pris garde la plupart des Catholiques qui, ne connoissant point le dessein de Bullus, donnent à cet Auteur des louanges excessives.

22 LETTRES CHOISIES

ami. Il est bien plus probable qu'il a écrit de bonne foi ses pensées.

(3) Il seroit de l'honneur de la Société de continuer les Dogmes de leur Confrere sur tout le reste de la Théologie en suivant sa methode qui est excellente. Il est certain qu'il avoit eu lui-même ce dessein : car j'ai vu le projet qu'il avoit fait là-dessus, & j'ai connu par-là sa maniere d'étudier, dont je pourrai vous entretenir dans une autre Lettre. Un de mes amis m'a assuré qu'il ne passoit point parmi les Jesuites pour un habile Theologien, & qu'il avoit été obligé souvent d'avoir recours à d'autres Peres de sa Maison, lorsqu'il s'agissoit d'un raisonnement de Théologie. Plusieurs des nôtres disent la même chose du (4) Pere Morin qui est en effet un pauvre homme pour le raisonnement.

Mais quoi qu'on dise du Pere Petau dans sa Société, je le trouve par tout admirable. Peut-on rien voir de plus charmant que son beau

(3) Il y a plusieurs années que les Jesuites formèrent ce dessein. Ils jettèrent pour cela les yeux sur le Pere Quentel, à qui ils remirent les Papiers du P. Petau, qui avoit dressé le plan de ce grand ouvrage. Mais ce Jesuite qui étoit laborieux & digne de cet emploi étant mort peu de tems après, il ne s'est trouvé jusqu'à present dans la Société personne qui ait voulu se charger d'un si pénible travail.

(4) Dans le tems de la disgrâce du fameux Pere Seguenot, le P. Morin rendit une visite au Nonce du Pape, dans le dessein de justifier son Confrere. Il fit un Discours fort savant sur la Contrition & l'Atrition. Mais M. le Nonce qui ne voioir point où tendoit toute cette érudition, pria le P. Morin de lui expliquer nettement & en peu de mots ce qu'il vouloit conclure de ce grand nombre d'autoritez qu'il avoit rapportées. Le Pere ne put donner cette satisfaction au Nonce du Pape. Il fallut que le P. Bertat prit la parole pour lui, & c'est ce que j'ai appris de M. Simon qui l'avoit entendu dire au P. Bertat même.

beau Latin dans des matieres si épineuses ; J'aurois seulement souhaité , qu'il n'eût pas été si diffus dans ses expressions. L'on ne fau-
roit être trop resserré lorsqu'il s'agit de dog-
mes. Il faut éviter les longues phrases au-
tant qu'il est possible, & c'est en quoi a ex-
cellé le P. Sirmond qui avoit trouvé le secret
de s'expliquer en peu de mots & avec net-
teté. Il étoit néanmoins fort inférieur au Pe-
re Petau pour ce qui est de l'érudition. Je
suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 25 Octobre 1665.

LETTRE V.

AU MEME ABBE'.

*Les ouvrages Critiques de Louis Cappel
& des deux Buxtorfs ne sont pas tout-à-
fait exacts, parce qu'ils n'ont point eu de
bons Manuscrits de la Bible & quelques
autres secours nécessaires. On indique
ces Manuscrits.*

Vous ne sauriez mieux faire, Monsieur,
que de lire plus d'une fois la Critique Sa-
crée de Louis Cappel ; c'est un excellent ou-
vrage, & il seroit beaucoup meilleur s'il avoit
eu tous les secours nécessaires à une si grande
entreprise, je veux dire un grand nombre de
livres Mss. qui sont dans la Bibliothèque du
Roi, & dans quelques autres Bibliothèques
de Paris. Sa Critique contient beaucoup de
choses inutiles, parce qu'il n'a lû que des
Bibles imprimées ; & c'est ce qui fait en par-
tie

24 LETTRES CHOISIES

tie qu'il a multiplié plus qu'il ne devoit (1) les diverses leçons du Texte Hebreu. Il se trompe aussi quelquefois, lorsqu'il parle de la Massore. Il auroit pu éviter ces défauts & plusieurs autres, s'il avoit consulté les Bibles Hebraïques manuscrites qui sont dans ces Bibliothèques, principalement celles qui ont été écrites en Espagne & (2) en Afrique pour l'usage des Juifs qui suivent le Rit Espagnol. J'ai même reconnu en comparant quelques-uns de ces Mss. avec le pénible travail de Buxtorf sur la Massore, qu'il est tombé dans plusieurs fautes pour n'avoir pas lû ces bons Mss. Les Bibles Hebraïques manuscrites qui ont été copiées pour l'usage des Juifs du Rit Allemand ne sont point exactes; & ce qui me surprend davantage, c'est que les deux Buxtorfs (3) qui ont bien mieux fû la Langue Hebraïque que Cappel & le P. Morin, n'aient eu

(1) Louis Cappel dans la vue qu'il avoit de multiplier les diverses leçons du Texte Hebreu, a fait un Recueil de tout ce qu'il avoit lû, sous le nom de *Keri* & *Ketib*, dans les Bibles Hebraïques imprimées. Cela est pardonnable à Cappel qui n'avoit pas à Saumur des exemplaires manuscrits qu'il pût consulter. Mais on ne peut excuser le P. Morin qui est tombé dans la même faute, lui qui écrivoit dans Paris, où il y a un très-grand nombre de Bibles hebraïques manuscrites.

(2) Une bonne partie des Juifs qui furent chassés d'Espagne il y a deux cens ans, se retirèrent en Afrique, où ils portèrent leurs belles Bibles manuscrites.

(3) Les deux Buxtorfs qui ont écrit leurs Livres en Allemagne, n'ont pu consulter que des Juifs Allemands qui sont peu estimés des autres Juifs. Les Juifs Espagnols & même ceux d'Italie en parlent avec mépris, les appelant *des Tudesques*. Cette différence se reconnoît dans les deux grandes Synagogues qui sont présentement dans Amsterdam. La Portugaise ou Espagnole se distingue en tout, de celle des Allemands ou Tudesques,

eu presque aucune connoissance des ouvrages de Critique qui ont été composez par les Juifs. Ils ne citent le plus souvent que des Rabins mal sensés, ou au moins des Juifs qui ne savent ce que c'est que de Critique.

Les Juifs cependant ont eu parmi eux des gens qui ont fait recherche des Bibles Hebraïques manuscrites; mais ce qu'il y a de fâcheux dans cette recherche, c'est qu'il n'est presque pas possible d'en trouver de plus anciennes que de cinq ou six cens ans. R. Menahem de Lonzano qui est un de leurs plus habiles Critiques n'en cite point de plus vieilles dans la premiere partie de son Livre intitulé *Scete Jadoth*, où il corrige sur dix, ou douze Manuscrits le Texte Hebreu de cette belle Edition de Bombergue à laquelle R. Jacob Ben Hajim a ajouté la Massore. Il prouve par l'autorité de ces Manuscrits, sur tout par ceux qui ont été copiés pour l'usage des Espagnols que l'édition de R. Jacob n'est point exacte. Il est surprenant que Buxtorf le Pere qui a travaillé avec tant de soin sur la Massore n'ait jamais lu ce Livre, qui l'auroit redressé en une infinité d'endroits. Je l'ai cherché pendant long-temps sans le pouvoir trouver: il devoit être dans la Bibliothèque des PP. de l'Oratoire ou dans celle du Roi, parce que le P. Morin le cite, cependant il ne se trouve point dans Paris. (4) J'ai écrit à

Ve-

(4) Ce Livre a été en effet imprimé à Venise in 40 en 1618. Buxtorf ne l'avoit point lu, quand il a dit dans sa Bibliothèque des Rabbins, que c'est un Commentaire critique sur la Loi, imprimé à Constantinople. Il ne l'avoit point encore lu dans le tems qu'il publia son Commentaire Massoretique, qui parut en 1620. Mais il en est fait mention

Tom. I.

26 LETTRES CHOISIES

Venise pour en avoir un exemplaire, mais on m'a fait réponse que ce fonds avoit été transporté à Amsterdam. J'ai enfin contenté ma curiosité, & il m'en a un peu coûté, parce qu'il a falu le tirer des mains d'un Juif qui favoit que c'étoit pour un Chrétien, & ce Juif, par une superstition assez ordinaire à ceux de sa Nation, a donné un coup de couteau dans le premier feuillet, afin que le Chrétien à qui il le vendoit ne l'eût pas tout entier.

Cet ouvrage contient à la tête une approbation de neuf ou dix Rabbins de Constantinople qui en font l'éloge, mais à vous dire la vérité, quoique la première partie qui est intitulée *Lumière de la Loi* renferme une critique exacte sur tout le texte du Pentateuque, & qu'on y cite des Bibles manuscrites de toute sorte de Païs, la plupart des endroits qu'on rétablit par le moïen de ces Manuscrits sont peu importants. Ce ne sont pour l'ordinaire que des minuties qu'il seroit trop long de vous marquer en particulier; comme les Juifs ont corrigé depuis plusieurs siècles leurs exemplaires de la Bible sur la Massore, il n'est pas étonnant de voir qu'il ne s'y trouve point de diverses leçons considérables, puisqu'ils n'ont point de Mss. qui ne soient fort postérieurs à cette Massore. Entre les Bibles Hébraïques manuscrites, qui sont dans la Bibliothèque des

PP.

tion dans la seconde édition de ce Commentaire, où il y a quelques additions que Buxtorf le fils a insérées dans l'Ouvrage de son pere. Il y est parlé six ou sept fois de R. Menahem de Lonzano, & il promet d'en parler ailleurs plus particulièrement. Mais il ne paroît pas qu'il l'ait fait. Cette seconde édition est un Ouvrage posthume qui n'a pas toute la perfection que Buxtorf le fils auroit pu y donner, s'il l'avoit publié de son vivant.

PP. de l'Oratoire il y en a une, ou plutôt une partie d'une, qui a été écrite en Afrique & delà transportée à Constantinople, d'où (5) M. de Sancy alors Ambassadeur du Roi à la Porte l'a apporté à Paris. Elle est d'un très beau caractère & écrite avec beaucoup d'exactitude sur d'autres bons Mss. mais ayant été revûe sur la Massore qu'on y a ajoutée aux marges, on en a raturé plusieurs lettres, sur tout les *Vau* & les *Jod*, pour la rendre conforme aux corrections des Massorettes : ce que j'ai remarqué dans quelques autres Bibles manuscrites qui sont dans cette même Bibliothèque. Si Buxtorf le Pere avoit eu de semblables Mss. lorsqu'il fit imprimer à Basle la Bible Hebraïque qui avoit été imprimée à Venise avec les commentaires de quelques Rabins par Daniel Bombergue, son édition seroit bien meilleure. C'est une extrême négligence à ceux qui ont eu le soin de l'impression du Texte Hebreu dans la belle Polyglotte de M. le Jay, de n'avoir pas consulté ces excellents Mss. & principalement ceux de la Bibliothèque du Roi. Le Pere Morin étoit si fort entêté de son Texte Samaritain de la Version des Septante, & de notre édition Latine, qu'il a négligé le véritable Original de la Bible, pour apuier un faux Texte tel qu'est celui des Samaritains qui a été manifestement retouché,

&

(5) C'est Achille de Harlay de Sanci dont Pietro della Valle qui l'avoit vû à Constantinople parle avec éloge dans ses Voies. Etant entré dans la Maison des PP. de l'Oratoire de Paris, il leur fit de grands dons. Tous les Livres Orientaux qui se trouvent en assez grand nombre dans leur Bibliothèque viennent de lui.

& des Versions qui ont été altérées en une infinité d'endroits.

Pour revenir à la Critique de Cappel dont je vous ai parlé au commencement de ma Lettre, il faut que vous y joigniez la Lettre Apologetique du même Auteur qu'il écrivit l'année suivante au savant Usserius, pour se justifier des accusations de Bootius. Il raporte dans cette Apologie imprimée *in quarto* à Saumur en 1651. plusieurs faits qui meritent d'être fus, & entr'autres celui qui regarde le P. Morin. On accusoit Cappel d'avoir eu des intelligences avec ce Pere pour ruiner les originaux de l'Ecriture, & établir par ce moien notre Version Vulgate: mais le Professeur de Saumur montre clairement, que loin d'avoir eu ce dessein, il y avoit dans son Manuscrit un assez long endroit, où il refutoit le P. Morin; mais (6) que ceux qui avoient eu le soin de l'édition de sa Critique l'avoient supprimé. Vous le trouverez tout entier dans cette Lettre Apologetique.

A propos du P. Morin & de Cappel je vous rapporterai un fait que vous serez peut-être bien-aîsé de savoir. Dans le temps que je demeurois dans l'Institution des PP. de l'Oratoire, le Pere Bertat qui en étoit le Supérieur,
&

(6) Jaques Cappel fils de l'Auteur, & qui étoit Catholique, fit imprimer conjointement avec le P. Morin la Critique sacrée, & ainsi il n'est pas surprenant qu'on en ait retranché les endroits où Louis Cappel combattoit les sentimens de ce Pere. Il est vrai que Rome fut un peu alarmée de ce qu'on avoit imprimé à Paris avec Privilege du Roi l'ouvrage d'un Heretique: mais outre que ce furent des Catholiques qui en obtinrent le Privilege, cela n'étoit pas sans exemple, même en matiere de Theologie.

& qui hebraïsoit, me dit qu'il avoit rendu une visite avec le Pere Morin à Cappel dans Saurmur; que celui-ci avoit d'abord connu que le P. Morin n'avoit qu'une connoissance très-mediocre de la Grammaire Hebraïque, & qu'il l'avoit exhorté à s'y appliquer. En effet j'appris depuis de M. Hardi que le Pere Morin avoit eu pour Maître & pour Directeur de ses études en Langue Hebraïque Philippe d'Aquin Juif converti, qui, à la manière de la plûpart des autres Juifs, ne favoit cette Langue que par usage. Le bon M. Hardi m'a aussi dit, qu'un Juif Polonois avoit appris au P. Morin ce qu'il avoit écrit sur la Massore, dans laquelle ce Juif étoit habile contre la coûtume de ceux de sa Nation. Je ne vous écris pas cela pour vous détourner de la lecture des Livres de ce Pere dont je n'estime pas moins que vous la grande érudition; mais seulement pour vous avertir de ne vous rapporter pas toujours à son jugement dans les faits de Critique. Je suis, &c.

R. S.

10 Mars, 1679.

L E T T R E VI.

(1) A UN GENTILHOMME HUGUENOT.

Pour servir de réponse au Livre qui a pour titre *La Politique du Clergé de France*.

J'Attribuë, Monsieur, au zèle que vous témoignez avoir pour votre Religion l'estime que vous faites du livre, qui a pour titre *La Politique du Clergé de France*. J'ose même vous dire, qu'il faut que vous soiez bien préoccupé en faveur de cet ouvrage, pour ne pas voir qu'il est rempli de faussetez. Peut-on voir, par exemple, rien de plus faux, que ce que l'Auteur avance dès l'entrée de son discours? „Que le dessein de ruiner le parti des „Prétendus Reformez n'est né qu'après la paix „des Pyrenées & depuis l'an 1660. que le Cardinal de Richelieu avoit trop peu de liaison „avec la Cour de Rome, & qu'il étoit trop „habile homme, pour ruiner un parti de la fidelité duquel il pouvoit toujours s'assurer „. Il faut être peu instruit de ce qui s'est passé sous le Ministère de ce Cardinal, même parmi vous, pour ignorer qu'il a employé une bonne partie de ses soins à faire rentrer dans l'Eglise les Protestans de France, & que s'il ne fut pas mort

(1) Ce Gentilhomme Huguenot est M. de Fremont d'Ablancourt neveu du celebre Perrot d'Ablancourt. C'est au neveu que nous sommes redevables de deux Pieces qui sont dans le Lucien François, savoir du Dialogue des Lettres & de l'Histoire véritable.

mort si-tôt, il y a long-temps que nous n'aurions plus de Huguenots dans le Royaume. Il y a pour le moins douze ans, que je vous ai fait voir un Memoire écrit de la main même de la personne qui avoit été chargée de cette grande affaire par le Cardinal (2). Trouvez bon que je vous en fasse ressouvenir.

Le dessein de M. le Cardinal de Richelieu étoit de tenir une assemblée à Paris, où se feroient trouver par un ordre exprès de Sa Majesté des Deputez de ceux de la Religion P. R. & là on ne devoit mettre en dispute que six ou sept des principaux points, qui vous ont donné occasion de vous separer d'avec nous; & ce que bien des gens auront de la peine à croire, il avoit été arrêté qu'on ne parleroit dans cette Conference ni de Peres, ni de Conciles, ni de tout ce que nous apellons *Tradition*; mais que la seule Ecriture Sainte serviroit de principe & de regle. De plus pour ne pas donner lieu à la chicanerie de vos Ministres, qui ont recours au Texte Hebreu & Grec de la Bible, que souvent ils n'entendent guères, on avoit resolu de ne se servir que de la Version de Geneve. Je sai que cette methode ne s'accorde pas tout-à-fait avec celle qui a été

(2) J'ai vû ce Memoire de M. du Laurens entre les mains de M. Simon, de qui j'ai aussi appris que le même du Laurens avoit donné avant que de mourir à M. de Perfixe Archevêque de Paris les Ecrits qu'il avoit composez par ordre du Cardinal de Richelieu pour la Conference avec les Huguenots. Ils étoient dans deux grands portefeuilles de couleur violette. Peut-être se trouveroient-ils aujourd'hui dans la Bibliorheque de M. de la Hoguette Archevêque de Sens neveu de M. de Perfixe,

a été de tout temps en usage dans l'Eglise. Aussi le Cardinal ne la pût-il goûter d'abord, se défiant de M. du Laurens qui en étoit l'Auteur ; mais après avoir fait réflexion pendant l'espace de trois mois sur les raisons que le même du Laurens lui avoit apportées pour changer la methode ordinaire des Catholiques, il y donna les mains, avec reserve néanmoins de protester, que ce n'étoit que par condescendance & pour s'accommoder à la foiblesse des Prétendus Reformez, qu'on entroit dans leur principe, sans qu'on pût tirer aucune conséquence contre la methode de prescription dont les Peres se sont servis en de semblables occasions. Par ce moïen l'on prétendoit vous faire voir, que votre Religion n'étoit point fondée sur l'Ecriture ; mais sur des conséquences éloignées que vous en tiriez, & sur la subtilité de vos raisonnemens ; & par conséquent sur l'esprit des hommes, & non sur la parole de Dieu.

Je pourrois vous marquer plusieurs particularitez de cette Conference. Il avoit été résolu qu'il n'y auroit aucuns preliminaires, (3) & qu'on n'y feroit aucune harangue à l'entrée, parce que cela ne sert d'ordinaire qu'à prévenir les Auditeurs. Le Cardinal devoit lui-même tenir tête aux Ministres dans cette dispute ; & il avoit étudié pour cela les Ecrits que M. du Laurens avoit composez par son ordre. Ce que je viens de

(3) La Harangue que Beze prononça dans le Colloque de Poissi aiant produit de tres mauvais efets, M. du Laurens avoit représenté au Cardinal de Richelieu, qu'il étoit à propos de n'en point faire de part ni d'autre.

de vous rapporter suffit, pour vous persuader que M. le Cardinal de Richelieu avoit songé véritablement à la ruine du parti Huguenot en France, & qu'ainsi l'Auteur de la *Politique* n'a pas eu raison d'avancer, que ce Cardinal avoit trop peu de liaison avec Rome, & qu'il étoit trop habile Politique pour ruiner un parti de la fidélité duquel il pouvoit s'assurer. Il est vrai, que quelque temps avant sa mort aiant témoigné à M. du Laurens qu'il étoit sur le point d'exécuter ce grand dessein, le même du Laurens lui dit, qu'il falloit auparavant en donner avis au Pape qui pourroit s'opposer à cette assemblée. Mais le Cardinal lui répondit, qu'il ne s'agissoit point d'un Concile, ou Synode: mais d'une simple Conférence pour instruire les Huguenots; & partant qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir à Rome.

Pour ce qui regarde le Ministère du Cardinal Mazarin que votre Huguenot décrie par des quolibets injurieux à sa personne, on ne peut nier qu'il n'ait aussi pensé à ruiner le parti des Huguenots; mais les grandes affaires qui étoient alors dans le Roiaume, & la peine que ce Ministre eut à se défendre contre de puissans ennemis, ne lui permirent pas d'exécuter les projets de son Prédecesseur. Ce fut la réponse que le Cardinal Mazarin fit à M. du Laurens, quand il lui parla de cette affaire, s'excusant sur le temps de la guerre. Il ajoûta néanmoins qu'il n'en perdrait point l'occasion aussi-tôt que le temps seroit plus favorable, & en effet il en parla à M. le Tellier & à M. de Marca. Après la mort du Cardinal, M. de

34 LETTRES CHOISIES

Gondrin Archevêque de Sens eut plusieurs Conférences avec M. du Laurens pour faire réussir ce qui avoit été projeté sous M. de Richelieu. Je vous dis cela avec d'autant plus de vérité que j'ai assisté moi-même à quelques-unes de ces Conférences ; d'où vous pouvez connoître , que depuis qu'on a ôté aux Huguenots leurs Villes de sûreté , on s'est toujours appliqué en France à ruiner le Huguenotisme , & que si on n'en est pas encore venu à bout , ce n'a pas été parce qu'on vouloit conserver ce parti-là ; mais parce que les affaires de l'État ne l'ont point permis. Si on a donc eu cette pensée dans des temps où vous étiez plus puissans & en grand nombre , trouverez-vous mauvais que Nosseigneurs les Prelats aient conçu le dessein de détruire le Huguenotisme sous la protection de notre invincible Monarque ?

L'Auteur *de la Politique* se plaint des infractions faites à l'Edit de Nantes , & aux Déclarations & autres Edits qui vous étoient favorables ; qu'on vous a obligé de représenter les titres par lesquels vous possédez vos Temples & la liberté d'exercice de Religion dans chaque lieu. Il allégué qu'on n'a pas besoin de titres quand on est en possession depuis plus de soixante ans ; *la prescription* , dit-il , *est un droit si général , qu'on le peut appeler Droit des gens : on prescrit même pour les crimes. Trente ans font prescription par tout ; & les Huguenots étoient en possession depuis deux fois trente ans ;* comme si la prescription avoit lieu , lorsqu'il n'y a point de véritable possession. C'est une maxime du Droit , qu'il ne
peut

peut y avoir de possession, quand la possession est de mauvaise foi : *Possessor male fidei numquam est Possessor*. On prétend que vous avez usurpé l'exercice de la Religion dans la meilleure partie des lieux où vous l'exercez présentement. Cela étant, on a raison de vous demander les titres de votre possession, sans que vous puissiez vous défendre par la prescription. Je veux vous en donner un exemple authentique. Les Evêques demandent tous les jours aux Ecclesiastiques & aux Religieux, qui prétendent être exempts de leur juridiction, des titres suffisans de leurs prétendues exemptions. Il est inutile aux Ecclesiastiques d'alleguer la prescription, non seulement de 60. ans, mais même de plusieurs siècles : on leur demande outre cela des titres de leurs exemptions; & s'ils en produisent, on les examine avec toute la rigueur possible, sans avoir aucun égard à leur longue possession. C'est de cette manière, qu'on en use dans le Conseil du Roi & dans toutes les Cours Supérieures du Roïaume. La raison en est évidente. Tout ce qui est contre le Droit ordinaire, comme sont les exemptions, doit être appuyé sur de bons titres qui autorisent ces privilèges, ou exemptions. Il en est de même de la Religion Huguenote en France, qui n'est point la Religion du Prince. Je parle ici selon les Loix humaines pour répondre à votre Huguenot, qui croit être à couvert par une prescription de 60. ans. Toute Religion qui n'est point la Religion de l'Etat, est contre le Droit commun du Roïaume, & par conséquent elle ne peut subsister que par le Droit de Privilège. On a donc raison de vous demander, nonobstant la posses-

sion de 60. ans , les titres de vos privilèges , & de vous condamner faute d'en produire de veritables , & tels que la rigueur des Loix demande en ces cas-là.

Ce n'est pas assez de prouver que vous avez eu l'exercice dans un lieu. Il faut prouver de plus , que cet exercice a été réel dès son commencement , parce qu'il est constant qu'en plusieurs lieux vous avez passé de l'exercice personnel & par Privilège de Fief à un exercice réel ; & il y a plusieurs circonstances requises pour faire un établissement d'exercice réel. C'est ce qui fait que vous perdez la meilleure partie de vos causes dans le Conseil du Roi , où l'on examine cette sorte de faits selon toute la rigueur du Droit , comme la chose le demande. Vous ne pouvez donc pas vous plaindre raisonnablement du peu de justice qu'on vous rend presentement , dites-vous , tant dans le Conseil du Roi , que dans les Parlemens. Au contraire les Catholiques semblent être en droit de se plaindre de ce qu'on a toleré si long-temps des abus manifestes & des contraventions à l'Edit de Nantes. Je ne m'arrête point à refuter quelques exemples que l'Auteur du Libelle produit pour faire voir qu'on emploie même des pieces fausses contre les Huguenots. Car ces exemples qu'il raporte sont autant de preuves évidentes de l'intégrité des Juges Catholiques , puisque loin d'y avoir égard , ils en découvrent eux-mêmes la fausseté , & ils ne les reçoivent point en preuve.

Votre Huguenot ne peut comprendre l'Ordonnance qui porte que les filles à l'âge de douze ans , & les garçons à quatorze , se-
roient

roient en liberté de faire choix de leur Religion. Nous ne voudrions pas, dit-il, donner à une fille la permission de faire le choix d'une juppe dans cet âge-là; mais, si cela est, pourquoi votre Discipline permet-elle aux enfans de communier dans ce même âge-là? Il y a dans l'un de vos Synodes tenu à Paris un Acte qui déclare, que ceux qui veulent s'approcher de la table doivent examiner soigneusement & connoître l'importance de l'action qu'ils vont faire. Vous supposez donc par votre Discipline qu'on est alors capable de faire ce discernement. Il se plaint aussi qu'on obtient des Arrêts pour les rendre infames; qu'on leur fait défendre de mettre des fleurs de lis où dedans, ou dessus leurs Temples, comme s'ils étoient indignes de porter ces marques d'honneur; qu'on a ordonné que tous les bancs distinguez seroient abbatus dans leurs Temples, & toutes les balustrades & appuis razez. Je n'opposerai pas à cela les Loix Civiles & Canoniques qui déclarent les Hérétiques infames; parce que je sai que par les Edits de Pacification, on a modéré à votre égard ces sortes de Loix. Mais si le Roi a bien voulu vous accorder pour quelque temps les mêmes prérogatives d'honneur qu'à ses Sujets Catholiques, il peut aussi vous les ôter quand il lui plaît, parce que cela n'est qu'une simple tolérance; & ces marques d'honneur n'ont aucune liaison avec la liberté de l'exercice de votre Religion. Pouvez-vous avoir raison de vous plaindre de ce qu'on a fait abattre vos bancs distinguez, vous qui selon les Loix de votre Discipline ne devez souffrir aucune distinction de places dans vos

Temples? Vous avez même donné occasion à ce Règlement en portant vos plaintes aux Parlemens & même au Conseil du Roi pour des distinctions de places. Vous savez ce qui s'est passé là-dessus depuis peu dans le Parlement de Normandie entre (4) deux Dames, & l'affaire étant venue jusqu'au Conseil, on jugea à propos de donner un Règlement contre ces places d'honneur, que la vanité avoit introduites parmi vous. Cette distinction de banc causoit une infinité de querelles. * Un de vos meilleurs amis s'est autrefois plaint hautement des Ministres, & des Anciens de Charenton, qui après lui avoir permis de faire un banc s'avisèrent dans la suite de l'abattre; & lui refusèrent même de lui en rendre le bois qu'ils vendirent à un autre. Tout ce qu'il pût faire dans cette occasion fut de se servir du Droit de représailles, en refusant de contribuer quoique ce soit pour la subsistance de ces Ministres.

L'Arrêt qui défend à vos Sages-femmes & à tout autre de votre Religion d'être accoucheurs, chagrine furieusement votre Huguenot; les Catholiques n'ont jamais eu cette délicatesse, se servant indifféremment d'accoucheurs, & d'accoucheuses, de l'une & l'autre Religion. Il se plaint de ce qu'on vous rait par-là un article de Foi, parce que vous ne tenez pas que le Batême des Laïques soit bon; mais de quoi vous plaignez-vous? Le Ba--

(4) Ces deux Dames sont M^{de} de Beuzeville, & M^{de} de la Mesangere femme d'un Conseiller du Parlement de Roien. Elles ont plaidé long-temps pour un banc dans le Temple ou Prêche de Quevilly près de Roien.

* M. Justel.

Batême , selon votre créance , n'est point d'une nécessité absolue ; que vos enfans soient baptisez ou non , ils ne laissent pas , selon vous , d'être sauvez , parce qu'ils sont enfans de la promesse , auxquels l'heritage appartient de droit. L'Eglise de laquelle vous vous êtes séparé a pitié de vous voir dans cette erreur , qui a causé une étrange négligence parmi vous pour l'administration du Batême des enfans. Car comme vos Ministres sont dans ce sentiment , que le Batême des Laiques n'est pas bon ; & que d'autre part ils ne baptisent que dans des jours d'assemblée , il arrive quelquefois que les enfans meurent sans Batême.

Vous avez encore moins de raison , ce me semble , de vous plaindre de l'Arrêt donné contre les Relaps ; les Catholiques doivent plutôt se plaindre des infractions faites aux Edits de Pacification. Si vous avez trop étendu la liberté de conscience qui vous a été donnée par les Edits , il ne s'ensuit pas qu'on ne la puisse aujourd'hui resserrer dans ses véritables bornes. Cette liberté regardoit seulement ceux qui étoient alors de la R. P. R. & cependant par une négligence manifeste , on l'a étendue jusqu'aux Catholiques qui se rangeoient parmi vous. On a même souffert dans les commencemens que des Ministres soient venus des Pais étrangers s'établir en France , & qu'ils y aient eu des chaires de Professeur dans vos Academies. On a souffert plusieurs autres abus semblables dont vous ne pouvez pas raisonnablement vous plaindre quand on les retranche , puisqu'on ne fait en cela que rétablir les choses de la manière qu'elles doivent être , & qu'un
abus

abus toléré pendant quelque temps ne doit pas passer pour une Loi. Il y a bien des Catholiques, continuë votre Huguenot, qui sont très-mécontents de l'Arrêt contre les Relaps, & qui disent qu'ils veulent être Catholiques par conscience, & non par contrainte, & qu'on les ramene à l'Inquisition; mais cette plainte est injuste dans la bouche d'un Huguenot, qui a pour une des principales maximes de sa Religion, qu'on n'en doit point souffrir d'autre, que la R. P. R. dans les lieux où les Huguenots sont les maîtres. Nous en avons des exemples, non seulement dans l'Angleterre, & dans la Hollande, comme je vous le ferai voir; mais même à Geneve, dans les Cantons Suisses Huguenots, & parmi quelques Princes d'Allemagne, qui ne souffrent point d'autre Religion dans leurs Etats, que celles qu'ils professent; & ainsi les Huguenots de ces Pais-là seront Huguenots par contrainte, & non par conscience; on les ramene à l'Inquisition; on leur ôte cette liberté de conscience qui, selon votre Huguenot, est la chose la plus précieuse du monde.

(5) Monsieur le Colonel Stoupp votre ami,
dans

(5) Dans la guerre de 1672. contre la Hollande, un Ministre de Berne s'avisa de déclamer en chaire contre ceux de son pais qui servoient dans les Troupes du Roi contre les Hollandois. M. de Louvois qui en eut avis engagea M. Stoupp le jeune à écrire contre ce Ministre. Ce fut ce qui donna occasion au petit Livre qui a été imprimé à Paris avec Privilege du Roi, sous le titre de *la Religion des Hollandois*. Le nom de l'Auteur n'est point à la tête. Mais il est constant que cet ouvrage est du Colonel Stoupp frere du Lieutenant Général du même nom. Comme il avoit été Ministre avant que d'être Soldat, il y parle sçavamment de toutes les Sectes qui sont en Hollande, faisant voir que les Hollandois n'ont point d'autre Religion que celle où leur intérêt les porte.

Dans ses Lettres à un Ministre de Berne où il parle de la Religion des Hollandois, assure qu'à Geneve & dans les Cantons Huguenots, on n'a jamais voulu permettre l'habitation à ceux qui professent une autre Religion que la leur. Il prétend même prouver par-là, que les Hollandois, qui contre les Loix de l'Etat permettent chez eux toutes sortes de Religions, ne sont point de leur Religion. Si ce malheur étoit arrivé à la France de tomber sous la domination d'un Prince Huguenot, les Catholiques n'y feroient pas mieux traités que dans les autres Etats, où les Prétendus Reformez sont les maîtres.

La plainte que votre Huguenot fait de ce qu'on ôte à ceux de la R. P. R. les moyens de gagner leur vie, ne paroît pas mieux fondée que les précédentes. Car à la réserve de quelques prérogatives d'honneur qu'on leur a ôtées, si l'on en juge par le lieu d'où je vous écris, qui est dans le voisinage d'une (a) Ville de commerce, les Huguenots y sont presque seuls les maîtres de tout le Commerce. Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales n'ont pas même fait difficulté de donner la commission de leur Negoce à une (b) Veuve qui est fort Huguenote. Les maîtres de la plupart des Vaisseaux sont Huguenots, & font tout leur possible pour n'avoir dans leur Equipage, que des Matelots de leur Religion. Si l'on traite mal vos Ministres en quelques endroits, il y a de l'apparence qu'ils donnent occasion à ces mauvais traitemens par des déclamations injurieuses à la
Re-

(a) Dieppe. (b) La Dame Baudry.

Religion du Prince. A vous dire vrai, la plupart de vos Ministres ne sont point nez pour une Monarchie telle qu'est la France. Ils prennent de certaines libertez, qui ne se peuvent souffrir que dans des Republiques, ou dans des Etats où le Roi n'est pas le maître absolu. C'est principalement pour cela que les Rois d'Angleterre, qui d'ailleurs sont Protestans, ne peuvent supporter ceux qu'on appelle Presbytériens, & qui sont les mêmes que les Protestans de France, de Geneve, & d'une partie des Cantons Suisses.

Pouvez-vous de plus vous plaindre avec raison de ce qu'on envoie des gens pour écouter vos Ministres dans leurs Prêches ? Les Catholiques auroient, ce me semble, plus de raison de se plaindre, de ce qu'on a négligé si fort d'aller entendre les prédications de vos gens, qui sont assez souvent injurieuses à notre Religion, & qui attribuent aux Catholiques des choses auxquelles ils n'ont jamais pensé. C'est ce qui entretient une certaine animosité qui est entre les deux Religions, & qui ne peut être que pernicieuse à un Etat, d'où l'on doit bannir tout ce qui est capable d'y causer des séditions. Je suis néanmoins persuadé que vous avez d'honnêtes gens parmi vous, principalement dans le voisinage de la Cour. J'en ai même connu qui ne faisoient aucune difficulté, de condamner ceux d'entre vos Ministres qui ne gardent pas assez de modération dans leurs prédications & dans leurs livres. On m'a assuré, que feu Monsieur Cappel de Saumur étoit du nombre de ces gens-là. Vous m'avouerez qu'un Prince est obligé de tenir la main
pour

pour conserver l'union entre ses Sujets. Si ce défaut se trouve même parmi les nôtres, on les en doit aussi corriger. S'agit-il d'abattre un Temple ? Vos Ministres croiroient n'avoir point de Religion, s'ils ne prenoient pour témoins de l'injustice qu'on leur rend, les murailles de leurs Temples, sur tout dans ces Provinces éloignées qui sont au delà de la Loire où l'on dit que l'imagination regne plus que le jugement.

L'on fait, dites-vous, revivre d'anciennes Déclarations qui n'ont été jamais exécutées, comme celle de 1561. où il est dit, que les Ministres jureront entre les mains des Officiers du Roi, de ne prêcher aucune Doctrine qui contrevienne à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenuë au Symbole du Concile de Nicée, & dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament, afin de ne point remplir les Sujets de nouvelles hérésies. Vos Ministres peuvent-ils refuser de souscrire à une Ordonnance si juste & si nécessaire pour la paix du Roïaume ? On n'exige d'eux, que ce qui est dans vos Articles de Foi, mais, dites-vous, il n'appartient pas à un petit Juge particulier d'aggraver leur joug; le Roi est le seul maître dans les choses qui regardent la Religion; comme s'il étoit nécessaire, que le Conseil du Roi ou ses Intendans fussent occupez sans cesse à juger les differens d'un Ministre de village. Un honnête homme qui veut faire son devoir, ne fera jamais difficulté de répondre à un Juge subalterne; & au cas que le Juge ne lui rende pas justice, il lui reste toujours les moyens de se pourvoir par devant l'Intendant.

Mais.

Mais vos Ministres sont aujourd'hui si fort partagés entr'eux touchant la Doctrine, qu'ils seroient bien fâchez qu'on leur fit rendre raison de leur croiance. La plupart suivent plutôt les sentimens d'Arminius, que ceux de Calvin & de Beze. Il y en a aussi qui goûtent le Socinianisme; (6) cela même a causé du bruit, comme vous savez, dans quelques-uns de vos principaux Consistoires; & si vous n'aviez pas craint que la chose n'éclatât au dehors, vous auriez sans doute fait le procès à ces gens-là, que vous paiezz pour vous enseigner la doctrine de Calvin, & qui cependant sont dans des sentimens tout opposés.

Je ne vois pas à quel propos l'Auteur de la *Politique* parle de la Regale, des Urbanistes, des Evêques d'Alet & de Pamiers, si ce n'est pour rendre odieux à tout le monde le P. la Chaîse & en même-temps tous les Jesuites. On fait assez que la Société est ennemie des Huguenots; mais loin de lui faire tort par vos libel-

(6) Il y a de l'apparence que M. Simon parle en ce lieu-ci des disputes qui étoient alors dans le Consistoire de Charenton. Le Ministre Claude qui avoit pour suspect un de ses Confreres voulut l'obliger à souscrire de nouveau leur Confession de foi. On tint là-dessus diverses assemblées auxquelles assistèrent Messieurs de Schomberg & de Ruvigni. Mais celui qu'on vouloit obliger de faire une nouvelle Profession de foi à la Calvinienne, témoigna hautement, que, selon leur Confession de foi, il ne devoit croire que ce qui se trouvoit expressément dans les Livres de l'Ecriture, & non pas dans les visions de Calvin & de Beze. Ces Messieurs qui craignirent que le bruit de cette dispute n'allât jusqu'à la Cour, furent d'avis de l'étouffer, bien que pour de semblables raisons on eût déposé nouvellement quelques Ministres d'Anjou & de Poitou. M. de Fremont d'Abancourt, de qui on tient cette histoire, disoit toujours depuis ce tems-là, quand il parloit du Ministre Claude, l'Empereur Claude.

libelles, ces bons Peres s'en font un merite. Ils ne manquent pas de dire, qu'il n'y a que des Hérétiques qui parlent mal d'eux. Au reste vous les faites bien plus puissans qu'ils ne sont : & on croiroit à vous entendre, que tous les Rois & les Princes Catholiques de l'Europe seroient en curatelle sous eux. Vous tâchez de leur nuire en exagérant la liaison qu'ils ont avec la Cour de Rome; mais ceux qui connoissent à fond les Jesuites en jugent autrement. La Société fait profession de n'épouser aucunes opinions singulieres, mais seulement les plus communes, & celles qui s'accommodent le plus au temps & aux lieux où ils sont : & ainsi ils ne s'attachent aux interêts du Pape, que sous cette condition. Aussi voyez-vous qu'ils l'abandonnent assez souvent, pour prendre le parti du Roi, principalement quand il est le plus fort. Votre Huguenot voudroit nous persuader, que la mesintelligence qui est presentement entre le Pape & les Jesuites, vient de ce que Sa Sainteté favorise la Doctrine de Saint Augustin touchant la Grace, & de ce qu'elle est contraire au relâchement de la Morale. C'est en quoi il se trompe. Le Pape Urbain VIII. a été pendant quelque temps opposé aux Jesuites de France, qui s'étoient déclarés ouvertement contre la Cour de Rome sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. Urbain cependant, ou plutôt le Cardinal François Barberin son neveu, ne se mettoit pas fort en peine de leur Morale ni de leur Doctrine sur la Grace. Leur maxime générale est d'avoir des sentimens contraires à ceux qui sont estimez Hérétiques ; & en suivant
cette

46 LETTRES CHOISIES

cette maxime, ils ne peuvent jamais manquer d'être recherchés par les Princes qui les jugent nécessaires pour conserver la Religion dans leurs Etats. Aussi voyons-nous que ceux qui osent attaquer les Jesuites, ne manquent pas d'être estimez Hérétiques.

Pour ce qui regarde la Regale, que le Roi défend aujourd'hui contre le Pape, c'est dans le fond très-peu de chose : puisque ce Droit est établi depuis si long-temps en France, & qu'il ne s'agit presentement que d'une extension, qui ne méritoit pas que le Pape fit tant de bruit, pouvant s'appliquer plus utilement à d'autres choses qui ont besoin d'être reformées. Aussi votre Huguenot n'a-t-il pas eu raison de toucher cette corde ; mais il est apparemment chagrin de ce que le Roi emploie les Economats des Evêchez & des Abbaies qui vâquent, à faire des charitez aux nouveaux Convertis. Au reste l'Auteur du Libelle qui donne de grandes louanges au Pape, ne peut souffrir qu'on ait condamné à Rome les ouvrages du P. Maimbourg Jesuite qui aparemment est de ses amis. Mais quand ce Pere n'auroit rien avancé dans ses livres qui fût contraire aux sentimens des Ultramontains, la maniere peu respectueuse dont il parle de cette Cour, & même quelquefois de la personne du Pape, ne pouvoit pas trouver un grand nombre d'approbateurs, dans un lieu où l'on est ennemi de ces manieres d'agir. Il est bon d'avoir du respect pour les Puissances de quelque qualité qu'elles soient : Sur tout les Ecclesiastiques sont obligez d'avoir de la vénération pour les Papes, & encore plus
les

les Jésuites , sans que cela puisse diminuer en rien l'obéissance qu'ils doivent à leurs Princes. Je croi que la Cour de Rome a voulu apprendre à vivre au P. Maimbourg, en lui faisant une affaire d'une chose qui ne valoit pas la peine qu'on en parlât. Votre Huguenot auroit beaucoup mieux fait de se taire sur ce qui regarde les démêlez de la France avec Rome, parce que cela ne s'apprend point dans les livres de vos Ministres , qui sont plus propres à faire des Commentaires sur l'Apocalypse, qu'à traiter ces sortes de matieres. Je veux bien néanmoins vous en dire deux mots, pour vous en instruire mieux que vous n'êtes.

(7) Il n'y a rien de si difficile que de concilier les intérêts des deux Puissances ; je veux dire des Papes & des Princes ; mais comme cela regarde plutôt la discipline & la police, que le fond de la Doctrine, on peut être de differens sentimens sur ces matieres sans alterer la pureté de la Religion. Les Jurisconsultes d'Italie, qui ont écrit en faveur des Papes, ont porté les choses si loin, que la plupart

(7) Nous n'avons point d'Ecrivain en France qui ait travaillé avec plus de soin & avec plus d'esprit sur cette matiere, que M. de Marca. Cependant ce savant homme avec toute son adresse & toute son érudition n'a pu contenter Rome, qui lui refusa les Bulles d'un Evêché auquel le Roi l'avoit nommé. Et après plusieurs sollicitations qui n'eurent aucun effet, il fut enfin obligé d'envoier à la Cour de Rome une rétractation de certaines propositions qui ne plaisoient pas à cette Cour, & qui regardoient ce qu'on nomme en France *Libertez de l'Eglise Gallicane*. Le savant M. Bosquet qui est mort Evêque de Montpellier a aussi composé un ouvrage sur ce même sujet : mais il n'a point été imprimé. L'exemple de M. de Marca l'a apparemment empêché de le publier.

part des Théologiens , même dans l'Italie , ont condamné ces Jurisconsultes comme des ignorans , qui ne s'étoient jamais appliquez à la véritable Théologie. Chaque Prince n'a pas laissé pour cela de suivre les anciens usages , & ce sont ces usages que les François appellent depuis long temps , *Libertez de l'Eglise Gallicane*. Quoique l'Espagne & les autres Etats Catholiques ne se servent pas du mot de *Libertez* , ils ont cependant des coutumes semblables aux nôtres , qui sont à la vérité selon les apparences plus respectueuses envers le saint Siege ; mais dans le fond , ils font la même chose que nous , parce qu'ils ne reçoivent rien de Rome qui ne s'accorde avec les Loix & les usages de leurs païs. C'est pourquoi les Catholiques ne sont point scandalisez , comme votre Huguenot veut le faire croire aux autres quand on ne reçoit point des Bulles qui viennent du S. Pere. Cela a passé en coutume dans tous les Etats Catholiques , avec quelque difference seulement dans les circonstances. Les François , par exemple , suivant la disposition de leur nature , n'observent pas dans la reception d'une Bulle , ou d'un Bref , les mêmes cérémonies que les Espagnols. Car en France il suffit que ces paroles *motu proprio* soient dans une Bulle pour la rejeter toute entiere. Nous ne voulons point que les Papes se mêlent de nos affaires , s'ils n'en sont requis par nous-mêmes. C'est-là , ce me semble , la cause pourquoi on n'a point reçu en France la Bulle contre les soixante-cinq Propositions de morale sans examiner le fond de la chose. Le Decret de la Congregation des Cardinaux
tou

touchant quelques indulgences, auquel votre Huguenot donne mal à propos le nom de *Bulle*, n'y a pas été reçu plus favorablement pour la même raison; & tout homme de bon sens n'en peut être scandalisé. On n'approuve pas pour cela en France les fausses indulgences ni la méchante morale; mais on ne veut pas que la Cour de Rome s'érige un Tribunal dans le Roïaume, où les Evêques sont Juges immediats de ces sortes d'affaires, & c'est au Conseil du Roi & aux Parlémens à examiner tout ce qui vient de cette Cour. Les Espagnols font paroître dans ces occasions plus de respect & de soumission aux ordres de sa Sainteté. Ils reçoivent les Bulles avec une grande vénération; mais après les avoir lûes & examinées selon les loix & coutumes du Roïaume, si elles ne s'y trouvent pas conformes, ils se servent de la voie qu'on appelle *supplique*, pour représenter au Pape que ce qu'il exige par sa Bulle, ne se peut faire étant contraire aux loix & aux usages du Païs, ainsi qu'il a été jugé *por el Consejo o Audientias Reales*; après quoi on enferme la Bulle dans un coffre, sans qu'il en soit jamais parlé; ce qu'ils nomment *plegar la Bula*. Tous les autres Etats Catholiques se servent d'un semblable préservatif contre les entreprises que pourroit faire la Cour de Rome.

Le chagrin de votre Huguenot paroît encore davantage dans l'examen du Livre que M. l'Evêque de Condom a composé en vûe de la réunion des deux Religions, où il expose avec beaucoup de netteté la créance des Catholiques. Il trouve à redire à ce que ce savant Prélat n'a pas parlé de la puissance du

Pape à la manière des Flateurs de la Cour de Rome. Il ne peut, dit-il, comprendre comment il s'est pû faire que ce Livre ait été autorisé par un Bref du Pape, qui en louë & la methode & la doctrine. Il croit que ce relâchement de la Cour de Rome sur le fait de son autorité, est un piège qu'on tend aux Huguenots; en quoi il montre qu'il n'est pas savant dans les usages & dans les manières d'agir de cette Cour, qui ne relâche rien de ses premiers sentimens, lorsqu'elle approuve un Livre composé par un Théologien François selon les opinions reçûes dans son País. (8) Les Romains qui prétendene avoir plus d'esprit, que tout le reste de la terre, ont trouvé les moïens d'accorder leurs opinions avec celles de toutes les autres Nations, bien qu'elles soient différentes des leurs. Ils reconnoissent deux sortes de Droits, l'un desquels ils appellent *Jus strictum* & l'autre *Jus remissum*. Le premier qui est le Droit de rigueur, est, selon eux, le Droit véritable, & ordonné par les Loix : au lieu que le second n'est qu'une permission, où tolérance. Ils exercent le premier dans une bonne partie de l'Italie, où ils sont absolument les maîtres : & l'autre dans les lieux où ils ne peuvent pas faire autrement sans courir risque de perdre tout. C'est ce qui a donné lieu aux Concordats avec la France, avec l'Allemagne & avec d'autres Peuples Catholiques, sans que leur

(8) Quand les Italiens, principalement les Romains & les Florentins, parlent de nous autres qu'ils appellent *Ultramontains*, ils disent, que nous avons la cervelle dans le dos, & qu'eux l'ont dans la tête : *Tutti gli Scrittori ultramontani sono stimati haver il cervello nella schiena; gl'Italiani l'hanno nel capo.*

leur intention soit de déroger à ce premier Droit , qu'ils sont prêts de faire revivre à la premiere occasion, nonobstant tous Concor-dats. Sur ce principe ils savent s'accommo-der aux opinions & aux usages des personnes avec lesquelles ils ont des démêlez, sans rien diminuer pour cela de leurs prétentions. Ils souffrent , par exemple , qu'on examine en France les Bulles qu'ils y envoient, & que le Parlement les enregistre avec de certaines mo-difications. Cependant ces Actes sont regis-trez à Rome dans toute leur étendue & sans aucune restriction. Ils ne laissent pas de faire ce qu'ils prétendent : parce que , disent-ils , ce sont des faits qui ne font point de tort au véritable droit du Pape , & qu'on doit tou-jours sous-entendre cette clause , *Salvo jure Pontificis Romani*. S'ils ont besoin dans le jugement d'une affaire de recourir aux Actes précédens , ils consultent leurs Registres, où ces Actes se trouvent , comme j'ai déjà dit , dans toute leur étendue : & ainsi ils vont tou-jours le même chemin. Il en est de même de l'approbation que la Cour de Rome a donnée au livre de M. de Condom, qui a écrit conformément aux sentimens des Théolo-giens de Paris. Nous avons même en France des usages semblables : on y permer l'impression de plusieurs Livres composez par les Theologiens Ultramontains & contre la doctrine reçüe dans le Roïaume. Il y a quelques années que le P. Thomassin de l'Oratoire composa en Latin, sous ce pre-texte-là , un livre qui a pour titre *Remarques sur les Conciles*, & où il ne traite presque d'au-tre chose que de l'autorité absoluë du Pape au

dessus des Conciles, lesquels ils jugent même peu nécessaires dans l'Eglise, parce que, selon lui, il suffit d'avoir recours au Pape. On s'opposa fortement à cet Ouvrage, que l'Auteur a retouché depuis en plusieurs endroits, sans qu'il ait pû obtenir pour cela de le faire paroître. Il representa cependant à M. le Procureur Général du Parlement de Paris, qu'on avoit imprimé en France les Livres du Cardinal Bellarmin & de plusieurs autres Théologiens de delà les Monts; qui étoient dans les mêmes opinions que lui, à quoi M. le Procureur Général répondit judicieusement, que ces Auteurs-là étoient Italiens, & que pour cette raison on toléroit leurs opinions en France, qui n'étoient de nulle conséquence, étant débitées par des étrangers; qu'au reste on permettoit d'imprimer leurs Ouvrages qui étoient d'une grande utilité & approuvez en toutes choses à la reserve de certains articles: mais qu'il n'en étoit pas de même d'un Livre de cette nature composé par un Théologien François.

Votre Auteur reproche ensuite à M. de Condom, que les voies d'adoucissement dont il se sert dans son Livre, ne sont propres qu'à confirmer les Libertins dans leurs sentimens & à faire de mauvais Catholiques: mais ce reproche ne peut venir que d'un chagrin que vos gens ont de voir que cet Ouvrage a contribué à la conversion de plusieurs personnes de qualité, qui avoient toute une autre idée de notre Religion, qu'elle n'est en elle-même. Vos premiers Reformateurs n'ont-ils pas pris la liberté de nous objecter que nous étions des Idolâtres: & cette prétendue Idolâtrie
nous

nous est reprochée dans votre Confession de Foi & dans la plupart de vos Livres? Vos Ministres prêchent cette doctrine au peuple avec emportement. Il étoit nécessaire de détromper là-dessus un grand nombre de Huguenots qui croient en effet que nous sommes des Idolâtres. Si je ne craignois de faire plutôt un livre de controverse, que de simples remarques, il seroit aisé de vous montrer que tout ce que M. de Condom a dit du culte des Images, de l'Invocation des Saints, de l'autorité du Pape & de quelques autres articles, est la véritable créance de l'Eglise Romaine, & qu'on ne vous la déguise point pour vous faire donner dans le panneau, comme vous le croiez. Vos Freres mêmes les Lutheriens d'Allemagne vous ont fait une partie des mêmes objections que M. de Condom vous a faites. Il n'est pas que vous n'ayez entendu parler de la fameuse Conférence tenue à Montbeliard, entre Jaques d'André célèbre Luthérien & Theodore de Beze, tous deux chefs de parti. Jaques d'André qui soutient la Doctrine des Théologiens de Wittemberg appuie fortement l'usage des Images dans les Temples, & il condamne les Calvinistes qui ont osé accuser d'Idolatrie cet usage. Il blâme entr'autres choses les emportemens des Huguenots de France contre les Images qui étoient dans les Eglises, & il les traite de furioux.

Mais le Livre de M. de Condom, dites-vous, fait voir la Religion Catholique sous une face toute nouvelle & appuie le parti des Deïstes, qui croient que toutes les Religions sont des inventions de l'esprit humain. En vérité

54 LETTRES CHOISIES

c'est-là pousser la calomnie bien loin. On dira par la même raison , que les anciens Peres qui ont mis en usage ces voies d'adoucisement dans des matières d'une bien plus grande importance , ont eu tort de déguiser la Doctrine de l'Eglise aux Hérétiques de leur temps. Les Peres cependant ont appelé cela une dispensation prudente , ou Economie. Saint Jérôme assure que Jesus-Christ & les Apôtres s'en sont servis : Il en donne même plusieurs exemples. On ne peut lire aussi les Ouvrages de S. Jean Chrysostome , de saint Gregoire de Nazianze & de saint Basile , qu'on n'y trouve un grand nombre de ces exemples. C'est pour cette raison que saint Gregoire de Nazianze appelle saint Basile un grand Econome des ames. Je vous avoue qu'il faut avoir bien de la prudence en ces sortes de rencontres , parce que les suites en peuvent être quelquefois dangereuses. Saint Gregoire de Nazianze & saint Basile ne manquèrent pas d'envieux qui leur firent les mêmes reproches que l'Auteur de ces Entretiens fait à M. de Condom. Mais cela prouve seulement , qu'il y a eu toujours des personnes mal intentionnées. Aussi ces grands hommes se mirent-ils facilement à couvert de la calomnie.

Je ne comprends point l'assurance avec laquelle votre Huguenot avance, que l'Eglise Romaine est remplie de Déistes & de Sociniens; que le Socinianisme est la Religion non seulement des jeunes Abbez , mais même de quelques Sociétez graves , & qui font une grande parade de leurs mœurs & de leur attachement pour la Foi Catholique. Je n'avois
pas

pas deſſein de m'arrêter là-deſſus ; mais une calomnie de cette nature merite bien que je vous en faſſe voir non ſeulement la fauſſeté , mais même que ces fortes de gens ne ſe trouvent guères ailleurs que parmi vous , & que vos gens ont infecté une partie de l'Europe de cette pernicieuſe Héréſie. Pour ce qui regarde ces Théologiens graves & cette Congrégation de Prêtres qu'il accuſe , il n'y a rien de plus mal fondé ; car tout le monde ſait que ces perſonnes-là font profeſſion de ſuivre les ſentimens de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas , comme étant , ſelon eux , la doctrine la plus autorifée & la plus reçûe dans l'Egliſe ; or il eſt certain qu'il n'y a perſonne qui ſe ſoit ſi fort oppoſé à l'Arianifme qui a été renouvellé par les Sociniens , que ſaint Auguſtin qui paroît même quelquefois ennuyeux dans ſes Livres , à cauſe de ſes fréquentes digreſſions contre les Ariens , lesquelles étoient alors de faifon. Peut-on dire raifonnablement que des gens qui font une profeſſion particulière de ſuivre ſaint Auguſtin , & qui liſent continuellement ſes Ouvrages , ſoient capables de tomber dans une auſſi déteſtable Héréſie , que celle qu'il leur attribué avec tant de malice ? Je connois , comme vous ſavez , la plûpart de ces Meſſieurs ; mais je puis vous aſſurer , qu'il y en a fort peu parmi eux , qui ſachent ce que c'eſt que le Socinianifme , parce qu'ils n'en trouvent rien dans les Livres de nos Théologiens , & à la reſerve du P. Petau ſavant Jéſuite , qui a traité ces matières aſſez au long , il n'y a guères de Théologiens de l'Egliſe Romaine qui s'amuſent à refuter ces

Hérétiques. Ajoutez à cela, que le principe de la tradition que nous reconnoissons, ferme la bouche à ces gens-là. Au contraire vos Ministres qui ne reconnoissent point ce principe, se trouvent fort embarrassés à leur répondre. La plus grande partie, de vos disputes ne traitent depuis plusieurs années que des erreurs des Sociniens qui font des insultes à vos Docteurs dans toutes les rencontres. Ils leur objectent que votre Religion est une pure illusion de leur esprit, parce qu'elle n'a aucun fondement véritable dans l'Écriture & qu'ils ont tort d'avoir recours en ces occasions-là à la Tradition de l'Eglise Romaine, ne pouvant plus se servir d'un principe auquel ils ont renoncé. Si vous voulez, disent les Sociniens à vos Ministres, vous appuyer sur ce principe, vous êtes obligés de rentrer dans l'Eglise Romaine d'où vous êtes sortis : si au contraire vous refusez de le reconnoître, comme vous y êtes obligés, il n'y a point de milieu à prendre, il faut vous ranger de notre parti.

C'est-là à peu près la manière dont les Sociniens raisonnent contre vos Théologiens ; & comme ils conviennent avec eux de principes, & qu'ils ont honte de rentrer dans une Eglise contre laquelle ils ont si souvent déclamé, ils se font Sociniens, au moins dans la pensée, parce qu'il ne leur est pas permis de faire un exercice public de cette Hérésie, & s'il arrive que vous les inquiétiez sur leur Socinianisme, ils vous font connoître qu'ils sont disposés à se faire Catholiques, afin que vous cessiez de les inquiéter. Ils vont même quel-

quelquefois jusqu'aux effets. Dites-moi, je vous prie, d'où nous est venu ce grand nombre de Livres des Sociniens, si ce n'est de vos Confreres qui sont en Hollaude ? Cuperus qui étoit alors dans ce pais-là Ministre parmi les Arminiens, & qui se déclara dans la suite pour les Sociniens, a pris, dit-on, le soin de l'impression de cette grande Bibliothèque des Freres Polonois. Avant ce temps-là les Ouvrages des Sociniens étoient très-rare. Ces Hérétiques aiant été chassés de Pologne par un Decret public dans une Diète générale, se réfugièrent à Amsterdam, où ils furent reçûs charitablement par vos freres, & si nous remontons même jusqu'à l'origine de cette pernicieuse Secte, on trouvera qu'elle a pris sa naissance parmi les vôtres à Genève, où l'Arianisme a été renouvelé dès le commencement de votre prétendue Réformation. Vous ne pouvez pas nier aussi que Vorstius & Episcopius qui ont introduit quelques erreurs des Sociniens parmi l'Arminianisme n'aient été des vôtres. Je pourrois même vous nommer quelques-uns de vos principaux Ministres qui ont été soupçonnez d'être fauteurs du Socinianisme; mais je ne suis pas d'humeur à accuser les gens sur de simples soupçons. Je crois même que ce que quelques-uns ont dit parmi vous du Pensionnaire de Witt, qui a été soupçonné d'avoir voulu separer des autres Provinces Unies la Province de Hollande, & d'y avoir voulu établir le Socinianisme; je crois, dis-je, que cela est une pure calomnie. Voiez après cela si l'Auteur *de la Politique* a bonne

grace d'accuser de Socinianisme ceux de l'Eglise Romaine, où à grand' peine le nom de Socin est connu; au lieu qu'on ne parle presque d'autre chose dans vos Ecoles depuis plusieurs années, & que vos Théologiens sont entièrement occupez à répondre à ces Hérétiques qui vous tournent en ridicules dans leurs Ouvrages, & auxquels vous ne pouvez répondre que difficilement & en vous servant de l'autorité des Peres & de la Tradition. Il y a encore moins d'apparence à l'autre calomnie que votre Huguenot ajoûte au même endroit, où il dit: „qu'il ne se peut
„faire que des gens qui revoquent en doute,
„comme il le suppose, les mysteres de la
„Trinité & de l'Incarnation, aient du respect
„pour celui de la presence réelle & de la
„Transubstantiation, qui est opposé à tant de
„contradictions depuis sept ou huit cens ans.” Mais il y a bien plus de lieu de s'étonner, que des gens qui reconnoissent, comme vous faites, les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, refusent de reconnoître la presen-
ce réelle & la Transubstantiation, puisqu'on peut former de plus grandes difficultez contre les premiers, que contre le dernier, si l'on veut suivre les Sens & la Raison seulement de la maniere que vous le faites, quand vous refusez de vous soumettre à la créance de la presen-
ce réelle & de la Transubstantiation. Il faut que vos Ministres soient bien entêtez contre ce dernier Mystere, pour ne pas voir qu'en s'attachant uniquement aux Sens & à la Raison, ces premiers Mysteres semblent beaucoup plus exposez à la contradiction que le dernier. A

A l'égard du Deïsme, je ne veux point d'autres preuves pour montrer que vous l'autorisez, que celles que votre Huguenot rapporte vers la fin de son second Entretien, où il nous veut persuader de souffrir toutes sortes de Religions à l'exemple des Romains, qui adoptoient toutes les Divinités des Nations qu'ils soumettoient à leur domination. Je ne doute point que, selon ce principe, il n'y eût parmi vous autant de différentes Religions en France, qu'il y en a aujourd'hui dans la Hollande, si le Roi ne vous avoit prescrit des bornes par ses Ordonnances. C'est à quoi nous devons attribuer cette fameuse réunion que vous avez faite avec les Lutheriens d'Allemagne, qui diffèrent pourtant de vos sentimens dans des matières d'importance. Vous avez suivi en cela l'esprit de votre premier Reformateur Jean Calvin, qui fit tout son possible pour réunir avec lui les Lutheriens & les Zuingliens, parlant en Lutherien avec les premiers, & en Zuinglien avec les autres; d'où sont venuës ces contradictions manifestes qui sont dans ses Livres, principalement quand il parle du Mystere de l'Eucharistie. Vous trouverez ce même esprit de doute & d'irrésolution dans les Ouvrages de vos autres premiers Reformateurs qui ont changé souvent de sentiment sur le fait de la Religion. Ce sont ces gens-là qui méritent ce me semble le nom de Déistes, & qui regardent la Religion comme une invention de l'esprit humain. L'affaire de M. d'Huiffeau Ministre & Professeur à Saumur a fait un si grand bruit parmi vous, que vous ne pouvez pas l'ignorer.

Ce Ministre s'avisa de composer un Livre pour la réunion des Religions, où il suit à peu près la même méthode que Descartes dans les Principes de sa Philosophie. Il veut qu'on fasse abstraction de toutes les Religions, parce que, selon lui, elles ont toutes quelque défaut, & que c'est le seul moien d'en établir une exemte d'erreur. Ce Livre n'étoit pas l'ouvrage d'un seul homme; mais de la meilleure partie de ceux qui composent votre Academie de Saumur. M. le Fèvre qui est si connu pour sa belle Literature en corrigea, dit-on, les épreuves; M. Cappel fils du savant Louis Cappel & quelques Régens ont avoué en avoir aussi eu connoissance. N'est-ce pas là appuyer véritablement le Deïsme ou la Religion des *Chercheurs* qui n'étant contents d'aucune, en cherchent une nouvelle?

On peut mettre au nombre de plusieurs autres Paralogismes, la preuve dont votre Huguenot se sert contre quelques Catholiques qui suivent la Philosophie de Gassendi & de Descartes. Il prétend que ces gens-là ne peuvent accorder l'essence de la matière & des corps, telle qu'ils la croient, avec la Doctrine de la présence réelle & de la Transsubstantiation. Mais cette sorte de raisonnement est singulier à vos Ecrivains, qui sont accoutumés à parler de ce Mystère selon les seules lumières de leur Raison. Cette manière de raisonner dans les faits qui regardent la Religion a produit la plupart des premières Hérésies. Ce fut ce qui donna occasion aux anciens Peres, de condamner en général la Philosophie,

phie, dont les Hérétiques des premiers temps faisoient leur principal fondement. Si cette preuve tirée des Sens & de la Raison est aussi forte que vous vous l'imaginez, pourquoi ne répondez-vous pas solidement aux Sociniens quand ils vous attaquent par vos propres armes ? Cela seul doit vous convaincre que vous êtes mal fondés, quand vous accusez les Gassendistes & les Cartésiens de ne pas convenir avec les Catholiques dans la créance de la Transubstantiation. Il suffit qu'ils croient la vérité de ce Mystère, sans s'arrêter aux conséquences qu'on peut tirer des principes de leur Philosophie sur laquelle leur créance n'est pas fondée. Il n'est pas question de raisonner en Philosophes dans le cas que vous proposez, mais en Théologiens. Or la Théologie est appuyée sur l'autorité de la révélation. Vous n'avez qu'à lire là-dessus le P. Petau dans ses Dogmes, où il réfute les raisonnemens de Crellius contre le Mystère de la Trinité. Ce savant Jésuite se voit quelquefois obligé d'abandonner les notions les plus communes de la Philosophie, sans abandonner pour cela la vérité du Mystère.

Il y a, continuë votre Auteur, dans l'Eglise Romaine une espèce de Catholiques qu'on peut appeler du tiers parti, lesquels ont un profond mépris pour toutes les dévotions populaires, comme sont l'introduction des Images, le culte des Reliques, les Pélerinages, les Rosaires, les Scapulaires & autres dévotions monachales: mais c'est une injure manifeste qu'on fait aux Catholiques épu-
rez,

rez, de les appeller Catholiques du tiers parti, & de mettre dans ce nombre la meilleure & la plus saine partie du Clergé de France. Il est impossible, que dans un aussi grand corps qu'est l'Eglise Romaine, il ne se glisse quelques petits abus, sur tout dans ce qui regarde la Discip'ine & les Cérémonies. Le Concile de Trente en demeure d'accord, lorsqu'il ordonne qu'on retranchera les abus qui pourroient s'être glissés à l'égard des Images. Il y a aussi eu des Docteurs Catholiques, & entr'autres Molanus, qui ont écrit sur cette sorte d'abus. Il est remarqué dans la Vie de saint Martin, qu'il y avoit dès ce temps-là des abus dans le fait des Reliques. Doit-on pour cela appeller Catholiques du tiers parti les Prelats qui s'appliquent à ôter ces sortes d'abus? On doit au contraire louer leur zele pour la vérité & pour la pureté de la Religion Chrétienne. Mais cette sorte de Reformation ne plaît point à vos Ministres qui n'auroient plus rien à dire dans leurs Sermons, si ces lieux communs, sur lesquels ils se jettent ordinairement, venoient à leur manquer. Un Ministre de Village croit être habile homme, quand il a lû le *Traité préparatif* de Henri Estienne à l'*Apologie d'Herodote*, où il y a cent contes faits à plaisir & malins contre les devotions ordinaires des Catholiques. Il est bon que vous sachiez qu'on n'approuve point parmi nous quantité de prétendus abus que vous nous imposez. Si vous lisiez nos Auteurs au lieu de lire de vieilles rapsodies dont vos Ministres entretiennent le peuple, vous auriez d'autres
sen-

sentimens de nos Cérémonies. A quel propos rapporter ici les trois caiffes de Reliques envoyées en France par le Pape Alexandre VII. & en tirer une conséquence contre l'Infaillibilité du Pape ? L'Histoire seule du fait que l'Auteur *de la Politique* rapporte, est une preuve évidente que nous ne croions pas le Pape infaillible en ces sortes de faits, puisque l'on examine avec tant de rigueur ces Reliques. Vous nous imposez fans cesse, parce que vous ne voulez pas être dé- trompez.

C'est ici que l'Auteur du Libelle finit son premier Entretien, & je n'aurois rien à ajoûter à mes Remarques sur cet Entretien, si je n'avois oublié de parler de M. Huet, qui y est traité cruellement. „ Si quelque Pédant, „ dit votre Huguenot, fait une rapsodie de Ra- „ binage & de Critique sur les Livres du „ Vieux & du Nouveau Testament, on ap- „ pelle cela *Démonstration Evangelique* ” : puis il ajoûte, que ces sortes de recueils où le jugement ne regne pas, sont plus propres à confirmer les Deïstes qu'à les en faire revenir. Voilà un médisant qui a la conscience bien tendre. Le public est un meilleur Juge de l'ouvrage de M. Huet, que votre Huguenot emporté. Les Protestans d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande & de tout le Nort, en ont acheté presque tous les exemplaires, & en ont même procuré une seconde édition. (9) On ne

(9) Il y a presentement quatre éditions de la *Démonstration Evangelique* de M. Huet. Il s'en est fait deux éditions.

ne voit pas que M. Huët péche pour avoir rempli son Livre de Rabinage. Mais si cela est un défaut, il est bien plus ordinaire aux Protestans qu'aux Catholiques. M. Isaac Vossius qui s'est aquis de la réputation par ses Ouvrages, n'a pû supporter les Theologiens Protestans qui remplissent leurs Livres de Rabinage hors de propos, & il les traite même d'ignorans qui ne font que de très-méchans Livres. En effet ils composent la plupart de gros volumes qui font d'une taille à épouvanter leurs Lecteurs.

Je passe au second Entretien, où l'Auteur introduit un Gentilhomme Huguenot à qui il fait dire bien des sottises. Il s'applique principalement à louer la pureté de votre créance & de vos mœurs: & cela, parce que vous n'êtes ni Turcs, ni Infidèles, & que vous n'avez point d'Idoles. C'est un des lieux communs de vos Ministres, qui prennent plaisir à exagérer l'Idolatrie qu'ils attribuent fausement à l'Eglise Romaine. Les maximes de notre Morale, ajoûte-t-il, sont d'une si grande pureté, qu'on n'oseroit les contredire. Il n'y a pourtant pas long-temps que les Théologiens de Port Roïal, qui se sont rendus fameux par leurs ouvrages, & dont on parle dans ce même Livre, comme de gens qui se sont distinguez par leur probité, ont composé un gros volume exprès contre votre Morale. Ils ne sont pas les premiers qui vous ont re-

tions à Paris, une en Hollande & une quatrième en Allemagne. La seconde même de Paris avoit été faite pour l'Allemagne, où le beau Latin de cet Ouvrage est fort goûté,

reproché que votre Doctrine renversoit entièrement la Morale Chrétienne. Plusieurs Lutheriens , Grotius & quelques autres Protestans avoient déjà fait la même chose. Je sai néanmoins que tous vos Théologiens ne sont pas dans ces principes , & qu'il s'en trouve même des plus savans qui ne font aucune difficulté de condamner en cela vos premiers Reformateurs. J'ai aussi appris de M. du Laurens , que dans le temps qu'il étoit Ministre en Languedoc , on y tint un Synode où presque tous les Ministres favorisèrent les sentimens d'Arminius , & qu'il n'y eut qu'un ou deux vieux Ministres qui soutinrent fortement le parti de Calvin & de Beze , & qu'ils firent revenir les autres à leur opinion.

Votre Huguenot ne peut souffrir qu'on lui représente la condition des Catholiques dans l'Angleterre, dans la Hollande & dans les autres pays où les Prétendus Reformez sont entièrement les maîtres. Plût à Dieu , dit-il, que nos Reformez eussent les mêmes commoditez en France que les Catholiques ont dans la Hollande; mais en quoi consistent ces commoditez , si ce n'est dans une connivence des Magistrats , qui par un motif d'intérêt ne les recherchent pas toujours avec la dernière rigueur , & selon les Ordonnances , qu'ils exécutent cependant quand il leur plaît. Pour juger de l'état où sont les Catholiques en Hollande , il n'y a qu'à jeter les yeux sur les Déclarations qu'on y a faites , & qu'on fait encore tous les jours contr'eux. Il est constant que par l'union conclue en 1579. les Etats étant assemblez à Utrecht , on laissa à cha-
que

que Province la liberté de Religion. Il fut dit qu'on ne troubleroit personne pour ce sujet-là: ce qui paroïsoit d'autant plus raisonnable , que l'union se faisoit entre les Provinces , tant Catholiques , que Huguenotes. La même liberté de Religion fut établie dans la paix de Gand. Néanmoins nonobstant ces Déclarations , il fut arrêté en 1583. qu'on banniroit la Religion Romaine des Provinces-Unies , & qu'on n'y souffriroit que la Reformée. Il est aisé de juger par-là de quel esprit vous êtes animez dans les lieux où vous êtes les Maîtres. Il y eut un Ministre nommé Pierre Dathenus , qui ne pouvant souffrir dans la Pacification de Gand , qu'on laissât libre l'exercice de la Religion Romaine, eut l'insolence d'accuser d'Athéisme le Prince d'Orange , comme s'il eût trop connivé à la Religion Romaine. L'Ordonnance de 1583. pour bannir entierement la Religion Catholique des Provinces-Unies , fut faite principalement à la sollicitation de la Hollande; & ceux d'Utrecht , nonobstant les Déclarations en faveur des Catholiques , avoient ordonné dès l'an 1580. que les Ecclésiastiques changeroient leurs habits. Il fut inutile aux Catholiques de représenter qu'ils n'avoient pas pris les armes pour ruiner la Religion de leurs Peres: mais seulement pour défendre leur liberté. On n'eut aucun égard à la paix d'Utrecht , ni à celle de Gand, on leur ôta les Eglises , & l'on vit en peu de temps un grand nombre d'Ordonnances contre les Ecclésiastiques. A l'égard de ce Clergé & de cette Hierarchie complete que votre
fai-

faiseur d'Entretiens a vûë en Hollande , c'est une pure chimere. Il est vrai que M. de Nercassel Evêque de Castor *in Partibus* , & Vicaire Apostolique pour la Hollande , a sous lui quelques Ecclesiastiques , & qu'il y a aussi en ce Pais-là des Jesuites & d'autres Religieux : mais ils sont cachez , & on renouvelle de temps en temps les Déclarations contre les Catholiques. Dans le fonds on peut dire que la Religion Catholique a été bannie des sept Provinces contre toute justice & contre les Edits de Pacification.

La severité qu'on a exercée en Angleterre contre les Catholiques , & qu'on y exerce encore tous les jours , est une preuve évidente de la maniere dont les Catholiques sont traitez dans les Pais où les Prétendus Reformez sont les Maîtres. Aussi votre Huguenot pour justifier la conduite de ces Etats à l'égard des Catholiques , établit cette belle maxime : „ que les Princes Huguenots ne „ peuvent pas avoir la même tolérance pour „ les Catholiques dans leurs Etats , que les „ Princes Catholiques peuvent avoir pour les „ Protestans , parce que les Princes Protestans „ ne peuvent être assurez de la fidelité de leurs „ Sujets Catholiques , à cause qu'ils ont fait „ serment de fidelité au Pape ennemi juré des „ Protestans. ” Mais il devoit apporter des preuves de ce prétendu serment de fidelité que les Catholiques font au Pape contre les Princes. Vous avez , Monsieur , une connoissance parfaite de notre Histoire , ainsi il seroit inutile de vous marquer les endroits où les Catholiques ont tenu le parti des Rois contre les

les Papes. Personne n'ignore aujourd'hui ce qui se passe entre la France & la Cour de Rome, & l'attache que le Clergé de France, témoigne avoir pour les intérêts de Sa Majesté. On doit juger des sentimens d'une Religion par l'esprit qui y regne. Or il est certain que les Livres composez par ceux de la R. P. R. tendent à diminuer l'autorité absolue des Monarchies, & à établir des Républiques. C'est ce qui fait que Calvin a osé dire que le meilleur gouvernement & le plus propre aux Sujets est celui qui est entre les mains de plusieurs. Jaques Roi de la grande Bretagne, étoit si fort persuadé de cette maxime des Huguenots de France, qu'il condamna dans la Conference de Hampton-court la Bible Angloise qui a été faite à Genève par quelques Refugiez Anglois. Il n'y pouvoit souffrir de certaines Gloses qui ne sont pas favorables aux Monarchies. L'histoire de la Consultation réponduë par le Pape & par les Docteurs de Sorbonne, qui furent d'avis qu'on pouvoit en sûreté de conscience se défaire du feu Roi d'Angleterre, pour y rétablir la Religion Catholique, a si peu d'apparence de verité, qu'elle ne merite pas d'être refutée. Aussi votre Huguenot ne veut-il point s'en rendre le garant. Il y a encore moins de vrai-semblance à tout ce qu'il rapporte de la dernière conjuration d'Angleterre, dont il accuse les Catholiques. On a déjà fait voir par plusieurs Ecrits, que cette conjuration étoit une chimère, d'où cependant on a pris occasion d'accabler les Catholiques de ce Pais-là. Je me suis

suis appliqué comme vous savez à connoître cette affaire ; j'en ai suivi tous les mouvemens : les Anglois mêmes qui dans les commencemens étoient les plus emportez contre les Catholiques à cause de cette prétendue conjuration , ont reconnu à la fin qu'il y avoit d'autres ressorts cachez qui faisoient jouer toute cette machine. Vous connoissez présentement ce qui en est , & cependant vous avez donné , comme les autres , dans le panneau. Le Roi d'Angleterre a reçu tant de preuves de la fidélité des Catholiques ses Sujets , qu'il en est très-persuadé. Je suis même assuré que Messieurs de Schomberg & de Ruvigni , bien qu'ils soient de votre Religion & vos Protecteurs , leur rendront ce témoignage.

Peut-on rien avancer de plus opposé à la Monarchie , que les Réflexions de votre Gentil-homme Huguenot sur les affaires présentes d'Angleterre. Il appuie de toute sa force ceux qui ont voulu déclarer le Duc d'Yorck incapable de succéder au Roi son frere , parce que ce Duc est Catholique. Il dit que par les Loix d'Angleterre qui sont les Loix du Roi , aussi bien que celles de l'Etat , le Roi s'est obligé à ne point souffrir d'autre Religion que la Protestante ; que ces Loix ne peuvent être cassées que par le Parlement conjointement avec le Roi , & que tant que ces Loix subsistent , le Roi n'est point en pouvoir d'établir dans sa maison une Religion différente de celle de l'Etat ; cela veut dire que le Roi d'Angleterre n'a point , ni même ne peut avoir la liberté de conscience ,
étant

étant obligé de suivre la Religion de ses Parlemens. Je sai que c'est-là le sentiment de plusieurs Protestans Parlementaires d'Angleterre, qui ont pour maxime *Lex Rex*, & non pas *Rex Lex*, qui est la maxime ordinaire des Monarchies ; mais les Protestans Roialistes du même Pais sont fort éloignez de cette maxime ; & c'est ce qui fait que les Auteurs qui ont écrit sur les Loix d'Angleterre sont partagez entr'eux là-dessus selon le parti qu'ils prennent. Mais n'en déplaise à votre Gentil-homme Huguenot, ou il devoit passer cette affaire sans en rien dire, ou s'il avoit à en parler, il devoit, ce me semble, plutôt prendre le parti du Roi, que celui de la République, principalement dans un endroit où il publie hautement que les Protestans sont plus dévoués au service de leurs Princes, que les Catholiques. Mais sans qu'il soit besoin d'aprofondir le droit du Roi d'Angleterre & de son Parlement, le Roi Jaques répond à tout ce que votre Gentil-homme Huguenot a pû objecter, dans un Livre que ce Prince a écrit du droit des Rois. Il établit ces maximes : „ en un Roiaume hereditaire la mort du Roi revêt en un instant son „ Successeur de la Roiauté. Les juremens „ sont personnels ; si les juremens des Peres „ sont bons, les enfans y sont obligez, soit „ qu'ils jurent ou non ; s'ils sont mauvais, „ les enfans sont obligez à faire le contraire : „ s'ils sont des choses indifferentes & qui deviennent nuisibles ou impossibles avec le „ temps, les Successeurs des Rois peuvent „ ac-

„accommoder leurs Loix aux occasions présentes & au bien de la République”. Jene vois pas que le Roi Jaques parle là des Parlemens. Cependant je vous laisserai faire l'application des paroles de ce Prince à ce qui se passe présentement en France à votre égard.

A quoi bon faire sonner si haut les services que vous prétendez avoir rendus à la Couronne? On diroit, à entendre votre Huguenot, que la Maison de Bourbon est entièrement redevable de la Couronne de France aux Huguenots; mais outre que vos services étoient alors intéressez, & que vous ne failliez en cela que votre devoir; si le Roi avoit dessein de vous perdre, ce ne sera pas pour vos bonnes actions, mais parce que Sa Majesté a toujours devant les yeux un parti qui a pris les armes contre son Souverain, & qui pourroit être un jour en état de faire la même chose.

Enfin l'Auteur *de la Politique*, ne jugeant pas que l'homme d'épée en ait assez dit, fait parler un homme de Robe, vieux Jurisconsulte; & ce qui paroît tout à fait contraire au bon sens, ce vieux Jurisconsulte ne se sert point de l'autorité des Loix, ni de quoique ce soit qui appartienne à la Jurisprudence. Il met seulement en avant des réflexions chimeriques sur les diverses Religions qui ont été dans le monde; pourquoi les unes ont duré plus long-temps que les autres; mais ce qu'il en rapporte est si vain & si hors de propos, qu'il ne merite pas qu'on s'y arrête. Je vous dirai seulement en général, que ce
qui

qui contribué le plus à conserver une Religion dans un Etat, c'est la disposition où se trouve cet Etat. Il est constant que les Princes Catholiques se sont toujours appliquez avec soin, & autant que leurs affaires, l'ont pû permettre à ruiner les Sectes qui étoient dans leurs Etats.

Le Jurisconsulte passe après cela aux maximes de la Politique, & prétend qu'il est contre les intérêts du Roi de dépeupler le Roïaume. Il assure qu'il y a encore en France près de deux millions d'ames de la R. P. R. Mais on fait mieux que vous de quelle force peut être votre petit troupeau. Je connois une Ville où vous vous vantiez d'être pour le moins dix mille, & l'on en avoit informé la Cour sur ce pied-là ; cependant après une recherche exacte en comptant jusqu'aux enfans du berceau, vous ne vous êtes trouvez dans cette Ville que quatre mille un cent soixante & un. Jugez des autres lieux à proportion, & vous n'y trouverez pas assurément votre compte. L'homme de Robe porte ses idées plus loin : il nous veut persuader que le véritable intérêt de cet Etat, est de conserver le parti des Huguenots qui ne peuvent jamais entrer en intelligence avec l'Espagne ennemie de la France. Mais outre qu'il y a des exemples du contraire, le Roi est assez puissant de lui-même sans le secours des Huguenots, sur lesquels il ne peut pas toujours se reposer, comme nous l'avons déjà vû en plusieurs rencontres, où il a été nécessaire de les desarmer dans les Villes voisines de l'Angleterre, quand nous avons eu la guerre avec
les

les Anglois. Là France, continue votre Jurisconsulte, a intérêt de se donner de garde de la Cour de Rome, avec laquelle l'Espagne a des liaisons bien plus étroites que la France. L'Espagne, dit-il, ne parle point de *Libertez*, comme la France parle des *Libertez de l'Eglise Gallicane*. L'Espagne tient à Foi & à Hommage de la Cour de Rome les Roïaumes de Naples & d'Arragon, & ainsi il ne faut regarder le parti Italien & Espagnol, que comme un parti. Voilà un pitoïable raisonnement pour un Jurisconsulte qui devoit consulter les Livres des Jurisconsultes Espagnols, où il auroit trouvé, que pour ce qui regarde les *Libertez*, la même chose se pratique en Espagne qu'en France sous differens noms seulement, comme je vous l'ai déjà montré. Il y a plus d'hypocrisie dans la soumission que les Espagnols témoignent avoir pour le Saint Siége, que de sincérité. Toute la terre a vu de quelle manière Charles V. traita le Pape Clement VII. qu'il retenoit prisonnier.

Il n'y a aussi rien de plus faux, que ce que votre Jurisconsulte dit au même endroit, du Clergé de France, qu'il prétend être obligé par intérêt à prendre le parti du Pape son libérateur & conservateur. Vous êtes témoin de ce qui se passe presentement entre le Pape & le Clergé de France, & de quelle manière les Evêques du Roïaume sont attachez aux Interêts du Roi, auquel seul ils sont obligez des graces que Sa Majesté leur a faites. Le Pape est si peu leur libérateur & leur conservateur, qu'il n'a au-

cun pouvoir en France, où l'on ne souffre pas même que son Nonce exerce aucune Jurisdiction, comme les Nonces font dans les autres Etats Catholiques, où ils ont un Tribunal qui leur est d'un assez bon revenu. Si la Cour de Rome refuse des Bulles à ceux qui sont nommez par Sa Majesté aux Evêchez & aux Abbaies, ils s'adressent à Messieurs du Grand Conseil, & sur un simple acte de refus, ils sont mis en possession du temporel de leurs Benefices, au lieu que si par malheur ils viennent à tomber dans la disgrâce du Roi, & que leur temporel vienne à être saisi, ils ne peuvent rien espérer du côté de Rome. En quoi donc consiste cette qualité de Protecteur & de Conservateur que votre Jurisconsulte attribué au Pape ? Pour peu que vous fassiez de réflexion sur ce qui s'est passé entre la Cour de Rome & la France, sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, vous demeurerez d'accord avec moi, que les Evêques de France sont attachez entièrement aux intérêts du Roi.

A l'égard des Moines que vous prétendez être tout-à-fait dépendans du Pape, s'étant tirez de dessous la domination des Evêques, cela n'est point en usage en France, où les Evêques sont les Superieurs immediats des Moines aussi-bien que des autres Ecclesiastiques, si ce n'est pour les choses qui regardent purement leurs Regles monachales. Il y a un grand nombre d'Arrêts du Conseil & des Parlemens qui ont autorisé cette discipline, qui se trouve même autorisée par la Cour de Rome, comme conforme au Concile de
Tren-

Trente. Ils sont seulement exempts de la Jurisdiction des Evêques dans ce qui appartient à la Discipline Monastique ; mais ce sont affaires de Cloître dont on ne peut tirer aucunes conséquences. Il est permis aux Supérieurs des Maisons de corriger leurs Religieux , selon les Regles & les Constitutions de la Communauté. Cette prétendue indépendance ne s'étend que jusques-là ; ce qui est fort éloigné de ce que le Jurisconsulte veut nous faire accroire ; que toutes les Maisons des Moines en France , sont autant de Citadelles que la Cour de Rome a dans le Roïaume. Peut-être ne savez-vous pas qu'il y a des Déclarations du Conseil qui leur défend d'avoir aucune communication avec Rome, ni d'en recevoir des Lettres pour affaire, qu'ils n'en communiquent avec les Officiers de Sa Majesté commis pour cet effet. On les a même si fort resserrez pour tout ce qui regarde Rome , qu'il ne leur est pas permis de prendre de leurs Généraux des Lettres de Docteur ou autres provisions pour se distinguer par des titres d'honneur. Le Conseil du Roi a pourvû sagement à une infinité d'autres choses qui pouvoient leur donner quelque liaison avec Rome. Il est vrai que cela ne s'exécute pas toujours à la rigueur , & qu'on ferme souvent les yeux pour ne pas les inquiéter sur des choses qui ne sont pas d'une grande importance. Il n'y a point de Communauté Religieuse qui ait tant obtenu de Priviléges des Papes , que les Peres Jesuites. Cependant tous ces Priviléges leur sont inutiles en France, nonobstant le grand credit qu'ils y ont. Les Jesuites d'Agen voulurent en 1669. faire

valoir leurs Priviléges contre l'Evêque du lieu: mais le Conseil donna un Arrêt qui défendoit aux Jesuites, comme à tous les autres Réguliers, de confesser sans une Approbation expresse de leurs Evêques, laquelle seroit revocable, selon qu'ils le jugeroient à propos. Cet Arrêt a servi de règle à tous les autres Evêques du Roïaume. Ils n'approuvent pas même à Rome ces sortes d'exemptions qui ne peuvent causer que du desordre. Le Pape Alexandre VII. envôia un Bref à M. l'Evêque d'Angers, où il censuroit la proposition de quelques Religieux qui prétendoient que les Evêques n'avoient rien à voir sur leurs Priviléges, & qu'on alleguoit inutilement contr'eux le Concile de Trente qui n'avoit point été reçu en France? *Hæc propositio*, dit le Pape dans son Bref, *est falsa, temeraria, scandalosa, in hæresim & schisma inducens, sacro Concilio Tridentino & Sedi Apostolicæ injuriosa*. Ce n'est cependant pas tant en vertu du Concile de Trente, que les Religieux sont soumis aux Evêques, que par les Loix généralement reçues dans le Roïaume, & par les Arrêts du Conseil & des Parlemens, où les Moines ne manquent jamais de perdre leurs causes, quand ils ont la hardiesse de s'y pourvoir contre les Evêques.

Pour ce qui regarde leur Théologie, il leur est permis de penser ce qui leur plaît dans leurs Cloîtres; mais ils ne peuvent faire aucun acte public ni rien écrire qui soit opposé à la Théologie reçue dans le Roïaume; & bien que l'Inquisition n'ait pas lieu en France, le Conseil du Roi & les Parlemens tiennent lieu d'Inquisition dans ces sortes d'affaires. Mais
il

il y a bien de la différence , dit votre Jurisconsulte , entre la Théologie des Parlemens ou Politiques, & la Théologie du Clergé; & pour le prouver , il produit la Harangue du Cardinal du Perron au tiers Etat , qu'il fit au nom de tout le Clergé. Je trouve qu'il y a de la mauvaise foi à rapporter cette Harangue , comme le sentiment de tout le Clergé de France. Il est d'une notoriété publique , que tous les gens de bien n'ont jamais approuvé cette Harangue ; & l'on a même reproché au Cardinal de s'être servi mal à propos du temps & de l'occasion. Si vous voulez connoître les véritables sentimens du Clergé de France , il ne faut pas avoir recours à des temps de minorité & de desordre. Le Roi Jaques jugea bien plus favorablement du Clergé de France dans la réponse qu'il fit à cette Harangue ; il y montre que le Cardinal du Perron avoit parlé contre sa conscience & contre ses premiers sentimens ; que si le Roi son maître avoit vécu , il n'auroit pas osé avancer ces sortes de propositions, lui qui avoit été attaché au feu Roi , dans les temps mêmes qu'il avoit été Huguenot & déposé par le Pape ; outre que le même Cardinal peu auparavant en une Assemblée tenue dans la maison des Jacobins à Paris avoit résisté au Nonce , qui vouloit que la Doctrine de la Souveraineté du Pape fût tenue comme un article de foi. Enfin le même Roi Jaques parlant du Cardinal , ajoute , que dans cette Harangue au tiers Etat, il fait une espece de palinodie , & prononce lui-même la condamnation de toute sa vie passée, s'étant

en cela accommodé au temps.

Votre Jurisconsulte n'en demeure pas-là. Il prétend par un raffinement sur la Politique, que la protection que le Roi donne aux Protestans dans son Roïaume lui facilite les Alliances avec l'Angleterre, la Hollande, la Suède & l'Electeur de Brandebourg, qui ont beaucoup servi à abattre la Maison d'Autriche. Mais il faut être peu savant dans la Politique pour faire ces sortes de réflexions. L'Interêt n'épouse aucune Religion. Ce qui causa toutes ces Alliances dans ce temps-là, fut la trop grande puissance de la Maison d'Autriche. On eut égard à la balance qui pesoit trop d'un côté. Cette même Maison d'Autriche n'est-elle pas aujourd'hui alliée avec les Provinces-Unies ses anciens ennemis, & avec plusieurs Princes Protestans ? Les Hollandois que vous appelez vos Freres en Christ, n'ont jamais eu d'autre Religion que celle de l'Interêt, auquel ils savent s'accommoder selon les temps. Ils n'ont pas même fait difficulté de contribuer à votre ruïne en France, lorsqu'ils assisterent le Roi de leurs vaisseaux à la prise de la Rochelle. Etoit-ce alors le zèle de Religion qui les animoit contre vous, ou leur intérêt & leur avarice ? Défaites-vous, s'il vous plaît, de ce préjugé où vous êtes, que le parti des Protestans en France facilite les Alliances avec les Etats Protestans, puisque vous ne pouvez pas vous-mêmes les empêcher de travailler à votre ruïne. On ne souffre nullement en Espagne la Religion Protestante, & néanmoins la Cour d'Es-

pagne a toujours eu une liaison fort étroite avec les Parlementaires Anglois contre les intérêts du Roi de la Grande Bretagne.

Enfin, Monsieur, votre homme de Robe s'oppose de toute sa force à cette maxime qu'il appelle pompeuse ; qu'il est de l'intérêt d'un Etat de n'avoir qu'une Religion. Il raisonne premièrement selon les règles de la Politique ; il apporte ensuite des exemples tirez de l'Histoire Ecclesiastique. Il prétend selon la Politique, que ce mot *Divide & Impera* est suffisant pour détruire la maxime qu'on vient d'alléguer ; puis il ajoûte, que quand il y a plusieurs partis dans un Etat, & que le Prince n'en épouse aucun, cette division oblige chacun des partis à se tenir attaché à ses intérêts ; que le Grand Seigneur souffre dans ses Etats différentes Sectes de la Religion Chrétienne ; que la tolerance générale des diverses Religions dans les Provinces-Unies, bien loin de nuire à cet Etat, y attire un grand nombre d'habitans qui y entretiennent le commerce ; que toutes ces Sectes ont des intérêts à la vérité differens pour la Religion, mais qu'elles conspirent toutes à la conservation d'un Etat dans lequel elles jouissent d'un repos qu'elles ne trouveroient pas ailleurs : qu'en Egypte il y avoit autrefois autant de Religions que de villes ; qu'enfin les Romains adoptoient les Dieux étrangers des Nations qu'ils rendoient tributaires. Voilà en vérité de belles maximes pour un Huguenot, qui va droit à établir plutôt le Deïsme dans un Etat, que cette liberté de conscience dont

il est question. Je veux cependant vous faire voir que tous ces exemples sont mal alléguez & hors de propos.

Il est premièrement faux , que le Grand Seigneur permette dans ses Etats la diversité de Religions , de la maniere que votre Jurisconsulte l'avance. (10) Vous n'avez qu'à lire là-dessus les *Nouvelles du Parnasse*, composées par Bocalini estimé généralement de tout le monde, pour un très-rafiné Politique. Apollon condamne dans cet ouvrage Bodin qui

(10) Trajan Boccalin a traité exprès cette grande question dans la premiere partie de ses *Nouvelles du Parnasse*, *Ragguagl. 64*. Il y fait comparoître le fameux Jean Bodin devant Apollon, qui ordonne d'abord qu'il sera mis dans une prison obscure, pour avoir écrit que les Princes pour donner la paix à leurs Sujets feroient sagement de leur accorder la liberté de conscience. Opinion, dit Boccalin, qui a toujours été condamnée comme fausse & impie par les plus habiles Politiques, & qui ne peut être approuvée que par des personnes seditieuses. Voici les propres paroles qui sont à la page 279. de l'édition de Milan. *Giovanni Bodino famoso Letterato Franceze, dal primo giorno, che gli ardi di presentare ad Apollo i sei Libri della sua Repubblica, fù posto, come ben meritava, in una oscurissima prigione, percioche in modo alcuno non volle sua Maestà, che senza es mplar castigo passasse la scelerata opinione, che si scoprì che nella sua Repubblica havea publicato al mondo, esser' ottimo consiglio per quiete degli Stati concedere à popoli la libertà della coscienza. Opinione, che da sua Maestà e da migliori Letterati Politici sempre è stata riputata non meno empia che falsa, come quella, che fa conoscere i seguaci di lei più tosto per ingegni seditiosi, che per huomini intendenti delle cose di stato. Bodin après avoir été emprisonné est condamné au feu par un Arrêt solennel, comme un seducteur des peuples ; comme un Ministre de l'ambition des hommes seditieux, & comme un défenseur public de l'Atheïsme. On introduit enfin l'Empire Ottoman qui fait voir évidemment que Bodin est un ignorant, & qui confirme l'Arrêt prononcé contre lui.*

qui avoit avancé cette même maxime, & qui n'avoit pas pris garde, que le Grand Seigneur ne souffre les Chrétiens dans la plupart de ses Terres, que pour détruire peu-à-peu leur Religion, & pour se servir de leurs enfans dans ses armées. Vous seriez bien fâché d'être en France sur le même pied, que les Chrétiens du Levant sont dans les Etats du Grand Seigneur. Vous auriez alors raison de vous plaindre, qu'on vous enleve vos enfans.

De plus, je vous ai déjà fait voir, que les Loix des Provinces-Unies, aussi-bien que celles de tous les Etats Huguenots ne souffrent point d'autre exercice de Religion, que de la leur : & que si les Hollandois font autrement, ce n'est que par une raison d'intérêt & d'avarice. Loin que cela serve à leur Etat, la Secte des Arminiens y a apporté de grands defordres. Ce qui a fait dire au Chevalier Temple, „ que les Arminiens sont „ plutôt un parti dans l'Etat, qu'une Secte „ dans l'Eglise ; que leurs principes sem- „ bloient les conduire à une réunion avec la „ Religion & le Gouvernement des Espagnols „ du temps de Barnevelt ; que la Maison „ d'Orange a tâché dans toute la suite de la „ guerre de les rendre irreconciliables avec cet „ Etat ". Il y a même de l'apparence que le Pensionnaire de Wit étoit du nombre de ces Arminiens opposés au parti du Prince d'Orange, & qu'on a voulu rendre son nom odieux en le diffamant, comme un homme qui vouloit établir de nouvelles Loix & une nouvelle Religion dans la Hollande.

Au reste je suis surpris que votre Juriscon-

sulte Huguenot ait osé appliquer les différentes Religions qui étoient parmi les Egyptiens & parmi les Romains, à ce qui se doit observer parmi les Chrétiens. Cette maxime est non seulement opposée à la Parole de Dieu; mais même à la conduite de vos premiers Reformateurs. Calvin dans son Institution veut que les Princes s'opposent fortement aux hérésies, & qu'ils ne les souffrent point dans leurs Etats. Les Magistrats de Geneve executerent cette maxime de son temps même avec bien de la rigueur contre Michel Servet; & les Suisses, contre Valentin Gentil. En vérité votre Huguenot a bonne grace, d'accuser les Catholiques de Déisme & de Socinianisme, lui qui sous prétexte de nous debiter des maximes de Politique établit ces deux pernicieuses Sectes. Peut-être raisonnera-t-il mieux sur les faits tirez de l'Histoire.

Il rapporte principalement l'exemple des Novatiens qui avoient, selon lui, leurs Eglises, leurs Evêques & leurs Prêtres, jusque dans Constantinople, où ils étoient confiderez, puisque Constantin fit l'honneur à Acesius, un de leurs Evêques, de l'appeler au Concile de Nicée. Il ajoute encore un autre exemple en faveur des mêmes Novatiens. Mais comme il ne produit point d'autre témoin que Socrate qui favorise par tout le Novatianisme, il n'est pas juste que nous y ajoutions foi, principalement y ayant des preuves authentiques du contraire. Nous avons encore aujourd'hui les Edits de Constantin contre les Hérétiques de son temps, où

où les Novatiens sont compris dans le même rang que les Valentiniens, les Marcionites & autres, leur défendant à tous également l'exercice de leur Religion. Vous trouverez ces Actes tirez d'Eusebe dans les Centuries des Théologiens de Magdebourg, qui ne peuvent pas vous être suspects. Il faut cependant faire justice à votre Huguenot, qui reconnoit de bonne foi, que cette tolerance de diverses Sectes ne doit pas aller jusqu'à celles qui ruinent les fondemens du Christianisme, au nombre desquelles Sectes on ne peut pas, selon lui, mettre le Huguenotisme qui reçoit les six premiers Conciles Généraux, & déteste toutes les hérésies que l'Eglise a condamnées. Vous m'avouerez cependant que les Novatiens n'étoient pas si éloignez des Catholiques que vous l'êtes de nous. Ils n'en différoient presque que pour la Discipline. Constantin, que votre Jurisconsulte croit leur avoir été favorable, ne laissa pas de faire le même Edit contr'eux, que contre les plus infâmes Hérétiques de ces temps-là. Vous recevez, dites-vous, les six premiers Conciles Généraux. Il seroit aisé de vous faire voir le contraire : mais ce n'est pas à quoi je m'arrête presentement. Vous ne les recevez qu'avec cette modification, en ce qu'ils sont conformes à l'Ecriture; & par-là vous éludez l'autorité de ces Conciles. Vous avez aussi inseré dans votre Confession de foi, que vous recevez le Symbole des Apôtres, & celui de saint Athanase. Je ne ferai pas une chicane à vos premiers Reformateurs, pour n'avoir

voir pas fû que ces Symboles n'ont point en effet été composez par ceux dont ils portent les noms. La verité est, que Calvin ne se croiant pas assez appuié dans les démêlez qu'il eut avec Servet & les autres Antitrinitaires en n'ayant recours qu'à l'Ecriture, jugea à propos de se servir de ces Symboles que vous opposez aussi aux Sociniens d'aujourd'hui. Mais à moins que vous ne vous rangiez entierement de notre côté, vous avez mauvaise grace d'alléguer contre les Disciples de Servet & de Socin ces deux Symboles, les premiers Conciles Généraux & les Peres de ces siècles-là. Aussi ces rusez Hérétiques qui sont opiniâtres & difficiles à contenter, se moquent-ils de vous, quand vous les payez d'une monnoie qui ne peut avoir cours parmi vous. Croïez-moi, Monsieur, laissez vos Ministres prêcher tout ce qui leur plaira, & venez avec nous à la Messe. C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre, & pour ce monde & pour l'autre. Ma Lettre devoit finir ici ; mais étant de vos amis, je vous donne un avis dont vous devez profiter. J'ai remarqué dans le dernier entretien que j'ai eu avec vous & avec Mr. Allix que vous louiez d'une maniere outrée le Livre dont il est question. Cela m'a fait soupçonner que vous pourriez bien y avoir eu part, & ce qui me confirme dans cette pensée, c'est qu'il y est parlé de plusieurs faits sur lesquels vous m'avez souvent questionné. Je souhaite de tout mon cœur que ce soupçon soit faux, & que le Libelle soit entierement du * Ministre

à qui on l'attribuë. Dans l'état où sont les affaires du petit Troupeau en France, vous êtes très-mal avisé d'irriter les Puissances qui ne manqueront point de retomber sur vous, & de vous écraser. Je ne vous aurois pas écrit sur ce sujet, si lorsque je parois de Paris pour retourner à mon Village, vous ne m'aviez défié d'y répondre. Je vous promis de le faire, & vous voiez que je suis homme de parole. Je n'ai employé à cette réponse que huit jours. Ne manquez point, s'il vous plaît, de la communiquer à votre bon ami M. A. & de me mander ce qu'il en pense. Je suis, Monsieur, &c.

L E T T R E VII.

(I) A MONSIEUR J. S. D. R.

Bibliothèques d'Angleterre comparées avec celles de France. Ouvrage Ms. de Théodore Maimbourg. L'air d'Angleterre contagieux en fait de Religion. Bon mot du Roi d'Angleterre.

Vous m'avez fait plaisir, Monsieur, de me faire connoître l'état des Bibliothèques d'An-

(1) Cette Lettre est écrite à M. Justel Secrétaire du Roi. Il se retira de France en 1681. sous prétexte que le Roi d'Angleterre l'appelloit pour prendre le soin de sa Bibliothèque. Il demanda son congé pour six ans seulement, quoi qu'il eût dessein de ne point revenir. Mais il

d'Angleterre. Quelques richesses qu'aient les particuliers de ce País-là , ils sont bien éloignés de la magnificence des François , sur tout dans Paris , où il se trouve un grand nombre de riches Bibliothèques. Je ne parle point de celle du Roi, qu'aucune autre n'égale dans l'Europe , sur tout pour ce qui regarde les Manuscrits Grecs. Que de raretez dans celle de M. le Chancelier Seguier à l'égard de ces Mss. Grecs ! Je crois qu'il y a aussi plus de Livres Ethiopiens dans cette même Bibliothèque , qu'il n'y en a presentement dans toute l'Abyssinie. Vous connoissez mieux que moi les trefors qui sont dans la Bibliothèque de M. Colbert, principalement pour les Langues Orientales , sans parler d'un grand nombre de bons Mss. Latins ; & ce qui est encore plus estimable, c'est que ce sage Ministre n'a remassé tous ces trésors que pour les communiquer au public. On ne refuse à ceux qui ont quelque littérature aucun Manuscrit : on les emporte chez soi pour son usage. Les Anglois n'en usent pas de même. (2) Il ne sort rien de la Bibliothèque d'Oxford , qui a à la vérité de grandes richesses ; mais on ne peut pas s'en servir com-
mo-

il ne trouva pas dans les Anglois ce qu'il avoit crû y trouver. Il se repentit de n'avoir pas suivi le conseil de ses amis , qui lui avoient comme prédit ce qu'il lui arriveroit en Angleterre. Il ne fut pas plutôt en ce País-là , qu'il écrivit à M. Simon qui étoit lié d'amitié avec lui depuis très-long-tems , & qui fut un de ceux qui le détournèrent de ce voiage.

(2) Cette Loi s'observe avec tant de rigueur , que Selden après avoir donné ses Livres à cette Bibliothèque , en ayant eû besoin de quelques uns , on refusa de les lui envoier.

modément. En un mot il n'y a que Paris où un homme de Lettres puisse faire des études solides.

(3) Vous me dites bien que M. Théodore Maimbourg a fait abjuration entre les mains de M. l'Evêque de Londres, & qu'il a embrassé la Religion Anglicane; mais vous ne me marquez pas quelle Religion il a abjurée. Est-ce la Calvinienne, ou la Socinienne? Tant qu'il a reçu la pension de mille Livres, que la Maison de feu M. de Schomberg Gouverneur du Pais Messin lui faisoit, il a été bon Catholique; bien que sa femme fût bonne Huguenote; & j'ai appris même que ç'a été elle qui a débauché (4) M. de Veil ci-devant Chanoine Regulier de la Congregation de

(3) Théodore Maimbourg étoit cousin & bon ami du Jesuite du même nom dont il revoit les ouvrages. Ce Théodore qui consultoit souvent M. Simon sur des faits de litterature, le pria de lui dire son sentiment touchant le *Schisme des Grecs du P. Maimbourg*, que les amis de Messieurs de P. R. décrioient fort dans Paris. M. Simon écrivit à la tête de cet ouvrage: *Peu d'étoffe, beaucoup de broderie.*

(4) M. de Veil est fils d'un Juif de Mers du même nom. Son pere étant mort, il se fit Chrétien fort jeune avec un de ses freres qui prit le nom de *Compiègne*, parce qu'il fut baptisé à Compiègne, & qui s'est aussi retiré en Angleterre. A l'égard de De Veil, après avoir demeuré quelque temps parmi les Episcopaux, il se fit Anabatiste & épousa la fille d'un homme de cette Secte, dans laquelle il est mort. Nous avons de lui de petits Commentaires litteraux sur quelques Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Pour ce qui est de M. de Compiègne qui prend aussi quelquefois le nom de De Veil, il a donné au Public en Latin plusieurs Traitez de l'abregé du Talmud de Maimonides; tant en France qu'en Angleterre.

de sainte Genéviève, & qui est presentement chez vous.

Quand je vous demande, si c'est la Religion Socinienne à laquelle M. Maimbourg a renoncé, ne croiez pas que je lui impose. Il y a quelques années qu'il m'apporta un Dialogue de sa façon entre Daillé & Crellius. Il se servoit du Livre que le premier a publié sous le titre de *la Foi fondée sur les saintes Ecritures*, imprimé à Paris en 1634. Crellius examinoit pied à pied tous les passages de l'Ecriture dont Daillé se sert pour montrer que votre Profession de foi ne contient rien qui ne soit appuyé sur l'autorité des Livres Sacrez. Ce subtil Unitaire faisoit voir au contraire dans ce Dialogue, que Daillé raisonnoit-très-mal, & que sa Religion étoit plutôt fondée sur de fausses consequences, qu'il tiroit de l'Ecriture, que sur l'Ecriture même. M'ayant donné ce Manuscrit à lire pour en savoir mon sentiment, & si je jugeois à propos qu'il le publiât, je lui fis réponse, que son Livre qu'il croioit être propre pour convaincre les Huguenots de la fausseté de leur Religion, étoit le remede de Trivelin. Trivelin, lui dis-je, promet à un Bossu de guerir sa bosse : ce qu'il fit ; mais il creva l'homme en ôtant sa bosse. Ainsi votre Livre ne peut servir qu'à faire des Sociniens, & non pas des Catholiques.

Vos Anglois sont admirables. Il n'y a rien de si faux, que ce qu'ils vous ont dit touchant la réunion des deux Religions en France. Ce n'est point la methode de l'Eglise Romaine, où il peut bien y avoir de petits

tités-défauts, comme il arrive dans tous les grands corps ; mais sachez qu'elle n'entrera jamais en compromis avec les Huguenots, principalement dans des temps où l'on est en état de les faire rentrer à coups de bâton dans l'Eglise, de laquelle ils se sont séparés mal à propos. Je vois bien que ces bruits de réunion & de conciliation naissent parmi vous. Les Anglois sont de grands *chercheurs* en matière de Religion. Il me paroît même par ce que vous m'écrivez, que c'est une maladie qui vient de l'air qu'on respire en ce Pais-là : autrement vous ne m'auriez pas mandé, que depuis que vous êtes à Londres vous allez tantôt aux Eglises des Episcopaux, tantôt à celles des Puritains, & quelquefois aux assemblées des Anabatistes. Que dira votre bon ami Monsieur Compton Evêque de Londres ? Quoi ! dans le temps que vous étiez en France, vous n'aviez que du mépris pour Charenton. (5) Vous avez été fortement vespérisé par vos Ministres pour avoir voulu vous marier dans la Chapelle de l'Ambassadeur d'Angleterre selon les cérémonies de l'Eglise Anglica-

(5) M. Justel étant âgé de 56 ans épousa Mademoiselle de Lorme sa proche parente avec une dispense de M. le Chancelier qui la lui accorda *gratis*. Par un mépris extrême des Ministres de Charenton il alla se marier sans leur en avoir rien communiqué dans la Chapelle de l'Ambassadeur d'Angleterre. M. Simon à qui il fit aussitôt savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques, de se marier *coram proprio Parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le Lieutenant Civil pour la rehabilitation de son mariage, & il fut ordonné que conformément aux Loix du Royaume il se marieroit dans sa Paroisse qui étoit Charenton.

glicane : & aujourd'hui que vous êtes en Angleterre , vous quittez cette Eglise pour vous trouver dans les Assemblées des Fanatiques ?

(6) Le Docteur Gouf que vous connoissez , m'a toujours parlé du Roi d'Angleterre avec beaucoup d'estime. Il ne desespere pas qu'il ne rétablisse la Catholicité dans ses Etats. Jugez où vous en seriez si cela arrivoit. Il y a encore bien du chemin à faire avant que d'en venir là. Je suis même persuadé que M. le Duc d'York a publié trop tôt sa Catholicité. Le Docteur Gouf a de grandes idées là-dessus. Il m'a fortement pressé autrefois pour faire un voiage en ce Pais-là. Il vouloit me faire demander par le Roi d'Angleterre , qui a besoin , dit-il , de gens savans pour tenir tête dans l'occasion à quelques Evêques qui sont habiles. Mais je lui ai toujours fait réponse , que je n'étois pas homme à m'aller faire pendre en Angleterre , (7) & que je ne voulois point être le premier Saint de Normandie. La suite des affaires lui a fait connoître que j'ai eu raison
son

(6) Le Pere Gouf de l'Oratoire étant jeune avoit été Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre. Après la mort de ce Prince , il se fit Catholique , & vint en France avec la Reine , dont il fut ensuite Chapelain s'étant fait Prêtre de l'Oratoire. Il a toujours été fort attaché au feu Roi d'Angleterre à qui il écrivoit souvent dans la vûe de rétablir la Religion Catholique dans ce Pais-là. Il ne desespéroit pas même de devenir un jour Evêque d'Angleterre. Mais il est mort simple Prêtre de l'Oratoire dans Paris.

(7) Il ne se trouve dans la *Légende* , ou Vie des Saints, aucun Saint de Normandie.

fon de ne le pas croire. Il en a rejeté toute la faute sur le Roi qui ne devoit point, disoit-il, tenir de Parlement. Car ces Parlemens sont autant de Cabales contre la Maison Roiale que les Anglois n'aiment pas.

La réponse que le Roi d'Angleterre a faite à ceux qui lui parloient d'une réunion des Religions est digne de ce Prince. On m'avoit déjà dit qu'il avoit été d'avis, qu'il ne falloit point se servir dans cette grande affaire de Théologiens qui étoient prévenus de leurs sentimens. Mylord N. & Mylord N. qui n'ont point encore pris parti en fait de Religion, a dit ce Prince, seront Juges competens & desintereffez. Mais vous ne m'avez pas mandé, que les deux Mylords qui avoient été indiqués par le Roi n'étoient pas demeurez sans replique; qu'ils lui avoient répondu qu'en cas qu'ils ne convinssent point, il étoit nécessaire de nommer un sur-arbitre, & qu'il n'y avoit personne dans toute l'Angleterre, qui fût plus capable de l'être, que sa Majesté. Il faut avouer que les Seigneurs Anglois s'émancipent beaucoup à l'égard de leur Roi. Je m'imagine que cette grande liberté qu'ils ont de dire leurs sentimens quand ils sont assemblez en Parlement, les rend moins respectueux à l'égard de sa Majesté. Je suis, Monsieur, &c.

A Bolleville ce 20 Mars 1682.

LET.

L E T T R E VIII.

(1) A UN SUISSSE,

Qui a traduit de l'Allemand en François le Livre de Christian Gerson Juif converti contre ceux de sa Nation. Cette Version a été perduë entre les mains de l'Imprimeur à qui on l'avoit donnée pour la publier.

Vous ne pouviez mieux faire, Monsieur, que de mettre en François l'excellent ouvrage que Christian Gerson a composé en Allemand contre les Juifs. Cet Auteur fait paroître beaucoup d'érudition & de sincérité dans tout ce qu'il dit des erreurs & des superstitions de ceux de sa Nation. Mais il est à craindre qu'on ne l'accuse d'avoir pris plaisir à faire passer pour de véritables Histoires des jeux d'esprit & des expressions purement allegoriques. Ce stile, comme vous savez, a été toujours en usage parmi les peuples du Levant, & sur tout parmi les Juifs; outre qu'il

(1) Le nom de ce Suisse n'est point dans l'original de M. Simon, qui n'a reçu la Traduction du Livre de Gerson, que par les mains de son ami M. de Fremont d'Abancourt. Il est étonnant que les Allemans, qui publient tant de mauvais Ouvrages de Rabbiniſme, n'aient point songé à mettre en Latin celui de Gerson, où il y a d'excellentes choses sur cette matière. Vagenſeil & quelques autres ſavans Ecrivains d'Allemagne l'ont cité avec éloges.

qu'il semble qu'on ne doit pas attribuer à toute une Société les sentimens de quelques Docteurs particuliers , & cependant le Livre de Gerson attribué à toute la Nation Juive certaines erreurs qui ne sont autorisées que par le peuple crédule qui ne distingue pas une fiction d'avec une Histoire. C'est principalement par ces endroits-là qu'il décrie le Talmud : j'aurois souhaité qu'il eût rendu son Ouvrage un peu plus critique. Croyez-vous de bonne foi , que les Protestans qui reprochent aux Catholiques Romains de semblables contes qu'on lit dans les Legendes des Saints , fassent quelque atteinte à la pureté de notre creance ? Les Catholiques tant soit peu épurez n'ont que du mépris pour ses Legendes. Ils savent que la plupart de ces Vies ont été fabriquées par des Moines qui ont abusé de la simplicité du peuple.

Il n'en est pas à la vérité tout-à-fait de même du Talmud que les Juifs font aller de pair avec l'Ecriture sainte : & c'est en cela que Gerson a eu raison d'attaquer les Juifs en leur opposant les rêveries dont ce gros Livre est rempli. Les Pharisiens qui sont demeurez parmi eux la Secte dominante , ont pris plaisir à debiter ces fictions , comme des décisions de leurs Peres. Ils les ont mises à couvert sous le nom spécieux de *Tradition* & l'ignorance grossière où le peuple vivoit leur a donné du crédit.

Si vous jetez les yeux sur le Corps de l'Eglise en général , vous y trouverez quelque chose de semblable , sur tout depuis que les Princes Barbares ont été les maîtres d'une bon-

bonne partie de l'Empire. Comparez les Loix Ecclesiastiques & les Coûtumes qui se sont introduites dans l'Occident depuis ce tems-là, avec l'ancienne Discipline de l'Eglise. Faites réflexion sur ces siècles de barbarie pendant que les Moines d'Occident ont été les Maîtres des Sciences. Combien de miracles ou plutôt de fables ont rempli le monde?

Ne soïez donc pas surpris que les Docteurs Juifs qui étoient la plupart sans Litterature, & dont l'imagination a été féconde pour inventer, aient été les Auteurs de toutes les fofites qui se trouvent dans le Talmud & dans plusieurs autres de leurs Livres. Les Chrétiens se sont facilement détrompez; lors qu'ils ont pris le soin d'examiner les choses à fond, parce qu'ils ne sont obligez de croire, que ce qui est fondé sur de bons actes. Il n'en est pas de même des Juifs qui ont reçu leur Talmud comme un Livre qu'on ne peut rejeter sous quelque pretexte que ce soit.

Leurs plus savans Docteurs, tout persuadez qu'ils étoient que cet Ouvrage étoit plein de ridiculitez, n'ont pas laissé de s'y soumettre. R. Abraham fils d'Ezra, qui dans ses Commentaires sur l'Ecriture ne paroît pas avoir beaucoup de vénération pour le Talmud, fit lors qu'il fut avancé en âge (2) un
petit

(2) Je crois que ce petit Livre d'Aben Ezra est celui qu'il a intitulé *Jesud Mirat*, c'est à-dire, *le fondement de la crainte*. Buxtorf qui n'a jamais vu cet Ouvrage en parle cependant dans l'Appendice de sa Bibliothèque,
com.

petit Livre où il en recommande la lecture. Le sçavant R. Moyse qui l'a abrégé & qui en a commenté, quelque partie, avoit sans doute reconnu les fictions dont il est rempli. C'est pourquoi il avoit eu dessein de composer un Livre, pour montrer qu'il ne les falloit pas prendre à la lettre. Mais je n'ai point vu ce Livre, & il s'est contenté apparemment de le promettre. Il eût été à propos que Gerson qui fait paroître une grande érudition Juive dans tout son Ouvrage, eût examiné à fond les prétentions de Maimonides qui a tâché de mettre à couvert par ce moïen les impertinences de ses anciens Docteurs.

Il est vrai qu'il y a parmi eux une Secte qui s'appelle la Secte des (3) Caraites, laquelle s'est opposée fortement aux réveries du Talmud. Leurs Docteurs & entr'autres un certain Rabbin Aaron, ont écrit contre les traditions ridicules & superstitieuses des Talmudistes. Mais il est surprenant qu'il ne se trouve rien de ces Ecrivains Antitalmudistes dans nos meilleures Bibliothèques, non pas

comme d'un Livre imprimé à Constantinople. Je ne sais où Bartolucci a lu que Buxtorf l'a publié en Hebreu & en Latin. Il est en manuscrit dans la Bibliothèque des PP. de l'Oratoire de Paris, parmi les Livres Juifs que Mr. de Sanci a apportez de Constantinople.

(3) *Caraitte*, selon l'étymologie de ce mot, est la même chose qu'en Latin barbare *Scripturarius*. On leur a donné ce nom, parce qu'ils ne reconnoissent pour véritable principe de la Religion que les Livres de l'Ecriture Sainte. Les autres Juifs les haïssent mortellement. Aben-Esra cite quelquefois leurs Auteurs sous le nom de *Sadducéens*, comme s'ils étoient en effet dans les mêmes erreurs que les Sadducéens. Mais cela est très-faux.

pas même dans celle du Roi, ni dans celle des PP. de l'Oratoire de Paris, où il y a un assez grand nombre de Livres Juifs soit Mss. soit imprimez. Je n'y ai trouvé aucun Ecrivain Caraïte, si ce n'est cet Aaron sur le Pentateuque, & il n'est même dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, que sous le nom d'*Anonyme*, ce que j'ai fait remarquer au Bibliothécaire. Il y a à la vérité dans la Bibliothèque de Leide quelques Livres qui traitent des rits & coutumes des Caraïtes : mais je ne crois pas qu'il y en ait aucun de ceux qui combattent le Talmud. Il seroit cependant d'une très-grande importance d'en faire venir quelques-uns du Levant, ou de Pologne où il y a aussi des Caraïtes. Il me semble que ces Caraïtes ont d'autres opinions sur les Anges & sur les Démons, que les Talmudistes ou Rabbanistes dont les Livres sont remplis de fictions à cet égard. Ces derniers cependant ne me paroissent pas être tout à fait d'accord entr'eux sur cet article. Ceux qu'on nomme Cabbalistes & qui sont en plus grand nombre dans le Levant, que dans notre Europe, ont bien inventé des superstitions sur les secrets de la Caballe. J'ai eu autrefois plusieurs Conférences avec un Juif qui prétendoit savoir tout le fin de l'Art Cabbalistique, y ayant été instruit par un Rabin de Damas. Je fis tout mon possible pour le desabuser de cet art vain & superstitieux. Mais croiant m'épouvanter, il me dit que si je n'avois pas de peur il feroit venir son Genie. Je lui fis réponse que je
ne

ne croïois rien de toutes les choses surprenantes que les Cabbalistes se vantoient de faire par les secrets de leur Cabbale.

Comme il se mit en état d'invoquer son prétendu Genie, je lui representai que sous prétexte d'invoquer un Ange serviteur de Dieu, il alloit appeller à son secours un Démon. Vous êtes encore bien simple, me dit-il, un Cabbaliste épuré ne croit point cette chute d'Ange, que vous supposez dans votre Eglise; quoique quelques-uns de nos Directeurs semblent l'avoir reconnuë. Il prétendoit que les Anges n'étoient appelez méchans, que par rapport aux fonctions auxquelles Dieu les employoit. Lui aiant demandé quelle opinion ces Cabbalistes épurés avoient du Diable. Satan, me répondit-il, n'est de lui-même, ni blanc ni noir: il est à peu près la même chose que le premier Capitaine des Gardes de votre Roi, si ce Capitaine n'étoit destiné par son Prince qu'à de sanglantes exécutions. Faites réflexion, ajoûta-t-il, surtout ce qui est rapporté de Satan au commencement du Livre de Job, & après cela vous ne serez peut-être pas éloigné de mon sentiment. Satan se trouva en la presence de Dieu avec les autres Anges, & il n'est méchant que par rapport à son emploi.

Je vous avouë que cette Theologie me parut nouvelle. Mais le desir que j'avois de voir comment ce Juif s'y prendroit pour appeller son Genie, fut cause que je lui laissai dire tout ce qu'il voulut. Je le pressai donc d'en venir au point dont il est ques-

98 LETTRES CHOISIES

tion. (4) Il se tourna du côté du Levant: il fit plusieurs invocations en Langue Hébraïque, mais voyant que je riois, & que je me moquois de sa superstition il usa d'artifice. Cette terre, me dit-il, est une terre profane & maudite: mon Ange qui est tout pur & tout saint ne peut pas en approcher. Allons, allons à la terre que Dieu a donné à nos Peres, & vous y verrez descendre les Anges par la force de mes prieres. Voilà, Monsieur, jusqu'où va la folie des Juifs Cabbalistes. Je vous enverrai quelques observations sur ces rêveries, que vous ajouterez au Livre de Gerson, en forme de supplément. Il est bon de détromper une infinité de gens qui s'appliquent sérieusement à l'étude de cette Cabbale. J'ai remis votre manuscrit entre les mains de votre ami pour vous le renvoyer à la première occasion. Je suis, &c.

15 Juin 1683.

(4) Ceux qui ont traité de l'art d'invoquer les Génies, prétendent ridiculement que ces Génies sont de différens temperamens, aussi bien que les hommes; que ceux qui à leur naissance ont eu le Soleil pour dominant doivent se tourner vers le Levant quand ils invoquent leur Génie. Mais tout ce qu'on a fait sur cet Art, qui est cependant très-ancien, est rempli de choses absurdes & ridicules.

L E T T R E I X.

A M. L'ABBE' G. de la Maison & Societé
de Sorbonne.

*Jugement de diverses Editions Greques de
saint Jean Chrysostome.*

IL y a long-temps que je vous ai dit, Monsieur, qu'on étoit obligé à l'Italie des premières Editions des Livres Grecs, tant pour ce qui est des belles Lettres, que pour ce qui regarde les Ecrivains Ecclesiastiques. Jean Mathieu Gibert Evêque de Verone avoit chez lui au commencement du dernier siècle une Imprimerie où il entretenoit avec beaucoup de dépense plusieurs ouvriers à l'impression des Peres Grecs. C'est de là que sortit sous le Pontificat de Clement VII. en 1529. cette belle Edition Grecque des Homelies de saint Jean Chrysostome sur toutes les Epitres de saint Paul, & qui étoit fort souhaitée des Savans. Mais ce Prélat qui servoit si utilement le public eut le malheur de voir son Edition décriée de toutes parts avant même qu'elle eût paru dans le monde. On l'accusa auprès de sa Sainteté de n'avoir pas eu l'œil sur ceux qui avoient copié le Ms. Grec pour le donner aux Imprimeurs. Donat de Verone qui a dédié cet ouvrage à Clement assure librement, qu'il y avoit en cela plus de faute du côté des accusateurs, que de la part de ceux qui avoient pris le

soin de cette Impression: *a Perspecto opere & magnâ diligentia per singulas paginas explorato, planè compertum intellectumque est, eorum potius qui accusabant nonnullum fuisse errorem in accusando, quàm eorum qui accusarentur.*

L'Evêque Gibert touché du bruit qui s'étoit répandu fut sur le point de supprimer cette belle Edition. Il ne pouvoit nier qu'il ne s'y fût glissé un assez grand nombre de fautes, principalement dans les Homélies sur l'Epître aux Romains. Car ce fut cette première partie qui est bien moins exacte que tout le reste, laquelle donna occasion à ce bruit répandu en fort peu de temps dans toute l'Europe. Mais ayant repris courage dans la suite, il se soucia peu de ce qu'on disoit: il continua son Edition avec succès. Si on s'en rapporte à Donat qui ne peut être suspect dans cette affaire, parce qu'il n'eut aucune part à la correction, *b* comme il l'assure lui-même, toutes les fautes qu'on a reprises sont de si petite conséquence, qu'elles ne doivent point empêcher les personnes de Lettres de lire un si excellent ouvrage dans l'original, & qui est si bien imprimé. Il étoit cependant très-difficile, que l'Edition fut exacte, parce qu'on s'étoit servi d'un seul exemplaire Ms. qui étoit à demi mangé, tant il étoit vieux. La faute la plus considérable est l'omission d'une page entière dans l'Homélie XIII. sur l'Epître aux Romains.

Ce fut apparemment ce qui porta Nobilius à publier qu'on trouvoit quelquefois des pages

a Donat. Epist. ad Clem. VII.

b Donat, Ibid.

ges entieres omises dans l'édition de Verone , & que pour faire sa Version des Homelies de saint Chrysostome sur l'Epître aux Philippiens , il s'étoit principalement servi d'un Ms. de la Bibliotheque du Vatican , qui étoit plus exact & plus correct , que celui de Verone : a *Vaticanum præcipue codicem qui reliquis multò & planior & emendatior est (nam in Veronensi integræ nonnumquam paginae desunt ,) secuti sumus.* Mais je puis assurer après avoir lû toute cette Edition avec beaucoup de soin , qu'on auroit de la peine à trouver dans tout l'ouvrage un autre endroit où il manquât une page entiere. Il étoit de l'interêt de Nobilius qui travailloit alors par l'ordre de la Cour de Rome à une nouvelle Edition Grecque des Commentaires de saint Chrysostome sur les Epîtres de saint Paul , d'abaisser l'Edition de Verone pour relever davantage celle qu'il méditoit conjointement avec le Cardinal Sirlet. Cet ouvrage qui étoit digne de ces deux savans hommes n'a cependant point paru. L'on jugea apparemment après y avoir fait plus de réflexion , que les fautes de l'Edition de Verone n'étoient pas en si grand nombre , ni si importantes , qu'on dût prendre de là occasion de réimprimer un gros Ouvrage qui étoit déjà si bien imprimé. Au reste , il faut prendre garde à ne pas condamner l'Edition de Verone dans tous les endroits où elle est differente des autres Editions. Car Nobilius qui a lû plusieurs Mss. des Ouvrages de saint Chrysostome avoué qu'ils different beaucoup

E 3

entr'eux.

a Nobil. not. in Comm. Jo. Chrysi. in Epist. ad Philipp.

entr'eux. Pour ce qui est des fautes qui sont dans l'édition de Verone, elles ne peuvent être attribuées qu'à ceux qui ont copié le Mss. sur lequel elle a été faite, & aux Imprimeurs. Il n'y a pas le moindre soupçon que ceux qui nous l'ont procurée y aient changé exprès la moindre chose.

Cette belle Edition cependant fut d'abord tellement décriée, que ce mauvais bruit vint aussi-tôt en France où il y avoit alors plusieurs personnes savantes dans la Langue Greque. Germanus Brixius écrivit en 1530. à Erasme qu'il avoit appris de quelques gens venus de Verone, que Jean Mathieu Evêque de cette Ville, n'avoit rien épargné pour donner en Grec au public les Ouvrages de saint Chrysostome sur saint Paul, & que pour cela il s'étoit servi des Mss. du Cardinal Bessarion qui étoient à Venise & de plusieurs autres qu'il avoit ramassés avec soin. Il ajoûte que cet Ouvrage étoit même déjà imprimé; mais qu'ayant été trouvé plein de fautes par ceux que cet Evêque avoit chargés de le revoir, on l'avoit remis de nouveau sous la presse par son ordre & à ses dépens. C'étoit sans doute ce qu'on en disoit à Verone; mais le fait étoit un peu autrement, comme vous venez de le voir.

Erasme dans la réponse à Brixius témoigne que l'Evêque de Verone qui l'avoit honoré de quelques-unes de ses Lettres ne lui étoit pas inconnu; qu'il avoit été Dataire sous le Pape Clement VII. Il louë la générosité

rosité de ce Prélat qui emploioit son bien utilement : *Præsuli isti Veronensi benefaxint omnes superi qui de privato suo curat utilitatem publicam, suisque impensis tam insigne beneficium parat studiosis omnibus.* En effet Estienne Sabio & ses freres qui sont les Imprimeurs de cet Ouvrage assurent dans un petit Discours en Grec, qui est à la fin, qu'on en doit avoir toute l'obligation *au très-Excellent & très-Reverend Jean Mathieu Gibert Evêque de Verone*, qui en a fait toute la depense & qui n'y a rien épargné. ^b Erasme qui avoit quelques Mss. Grecs de saint Chrysostome sur saint Paul avoit aussi fait tout son possible pour engager Alde & ensuite Froben à en entreprendre une Edition Greque ; mais il ne put rien obtenir d'eux, non plus que de quelques Imprimeurs du Brabant, qui lui avoient promis d'imprimer en Grec les Homelies de ce Saint Docteur sur l'Epître aux Romains. Il n'y eut que l'Evêque de Verone qui vint à bout de cette grande entreprise par sa générosité. Il étoit persuadé qu'on ne pouvoit opposer rien de meilleur aux nouveautez de Luther, que les Commentaires de saint Paul. Ce sentiment étoit appuié des Cardinaux Contarin, Sadolet, & de plusieurs autres savans hommes d'Italie.

L'Illustre Prélat de Verone étant convaincu lui-même, que son Edition n'étoit pas exempte de défauts, la donna à revoir à des personnes habiles dans la Langue Greque, & entr'autres à un certain Moine nommé Placide.

^a Eras. Ibid. Epist. 13.

^b Eras. Ibid.

cide. J'ai un exemplaire de cette Edition de Verone où les corrections de ce Religieux sont écrites aux marges avec celles de Tuffanus qui vivoit aussi en ce temps-là. Je ne veux point d'autres preuves pour justifier l'Evêque Gibert, que ces corrections écrites à la main. Car si on excepte l'omission qui a été faite dans l'Homelie 13. sur l'Epître aux Romains, presque toutes les autres corrections ne sont d'aucune importance. La plupart même sont plutôt des diverses leçons, ou de simples conjectures, que de véritables corrections. Je vous ai parlé au long de cette première Edition Grecque des Commentaires de saint Jean Chrysostome sur saint Paul, parce qu'elle a servi de fondement aux Editions suivantes, où l'on n'a fait que la retoucher. Je puis même assurer qu'on l'a changée mal à propos en quelques endroits.

Il n'a point paru d'autre Edition Grecque de ces Commentaires jusqu'à l'année 1596. que Jérôme Commelin fameux Imprimeur en publia une nouvelle à deux colonnes, sur une desquelles est le Latin qui répond au texte Grec. Il dit dans son Avertissement, que d'abord on avoit eu dessein de suivre l'Edition Grecque de Verone; mais qu'ayant été conférée sur l'Epître aux Romains avec un Ms. de la Bibliothèque Palatine, & avec la Version Latine imprimée à Paris, cette Edition avoit été trouvée défectueuse en beaucoup d'endroits, c'est pourquoi il a rétabli ce qui y manquoit sur le Ms. Palatin, a *Deprehendimus lacunas non paucas ne-*
que

quæ exiguas quas Palatini exemplaris integritate comperta supplere officii nostri esse existimavimus. On lit en effet dans cette Edition de Heidelberg la page entière qui manque dans celle de Verone.

Savill a qui a donné plusieurs années après une belle Edition Grecque de tous les Ouvrages de saint Chrysostome a décrié fortement l'Edition de Commelin. Il prétend que ceux de Heidelberg qui ont vanté à la tête de leur Ouvrage les Mss. de la Bibliothèque Palatine & de celle d'Augsbourg, qui étoient à leur disposition, n'ont corrigé sur ces Mss. que les 13. premières Homelies sur l'Epître aux Romains; qu'à l'égard du reste, ils ont suivi exactement l'Edition de Verone, si ce n'est qu'ils en ont multiplié les fautes. Et cependant ils veulent que le Public leur soit fort obligé de ce qu'ils ont donné une Edition des Commentaires de saint Chrysostome sur saint Paul plus correcte que la première. Il est vrai que le titre de l'Edition de Heidelberg est grand & magnifique, *Græca Veronensis Editio locis quam plurimis mutila integritati restituta ope Mss. Illustrissimæ Bibliothecæ Palatinæ & Augustanæ.* Mais Commelin dans son Avertissement reconnoit lui-même, qu'il n'a conféré avec ses Mss. que l'Epître aux Romains. Il insinué que son Edition n'est pas tout-à-fait exacte, parce qu'il n'a pas eu le loisir de recueillir selon sa coutume les diverses leçons des exemplaires Mss. qu'il avoit entre les mains: ce qu'il re-

met

met à un autre temps. Il promet une nouvelle Edition plus parfaite où il devoit insérer des remarques critiques qu'il attendoit de divers lieux.

Commelin a fait si peu d'attention à ce qu'il imprimoit dans son Edition de saint Chrysostome sur saint Paul, qu'en de certains endroits de la Version Latine qui répond au Grec, il a mis aux marges des renvois à des notes qu'il n'a point imprimées. C'est ce que vous pouvez voir dans les Homelies sur l'Epître aux Philippiens. Et pour ce qui est du Texte Grec, il ne faut pas aller loin pour juger que Commelin y a conservé les fautes des Copistes & des Imprimeurs qui sont dans l'Edition de Verone. Car dès le commencement de la 15. Homelie sur l'Epître aux Romains, on lit également dans l'une & dans l'autre καὶ δὲ δῖ: au lieu de δῖ; ce qui est une faute évidente, y aiant vis à vis dans le Latin *ut oportet*. On lit aussi à la fin de l'Homelie 14. tant dans l'Edition de Heidelberg, que dans celle de Verone οὐ δυνάμεθα λάμπεσθαι: au lieu que le sens des paroles fait connoître qu'il doit y avoir λαβόντες. Ces deux exemples qui se présentent dès l'entrée sont plus que suffisans pour montrer que Commelin a imprimé fidèlement les fautes qui sont dans l'Edition Greque de Verone, si on en excepte les 13. premieres Homelies sur l'Epître aux Romains.

Le même Imprimeur nous a aussi donné en Grec & en Latin les Homelies de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu & sur S. Jean. Comme il n'y en avoit alors aucune Edition Greque, il a fait celle-ci sur des exem-

exemplaires Mss. C'est pourquoi elle est plus exacte que l'autre. Savill néanmoins qui met tout en œuvre pour faire valoir la nouvelle Edition Greque de tous les Ouvrages de saint Chrysostome n'est point encore content de cette Edition de Heidelberg : il l'a trouvée pleine de fautes aussi bien que la précédente. Il avouë cependant qu'on est fort obligé à ceux qui l'ont publiée dans un temps que nous n'avions rien en Grec de ces Homelies sur saint Mathieu & sur saint Jean, * *Innumeris scatet erroribus. Tamen gratia debetur bonis illis viris, quia & prius inedita edere voluerunt, idque libris non negligentissimè inspectis.*

Enfin les Protestans de Heidelberg ont publié les premiers en Grec les Commentaires de S. Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres. Et ainsi on leur est redevable d'une belle Edition Greque & Latine & de tout ce que nous avons de ce savant Evêque sur le Nouveau Testament. Cette Edition est encore aujourd'hui fort recherchée. Quelques-uns même la preferent à celles d'Angleterre & de Paris, qui ont aussi bien leurs défauts, que les Editions de Verone & de Heidelberg, bien qu'ils ne soient pas en si grand nombre.

Il restoit encore bien du chemin à faire pour avoir une Edition Greque de tous les Ouvrages de saint Chrysostome. Henri de Savill d'une noble famille d'Angleterre n'a rien épargné pour venir à bout de cette grande

* Savill. annot. in hom. Chrys. in Math.

de entreprise, ayant recherché des Mss. de tous côtez. Son Edition qui est toute Grecque à la reserve de quelques notes, contient huit volumes *in folio* imprimez en 1612. à Etone en Angleterre avec beaucoup de soin. Il a mis aux marges de son Texte des diverses leçons & quelquefois ses conjectures. Et il a ajoûté dans son dernier Tome des Notes qui rendent son Edition plus parfaite. Mais après tout, bien qu'elle soit exempte des fautes grossieres qui sont dans les Editions de Verone & de Heidelberg: elle n'est pas si exacte que quelques-uns le prétendent: elle peut être redressée en plusieurs endroits sur les Editions de Paris & de Commelin, & c'est ce que le P. Labbe a très-bien remarqué dans sa Dissertation sur les Ecrivains Ecclesiastiques. Savill a fait entrer dans son Edition plusieurs Pièces qui ne sont point de saint Chrysostome.

Cette Edition qui est toute Grecque, ne peut être à l'usage d'une infinité de personnes. Et c'est pour cela qu'elle n'a pas eu grand cours parmi nous, si l'on excepte quelques Savans de qui elle est fort estimée, aussi-bien que des Grecs qui admirent ce beau Recueil. L'Edition Grecque & Latine du Pere Fronton du Duc, est presque la seule qui soit recherchée. Mais comme ce savant Jesuite ne nous a donné que les six premiers Tomes, on est obligé d'avoir recours pour les autres Tomes à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin. Vous savez qu'il y a deux Editions des six Volumes du Pere Fronton, & que la premiere est la
meil-

meilleure. S'il avoit mis des Notes sur tout le Saint Chrysostome, comme il en a mis sur quelques Tomes & principalement sur le sixième, son Edition seroit encore plus estimable. Quoique les Actes qui sont dans ce sixième Tome ne soient point de ce saint Evêque, les Notes ne laissent pas d'être d'une très-grande utilité. Elles renferment une Critique judicieuse & d'excellentes recherches, tant sur les Livres Mss. que sur les imprimez. Il seroit à souhaiter que nous eussions un saint Chrysostome entier de la main de ce Jesuite. Je ne vous dirai rien d'un assez grand nombre de Livres de ce Saint Docteur qui ont été imprimez séparément en Grec, parce que cela me meneroit trop loin; outre qu'ils se trouvent la plupart réimprimez dans ces grands Recueils. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 25. Juin 1683.

LETTRE X.

AU MEME ABBE'.

Jugement des diverses Editions Latines de Saint Jean Chrysostome, & principalement de la Version d'Anianus, dont il y a un exemplaire ms. dans la Bibliothèque du Roi.

MONSIEUR,

Quoique les Editions Latines des Ouvrages
E 7 de

de S. Chrysostome soient assez connues, il y a cependant peu de personnes qui aient une connoissance exacte de la Version Latine que nous avons des Homelies de ce Pere sur l'Evangile de S. Mathieu. L'Auteur qui se nomme Anianus étoit un Diacre de Celede, Ville d'Italie détruite depuis si long-temps, qu'on ignore l'endroit où elle étoit située. Ce Diacre qui étoit du parti des Pelagiens vivoit en même temps que saint Jérôme & S. Augustin, & il s'étoit déclaré ouvertement leur ennemi par ses Ouvrages. Les disputes qui étoient alors sur les matieres de la Grace & du libre-arbitre lui donnerent occasion de mettre en Latin les Homelies de S. Chrysostome sur S. Mathieu. On ne lui attribue à la vérité ordinairement dans les Livres Imprimés, que les huit premieres Homelies; mais en lisant un exemplaire Ms. qui est dans la Bibliothèque du Roi, j'ai reconnu que les suivantes ne sont pas moins de lui que ces huit premieres.

La plûpart des Théologiens qui n'ont pas fû que le Diacre Anianus étoit Pelagien l'ont comblé de louanges. Et en effet, si l'on met à part les faux préjugés de sa Théologie & qu'on ne le considère qu'en qualité d'Interprete, il mérite d'être loué : aucun des Anciens Traducteurs Latins n'a été si exact que lui. Il s'exprime d'une maniere noble sans s'éloigner presque des propres mots de son Original. Il est étonnant que ce Diacre qui se déclare si ouvertement en faveur de sa Secte dans son Epitre Dedicatoire à Oronce Evêque Pelagien, ait été si peu connu jusqu'à ces

ces derniers temps. Il y met au nombre des Manichéens ceux qui soutenoient les sentimens de Saint Augustin sur la Grace & sur la Prédestination. Ce fut, si nous l'en croions, pour opposer à ces opinions Manichéennes, qu'il entreprit, à la sollicitation d'Oronce, de traduire ces Homelies qu'il jugeoit utiles dans un temps où l'on avoit remué des questions très-épineuses, & qui n'apportoient, selon lui, que du trouble & du scandale dans l'Eglise: *a* & hoc maxime tempore quo per occasionem quarundam nimis difficultum questionum, ædificationi morum atque Ecclesiasticæ Disciplinæ satis insolenter obstrepitur.

Si Anianus n'avoit pas eu d'autres sentimens, que ceux de saint Chrysostome, on ne pourroit pas l'accuser de Pelagianisme. Il s'agissoit d'établir le libre-arbitre sans ruiner la grace de Jesus-Christ; & c'est avec raison qu'il assure que ce savant Evêque a trouvé ce tempérament entre les deux partis opposez: *b* sic liberat, dit Anianus en parlant de saint Chrysostome, ostendit hominum voluntates, ut ad Dei tamen mandata facienda divinæ gratiæ medium ubique fateatur auxilium. Sic continuum divinæ gratiæ auxilium commendat, ut nec studia voluntatis interimat. Mais il ne garde pas assez de modération quand il confond la Doctrine de S. Augustin avec celle des Manichéens, comme si les principes de ce saint Docteur avoient détruit la liberté de l'homme. Il étoit si fort attaché à Pelage, qu'il prit sa défense dans un Livre qu'il publia contre

a Anian. epist. ad Oron.

b Ibid.

contre le Dialogue de saint Jérôme. Pour ce qui est de sa Traduction, on ne peut, ce me semble, l'accuser d'infidélité ou d'avoir altéré le sens de son Original pour l'accommoder à ses préjugés. S'il est tombé dans quelques fautes, cela lui est commun avec la plupart des Traducteurs, y en ayant peu qui en soient tout-à-fait exempts. Il est vrai qu'Erasme qui a crû cette Version peu exacte a été d'avis qu'on devoit plutôt en faire une nouvelle, que de retoucher l'ancienne. Mais son jugement n'a pas été suivi; car on s'est contenté de retoucher en quelques endroits seulement la Traduction d'Anianus, & une partie des fautes vient plutôt de la diversité des Exemplaires Grecs, que du Traducteur. C'est ce qu'on reconnoit facilement dès la première page, où il a traduit ces deux mots Grecs *δευτερον πλεον* par *secundas divitias*. ^a Erasme exagère beaucoup cette faute. *Anianus*, dit-il, *tertio statim versu pro δευτερον πλεον, id est secundarium cursum vertit secundas divitias, suspicatus πλεον esse vocem decurtatam*. ^b Il la relève encore en un autre endroit; & bien qu'elle ne soit point dans les Editions ordinaires, on ne peut douter que ce Diacre n'ait traduit de la sorte. C'est ce que j'ai vérifié sur un Ms. qui est dans la Bibliothèque du Roi.

On doit aussi rejeter sur l'exemplaire Grec dont s'est servi Anianus le mot d'*impossibilia*, qui est au commencement de l'Homélie 9. dans le Manuscrit du Roi; au lieu qu'il y

a

^a *Erasm. Epist. lib. 26. epist. ad Tunstall.*

^b *Epist. Lib. 28. epist. 4.*

2 dans les Editions communes *rem stultam*. Il aura lû sans doute *advertois* & non pas *avois*. M. Huet a rendu justice à cet ancien Interprete; car loin de le proscrire, comme a fait Erasme, il le place dans le rang des plus habiles Traducteurs, tant pour la simplicité & la pureté de ses expressions, que pour son exactitude; en sorte que S. Chrysostome n'auroit pû lui-même choisir un plus habile homme dans l'Art de traduire a *Inter præstantissimos hujus artis opifices Anianum vetustum Chrysostomi interpretem numerare soleo. Simplicitem quippe munditiis sensuum, fidem Religioni verborum ita adjunxit, ut non alium ipse, si adsit Chrysostomus, sibi interpretem deligere velit.* - Casaubon dans ses Notes sur une Epître de Saint Gregoire de Nyse, qu'il a le premier publiée en Grec & en Latin, appelle Anianus un très-ancien & très-élegant Interprete : *Antiquissimum & elegantissimum Interpretem.*

Ou n'attribuë ordinairement à ce Traducteur, que la version des huit premières Homelies de S. Chrysostome sur S. Mathieu, parce qu'on lit dans les Editions communes, *Homilia 9. Georgio Trapezuntio Interprete*, comme si en effet George de Trebizonde avoit traduit les autres. Mais le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui en contient vingt-cinq, prouve manifestement qu'Anianus n'a pas seulement retouché sa Traduction en quelques endroits, comme on le voit en conferant ce manuscrit avec les imprimés.

Nous

a Huet. de Clarif. Interpr.

Nous avons encore du même Anianus une Version Latine des sept Homelies que S. Chrysostome a composées à la louange de S. Paul. Il a dédié cet Ouvrage à Evangelus Evêque Pelagien; & dans la Lettre qu'il adresse à cet Evêque, il donne des marques de son animosité contre S. Augustin, qu'il indique sous le nom de *Traducianus*. Quelle consolation, dit-il, parlant de ces Homelies qu'il donnoit le premier en Latin, n'est-ce pas pour nous, de voir qu'un si savant & si illustre Docteur de l'Eglise Orientale établit la verité que le *Traducien* attaque, & que le bienheureux Jean appuie si fortement dans celui-ci, qu'il ne semble pas tant avoir instruit ses disciples, que nous avoir préparé des armes pour combattre l'ennemi de la vraie Foi. Il repete de plus en cet endroit ce qu'il avoit dit touchant la grace & le libre-arbitre, dans sa Lettre à Oronce.

Cassiodore fait mention d'un certain Mutianus qui avoit traduit de Grec en Latin les Homelies de S. Chrysostome sur l'Epître aux Hebreux: nous avons encore presentement cette ancienne Version qui est bien inferieure à celles d'Anianus. J'en ai vû dans la Bibliotheque du Roi un Exemplaire écrit de bonne main il y a environ 700. ans avec ce titre à la tête: *Commentum Joannis Constantinopolitani Episcopi in Epistolam Pauli ad Hebræos editum post ejus obitum à Constantino presbytero, & translatum de Græco in Latinum à Mutiano Scholastico*. M. Huet témoigne qu'il l'auroit placé parmi les plus excellens Traducteurs, s'il n'avoit inferé dans

la Version plusieurs choses qui ne sont point dans l'original de S. Chrysostome.

On avoit mis en Latin dès le temps même de S. Augustin d'autres Ouvrages de S. Chrysostome, qui étoient encore du temps de S. Isidore de Seville, & je ne doute point qu'on n'en trouvât plusieurs exemplaires dans les anciennes Bibliothèques des Monasteres, si l'on en faisoit une recherche exacte. C'est delà que nous est venue la Version Latine de l'Épître à Césaire, qu'on a imprimée depuis peu sous le nom de ce saint Evêque. On se récria fort contre cette Lettre lorsque Pierre Martyr en produisit un fragment pour combattre la Transubstantiation. M. Bigot qui l'avoit trouvée entière n'ayant fait aucune difficulté de la donner au public, on en supprima aussi-tôt l'Édition à la sollicitation de quelques (1) Theologiens de Paris. Mais on est devenu moins scrupuleux depuis ce temps-là. Car le P. Hardouin l'a fait imprimer de nouveau avec des Notes de sa façon. Il est cependant à propos que vous observiez qu'elle n'a été citée en Grec, sous le nom de S. Chrysostome, que par des Compilateurs peu exacts dans leurs citations, dont quelques-uns veulent qu'elle ait été écrite à Acacius, & non pas à Césaire.

Je n'ai rien vu de plus ancien pour ce qui regarde l'impression de ces Traductions Latines, que les Homélies sur l'Évangile de saint Jean, qui ont été imprimées à Rome séparément

(1) Je crois que ce fût le Docteur Faure qui fut cause de cette suppression, bien qu'il eût quelques liaisons d'amitié avec M. Bigot.

ment dès l'année 1470. avec ce titre qui est à la fin : *Omelia 87. B. Johannis Chrysostomi super Evangelium Joannis Romæ in S. Eusebii Monasterio scripta & diligenter correctæ anno Domini 1470. die lunæ 29. mensis Octobris.* Il y a un petit Avertissement au devant qui nous apprend que François Aretin n'est pas le seul Auteur de cette Version (1) s'étant servi d'une autre plus ancienne qui n'étoit pas exacte. Le même Aretin a aussi traduit une bonne partie de Homelies de S. Chrysostome sur l'Épître première aux Corinthiens : mais si nous nous en rapportons au Jugement d'Erasme, ce Traducteur est tombé dans des fautes grossières.

Les premiers Recueils qu'on fit des Ouvrages de ce savant Evêque étoient en partie composez de ces Traductions peu exactes, & de livres supposés. Ce qui étoit excusable dans un temps où l'étude des Belles Lettres ne faisoit que commencer en Europe. Le plus ancien de ces Recueils est celui qui fut imprimé à Basle en 1504. & qui parurent tant en Allemagne qu'à Paris. Ces premières Editions sont devenuës rares, depuis qu'on en a eu de meilleures qui les ont rendues inutiles.

Erasme qui étoit fort laborieux en publia une nouvelle en 1533. laquelle étoit plus ample que les précédentes; & où les Versions étoient

(1) Cette Version plus ancienne que celle d'Aretin est de Burgundio, qui vivoit dans le douzième siècle, & qui a aussi traduit quelques opuscules de S. Gregoire de Nyse, & le Livre de S. Jean de Damas touchant la foi orthodoxe. Burgundio a traduit aussi ce qu'on trouve de Grec dans les Pandectes de Florence.

toient un peu plus exactes. Mais après tout, son Recueil qui fut ensuite reimprimé en beaucoup de lieux n'étoit pas digne d'un homme qui s'étoit aquis une si grande réputation. Il crut qu'après avoir travaillé sur saint Jérôme & sur saint Augustin, il devoit aussi donner une nouvelle Edition des Ouvrages de saint Chrysostome. ^a J'ai entre les mains, dit-il, écrivant à Vergaras, S. Chrysostome que je dois faire imprimer l'automne prochaine, de la même manière qu'on a imprimé le S. Augustin. J'ajouteraï aux Editions précédentes plusieurs nouveaux Ouvrages qui sont, ou de ma traduction, ou de celle des autres, bien qu'il y en ait quelques-uns que je crois supposés, comme sont les Commentaires sur l'Épître aux Hebreux, sur la seconde aux Corinthiens, & sur les Actes des Apôtres. Il n'est pas besoin que je vous avertisse que cette critique est très-fausse. Je m'arrêterai seulement à la réformation qu'il fit pour ce qui est des Traductions qui entrent dans son Recueil.

Ce Critique suppose comme un fait constant, que la plupart des Versions Latines de saint Chrysostome qui avoient paru jusqu'alors, avoient été faites par des personnes qui ne savoient pas assez les deux Langues, ^b *in confesso est plerasque hujus viri (Chrysostomi) lucubrationes versas ab his qui nec Romanum sermonem nec satis Græcum calluerunt.* Écolampade avoit déjà traduit quelques Livres de ce Pere: mais depuis qu'il s'étoit jetté dans le

^a Eras. Epist. ad Joan. Vergar

^b Id. Eras. Epist. ad Germ. Brix.

le parti des Protestans, il étoit devenu si odieux, que les Imprimeurs ne voulurent plus que son nom parût dans les Ouvrages qu'ils donnoient au public; c'est ce qu'Erasme nous apprend lui-même dans une Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Germanus Brixius. Froben, dit-il, ne cherche pas tant l'érudition que la réputation; le nom de Germanus Brixius est présentement illustre & sert beaucoup pour faire vendre un livre, c'est un grand attrait quand un Auteur est agreable. Ce n'est pas qu'Ecolampade refuse de travailler; mais son nom seul à la tête d'un livre est capable d'empêcher la vente d'une bonne marchandise: *a Frobenius non tam eruditionem requirebat, quàm famam. Germani Brixii nomen jam illustre est, & librum emptori per se commendat. Magnum lenocinium est auctor graciosus: non detrectabat operam Oecolampadi; verùm hic titulus apud multos etiam à probis mercibus alienat emptorem.* Erasme néanmoins insinuë dans une autre Lettre, qu'il mettoit dans son Edition quelque chose d'Ecolampade, parce que Brixius ne lui envoioit pas assez promptement ce qu'il lui avoit promis. De plus écrivant à Tunstall sur le même sujet, il lui témoigne qu'il avoit engagé Ecolampade à retoucher ce qu'il avoit traduit, & que d'autres retoucheroient le reste; mais que pour ce qui étoit des Scholies & des Notes que le même Ecolampade avoit ajoutées aux marges, il les banniroit entierement de son Edition, où même l'on ne mettroit point

point le nom de ce Traducteur : *a Scholia illius (Oecolampadii) & annotationes marginalia rejicerentur; ne nomen quidem illius addetur.*

Brixius dont je viens de vous parler étoit d'Auxerre & Chanoine de Paris. Il avoit publié en 1527. une Traduction Latine de six Dialogues du Sacerdoce, & en 1528. une Version nouvelle du livre contre les Gentils, qui contient la Vie S. Babylas, laquelle avoit été déjà traduite par Ecolampade avec quelques autres Ouvrages de S. Chrysostome. Mais outre qu'il s'étoit déjà rendu odieux aux Catholiques, Brixius ne contribua pas peu à le décrier davantage, le faisant passer non seulement pour un méchant homme; mais aussi pour un mauvais Traducteur. Les Theologiens de Paris, qui de leur côté l'accusèrent d'avoir corrompu exprès plusieurs endroits des ouvrages de ce saint Evêque. donnerent occasion à une assemblée de Prelats & de Theologiens, où il fut arrêté qu'on ne publieroit aucun livre de Theologie, qu'il n'eût été examiné auparavant par les Docteurs que cette assemblée chargea de ce soin-là, (3) comme nous l'apprenons de Brixius qui fut obligé lui-même de faire approuver sa nouvelle Traduction par ces Docteurs.

Ce

a Id. epist. ad Tunstall.

(3) Voici les propres paroles de Brixius : *Translationem meam editurus cum essem, commodum monuit me amicus quidam nuperrimè cautum esse à Pontificibus Theologisq; nostratibus qui nunc sacro-sanctum Concilium Lutetiæ hoc nomine celebrant, ut Sacerdotum moribus consultum sit, ne quis postea liber ad sacra dogmata pertinenens exiret nisi prius ab iis Theologis quibus ea per illos provincia demandata fuisset diligenter lectus excussusque fuisset.*

Ce fut apparemment ce Decret qui fut cause qu'Erasme & Froben prirent tant de précaution pour leur nouvelle Edition de saint Chrysostome. Ils y mirent en la place de l'ancienne Version des six livres *de la dignité du Sacerdote*, celle de Brixius, & la Traduction que le même Auteur avoit faite de la Vie de saint Babylas. Quoi qu'Erasme fût persuadé qu'Aretin n'étoit pas un bon Traducteur, il ne laissa pas de mettre dans son Recueil la Traduction que cet Auteur avoit faite de quelques Homelies sur l'Epître 1. aux Corinthiens, & ayant reçu d'Angleterre toutes ces Homelies en Grec, il donna le reste à traduire à Simon Grynæus qui étoit alors à Basle. Erasme mit lui-même en Latin les huit premières Homelies sur l'Epître deuxième aux Corinthiens, bien qu'il ne crût pas qu'elles fussent de saint Chrysostome, & il fit traduire le reste par d'autres.

Il étoit difficile qu'un Ouvrage où tant de personnes différentes avoient travaillé, chacun à sa manière, & même avec précipitation, fut exact. Mais le nom d'Erasme imposoit à bien des gens qui le croioient fort habile dans la Langue Grecque. Cependant, si nous nous en rapportons (4) à Castellan Grand Aumônier de France & qui étoit très-savant dans
cette

(4) Lisez la Vie de Castellan que M. Baluze a fait imprimer chez Muguet : elle contient des choses fort curieuses. Il avoit demeuré chés Froben à Bâle avec Erasme. Les Imprimeurs de ce temps-là n'étoient pas de la trempe de ceux d'aujourd'hui. Ils n'épargnoient rien pour rendre leurs ouvrages parfaits, au lieu que la plupart de ceux d'aujourd'hui n'ont aucune littérature. Ce sont des Marchands qui ne regardent que leur propre intérêt, & nullement l'utilité publique.

cette Langue , il n'en avoit qu'une connoissance médiocre. Castellan en jugeoit par l'expérience qu'il en avoit eue dans le tems qu'il demeuroit avec lui. Aussi l'Abbé de Billy a-t-il relevé un grand nombre de fautes où ce Critique est tombé dans sa Traduction de saint Chrysostome. Il en compte plus de cent cinquante dans la seule Version des huit Homelies dont nous venons de parler , & il s'étonne de ce que Philippe Montanus qui a retouché exprès la Traduction d'Erasme, l'a corrigée en si peu d'endroits. De Billy n'a pas eu meilleure opinion de la Traduction du Commentaire de saint Chrysostome sur les Actes des Apôtres. Il y avoit remarqué un si grand nombre de fautes en la conferant avec l'original Grec , qu'il auroit pû, dit-il, en faire un volume entier : ** tot Interpretum errata deprehendi ; ut si ea hic adscribere atque emendare aggrediar , non unius voluminis futura sit.* Il se contente d'examiner en particulier les quatre premières Homelies qu'Erasme avoit mises en Latin , & montre évidemment que ce Critique s'est trompé en plusieurs endroits , dont il y en a quelques-uns qui sont importants.

On publia à Basle en 1536. une Edition Latine des Homelies de saint Chrysostome où l'on trouve la Version que Muscule avoit faite des seize premières. Mais, comme le nom de Musculus n'étoit pas moins odieux que celui d'Ecolampade , & que sa Version même n'étoit pas exacte, on mit dans la suite

* Bill. Observat. Sacr. Lib. I. c. 24.
Tom. I. F

en sa place celle de Germanus Brixius. J'ai lu une Edition Latine de Paris en 1545. des Homelies de saint Chrysostome sur saint Paul, où il y en a plusieurs qui sont de la main de Musculus. On s'est contenté de les retoucher en y laissant un assez grand nombre de fautes.

Je ne vous dirai rien de quelques autres Editions Latines des Ouvrages de ce saint Evêque, qui ont toutes des défauts considérables. J'ajouterai seulement, que les Papes, qui craignoient que les Versions & les Scholies des Protestans ne fussent infectées d'erreurs qui pussent nuire à la Religion, donnerent ordre à quelques Cardinaux de revoir toutes ces Editions & d'en donner de plus correctes. C'est ce que nous apprenons de Nobilius qui fut nommé par Gregoire XIII. pour conférer ensemble les differens exemplaires des Ouvrages des Peres, & pour marquer en les examinant avec soin ce qu'il y trouveroit d'alteré ou de mal traduit, & les méchantes Scholies qu'on y auroit inserées.

On avoit alors dessein à Rome de donner au public de nouvelles Editions des Peres, que les Catholiques pussent lire sûrement. Ce fut dans cette vûë que les Cardinaux assembles par l'ordre du Pape; chargerent Nobilius de revoir les Ouvrages de S. Chrysostome : ce qu'il fit, se servant pour cela de l'Edition Latine de Paris en 1556. qui est en cinq volumes. Il avouë qu'il y en a de plus nouvelles, mais il ajoute en même temps qu'elles ne sont pas plus amples. Il en fit une Critique où il distingue les Livres qui

qui sont de ce Pere, de ceux qui n'en sont point. De plus à l'égard de ceux qui sont véritablement de saint Chrysostome, il juge qu'ils ont été corrompus exprès en de certains endroits par les Hérétiques qui les ont traduits; que néanmoins la plupart des fautes viennent de l'ignorance des Traducteurs. Il prétend aussi que les exemplaires Grecs sur lesquels les Versions ont été faites étoient souvent défectueux, en sorte qu'il étoit nécessaire de rétablir ces Versions sur de bons Mss. principalement sur ceux du Vatican & sur ceux qui avoient été corrigez par le Cardinal Sirlet. Vous trouverez ces réflexions de Nobilius écrites plus au long dans la Lettre au Pape Gregoire XIII. qui est au devant de sa Traduction des Homelies sur l'Epître aux Philippiens.

Il dit, parlant à ce même Pape, qu'il avoit lu exactement les Ouvrages de ce saint Docteur : qu'il avoit marqué avec soin tout ce qui lui sembloit hérétique ou absurde; qu'il avoit donné ses observations au Cardinal Sirlet & au Maître du sacré Palais, qui jugeoient qu'on pouvoit les rendre publiques en attendant qu'on publiât à Rome une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de saint Chrysostome. En effet les Observations de Nobilius furent imprimées à Rome en 1578. avec sa nouvelle Traduction des Homelies sur l'Epître aux Philippiens. Il y remarque d'abord les fautes de Musculus: mais comme nous avons presentement des Traductions Latines plus exactes, & même tout saint Chrysostome en Grec, sur lequel on peut corriger les autres

fautes, une bonne partie des Remarques critiques de Nobilius est devenuë inutile. Ceux qui auront la curiosité de les lire doivent consulter le Tome 4. de la belle Edition Latine de Nivelles où elles ont été inserées.

Il est surprenant que le Cardinal Bellarmin dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques ne se soit point servi de cette Edition qui est la plus exacte de toutes; mais d'une autre, comme il le témoigne lui-même, qui avoit été publiée à Venise en 1574. Celle de Nivelles qui ne parut qu'en 1588. est non seulement recommandable à cause de l'exactitude de l'Imprimeur; mais aussi parce qu'on y a ajoûté de nouvelles Pieces & des Notes, & qu'on y a aussi retouché les Versions en beaucoup d'endroits. Nivelles explique dans son Epitre dédicatoire au Cardinal Pellevé Archevêque de Sens, écrite en 1581. les avantages de sa nouvelle Edition sur les précédentes. Il y fait mention en particulier des obligations qu'il avoit à Jaques de Billy qui avoit consulté les Mss. Grecs de la Bibliothèque du Roi. Mais comme depuis ce temps-là le Pere Fronton du Duc a travaillé fort utilement sur saint Chrysostome, la meilleure Edition Latine de ce Pere est celle qui a été publiée à Paris en 1613. avec les corrections de ce savant Jésuite. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai à vous dire sur les diverses Editions, soit Grecques, soit Latines, de saint Jean Chrysostome. Il faut cependant que vous joigniez à cela les Commentaires de ce savant & éloquent Evêque sur le Prophète Jeremie, qui ne se trouvent que

DE MONSIEUR SIMON. 125

que dans les Commentaires de Michel Ghillerus sur ce Prophète, imprimés à Lyon en 1623. Je suis, &c.

A Paris 15. Juillet 1683.

LETTRE XI.

AU MEME ABBE'.

Eloge de Mathieu Gibert Evêque de Verone. Ses rares qualitez.

MONSIEUR,

Vous avez raison de vouloir connoître plus en particulier le celebre Evêque de Verone. Gibert étoit d'une famille noble de Genes du même nom. Il fut sous le Pape Leon X. Secrétaire du Cardinal Jule de Medici, qui étoit chargé des principales affaires du S. Siege. Celui-ci étant parvenu à la Papauté sous le nom de Clement VII. fit Mathieu Gibert son Dataire, & il lui donna ensuite l'Evêché de Verone, se servant néanmoins toujours de lui comme de son Secrétaire. Il mourut simple Evêque de Verone, le 10. Décembre l'an 1543. regretté de tous les gens de bien. Vous trouverez son Eloge dans l'Italie sacrée d'Ughelle. Ruscelli dans un excellent Recueil de Lettres qu'il a publié sous le titres de *Lettere di Principi*, en rapporte plusieurs écrites par Gibert qui signe, *Gio. Matteo Giberto Datario*. Il a fait sur Gibert une note particuliere où il le propose

aux autres Evêques comme un exemple de vertu, & comme un modele sur lequel ils doivent regler toutes leurs actions. Ce Recueil de Rufcelli étant très-rare, je vous rapporte ici les propres termes de la note qui est ajoûtée à la Lettre que Gibert écrivit en 1521. à Don Lorenzo Emmanuel: *mori l'anno 1543. a 30. di Decembre havendo lasciato grandissimo desiderio di se à tutta questa nobile Città (Verona) per la singolar sua bontà & virtù, & con l'essempio suo monstrato à gli altri Vescovi quale esser dovea la vera & degna vita Episcopale.*

Entre les Lettres de Sadolet j'en trouve deux que cet illustre Cardinal a écrites à l'Evêque de Verone. Dans la premiere qui est de l'année 1531. il le louë du soin qu'il prend de faire imprimer à ses dépens de si excellens Livres Grecs, & qui sont si utiles pour l'intelligence de l'Ecriture. *Ego, dit Sadolet, iis proximis mensibus audivi impressos esse tuâ impensâ & opera optimos Auctores Græcos, quorum in sacris litteris interpretandis egregia doctrina est.*

Dans l'autre Lettre qui est datée du 7. de Mai, de l'année 1532. il remercie Gibert de ce qu'il lui avoit envoié le livre de S. Jean de Damas de *Fide Orthodoxâ*, imprimé en Grec, Euthymius, (*Oecumenius*) & les Commentaires de S. Jean Chrysostome en la même Langue. Il lui rend graces principalement de ce dernier Ouvrage, parce qu'il travailloit alors à son Commentaire sur l'Epitre aux Romains. Sadolet regardoit S. Chrysostome comme un excellent maître de qui il devoit

ap-

apprendre le véritable sens des paroles de ce S. Docteur: *Quid enim mihi accidere potuit optatius, & rationibus meis magis accommodatum, quàm cum in eadem me exercueram palæstrâ in quâ tantus vir tantoperè insudavit, habere me eum & monitorem & magistrum, cujus doctrinæ & autoritatis neminem possit pœnitere.*

Je ne vous dis rien d'une troisième Lettre sans date que Sadolet écrivit à l'Evêque de Verone, où il lui marque l'estime que le Cardinal Polus avoit pour lui. En un mot Gibert étoit fort considéré de tout ce qu'il y avoit alors de personnes savantes & illustres. Il fit revivre dans toute l'Europe la doctrine des Peres Grecs, qui vinrent fort à propos pour bannir de l'Allemagne les opinions Mahometanes que Luther y avoit introduites. Son travail auroit eu encore un plus grand succès s'il avoit ajouté des Versions Latines aux Ecrivains Grecs qu'il publioit. Je suis M. &c.

A Paris 17. Juillet 1683.

LETTRE XII.

AU MEME ABBE'.

Réflexions sur Origene & sur les différentes Editions de ses Ouvrages.

MONSIEUR,

L'Estime que vous faites des Ouvrages
F 4 d'Ori-

d'Origene, est une marque de votre bon goût. Car quoi qu'ils soient remplis de digressions inutiles, & que l'Auteur dise souvent tout ce qui lui vient dans l'esprit, ils renferment un fond inépuisable d'érudition. Nous apprenons de Theodore Gaza^a, que le Pape Nicolas V. envoya exprès un homme à Constantinople, pour en rapporter les Livres qu'il a écrits contre Celse, & qu'aussitôt qu'il les eut reçûs, il promit une bonne récompense à celui qui les traduiroit en Latin. Mais ce Pape étant mort ils ne furent imprimés à Rome en Latin seulement, qu'en 1581. sous le Pontificat de Sixte IV. Gaza qui n'attendoit pas la même récompense de Sixte que de son Prédecesseur, engagea Christophle Persona Prieur de S. Balbine à les mettre en Latin; & nous n'en avons point eu d'autre Version jusqu'à ce que Hoeschelius les ait publiés en Grec & en Latin à Augsbourg sur d'autres Mss. Grecs qu'il avoit trouvés dans les Bibliothèques d'Allemagne. Enfin Spencerus Protestant Anglois en a donné une fort belle Edition à Cambrige en 1658. qui n'est point différente de celle d'Augsbourg, parce qu'il n'a eu aucuns Mss. Grecs. Il s'est contenté de retoucher la Version en quelques endroits, & d'y ajouter de nouvelles Notes.

Jaques Merlin Theologien de Paris de la Maison de Navarre est le premier qui ait fait un Recueil des Ouvrages d'Origene en Latin. Il a été imprimé à Paris en 1512. avec le Privilege du Roi Louis XII. Mais

nonob-

^a Theod. Gaz. Epist. ad Christoph. Person.

nonobstant ce Privilege qui ne fut accordé que pour trois ans, & qu'on eut soin de joindre à l'Ouvrage; plusieurs Docteurs, à la tête desquels étoit Noël Beda leur Syndic, s'opposèrent fortement à cette Edition. Ce n'est pas qu'ils accusassent leur Confrere de n'avoir pas été exact dans la publication des Pieces qu'il venoit de donner. Car son exactitude va quelquefois jusqu'à conserver les barbarismes & les solecismes qui étoient dans ses Mss. Mais ils ne pouvoient souffrir que Merlin eût pris le parti d'Origene contre le Pape Gelase & saint Jerôme, qui l'avoient condamné. Cette dispute fit tant d'éclat qu'ils porterent leurs plaintes jusqu'au Conseil du Roi, où ils n'oublierent rien pour diffamer la personne d'Origene & ses Ouvrages. Merlin parle au long de cette opposition dans son Epitre dédicatoire à Michel Boudet Evêque de Langres.

C'étoit fait d'Origene s'il n'eût trouvé de puissans défenseurs auprès du Roi, & entr'autres Guillaume Parvi son Confesseur de l'Ordre de saint Dominique, qui lui en presenta un Exemplaire imprimé sur de beaux parchemins, & qu'on conserve encore aujourd'hui dans la Bibliotheque du Roi avec ces paroles écrites & signées de la main de ce Religieux: *Frater Guillelmus Parvy Ordinis Prædicatorum sacræ Theologiæ humilis Professor, atque Christianissimi Francorum Regis Ludovici XII. indignus Confessor hoc volumen Origenis cum reliquis formis imprimi fecit, eademque Christianæ Majestati præsentavit anno Domini 1513. die 8. Aprilis.*

Les disputes cependant ne finirent pas si-tôt. Car Merlin fut obligé de publier en 1522. une nouvelle Apologie pour mettre à couvert son Edition d'Origene. M. Huet qui en a rapporté quelques extraits, en parle comme d'une Piece peu exacte & remplie de sophismes. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans le dernier siècle, même avant la naissance des Protestans, on étoit fort prévenu contre Origene. Le celebre Jean Pic Comte de la Mirandole aiant soutenu dans ses fameuses Conclusions, qu'il étoit plus raisonnable de croire Origene sauvé, que de le croire damné, il s'éleva là-dessus contre lui une multitude de Théologiens qui condamnèrent sa proposition, *comme temeraire, sentant l'hérésie & opposée à la décision de l'Eglise Universelle.* Ce qui obligea ce jeune Prince à publier une vigoureuse Apologie pour sa défense. Et comme on l'avoit principalement combattu par l'autorité de saint Jérôme, il répond hardiment, que ce Pere n'étoit pas plus croiable sur le fait d'Origene, que sur ce qu'il a écrit contre saint Ambroise, contre S. Basile & S. Augustin. Il fait tout son possible pour tirer le bon Origene hors de l'enfer, où les Théologiens l'avoient placé avec les Hérétiques. Il ne se contente pas de dire, que l'Eglise n'a rien arrêté touchant son salut; il ajoute de plus, que quand même elle l'auroit fait, il n'y auroit aucune obligation de la croire sur ce point qui ne pouvoit être un article de foi, & il s'appuie sur l'autorité de S. Thomas.

Le second Recueil des Ouvrages d'Origene en Latin est d'Erasme. Il n'a paru qu'en

1536. à Bâle un an après la mort de ce savant Homme. B. Rhenanus qui a mis à la tête de cette Edition une Epître adressée à Herman Archevêque de Cologne, dit que S. Augustin a souhaité de voir les Ouvrages de ce grand Homme traduits en Latin; que Victorin & S. Hilaire en ont inferé des pages entieres dans leurs Livres. Il pouvoit encore ajouter S. Ambroise, & S. Jérôme même qui compilent souvent Origene. S. Chrysostome & tout ce qu'il y a eu d'habiles Commentateurs de l'Ecriture parmi les Grecs, lui sont redevables d'une infinité de belles remarques. Aussi doit-il être regardé comme leur maître. C'est pourquoi il est d'un très-grand usage pour bien entendre les Ecrivains Grecs qui ont vécu après lui. Luther ce grand Reformateur ne le peut souffrir, parce qu'il le trouvoit trop contraire à ses nouveautez. Beze un des premiers Heros des Calvinistes s'emporte avec excès contre lui dans ses Notes sur le Nouveau Testament. Mais il a été d'un merveilleux secours à Erasme pour composer la Dissertation sur le libre-arbitre, qu'il a opposée au premier, & qui est un des meilleurs Ouvrages de ce Critique.

Il seroit inutile de m'arrêter sur cette Edition d'Erasme, que Simon Grynæus fit réimprimer à Basle en 1571. parce que Genebrard en a publié depuis une nouvelle qui est plus ample & plus exacte. Celui-ci n'a aussi rien oublié pour justifier Origene & le mettre à couvert des reproches qu'on lui faisoit; mais il s'en est acquité d'une maniere plus judicieuse que Merlin. Il tâche d'excuser ses al-

legories trop fréquentes, reconnoissant néanmoins qu'il les a quelquefois poussées trop loin. Il défend même cette grande abondance de paroles qui sont répandues dans les Ecrits d'Origene, par l'exemple de Saint Augustin qui n'a pas été exempt de ce défaut, & dont les livres ont été cependant toujours estimez. Enfin, si le même Origene se jette quelquefois dans de grandes extrémités, Genebrard assure que cela lui est commun avec les anciens Docteurs de l'Eglise qui ont été portez à ces extrémités par l'ardeur de leur zele dans les disputes qu'ils ont eues contre les Heretiques, & il apporte encore pour exemple S. Augustin qui, aiant eu à combattre les Pelagiens, ne parle pas toujours assez favorablement du Libre-arbitre que ceux-ci avoient trop élevé: * *Augustinus fuit interdum iniquior libero arbitrio, quod Pelagianos haberet in procinctu, nihil aliud extollentes quam vires arbitrii.*

Enfin Genebrard qui vouloit éloigner d'Origene ce grand nombre d'erreurs qu'on lui attribue, en rejette une bonne partie sur ceux qui avoient falsifié ses Livres. D'où il prend occasion de traiter de faussaires ceux de Geneve qui ne font, selon lui, aucun scrupule de falsifier les livres qu'ils impriment. Il marque en particulier les Lieux Theologiques de Melanchthon, d'où ils ont retranché deux Sacremens, savoir la Penitence & l'Ordre dans la Version Françoisse qu'ils en ont publiée. Il prétend aussi qu'ils ont alteré dans les Commentaires de Bucer sur le ch. VI. de

S.

Genebr. Epist. ad Cor. IX.

S. Jean & sur le XXVI. de S. Mathieu des passages formels qui regardent l'Eucharistie & dans lesquels il abjuroit l'erreur des Sacramentaires. Si cela est, on ne doit pas être surpris qu'on ait si fort défiguré les Ouvrages d'Origene dans des temps où les Copistes prenoient de grandes licences.

Au reste ce Recueil de Genebrard doit être préféré à celui d'Erasme, non seulement parce qu'il est plus ample, mais aussi à cause d'un discours qui est au commencement où il a fait la Vie d'Origene & la critique de ses Livres, distinguant les veritables, de ceux qui ont été supposés. Il est vrai qu'Erasme avoit déjà fait quelque chose de semblable à l'entrée de son Edition; mais il s'en est acquitté d'une maniere pitoiable. Genebrard cependant s'est trompé lorsqu'il a assuré que l'Exemplaire Ms. sur lequel Perionius a traduit le Commentaire d'Origene sur l'Evangile de S. Jean est très-ancien; ce n'est au contraire qu'une copie en papier très-nouvelle & qui a été prise apparemment de quelque autre copie d'Italie qui n'étoit guère plus ancienne.

Ceux qui veulent s'instruire à fond des Ouvrages d'Origene doivent avoir recours aux Differtations que M. Huet a mises à la tête de son Edition. Il est le premier qui ait publié en Grec les Commentaires de ce grand homme sur saint Jean & sur saint Matthieu, auxquels il a joint plusieurs autres Pieces; mais qui avoient été déjà données en Grec & en Latin. Il auroit été à souhaiter qu'il eût fait une Traduction nouvelle du Commentaire sur saint Jean; car la Version

de Ferrarius qu'il a préférée à celle de Perionius est souvent obscure, & elle ne représente pas même toujours fidèlement les paroles de l'original. M. Huet qui a reconnu lui-même ce défaut qui est considérable, témoigne qu'il y remédie en partie dans ses Notes, & qu'il laisse à ses Lecteurs le soin de la corriger plus exactement.

Il reste donc encore quelque chose à faire pour avoir une bonne Edition des Ouvrages d'Origene: & pour cela il seroit à propos de revoir les Traductions sur le Grec, dont une bonne partie se trouve dans la Bibliothèque du Roi. Je pourrois vous marquer un grand nombre d'exemples où les Traducteurs ont très-mal exprimé le sens de l'Auteur; mais comme vous avez une connoissance exacte de la Langue Grecque, il suffit que je vous en avertisse en général.

On ne peut louer assez M. Huet de nous avoir donné le Grec d'Origene, comme il l'a trouvé dans ses Mss. au lieu que Ferrarius qui fait profession à la fin de sa Traduction d'avoir rendu son Auteur avec toute la fidélité possible, en a cependant retranché un endroit qui paroît favoriser les Ariens; à moins qu'on ne dise qu'il n'étoit point dans son exemplaire. La fidélité de M. Huet se voit encore dans la remarque qu'il a faite sur un passage du Commentaire sur S. Matthieu, où Origene semble appuyer le sentiment des Calvinistes touchant l'Eucharistie. Cet Illustre Ecrivain condamne librement Sixte de Sienne qui a accusé les Héré-

tiques d'avoir corrompu cet endroit. Genebrard & le Cardinal du Perron ont prétendu qu'Erasme l'avoit altéré dans sa Version. Il leur oppose judicieusement les Mss. Grecs, où il se trouve de la même manière qu'il a été traduit par Erasme qui nous a donné le premier en Latin cet endroit du Commentaire d'Origene sur S. Matthieu, dont il avoit trouvé un fragment en Grec. Il fut soupçonné d'avoir suivi un Texte corrompu : c'est pourquoi il dit dans une de ses Lettres à Tunstall : j'ai traduit fidèlement le fragment d'Origene, & quand il y auroit quelque faute dans l'Original, il n'y auroit aucun danger pour la Religion, puisque personne ne lit aujourd'hui ce Pere, comme un Auteur d'où l'on puisse établir les Dogmes de la Foi, ses erreurs ayant été publiées depuis long-temps : *a Origenianum fragmentum bona fide reddidi, in quo etiam si quid fuisset erroris, nihil erat periculi cum nullus hodie legat illum ut dogmatisten, jam olim proditis hominis erroribus.*

Au reste personne n'a défendu Origene avec plus de zele, que le Pere Halloix *b* dans un Livre qui a pour titre *Origenes defensus*. Mais ce Jesuite n'est pas assez modéré dans sa critique, où il avance bien des faits qu'il n'appuie sur aucunes preuves. S'il trouve saint Epiphane opposé à ses sentimens, il dit librement que l'histoire des Hérésies, telle que nous l'avons presentement, n'est point de ce Pere, ayant été interpolée par ses Disciples qui ont ajoûté plusieurs choses

a Erasme, Epist. l. 26, Epist. 85. b Halloix, Orig. defens. l. 1.

choses absurdes & contraires à la vérité : Mais il étoit aisé de juger que S. Epiphane qui ne s'est pas assés appliqué à discerner les Actes faux d'avec les véritables, a fait un Recueil peu exact. Halloix ne garde pas plus de modération à l'égard de saint Augustin. Il prétend que ce S. Docteur, n'ayant pu lire ni examiner les Livres d'Origene qui étoient écrits en Grec, a été obligé de s'en rapporter au jugement des autres, & principalement à celui de Theophile Patriarche d'Alexandrie ennemi déclaré du même Origene.

Sixte de Siennie est bien plus judicieux dans l'éloge qu'il a fait de ce grand homme, où il éclaire en même-temps plusieurs difficultez de ses Ouvrages. Je ne doute point qu'il n'eût devant les yeux les Commentaires d'Origene, quand il a observé avec tant de sagesse l'utilité du sens mystique. Cette sorte d'exposition, dit Sixte, est très-nécessaire pour connoître & conserver la sincerité de la doctrine du Nouveau Testament, qui sera infectée du Judaïsme, si l'on s'attache toujours au sens purement littéral, sur tout dans les Livres du Vieux Testament. Il faudra rétablir la Circoncision, les Sacrifices & les autres Cérémonies des Juifs. * On ne pourra aussi presque répondre sans le secours du sens Mystique aux ennemis de la Loi & des Prophètes, lorsqu'ils demanderont pourquoi Dieu a donné autrefois aux hommes des Loix si absurdes, comme de couper le prépuce, de tuer un Agneau, de sacrifier un

Tau

Taureau, & enfin il conclut, que si l'on ne reçoit les Interprétations Mystiques dans ces sortes de sacrifices charnels, les Loix des Atheniens & des Lacedemoniens paroîtront plus raisonnables, que celles des Juifs : *in carnalibus ergo sacrificiis, nisi mysticum sensum & explanationem recipimus, videbuntur magis rationabiles Gentilium leges vel Atheniensium, vel Lacedemoniorum.* En effet c'est principalement dans les interpretations mystiques & allegoriques des Peres, qu'on trouve la Theologie des Chrétiens.

J'ai souhaitté long-temps que quelque homme habile non seulement dans la Langue Grecque ; mais aussi dans la Philosophie & dans la Theologie des Anciens, voulût entreprendre une Edition nouvelle de tous les Ouvrages d'Origene. Daillé dans un Livre qu'il semble n'avoir composé que pour décrier l'autorité des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, avouë que si les Ouvrages de ce grand homme étoient venus jusqu'à nous, il nous auroit donné lui seul plus de lumière sur l'ancienne Theologie, que tous les autres Peres joints ensemble, & qu'on pourroit même faire plus de fond sur lui, que sur aucun autre : *Ex Origene uno, si salvus perdurasset, plus lucis nobis accederet quàm ex reliquis aliis, & à quo forsan potius quàm à ceteris omnibus in quo acquiesceremus.* Il faudroit faire entrer dans ce Recueil, outre les petits Ouvrages qui ont été imprimez separement, le Grec du Commentaire sur Job qui a été publié en Latin seulement de la Version de Perionius. Car quoique ce Commentaire
ne

ne soit point d'Origene, c'est une piece ancienne laquelle merite d'être lûë. L'Abbé de Billi qui en connoissoit le prix, a corrigé en un infinité d'endroits la Traduction Latine sur l'exemplaire Grec qui se trouve dans la Bibliotheque du Roi avec le nom d'Origene au commencement, & on lit à la fin τέλος τῆς Ὁριγένους ἐξηγήσεως, *fin de l'exposition d'Origene*. Ce qui fait juger que ce n'est pas une simple chaîne. Je finis ici ma Lettre que j'aurois fait plus courte, si j'avois eu un peu plus de temps. Mais vous m'avez pressé de vous écrire mon sentiment sur les Livres d'Origene & principalement sur les différentes Editions qui en ont été publiées. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris 20. Juillet 1683.

LETTRE XIII.

AU MEME ABBÉ.

Differentes Editions des Commentaires de Bucer sur le nouveau Testament. On accuse ceux de Geneve de les avoir corrompus.

CE n'est pas seulement Genebrard, Monsieur, qui accuse ceux de Geneve d'avoir corrompu les Commentaires de Martin Bucer sur les Evangiles. Grotius assure qu'ils en ont ôté une Preface qui étoit dans les pre-

premieres Editions. Mais comme ce favant Homme se trompe souvent dans les faits qu'il rapporte, je n'ai rien oublié pour verifier celui-ci qui m'a paru de quelque importance. Je croïois d'abord trouver toutes ces Editions dans la Bibliotheque du Roi, qui contient un bien plus grand nombre de Théologiens Protestans, que de Théologiens Catholiques : mais il n'y a dans cette Bibliotheque que l'Edition de Robert Etienne, qui est celle qu'on croit avoir été altérée. Comme je n'avois plus aucune esperance de contenter ma curiosité sur ce sujet, je me suis avisé que ces differentes Editions pourroient être dans la Bibliotheque des Jesuites, parce que Maldonat qui étoit habile dans la controverse avoit lû les Ouvrages des premiers Protestans, & sur tout, ceux de Bucer dont il a emprunté beaucoup de choses dans son Commentaire sur les Evangiles. Et en effet, je ne me suis point trompé.

Bucer a fait imprimer pour la premiere fois son Commentaire sur les Evangiles à Strasbourg in octavo en 1527. avec ce titre : *Enarrationes in Evangelia Matthæi, Marci & Luca libri duo. Loci communes sincerioris Theologiæ supra centum ad simplicitatem Scripturarum fidem citra ullius insectationem aut criminationem excussi per Martinum Bucerum, Argentorati anno 1527.* Cette premiere Edition est à la verité differente des deux dernieres, mais cette difference semble venir plutôt de l'Auteur, qui a lui-même retouché ses Ouvrages, que de ceux qui ont pris le soin de les faire reimprimer.

mer. Je vous avoue que je n'ai point lû dans les Editions de Basle & d'Etienne une Epître que ce Commentateur a mise à la tête de sa premiere Edition, & qui est écrite aux Senateurs de Strasbourg, auxquels il dedie son Ouvrage. Il se peut faire que ceux de Geneve n'aient retranché de leur Edition cette Epître ou Préface, que parce que la derniere Edition de Bucer est dédiée à Fox Evêque Anglois. Quoiqu'il en soit, je ne voudrois pas traiter de fausses ceux de Geneve, pour ce seul changement qui est assés ordinaire à ceux qui publient de nouvelles Editions d'un Livre.

L'Auteur dans sa Lettre aux Senateurs de Strasbourg déclare ce qui lui a donné occasion de composer son Commentaire, & quelle methode il a suivie. Il dit que Capito & lui aiant été chargez par ces Senateurs de faire des leçons sur l'Ecriture Sainte, les Livres du Nouveau Testament lui étoient échus, & à Capito ceux de l'Ancien. De tous les anciens Commentateurs il ne louë que saint Chrysostome, parce qu'il s'est appliqué au sens litteral; & à l'égard des nouveaux, il assure qu'il n'a rien trouvé de plus exact, que les Paraphrases d'Erasme sur les Evangiles: * *à recentioribus nihil certius & absolutius Paraphrasibus Erasmi Roterodami scriptum.* Mais la doctrine de ce Critique, qui fait principalement profession de s'attacher aux Peres Grecs, est bien éloignée de celle de Bucer & des Docteurs de Geneve.

Bucer

* Buc. *Epist. ad Senat. Argent. an. 1527. 15. April.*

Bucer est loüable de ce qu'il s'est proposé uniquement de donner le sens littéral. *Id in primis*, dit-il, *conatus sum, ut germanum omnibus sensum darem*. Mais il ne devoit pas sous ce prétexte déclamer si fortement contre le sens allegorique. Car il y a de certaines allegories très-utiles pour l'explication des mysteres de la Religion. Il est obligé lui-même de reconnoître que les allegories de saint Paul dans son Epitre aux Galates sont fondées sur une histoire certaine de l'Ecriture, & sur des préjugés veritables de la Religion. Il ne faut donc pas rejeter absolument toutes les allegories des premiers Ecrivains Ecclesiastiques, parce qu'il y en a un grand nombre qui peuvent servir d'instruction aux fideles; outre que ce seroit condamner mal à propos un usage qui a passé de la Synagogue dans les assemblées des Chrétiens. Il seroit à la vérité à desirer que ceux qui expliquent l'Ecriture, ne debitassent point leurs imaginations, au lieu de la Parole de Dieu, & c'est ce que Bucer fait entendre à ceux de Strasbourg, lorsqu'il leur represente de certaines allegories qu'on pourroit aussi bien appliquer à Homere, à Virgile & aux autres Poëtes, qu'aux Ecrivains Sacrez. Luther s'étoit servi avant lui de ce prétexte, pour faire entendre à ceux de sa Secte qu'il ne leur annonçoit que la pure Parole de Dieu, & non pas ses visions. Mais le peu d'uniformité qui se trouva dans les interpretations de ces premiers Reformateurs, fit connoître aux plus sages, que ce n'étoit pas la pure Paro-

le de Dieu qu'ils annonçoient. Et en effet on s'instruit souvent mieux des mysteres de la Religion dans de certaines explications allegoriques des Peres, que dans ces Commentateurs qui font profession de ne s'éloigner jamais du sens litteral.

Le même Bucer publia dans la même Ville de Strasbourg en 1530. une seconde Edition de son Commentaire sur les Evangelies avec le même titre qui étoit dans la premiere, à la réserve de ces mots, *recognita nuper & locis compluribus aucta*, qui marquent seulement que cette seconde Edition est plus exacte & plus ample que la précédente. Comme il avoit encore devant les yeux ce qui s'étoit passé dans la Conference de Marpurg, où il avoit travaillé inutilement à la conciliation des Lutheriens & des Zuingliens, il adresse sa nouvelle Edition à ceux de l'Academie de Marpurg; & dans la Lettre qu'il écrivit, il parle de l'unité de sentimens qui doit être dans l'Eglise. Il leur explique en peu de mots l'utilité de cette seconde Edition. Je m'y suis, dit-il, plus étendu sur de certains endroits. J'ai aussi ajoûté de nouveaux Traitez pour ce qui regarde les Lieux communs de Théologie. J'en ai de plus corrigé quelques-uns, principalement ceux où j'explique les passages des Prophètes, que les Evangelistes ont rapportez: ** quædam auctiora & confirmatiora reddidi, nonnullos quoque novos de aliquot communibus locis Tractatus adjeci, paucula etiam emendavi,*

* Bucer, Epist. ad Academ. Marpurg.

davi , præcipuè in explicationibus eorum quæ Evangelistæ ex Prophetis subinde citant.

Bucer qui sentoît en lui-même les desordres que les Novateurs , sous pretexte de reformer l'Eglise , y avoient aporté , déplore les divisions qui étoient entre les Théologiens de la nouvelle Reforme. Et comme les Luthériens le traitoient d'Hérétique sans vouloir entrer dans aucune réunion avec les Zuingliens , il n'oublie rien pour faire connoître en quoi consiste le Schisme & l'Hérésie. Après avoir cité la-dessus les paroles de saint Paul , il ajoute , l'Hérésie est donc , selon saint Paul , une maladie de faire des Sectes & de diviser l'Eglise de Jesus-Christ en differens partis. Celui qui a cette maladie est Hérétique , & non pas celui qui étant seulement tombé dans quelque erreur , suit les visions ou celles des autres au lieu de la veritable Doctrine : *Hæresis itaque apud Paulum morbus est faciendi sectas & in studia scindendi Ecclesiam Christi. Hereticus qui errori duntaxat aliquo obnoxius pro doctrina Dei sua vel aliorum figmenta loquitur.* Dans la vûe de concilier toutes ces divisions , il produit quelques passages de saint Augustin & de saint Cyprien. L'Article qui lui est le plus sensible , est celui de l'Eucharistie. Il se plaint avec force de ce qu'on dispute sur ce sujet avec tant d'aigreur depuis quatre ans , sans qu'on puisse trouver aucune voie de conciliation.

En effet , le seul article de l'Eucharistie fut cause que Luther s'emporta avec fureur contre les Zuingliens ou Sacramentaires ,
comme

comme s'ils soustenoient les plus grandes Hérésies. Bucer nie absolument avec eux dans cette Lettre *la presence corporelle* de Jesus-Christ dans ce Sacrement, parce qu'il ne la trouvoit point dans l'Ecriture. C'est, dit-il, la raison pour laquelle nous avons témoigné à Luther & à ceux de son parti la volonté que nous avions de nous réunir avec eux, leur marquant qu'ils devoient aussi être dans la même disposition à notre égard. Mais les Lutheriens demeurèrent toujours fermes dans le refus qu'ils faisoient de se réunir avec les Zuingliens, & ils s'appuioient sur les anciens Docteurs de l'Eglise; que ceux-ci, au contraire, prétendoient être favorables à leur cause. Bucer fait l'éloge dans cette même Epître de Zuingle, d'Ecolampade & de Hedion qu'il nomme ses très-chers Confreres : *Charissimos Summysstas & fratres* : Il concilie ses opinions avec celles de Luther.

Mais parce qu'on avoit reproché de toutes parts à Zuingle qu'il ne reconnoissoit point le péché Originel, Bucer prend aussi là-dessus sa défense. A l'égard du péché Originel, qui est-ce, dit-il, qui a jamais nié, que c'est une maladie de la nature & une tache qui nous est venue d'Adam? On a seulement nié que ce fût un péché que nous eussions commis. Ni Zuingle, ni aucun autre de nous n'a jamais crû qu'on pût être sauvé sans que cette tache fut ôtée par le sang de Jesus-Christ. Et afin qu'on ajoûte plus de foi à ses paroles, & qu'on ne croie pas qu'il ait changé de sentimens, il renvoie aux Ouvrages que ceux de son parti, & entr'autres Zuingle, ont don-

nez au public. *Jam de Peccato Originali, quis unquam negavit esse naturæ morbum labemque à primis parentibus contractam, non admissum aliquod, qualia sunt quæ Latine peccata vocamus? ita verò nec Zuinglius, nec quisquam nostrum vel per somnium unquam cogitavit, nedum scripsit, non esse ejusmodi hanc labem, ut nisi ea per Christi sanguinem purgaretur, salutem possit consequi nemo. Hoc ita sentire nos & docere hac de re abunde testantur pridem editæ nostræ & nominatim Zuinglii lucubrationes.* Il semble, en effet, que Zuingle ait affecté de s'exprimer en des termes plus exacts que les autres Théologiens, parce qu'il étoit dans cette pensée, que le mot de péché ne convenoit proprement qu'aux péchés actuels. Il croïoit apparemment qu'en parlant du péché Originel, il étoit mieux de dire, *une maladie de la nature.*

Enfin Bucer dans cette même Epître à ceux de l'Académie de Marpurg parcourt tous les articles qui étoient en controverse entre son parti & les Lutheriens. Il se plaint en même temps des Lettres qu'on avoit écrites de tous côtez, principalement en Allemagne, comme si lui & les siens avoient retranché publiquement dans la Conférence de Marpurg toutes leurs premières opinions, excepté sur l'Eucharistie. On voit que Bucer étoit véritablement touché des reproches qu'on lui faisoit sur son inconstance. C'est pourquoi il prend si hautement la défense des Zuingliens. Au reste il n'y a aucune apparence que les Calvinistes de Geneve aient ôté exprès de leur Edition cette Preface qui

leur est favorable. Il est bien plus probable qu'ils ont suivi la dernière Edition, que ce Commentateur avoit dédiée à Fox, où il paroît moins Zuinglien que dans les deux premières. Quoiqu'il en soit, vous remarquerez que cette seconde Edition, dont je viens de vous parler, contient non seulement la Preface ou l'Épître adressée à l'Académie de Marpurg, mais aussi celle qui est écrite aux Sénateurs de Strasbourg.

A l'égard du Commentaire de Bucer sur l'Évangile de S. Jean, on trouve dans toutes les Editions l'Épître Dedicatoire aux Ministres de Berne écrite de Strasbourg en 1528. où il fait l'éloge de Zuingle & d'Ecolampade. Quelques-uns ont prétendu que les Calvinistes de Geneve ont altéré dans leur Edition ce Commentaire au chap. 6. dans ce qui regarde l'Eucharistie. Je vous avoue que je n'ai pas eu la commodité de comparer ensemble toutes ces Editions, que j'ai lûes les unes après les autres & en différens temps. Je me contenterai de vous marquer en peu de mots ce qui est sur ce sujet dans la seconde Edition que Bucer a publiée lui-même à Strasbourg en 1530. Il y refute au long le sentiment des Lutheriens qui croient que le pain de l'Eucharistie est véritablement, réellement & corporellement le corps de JESUS-CHRIST: *panem Eucharistiae esse vere, realiter & corporaliter corpus Christi.* Je ne crois pas que ceux de Geneve aient jamais pensé à falsifier ce qu'il dit sur ces mots, *le pain que je donnerai, c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde.* Il ne peut souffrir quelques
Luthe-

Luthériens qui l'expliquoient de l'Eucharistie. Il leur oppose leur Patriarche qui a librement avoué, qu'il n'en étoit pas dit un seul mot dans tout ce chapitre: *mirum autem est Lutheranos quosdam hoc commentum uti, cum Lutherus ingenue fateatur, ne verbum quidem in hoc capite de pane cœnæ dictum.* Ce qui s'accorde parfaitement avec les sentimens de Calvin. Mais après tout, ce n'est pas seulement Genebrard & Grotius qui accusent ceux de Geneve d'avoir corrompu les Ouvrages de Bucer pour les rendre plus conformes à leurs opinions. Gerard Vossius assure la même chose dans une de ses Lettres écrite à Grotius en 1642. où il dit, qu'on doit consulter les Editions d'Allemagne, & non pas celles de Geneve qui ont été retouchées. Mais ces deux savans Remontrans ne prouveront jamais que Bucer ait approché le moins du monde de leurs sentimens sur les questions de la Grace, du Libre-Arbitre & de la Predestination. Au contraire Calvin a pris de lui tout ce qu'il a avancé de plus dur sur ces matieres. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris 1. Août 1683.

L E T T R E XIV.

A U M E M E A B B E'.

*Jugement du Commentaire de Ferus sur
saint Jean, au devant duquel il a mis
une Préface qui ne se trouve que dans
l'Edition de Mayence in folio.*

IL est vrai, Monsieur, que Ferus s'avant Religieux Franciscain parle souvent le Langage des Protestans, sur tout dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Jean. Aussi Dominique Soto célèbre Théologien de l'Ordre de saint Dominique a-t-il composé un Ouvrage exprès contre lui, où il prétend faire voir, que Ferus, tant dans ce Commentaire que dans celui qu'il a publié sur S. Matthieu, a adopté les sentimens Hérétiques des Lutheriens. En effet, si l'on ne considère que les seules expressions de ce Commentateur, il y en a plusieurs qui paroissent tout-à-fait Lutheriennes, & qui ont même été condamnées par le Concile de Trente. Mais Michel de Medine qui étoit aussi Religieux de l'Ordre de S. François, a écrit une excellente Apologie, où il montre que son Confrere ne s'est point éloigné de la Doctrine, ni même des expressions des anciens Docteurs de l'Eglise. Sixte de Sienne, quoiqu'il fût Dominicain, n'a pas laissé de lui rendre justice dans sa Bibliotheque Sainte. Car après avoir

avoir produit au long les accusations de Soto, il ajoute les réponses de ce Michel de Medine qui méritent d'être lûes.

Je me contenterai de vous faire remarquer ici, que Ferus avoit donné lieu à cette accusation, parce qu'il a copié également dans son Commentaire les Livres des Ecrivains Catholiques & ceux des Protestans, comme il l'avouë lui-même dans son Epitre Dédicatoire à l'Archevêque de Mayence. Je n'ai vu cette Epitre ou Préface, que dans l'Edition *in folio* dans la même Ville en 1559. Ce Docte Religieux, parlant à cet Archevêque, se plaint de ce qu'on publioit une infinité de Livres de Théologie fort mal à propos, & qui apportoit plus de dommage que d'utilité aux affaires de la Religion. (1) Il attribué à ces Ecrivains tout le mal qui étoit alors dans l'Eglise: *nec enim video quid præproperi illi & abortivi scriptores Ecclesiæ Dei prodesse possint,*

(1) Cette reflexion de Ferus est très-importante. Il est certain qu'un grand nombre de Théologiens ont soutenu mal à propos de certains sentimens, comme définis par l'Eglise qui ne l'étoient point. Et c'est ce qui a rendu en partie les Protestans si obstinez à défendre leurs nouveautés. Combien de nos Théologiens sont encore aujourd'hui préoccupez en faveur de certaines opinions. Sans sortir de Paris, combien s'y en trouve-t-il qui ne reconnoissent pour seule & véritable Bible, que notre Edition Latine, sous prétexte que le Concile de Trente l'a déclarée authentique? Cependant les plus savans Théologiens, même en Espagne, où l'on a le plus disputé sur cette matiere, préfèrent avec beaucoup de raison les Originaux à notre Vulgate qui n'en est qu'une version. On peut joindre à cet exemple plusieurs autres qui justifient ce que Ferus a avancé.

a Joan. Fer. Epist. ad Sebast. Archiep. Mog. an. 1550.

possint, aut in quibus intempestivâ eorum operâ indigeat Ecclesia. Atque utinam eidem Ecclesie nihil hæcenus obsuissent, cujus tamen contrarium omnibus constat. Nam hujusmodi scriptoribus debemus quidquid malorum hodie in Ecclesia videmus.

Comme Ferus avoit dessein de se rendre utile à tout le monde, il fait profession de ne rien dire de lui-même; mais de copier fidèlement & jusqu'aux expressions les meilleurs Commentateurs, tant anciens que nouveaux, soit Catholiques, soit Protestans. Il reconnoit que dans son Ouvrage sur saint Jean il n'y a rien de lui; qu'il a tout emprunté des autres : *a nihil enim in toto hoc opere quantumvis magno meum est, aut meum esse agnosco : aliorum nedum sensus, verum etiam verba sunt quæ hic leguntur.* Entre les Auteurs qu'il a suivis, il nomme S. Augustin, S. Cyrille, saint Chrysostome, Theophylacte, Rupert, Albert le Grand, Denis le Chartreux. Et pour ce qui est des nouveaux Commentateurs, il avouë librement, que pour faire son Recueil, il s'est servi de certains Ecrivains que les Catholiques ont mis au rang des Novateurs, principalement de Brentius & d'Ecolampade, & qu'il a copié sans scrupule leurs propres paroles. Mais il ajoûte en même-temps, qu'il ne l'a fait que dans les endroits où il a jugé qu'il n'y avoit rien que de bon & d'Orthodoxe.

Je veux vous rapporter les propres termes de ce savant Homme, parce que l'Edition de Mayence est devenue rare : *Insuper nec ipsos neotericos, (etsi plerique eorum ob nova dogmata,*
a Ibid.

*dogmata, non admodum bene apud Catholicos audiant) contemnendos duxi. Pleraque tamen & ex ipsis, potissimum autem ex Joanne Brentio, itemque (quoad novissima illa Christi in cruce verba attinet) etiam ex Oecolampadio suis ipsorum verbis in hæc mea transtuli. Verum ea tantum quæ bona Ecclesiasticæque doctrinæ consona videbantur, & quæ viri illi non in Schismate sed in Ecclesia Catholica didicerant. Il n'y a rien dans cette Methode qui ne soit conforme aux anciens Recueils qui ont été faits sur l'Ecriture, & qu'on nomme ordinairement Châines. Ces Compilateurs n'ont fait aucune difficulté d'y joindre les Ecrivains Hérétiques avec les Orthodoxes. La Lettre de Ferus est datée de l'année 1550. avec cette souscription: *subscribit Frater Joannes Ferus vacante Cathedra Ecclesiæ Moguntinæ Concionatoris vices utcumque supplens, Cœnobiique S. Francisci Guardianus.**

Si Ferus avoit indiqué aux marges de son Commentaire les Auteurs qu'il compiloit, il auroit bien mieux fait connoître à ses Lecteurs qu'il n'avançoit rien de nouveau, & il auroit par ce moien été au devant d'une bonne partie des objections de Soto, qui a qualifié d'opinions Lutheriennes de certaines expressions qui se trouvent dans les plus anciens Docteurs de l'Eglise. Au moins c'est de cette maniere que Michel de Medine justifie Ferus dans les endroits où il a avancé que les actions qui se font sans la grace sont des pechez: *non respexit Ferus, dit de Medine, ad Lutheranorum dogma, sed ad phrasim & loquendi morem vetustis Patribus usitatum.* Mais

152 LETTRES CHOISIES

après tout il faut avoïer que ces fortes d'expressions paroîtront toujours dures aux Catholiques, sur tout depuis qu'elles ont été censurées par le Concile de Trente. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris 15. Août 1683.

LETTRE XV.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.
Ch. & Ar. D. R.

Pourquoi l'Ouvrage de Richard Radulphe Archevêque d'Armach, qui a pour titre, Summa in quæstionibus Armenorum, n'est pas éloigné des principes des Protestans. Analyse de ce Livre qui est fort rare.

JE ne m'étonne pas, Monsieur, que la Somme de l'Archevêque d'Armach en Hibernie contre les Armeniens ne se trouve point chez vous. Elle n'est pas même ici dans les meilleures Bibliothèques, bien qu'elle ait été imprimée à Paris en 1511. avec Privilege. Il est à propos que vous remarquiez cette époque qui est antérieure à la naissance des Protestans, avec lesquels il s'accorde sur quelques principes de Religion. Il semble que cet Ecrivain qui vivoit au milieu du quatorzième siècle ait affecté de suivre une route différente de celle des Théologiens de son

son siècle, parce qu'il fait profession de n'admettre point d'autre principe de sa Théologie, que les Livres Sacrez ; mais pour ne passer pas pour un Novateur, il s'est proposé de réfuter les erreurs (1) des Armeniens & de quelques autres Sectaires du Levant, qui n'admettoient, selon lui, pour principe de leur Religion, que la seule Ecriture Sainte. L'Armenien qu'il fait parler souhaite qu'Armachanus n'avance rien en matière de foi, qui ne soit appuyé sur des textes formels de la même Ecriture. Il évite par cette supposition les difficultez qu'on lui pouvoit faire à l'égard de la Tradition. Ce n'est pas qu'il n'eût pû justifier sa méthode par de bonnes raisons, & même par l'autorité de S. Augustin : mais la voie qu'il a prise étoit la plus sûre. Pour contenter votre curiosité, je vous marquerai les principaux endroits de son Livre, qui vous feront connoître plus particulièrement le caractère de son esprit.

Il contient un grand nombre de difficultés que l'Armenien propose à Radulphe, & comme celui-ci est demeuré d'accord de ne les résoudre, que par le sens littéral de l'Ecriture, l'Armenien lui demande d'abord ce qu'on doit entendre par *sens littéral*. Les réponses que fait Radulphe à cette question sont une preuve évidente, qu'il n'est pas facile :

(1) Armachanus a supposé exprès un fait faux, pour avoir plus de lieu de débiter ses maximes. Il est constant, que les Armeniens & les autres Sectaires du Levant ne reconnoissent pas moins que nous la Tradition pour principe de leur croyance.

cile d'établir en quoi consiste précisément le sens littéral d'un passage de l'Ecriture, parce qu'il s'en trouve plusieurs dans le Nouveau Testament, auxquels les Evangelistes & les Apôtres ont donné d'autres sens, que ceux qu'ils semblent avoir naturellement dans les endroits de l'Ancien Testament d'où ils ont été tirez. L'Armenien prouve delà qu'il faut nécessairement admettre deux sens littéraux.

Mais l'Archevêque d'Armach qui est persuadé qu'on n'en doit reconnoître qu'un qui soit proprement littéral, dit, qu'on appelle sens littéral ou historique celui-là seul, que s'est proposé l'Auteur immédiat de l'Ecriture: *Illum solum apellamus sensum litteralem sive historicum Sacra Scripturae, quem auctor immediatus de illa habuit.* Il veut qu'on distingue le sens littéral de l'allegorique par les circonstances & par la suite du discours, & il lui donne le nom de sens premier ou principal, parce qu'il se presente d'abord à l'esprit, au lieu que l'allegorique ne se connoît, que par un autre passage: *hunc sensum appello primum, quia ex Sacra Scriptura primo apparet; alter vero non ex ipso apparet, sed ex alio Scripturae loco.*

Il apporte pour exemple ces paroles de l'Exode: *a Vous ne briserez aucun de ses os,* lesquelles s'entendent manifestement à la lettre de l'Agneau Pascal: car il n'y a, selon lui, que la seule autorité de S. Jean *b* qui fasse connoître qu'on les peut aussi entendre de JESUS-CHRIST. D'où il infere, que

a Exod. 12, 46.

b Jean 19, 36.

que ce dernier sens doit être appelé spirituel ou allegorique. Il donne pour un autre exemple ces mots du livre 2. des Rois c. 7. v. 14. *Je serai son pere , & il sera mon fils*, qu'il prétend ne s'entendre à la lettre que de Salomon. Ce qu'il confirme par le passage des Paralipomenes, a qui ne laisse pas lieu de douter, dit-il, qu'ils ne peuvent être entendus à la lettre, que de Salomon; & ainsi l'autre sens que S. Paul lui applique dans son Epître aux Hebreux est spirituel ou allegorique, n'étant fondé que sur le témoignage de l'Apôtre, *allegoricus sive spiritualis sensus est de Christo qui auctoritate Pauli Apostoli probatur esse sensus illius Scripturæ, non autem ex circumstantiis ipsius loci.*

Il ajoute à ces deux exemples un troisième qui est pris de ces paroles du Deuteronome b *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos freres un Prophete comme Moïse.* Cela s'entend, dit-il, à la lettre en general des autres Prophetes qui doivent instruire les Israélites après Moïse. L'autre sens fondé sur l'autorité de S. Pierre qui l'applique à JESUS-CHRIST dans les Actes des Apôtres est allegorique : *Sensus litteralis est de Prophetis aliis indistincte qui fuerant prædicaturi populo Judæorum, & allegoricus est de Christo, qui auctoritate Petri Apostoli probatur esse illius Scripturæ.*

Mais comme ce sentiment qui paroît d'ailleurs assés bien établi semble appuyer le Judaïsme, l'Armenien objecte à Radulphe, qu'il s'en-

a Paralip. 22. 10.

b Deuter. 18. 15.

s'ensuit delà, que les preuves de S. Paul & de saint Pierre ne sont pas concluantes; celui-ci répond, qu'elles étoient concluantes suffisamment à l'égard de tous les Chrétiens qui savoient que le S. Esprit devoit enseigner aux Apôtres toutes les vérités de la Religion. Il convient que ces sortes de preuves dans la bouche des Apôtres n'auroient point été convaincantes à l'égard des autres qui ne croïoient point qu'ils fussent inspirez, & il se fonde sur ce que c'est un principe reçu généralement des Théologiens, qu'il n'y a que le sens littéral de l'Ecriture d'où l'on puisse conclure efficacement quelque chose. Il témoigne néanmoins après toutes ces réflexions, que si quelqu'un veut inferer de ce qu'on vient d'observer, que l'Ecriture est capable de deux sens littéraux, il ne lui fera point contraire, pourvû qu'il ne nomme point historique le second sens. Mais il juge que ceux qui s'expliquent de la sorte, ne parlent point comme il faut.

L'Archevêque d'Armach s'accommodant toujours aux principes de son Armenien, n'oublie rien dans les chapitres suivans pour convaincre les Ariens de la divinité de JESUS-CHRIST par des passages formels de l'Ecriture. Il se trouve beaucoup plus embarrassé dans ses livres 2. 3. & 4. où il emploie la même methode contre les Juifs, pour leur persuader les vérités de notre Religion, & en particulier la venue du Messie. Il s'en acquitte néanmoins assés bien, répondant même à leurs objections. Mais comme il fit profession avec son Armenien de ne con-

sentir

sentir à aucune décision, qu'elle ne soit fondée sur des passages formels de la Bible, ses conclusions sont quelquefois très-limitées, parce qu'il n'ose pas les étendre au delà du sens littéral.

C'est selon cette idée qu'il avouë que la Circoncision & les autres ceremonies de la Loi, n'ont jamais été défendues expressement dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres; *nunquam in Evangelio aut Scriptura Apostolica circuncisionem aut aliam legem antiquam esse prohibitam*. Il s'objecte néanmoins ces paroles de S. Paul dans son Epitre aux Galates, * *si vous vous faites circoncire, Jesus-Christ ne vous servira de rien*. Il répond qu'il les faut prendre en ce sens, si vous mettez l'esperance de la justification dans la Circoncision, ou dans toute autre œuvre de la Loi, JESUS-CHRIST ne vous servira de rien. Et ainsi on ne prouve pas delà, selon lui, que la Circoncision ait été absolument défendue par S. Paul, mais seulement qu'elle est inutile. D'où il paroît que l'Archevêque joint ses raisonnemens au Texte de l'Ecriture, & c'est ce qu'il observe encore plus particulièrement dans la suite.

L'Armenien le presse de montrer la primauté de l'Eglise Romaine sur toutes les autres Eglises du monde par des textes formels de l'Ecriture & par de bonnes raisons. Pour satisfaire à cette demande, il répond que la puissance universelle du gouvernement a été dans S. Pierre seul, quoique la puissance

ce

* *Ad Gal. c. 5, v. 2,*

ce de l'ordre ait été égale dans tous les Apôtres : *etsi in Petro solo fuit universalis potestas regiminis, nihilominus in singulis Apostolis fuit equalis potestas ordinis.* Il établit d'une manière si forte la primauté de S. Pierre sur tous les autres Apôtres, qu'il prétend que S. Paul ne s'est attribué le soin & le gouvernement de certaines Eglises que de la volonté de S. Pierre: *Paulus gentem certam in suam curam seu in regimen de voluntate Petri accepit.* Enfin après s'être étendu assés au long sur cette matière, tâchant de ne rien avancer qu'il n'appuie en même temps, selon sa méthode, sur des passages de l'Écriture, il ajoûte une conclusion fort différente des principes des Protestans qui ne reconnoissent point d'autre Juge que cette même Ecriture. L'Archevêque d'Armach persuadé qu'il étoit, que la primauté de l'Eglise Romaine & du Pape est fondée sur la Parole de Dieu, infere delà qu'il est hors de doute que toutes les autres Eglises doivent suivre ses décisions, dans les choses licites & honnêtes: *ex hac via clarè consequitur, quoniam si Ecclesia Romana sit caput omnium Christianorum, & ejus Pontifex sit primus totius Ecclesiæ Christianæ & Christi successor, ut Petrus, non dubium quin in licitis & honestis debet universalis Ecclesia ejus consequi decreta, ejus doctrinam & ejus consuetudinem sive usum in collatione Sacramentorum, &c.* Aussi a-t-il soumis son Ouvrage au Jugement du Pape Clement VI. pour l'approuver ou le rejeter, selon qu'il le jugeroit à propos.

Mais

Mais quelque respect & quelque soumission que Radulphe fasse paroître pour le S. Siège, il continue toujours d'examiner les principaux articles de notre creance par la seule Ecriture Sainte. Il résout par cette même voie les objections que l'Armenien lui propose sur le péché Originel, sur les Sacremens & sur plusieurs autres matieres. Bien qu'il reconnoisse que la Communion sous les deux especes semble être permise dans l'Ecriture à tous les fidelles, il ajoute néanmoins, pour autoriser l'usage de l'Eglise Romaine sur ce sujet, qu'elle n'a défendu la coupe aux Laïques, que parce qu'elle pouvoit le faire licitement étant fondée sur le témoignage de l'Ecriture; *ideo Sacramentum sanguinis non ministrat, quod hoc fieri posset licite juxta Scripturam Canonicam.*

L'Armenien lui oppose au contraire, que JESUS-CHRIST a dit expressement dans S. Jean, * *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* L'Archevêque d'Armach qui se voit pressé par un passage qui paroît si décisif, nie contre toute l'ancienne tradition, qu'il soit parlé en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie. Il soutient que toute la suite du discours de notre Seigneur prouve qu'il s'agit seulement d'une manducation spirituelle, à savoir par la Foi: *constat quod loquitur de manducatione & bibitione spirituali, scilicet per fidem.*

L'Armenien qui veut trouver tous les Sacremens dans le Nouveau Testament, ob-

jecte

jecte à Armachanus, que plusieurs Arméniens soutiennent que la Confirmation & (2) l'Extrême-Onction n'ont point été instituées par Jésus-Christ. Celui-ci répond, que pour ce qui est de la Confirmation, elle est marquée dans plusieurs endroits par l'imposition des mains. Cependant l'Armenien fait de nouvelles instances : il demande qu'on lui produise des Textes clairs de l'Ecriture où il soit fait mention de la forme de ce Sacrement. L'Archevêque répond nettement, qu'il ne croit pas qu'on en puisse produire aucun, & qu'ainsi il faut avoir recours pour cela à l'usage de l'Eglise Romaine: *in Scriptura nihil mihi videtur expressum de forma verborum quibus utendum in collatione Sacramenti illius: ideo oportet ad consuetudinem Ecclesie Romane recurrere.* Il juge de la même manière de la forme des autres Sacremens qui ne sont point exprimées dans le Nouveau Testament. Et à l'égard du Sacrement qu'on appelle *Extrême-Onction*, il l'établit sur les passages de l'Evangile de saint Marc & de l'Epître de saint Jacques, où il est fait mention de l'Onction des malades.

Voilà, Monsieur, de quelle manière l'Archevêque d'Armach raisonne sur les points de Doctrine dans les neuf premiers Livres de sa Somme. Dans les autres qui suivent il traite

(2) Les Arméniens & même les autres Chrétiens des Eglises d'Orient ne se servent point du mot d'*Extrême-Onction*, si ce n'est quelques Grecs modernes qui l'ont pris de nous. Ils ne laissent pas pour cela de reconnoître tous l'onction des malades, & ils en font même un bien plus grand usage que nous n'en faisons dans l'Eglise Romaine.

traite des matieres qui regardent la Discipline, & c'est principalement sur celles-ci qu'il s'est émancipé. Car sous prétexte de ne rien avancer qui ne fût conforme aux Ecrits divins, il est tombé dans de grandes erreurs qui ont été soûtenues ensuite avec opiniâtreté par Wiclef, lequel n'avoit pas le même respect que cet Archevêque pour le S. Siege. C'est sur ce pied-là qu'Armachanus a recueilli de tous côtez des passages de la Bible, pour prouver qu'un Infidelle, & même un homme qui est en peché mortel, ne peut posséder legitimentement devant Dieu aucuns biens temporels, parce qu'il n'en a point le veritable domaine. Il nie de plus qu'il soit permis aux Prêtres de prendre quoique ce soit pour l'administration des Sacremens, si ce n'est ce qui est nécessaire pour leur nourriture; & encore prétend-il que cela se doit faire par le moien des pensions annuelles, ou des offrandes, ou par quelques autres voies honnêtes. Il déclame fortement en ce même endroit contre les Simoniaques.

Sur la question que l'Armenien lui avoit proposée touchant les Prêtres, s'ils pouvoient absoudre de toutes sortes de pechés sans la permission de leurs Superieurs, il reconnoit que le Pape a un pouvoir universel sur tous les Prêtres, & qu'il peut par consequent limiter leur pouvoir. Cet Armenien qui parle en ce lieu-ci, comme s'il avoit été du nombre de ceux qui étoient réunis avec le S. Siege, a recours à quelques Decrets de Rome sur le sujet de la Confirmation. Armachanus lui répond conformément à ses principes, qu'il
ne

ne s'agit pas de savoir ce que l'Eglise Romaine a arrêté là-dessus ; mais de savoir ce qu'on en trouve dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Or il prétend montrer par les paroles de S. Paul qui exhorte * Timothée à ne point négliger la grace qui lui a été donnée par l'imposition des mains des Prêtres ; que les Prêtres ont le pouvoir d'administrer la Confirmation, ce qu'il fortifie par le chapitre 9. des Actes des Apôtres, où Ananias, qui n'étoit que Disciple, comme l'Ecriture le marque expressement, impose les mains à Saint Paul.

Et pour appuyer encore davantage son sentiment qu'il croit être conforme à celui de l'Eglise primitive, il apporte l'exemple des Eglises Grecque & Armenienne, où celui qui baptise donne aussi-tôt la Confirmation. A quoi il ajoute l'autorité (3) de S. Denis qu'il nomme l'Areopagite, d'où il infere que dès le temps des Apôtres, les Prêtres ont administré ce Sacrement, aussi-bien que les Evêques. Il soutient encore au même lieu, contre le pouvoir des Evêques qui se réservent de certains cas, que les Prêtres peuvent absoudre de toutes sortes de cas, & il se fonde pour cela sur le chap. 14 des Actes des Apôtres, où on lit, que S. Paul & saint Barnabé, après
avoir

* 1 *Timoth.* 4. 14.

(3) Il n'est pas surprenant qu'Armachanus ait pris le faux Denis pour l'Areopagite. Car c'étoit encore longtemps après lui une croïance commune parmi tous les Théologiens. Erasme & Luther pour n'avoir pas été de ce sentiment, non plus que Valla, ont été censurés par les Théologiens de Paris avec beaucoup d'aigreur.

avoir établi des Prêtres en diverses Eglises, allerent prêcher en d'autres Pais. Osera-t-on dire, ajoute-t-il, que ces Prêtres n'ont point eu un plein pouvoir d'absoudre de toutes sortes de cas. Si cela est, qu'on le montre par de bons témoignages de l'Ecriture. Pour moi je n'en ai lû aucun d'où l'on puisse prouver ce sentiment : *quis audeat dicere quod constituti non habebant plenam potestatem absolvendi? Quod si quis dixerit, probet illud ex Scriptura, cum super hoc nihil mihi occurrat.*

Le même Armachanus qui fait toujours profession de prendre pour sa regle l'Ecriture seule, s'éloigne encore de la doctrine reçue de son temps, sur la distinction des Evêques & des Prêtres. Il assure que cette distinction est contraire à Saint Paul dont il produit plusieurs passages; & après avoir établi ce principe, il en infere que les Prêtres peuvent consacrer ou benir les Eglises & les Autels, les Vases & les Ornemens sacrés, aussi bien que les Evêques, qui n'ont rien en cela par leur ordre au dessus de la Prêtrise : *quoniam Episcopi in ejusmodi nihil amplius habent ex ordine quam simplices Sacerdotes.* L'Eglise, selon lui, leur a accordé ce privilege, afin que les Peuples se soumissent avec plus de respect à leur conduite. Il revient toujours à son principe, qui est, qu'on ne peut prouver par les Ecrits des Apôtres & des Evangelistes, que le pouvoir des Prêtres ait été limité en cela. Il pousse même ses idées plus loin : car il prétend que s'il n'y avoit plus d'Evêques dans le monde, les Prêtres pourroient ordonner & consacrer de veritables Evêques : *Si omnes Episc-*

Episcopi simul essent defecti, Sacerdotes minores possent Episcopos ordinare & etiam consecrare.

Comme il sentoît en lui-même qu'on pouvoit lui objecter qu'il avançoit des paradoxes contre les opinions reçues dans la Théologie, il avouë qu'il combat les sentimens reçûs & autorisez par l'usage, & qu'il est prêt de les embrasser, si on les lui peut montrer dans l'Ecriture sainte, qu'il croit être de son côté. Il ajoûte cependant que son dessein n'est point de donner des décisions contraires, & qu'il se soumet entierement au jugement de l'Eglise & de ceux qui l'ont précédé: *hac dico, sicut & alia omnia semper sub correctione Ecclesiae & Majorum.*

Je vous laisse, Monsieur, à faire telles réflexions que vous jugerez à propos sur toutes ces maximes de l'Archevêque d'Armach, qui ont servi comme de fondement aux nouveautez de Wiclef qui le cite quelquefois. Aussi Thomas Waldensis a-t-il combattu l'un & l'autre d'une même main. Cet Archevêque néanmoins est fort contraire à Wiclef sur tout ce qui regarde le libre-arbitre, & sur plusieurs autres opinions que Luther & Calvin ont adoptées dans la suite. Il dit, parlant à son Armenien qui avoit cité quelques passages de l'Ecriture, lesquels semblent ruiner la liberté de l'homme, que le consentement de tous les saints Docteurs & des Philosophes, qui est contraire à ce sentiment, est plus que suffisant pour le détruire: *sufficere tibi deberet pro ablatione istius tuae sententiae, quod ab origine mundi omnes sancti Doctores & Philosophi*

phi quorum scripturae ad nos pervenerunt, cum istam materiam pertractabant, concorditer supposebant nos libertatem contradictionis in nostris actibus seu liberam electionem habere studentes pro viribus qualiter contrarios objectus dissolverunt.

Cela ne l'empêche pas néanmoins d'établir le libre arbitre par plusieurs passages de l'Ecriture, & il l'appuie encore plus en particulier dans la suite où il concilie la grace avec la liberté : & comme l'Armenien lui avoit objecté plusieurs Textes de la même Ecriture où nos actions sont principalement attribuées à Dieu, qui en est la cause première, il répond que quelques difficultés qu'il y ait dans les objections qu'on lui propose, elles tombent également sur les deux parties, puisqu'on demeure d'accord de part & d'autre ; qu'outre Dieu qui est la cause première, il faut reconnoître des causes secondes qui agissent véritablement : *difficilia valde sunt quæ objicis ; sed tamen utrique parti communia, quoniam omnes communiter ponimus causas agentes præter primam.*

Je ne vous parlerai point des autres Ouvrages de Richard Archevêque d'Armach. Sa seule Somme qui est le meilleur de tous, vous fait assez connoître quel a été son esprit & son érudition. Je vous dirai seulement qu'on a joint à l'Edition de cette Somme trois Sermons qu'il a prêché publiquement dans Londres contre les Religieux Mendians. Ceux-ci soutenoient avec beaucoup de chaleur, parce qu'il s'agissoit de la vie, que Jesus-Christ avoit mendié. Richard les pressant fortement de prouver leur opinion par quelques

ques passages du Nouveau Testament, un d'entr'eux lui répondit, qu'il n'avoit lû que le Texte, & non pas les Gloses: * (4) *dicebat quòd solum Textum respexit, & non glossas.* Il fut encore très-contraire aux Mendians dans un autre Sermon où il les défia de faire voir que cette mendicité volontaire, qu'ils regardoient comme une perfection, fut appuïée sur les Ecrits des Apôtres & des Evangelistes. Il alla même jusque-là, que de soutenir, qu'elle étoit contraire à la Loi de Dieu, leur opposant ce commandement du Decalogue, *non concupisces rem proximi tui.* Mais après tout, quoique plusieurs grands hommes & entr'autres le Cardinal Sadolet aient cru que ces Ordres de Mendians ne devoient pas être soufferts dans l'Eglise, il faut avouer que l'Archevêque d'Armach a outré cette matiere, & qu'il a abusé lui-même de quelques passages de l'Ecriture, pour rendre odieux les Religieux Mendians qui étoient alors fort décriez dans toute l'Angleterre. Souffrez que j'en demeure-là. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 1. Octobre 1683.

* *Serm. I. ann. 1356.*

(4) Ce Religieux vouloit dire apparemment, que quoiqu'il n'y eût point de passages clairs & évidens dans le Texte du Nouveau Testament pour établir la mendicité de JESUS-CHRIST, il y en avoit dans les Gloses. Or ces Gloses étoient alors d'une grande autorité parmi les Théologiens, & je ne doute point que l'Archevêque d'Armach, qui ne reconnoissoit pour principe de la Religion que le Texte seul de l'Ecriture, ne passât pour un franc Heretique dans l'esprit des Religieux mendians.

L E T T R E X V I.

A U M E M E A B B E'.

Pourquoi on n'a point mis dans le Recueil des Epitres de Sadolet celles qu'il a écrites aux Calvinistes de Geneve & à Jean Sturmius. Quelles raisons a eues ce Cardinal d'être si fort opposé aux sentimens de Saint Augustin.

LE stile du Cardinal Sadolet qui faisoit tout son possible pour réunir les Protestans avec l'Eglise Romaine par des manieres douces & civiles, déplut à plusieurs de nos Théologiens, même à Rome où il étoit fort considéré. En effet, loin de les gagner par son éloquence & par son honnêteté, il s'attira de leur part des réponses violentes & qui ne servirent qu'à les fortifier davantage dans leurs sentimens. Il faut avouer que celle qu'il écrivit aux Calvinistes de Geneve a quelque chose de singulier pour les expressions. Il leur parle en Apôtre, & comme un homme inspiré: il les traite de ses chers Freres en J. C. En voici le titre: *Jacobus Sadoletus Episcopus Carpentoracti S. R. E. tituli S. Calixti Presbyter Cardinalis suis desideratis Fratribus, Magistratui, Consilio & Civibus Gebennensibus.* Puis il commence sa Lettre par ces mots, *carissimi in Christo Fratres pax vobis & nobiscum, hoc est cum Catholica Ecclesia.* Ce qui déplut

déplut à bien des gens , c'est que se mettant en quelque façon à la place des Apôtres , il parle comme si le Saint Esprit lui avoit suggéré ce qu'il écrit : *visum est*, dit-il , *Spiritui sancto & mihi scribere aliquid ad vos*. Ce savant homme croïoit qu'il ne pouvoit mieux faire , que de prendre les Apôtres pour ses modeles. Mais en les copiant sur cet endroit avec trop d'affectation , il ne put être goûté de beaucoup de personnes. Sa Lettre est écrite de Carpentras en 1539. 15. *Kal. April.*

Calvin lui fit réponse de Strasbourg où il étoit alors en la même année *Kal. Sept.* avec cette suscription , *Jacobo Sadoletto Cardinali*. Il le reprend adroitement d'avoir plutôt fait le personnage d'un bon Orateur , que d'un habile Théologien. Et comme il est toujours mordant & emporté dans ses expressions , il appelle la Cour de Rome , un magasin de ruses & de finesse , *calliditatis ac versutiarum omnium officinam*. Il reproche au Cardinal les grands détours , *longas ambages* , qu'il a pris dans sa Lettre : mais Calvin n'est guères moins abondant en paroles , que Sadolet. L'un & l'autre affectent de paroître Cicéroniens. Les Protestans ne manquerent pas de publier aussitôt ces deux Lettres qui furent imprimées à Strasbourg en 1539. Cette Edition qui est presentement très-rare étant venue jusqu'à Paris , les Docteurs de la Faculté de Théologie la mirent au Catalogue des Livres condamnés en 1542. au moins pour ce qui étoit de la Lettre de Calvin. Car on lit dans le Registre de la Faculté au nombre des Livres qui furent alors réprouvés , le Par-
lement

lement le demandant ainfi ; deux *Epitres*, l'une de Sadolet Evêque de Carpentras, & la seconde de Jean Calvin ; la seconde reprouvée. Ces deux *Epitres* ont été depuis reimprimées à Geneve avec les *Traitez Theologiques* de Calvin.

La Lettre du Cardinal Sadolet à Jean Sturmius fut auffi écrite à Carpentras en 1539. & elle fut imprimée à Strasbourg la même année, avec une longue réponse de Sturmius, qui est un peu aigre, mais au reste fort éloquente, bien qu'il s'y étende sur les matières de Religion qui étoient alors en dispute. Je ne vois pas pourquoi Sebastien Gryphe ne l'a point mise dans son Recueil des Lettres de ce Cardinal imprimé à Lyon en 1554. avec beaucoup d'exactitude. Si ce n'est peut-être, parce qu'il y témoigne avoir de trop grandes liaisons d'amitié, non seulement avec Sturmius, mais auffi avec Melanchthon & Bucet qu'il confideroit comme des personnes très-doctes : *me tibi*, dit-il, & *Melanchthoni* & *Bucero hominibus doctissimis planè benevolum* & *ex animo fautorem esse*. La diversité de sentimens dans les matières mêmes les plus importantes de la Religion, ne l'empêchoit pas d'être ami des plus sçavans Protestans d'Allemagne ; (1) & c'est ce qu'il nomme une Société en fait de belles Lettres, *bonarum Literarum societatem*, laquelle sert de lien pour unir ensem-

(1) Cette Société de littérature n'est point aujourd'hui du goût de Rome, où il suffit pour condamner un Livre entier, que l'Auteur ait donné quelque loüange à un Ecrivain Protestant. Ils suivent en cela un Decret de Clement VIII.

ensemble les honnêtes gens : *quo maxime vinculo hominum ingenuorum conjunctio continetur.*

Au reste la Lettre de Sadolet à Sturmius ne renferme pas de simples complimens ; c'est une Réponse à un Libelle que celui-ci avoit publiée contre l'Eglise Romaine, à l'occasion d'une assemblée de Cardinaux, & de quelques autres personnes illustres que Paul III. avoit consultez sur la maniere de reformer l'Eglise. Cette Consultation ne fut pas si secrète qu'il n'en vînt quelque copie en Allemagne. Elle fut imprimée, & Sturmius l'accompagna d'un Commentaire plein de reflexions. C'est ce que le Cardinal Sadolet, qui avoit assisté à ce Conseil, marque dès les premiers mots de sa Lettre, lorsqu'il dit : *legi librum tuum quem in eos Commentarios edidisti quos corrigendis moribus, vos à me & à ceteris qui hanc unam ob causam tunc vocati convenimus, conscriptos affirmantes, Consilium appellatis.* Du Verger qui avoit eu part aux plus grandes affaires sous Paul III. aiant ensuite apostasié, publia une seconde Edition de cette même Consultation avec une Preface au Pape Paul IV. qui avoit été un des Consulteurs sous le nom de Jean Pierre Carafe.

Il est vrai que Luther & ses Sectateurs firent grand bruit de ce projet de réformation, qui fut traduit en Allemand pour faire illusion au peuple, comme si l'Eglise Romaine avoit elle-même reconnu ses abus. Mais tous ces abus ne regardoient que la Discipline & de certaines pratiques de la Cour de Rome. Tout ce qu'il y avoit alors de gens de bien, même
dans

dans Rome, demandoient un Concile pour la réformation de ces abus, comme il paroît manifestement par les Lettres de Sadolet. Sa Lettre à Sturmius étant devenuë très-rare, je l'ai copiée sur l'Edition de Strasbourg afin que vous en eussiez une copie.

Pour ce qui est des sentimens de ce savant Cardinal sur les matieres de la Grace, du Libre-arbitre & de la Prédestination, vous les apprendrez bien mieux dans ses Epitres, que dans son Commentaire sur S. Paul. Il préfere par tout S. Chrysostome & les autres Peres Grecs à S. Augustin qui lui paroissoit quelquefois outré dans ses Livres contre les Pelagiens. Je me suis plus volontiers attaché aux Ecrivains Grecs, dit-il, écrivant au Cardinal Contarin, parce qu'il ne me paroît pas que S. Augustin s'explique assez; outre que les anciens Auteurs Latins conviennent là-dessus avec les Grecs: ** secutus equidem sum Græcos Auctores libentius; præsertim cum Augustinus non satis se explicare mihi videatur. Verùm & Latini veteres eandem quàm Græci sententiam tenuerunt.* Il ne croit pas se tromper, étant appuyé sur tant & de si grands Auteurs, *tantis & tam magnis auctoribus munitus.*

Il ajoûte dans une autre Lettre écrite au même Cardinal, qu'il ne pouvoit pas s'accorder entierement avec S. Augustin, qui sous prétexte de défendre la toute-puissance & la gloire de Dieu, (2) ruinoit manifestement la
liberté

* Sadol. epist. l. 9. epist. ad Card. Contar. ann. 1535.

(2) Il semble que Sadolet lui-même, sous prétexte de s'éloigner des opinions Mahometanes de Luther sur le Libre-Arbitre & la Prédestination, se soit jeté dans un
autre

liberté de notre volonté. C'est dequoi, dit-il, parlant à Contarin, je veux vous convaincre par les Livres mêmes de ce saint Docteur qui s'est jetté dans de grandes extremitez, en disputant avec trop de chaleur & de zèle contre les Heretiques de son temps : * *Primum tibi prædico, me in illâ de libero arbitrio sententiâ, non omnino assentiri Augustino, qui libertatem nostræ voluntatis perspicuè aufert: dumque Dei gloriam maximè complecti vult, videtur mihi illi derogare aliquid potius, quàm quod debeat tribuere. Hæc si essemus una, librosque in manibus haberemus, facile me tibi probaturum considerem. Sunt enim in eo ipso de quo loquimur, doctissimo nimirum sanctissimoque Doctore prorsus manifesta, qui in illam extremam & remotissimam sententiam se contulit odio hæreticorum, & contentione disputandi (ut ego quidem arbitror) magis quàm consideratâ, & quietâ ratiocinatione adductus. Sadolet n'ignoroit pas que parler de la sorte c'étoit s'opposer à un torrent de Théologiens qui regardoient les sentimens de St. Augustin, comme des sentimens reçûs & approuvez de l'Eglise Romaine. C'est pourquoi il ajoûte aussitôt ces autres paroles: Cependant quoique je ne convienne pas avec S. Augustin, je ne suis pas pour cela éloigné de la creance de l'Eglise Catholique, qui n'a défini que trois chefs contre les Pelagiens, aiant laissé une liberté entiere d'opiner sur le reste. Nec tamen,*
si

autre excès, quand il s'oppose si fortement à saint Augustin.

* *Ibid. epist. ad Contar. ann. 1536.*

fi non consentio cum Augustino, idcirco ab Ecclesiâ Catholicâ dissentio, quæ tribus tantum Pelagii capitibus improbatis, cætera, libera ingeniis & disputationibus reliquit.

Ce n'est pas que ce Cardinal n'eût beaucoup d'estime pour Saint Augustin qu'il fait aller de pair avec S. Chrysostome, pour ce qui est de la pénétration d'esprit, mais il donne sans hésiter la préférence à celui-ci dans ce qui regarde l'intelligence des Livres sacrez, parce que S. Augustin faute d'avoir eu une connoissance assez parfaite de la Langue Grecque se trouve quelquefois embarrassé, lorsqu'il est question d'en pénétrer le sens: *Chrysostomo, dit-il, écrivant à Gibert Evêque de Verone, * palmam in intelligendis ac enucleandis Scripturis sanctis sine ulla dubitatione tribuo. Proximus huic mea sententia Augustinus: non ille quidem ingenio minor, nec ad scrutandum atque ad exponendum minus diligens. Sed Græcæ Linguae ignoratio qua imperfecta Augustinus utebatur, vim in eo maximi ingenii tanquam virgultis & vepribus impeditam aliquoties detinuit.*

Sadolet n'étoit pas le seul qui eût alors cette grande estime pour S. Jean Chrysostome; presque tout ce qu'il y avoit de personnes illustres & véritablement savantes en Italie étoient dans les mêmes sentimens. Il n'y avoit gueres que les maîtres qui enseignoient dans les Ecoles, qui tinssent ferme pour S. Augustin. Je puis même vous assurer qu'il s'étoit fait dans l'Italie une espece de Société

de

* Sadol. epist. l. 3. ad Jo. Math. Gib. ann. 1532.

de personnes habiles dans la Théologie & dans les belles Lettres , pour rétablir la Doctrine des Peres Grecs. Le Cardinal Sadolet qui étoit un des Associez ne donna pas à revoir son Commentaire sur l'Épître aux Romains à des Théologiens de profession ; mais à ceux de ses amis qui avoient plus étudié les anciens Auteurs Grecs que le Maître des Sentences. Il en envoya la première partie à Erasme avec lequel il avoit de grandes liaisons d'amitié , la soumettant au jugement de ce Critique pour lequel il avoit une estime toute particuliere. Voici les termes dont il se sert dans une Lettre qu'il lui écrivit de Carpentras en 1533. * *De tuo judicio (ita mihi divos omnes opto esse propitios) in eâ sum sententiâ, ut nihil meorum mihi probari possit, quod ad religionem quidem & ad litteras sacras pertineat; si non id antea tibi sit probatum.*

Je ne suis pas surpris que les plus grands hommes qui étoient alors en Italie se fussent comme associez pour rétablir la Doctrine des Peres Grecs sur les matieres de la Grace, du Libre-Arbitre & de la Predestination. Ils étoient persuadés que le seul nom de S. Augustin dont les premiers Réformateurs avoient abusé nuisoit beaucoup à la Religion Catholique. Ce fut cette même raison qui obligea Maldonat d'abandonner en quelque façon ce saint Docteur, pour combattre avec plus de facilité les Calvinistes de France qui ne pouvoient lui résister. Mais que direz-vous de Sixte de Sienne, lequel tout disciple qu'il étoit

* Ep. l. 4. Ep. 5.

étoit de S. Thomas, & par conséquent de S. Augustin, reconnoit que ce Pere défendant avec ardeur la cause de l'Eglise contre les Pelagiens qui élevoient trop le Libre-Arbitre, étoit comme tombé dans une autre extrémité : * *D. Augustinus dum toto spiritus ac verborum ardore pro defensione gratiae pugnat adversus Pelagianos liberum arbitrium cum injuria divinae gratiae extollentes in alteram quasi foveam delabi videtur, nimisquæ interdum tribuere quàm par sit liberae hominis voluntati.* J'aurois plusieurs autres choses à vous dire sur ce sujet : mais j'aime mieux les réserver pour une autre occasion. Vous savez que ce qui se passa à Rome sous Clement VIII. entre les Religieux Dominicains & les Jésuites, a beaucoup contribué à rétablir en Italie, & même dans toute l'Europe l'autorité de Saint Augustin, que les Jésuites mêmes n'osent pas abandonner ; au moins veulent-ils faire croire à tout le monde, qu'ils ne s'éloignent point de sa doctrine. Je suis, Monsieur, &c.

A Dieppe le 4 Novembre 1683.

* *Six. Sen. Praefat. in lib. 5. Bibl. S.*

LETTRE XVII.

AU MEME ARBE'.

Maldonat a dicté dans le College des Jesuites de Paris les Disputes sur les Sacremens qui ont été imprimées sous son nom. De quelques autres Traitez du même Maldonat qui n'ont point encore été publiez.

MONSIEUR,

Je vous ai à la verité parlé, il y a déjà quelques années, des Ouvrages de Maldonat, que j'ai en manuscrit. C'est une chose étonnante, que les Jesuites fassent aujourd'hui si peu d'estime de ce grand homme qui fait tant d'honneur à leur Societé. Avant que d'y entrer, il avoit enseigné à Salamanque la Langue Greque, la Philosophie & la Théologie. (1) Et comme les Jesuites manquoient alors de personnes capables pour remplir tous les emplois dont ils s'étoient chargez, il ne fut pas plutôt chez eux, qu'on l'envoia de leur

Mai-

(1) Les Jesuites se chargerent dans les commencemens de tant de Colleges, qu'il leur fut très-difficile de les remplir de personnes qui fussent capables de leurs emplois. Jamais ouvriers ne furent plus recherchez qu'eux, & il est constant que ce grand nombre de Colleges qu'ils eurent d'abord en Allemagne, fut d'une très-grande utilité à l'Eglise.

Maison de Rome, où il avoit pris l'habit & la Prêtrise, à leur College de Paris. Il y enseigna d'abord la Philosophie & ensuite la Theologie pendant dix ans. Ce fut dans ce College qu'il dicta ses Disputes sur les Sacremens, lesquelles ont été imprimées à Lyon *in 4*, & qui ont été reimprimées depuis peu à Paris *in folio*. Je sai que les Jesuites qui ont composé le Catalogue des Ecrivains de leur Societé nient qu'elles soient de lui: ^a *Disputationum ac Controversiarum decisarum circa septem Ecclesie Romanae Sacramenta Tomi II. in 4. Lugduni sine Typographi nomine vulgati sub nomine Maldonati, nec illius nec ullius de Societate sunt & suos etiam errores continent.* On assure aussi la même chose dans l'*Index* des Livres défendus publié par les Inquisiteurs d'Espagne ^b, qui prétendent que non seulement on a mis faussement le nom de Maldonat à la tête du Livre; mais qu'on a fait encore une autre fausseté, marquant *Lyon* pour le lieu de l'impression, au lieu de *Francfort* où il a été imprimé: *Liber falso adscriptus Joanni Maldonato e mentito impressionis Lugduno pro Francfurto Impressoris nomine suppresso.*

Mais soit qu'il ait été imprimé à Lyon ou à Francfort, l'Exemplaire Ms. que j'ai entre les mains est une preuve convaincante, que ces Disputes ou Controverses sur les Sacremens sont véritablement de Maldonat. Car elles sont écrites de la main d'un de ses Ecoliers nommé Yvelin qui reconnoît qu'elles ont été dictées

^a *Aléambe.* ^b *Ind. libr. prohib. edit. Madr.*

dictées par son Maître *Monsieur Maldonat*, à *Domino Maldonato*. Vous savez que dans ce temps-là on chicanoit les Jesuites sur le nom de *Pere*, comme si ce nom n'eût appartenu qu'aux Evêques qui prenoient la qualité de *Reverends Peres en Dieu*. C'est un des articles du *Catechisme des Jesuites* publié par Pâquier. L'original de ce Libelle écrit de la main du même Pâquier se trouve dans la Bibliothèque des Dominicains de la Ruë Saint Honoré. Il y a dans mon Ms. un autre *Traité des Ceremonies de la Messe* qui n'a jamais été imprimé; & qui devoit être joint à son Ouvrage sur les Sacremens.

Il faut cependant prendre garde, que tout ce qui se trouve en Ms. sous le nom de Maldonat n'a pas été dicté par ce Jesuite. Il y a de certaines pieces qu'il n'a fait que prononcer, & qui ont été seulement copiées par des curieux qui affisoient à ses leçons. Il y en a d'autres qui ne sont que de simples abregés. C'est ce que j'ai reconnu en comparant ensemble divers Mss. mais je n'ai rien vû de plus exact là-dessus, qu'un Recueil qui est entre les mains de M. Dubois Docteur de Sorbonne, & qui venoit d'un autre Théologien de Paris. Car la plupart des Pieces sont écrites du temps même de Maldonat par ses Ecoliers.

Je ne sai quelle raison ont eüe ceux qui ont fait reimprimer dans Paris ces Disputes avec quelques autres Traitez qui n'avoient point encore vû le jour, je ne sai, dis-je, quelle raison ils ont eüe de n'y pas joindre un excellent Traité touchant la Trinité qui est assuré-
ment

ment du même Maldonat. Il y a recueilli en abrégé, mais avec beaucoup de soin, ce qui a été dit sur ce Mystère tant par les Orthodoxes, que par les Ariens. Il y examine d'une manière solide & judicieuse les autorités de l'Ecriture, principalement celles du Nouveau Testament, qui ont été produites de part & d'autre. Il prétend même encherir sur les anciens Docteurs de l'Eglise, ajoutant de son fond de nouvelles preuves & de nouvelles réflexions. Quoiqu'il n'eût pas vu les Ouvrages des nouveaux Antitrinitaires, il ne laisse pas de les refuter par avance, parce qu'il avoit lû quelque chose de Servet, dans les Disputes que Calvin avoit fait imprimer contre ce Chef des nouveaux Unitaires. Au reste, le stile pur, clair & didactique de Maldonat est par tout si égal, que pour peu qu'on soit exercé dans la lecture de ses Ouvrages, on reconnoît d'abord ce qui est de lui, & ce qui n'en est point.

Sa principale application dans tous ces Traitez, est d'expliquer à la lettre les passages de l'Ecriture qui ont quelque obscurité. Et c'est en quoi il réussit ordinairement. Voiez sa Dispute touchant la Predestination qui est un des Traitez qu'on a imprimez de nouveau. Vous y trouverez dès le commencement en quel sens Saint Paul a dit de JESUS-CHRIST dans son Epître aux Romains, ** qui prædestinatus est filius Dei*. Il y a dans le Grec ordinaire *ἁγιοθεύτος* que S. Chrysostome & les autres Commentateurs Grecs après lui ont expliqué

* *ad Rom, c. I, v, 4.*

pliqué par *qui a été déclaré*. Cette interprétation a été suivie par plusieurs savans Théologiens Latins qui ne croient pas qu'il soit aisé d'accorder la divinité de JESUS-CHRIST, avec sa predestination. Et en effet, Crellius & les autres nouveaux Unitaires abusent de ce passage en faveur de leur Heresie. Mais Maldonat prétend que le verbe Grec *ὁρισθῆναι* n'a point ce sens dans aucun autre endroit de l'Ecriture, & qu'il a été très-bien traduit dans notre Vulgate par *prædestinatus*, comme s'il y avoit dans l'Original *προορισθῆναι*. Il auroit pû même ajouter, qu'on lit en effet de la sorte dans de très-anciens Exemplaires Grecs.

Pour vous épargner la peine de consulter ce que ce Jesuite a remarqué sur ce passage qui est un des plus difficiles de Saint Paul, & qui a si fort embarrassé nos Théologiens, je vous le rapporterai en peu de mots. Comme sa méthode est d'interpréter l'Ecriture par elle-même, il juge que selon le stile des Livres sacrez, le mot de *prédestiné* étant appliqué à JESUS-CHRIST forme un très-bon sens, savoir qu'il a été prédestiné pour être Fils de Dieu par sa resurrection. *Sensus autem est, Christum natum fuisse ex semine David secundum carnem, prædestinatum autem fuisse, ut esset Filius Dei ex resurrectione mortuorum.* (2) Il soutient que

JESUS-

(2) Cette interpretation merite d'être remarquée; parce que Maldonat a écrit avant Crellius & les autres Freres Polonois, qui prétendent que cet endroit de S. Paul leur est favorable: à quoi l'on ajoutera que l'autorité de Maldonat doit être d'un grand poids à l'égard des nouveaux Antitrinitaires qui parlent de ce Jesuite avec éloge.

JESUS-CHRIST est appelé de trois manières *Fils de Dieu* dans l'Ecriture, selon sa Divinité, selon sa Nature, & enfin selon sa Resurrection. Car ce mot de *Resurrection* se prend dans la même Ecriture pour *génération*: *Scriptura sacra solet appellare Filium Dei propter resurrectionem: nam ipsam resurrectionem vocat generationem, quod resurgere sit quodammodo renasci & regenerari; renasci autem sit esse Filium Dei.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, c'est-à-dire selon lui, *je vous ai aujourd'hui ressuscité d'entre les morts, & je vous ai fait mon Fils d'une manière nouvelle.* Ce qu'il confirme par l'application que S. Pierre dans les Actes des Apôtres^a a faite de ces mêmes paroles du Pseaume 2. à la resurrection de JESUS-CHRIST.

Maldonat examine fort au long dans cette même Dispute de la *Predestination* ce que S. Paul dit écrivant à Timothée, ^b *que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Et pour ne laisser aucun doute là-dessus, il fait voir en détail, que les interprétations de Saint Augustin ne s'accordent point avec le texte de l'Apôtre qui parle manifestement de tous les hommes en particulier: ^b *quidquid dicat D. Augustinus, non potest intelligi nisi de singulis hominibus: interpretationes enim Augustini alienissimæ sunt à sensu Pauli.* Il ajoute que la manière dont Saint Augustin a interprété ce passage

^a Act. Apost. 13. 33.

^b ad Tim. 2. 4.

^c Mald. Disp. de predest. qu. 40.

passage de l'Épître à Timothée, est inconnue à toute l'Antiquité, qu'il ne l'a inventée que pour éviter la force de la preuve qu'on en tiroit contre ses sentimens; qu'enfin les raisons que ce saint Evêque apporte pour soutenir son explication, ne sont pas dignes de son esprit: *a adde etiam quòd interpretatio hæc D. Augustini ante illum fuit inaudita, & satis ipse ostendit à se fuisse inventam ad fugiendam vim argumenti. Denique argumenta quibus D. Augustinus in eam sententiam adductus est indigna sunt ejus ingenio.*

Il s'étend encore plus au long dans cette même Dispute sur le chap. 9. de l'Épître aux Romains, dont les Calvinistes ont abusé pour établir les fausses opinions qui font Dieu auteur du péché. Et afin qu'on ne croie pas qu'il explique par rapport à ses idées, les paroles de St. Paul, il assure, après avoir donné le sens qu'il juge le plus naturel, qu'il n'a rien avancé qu'on ne puisse appuyer sur les témoignages de presque tous les anciens Auteurs. Car, pour ce qui est, dit-il, de l'opinion de Saint Augustin, on n'en a point parlé avant lui, & aucun Ecrivain Grec ne l'a suivie après lui. A l'égard même des Latins, plusieurs Théologiens Scholastiques tant anciens que nouveaux l'ont abandonnée: *b hæc sententia probatur testimoniis ferè omnium veterum auctorum: nam sententia Augustini ante illum inaudita fuit, & post illum nullus Græcus auctor eum secutus est. Ex Latinis autem mul-*
ti

a Ibid.

b Ibid.

*ti & antiqui & recentes Scholastici ab ea disces-
serunt.*

Il seroit inutile de vous entretenir plus au long sur cette matiere : car vous pouvez consulter quelques Opuscules de ce Jesuite qui ont été imprimez depuis peu à Paris, avec ses Disputes sur les Sacremens. Cette impression qui avoit été commencée par Billaine a été interrompue pendant plusieurs années, parce qu'on ne pouvoit trouver d'Approbateurs. Le nom de Maldonat, comme vous savez, est odieux aux Theologiens de Paris. Elle n'auroit jamais paru si Monsieur l'Archevêque de Rheims qui aime les Lettres ne l'avoit appuïée de son autorité auprès de Monsieur le Chancelier son pere. Monsieur Dubois qui est l'Auteur de l'Epitre dedicatoire & d'un autre Discours, où il fait l'éloge de ce grand homme, n'a osé mettre son nom pour ne pas s'attirer des reproches de la part de ses Confreres. Les loüanges que lui donne ce savant Docteur ne peuvent être suspectes. ^b Maldonat, dit-il, a enseigné la Théologie pendant dix ans fort loüé & approuvé de ses Auditeurs qui y accouroient de toutes parts, les places de l'Ecole étoient remplies trois heures avant qu'il fit ses leçons. Sa reputation étoit si fort répandue dans la France, que les Evêques, les Abbés, les Predicateurs, les Curés venoient avec empressement l'entendre, & ceux qui n'avoient pu l'entendre faisoient copier ses Ecrits pour les lire chez eux.

Il n'y a rien d'outré dans cet éloge, & qui
ne

^b Dubois prefa.

ne fût alors connu de tout Paris. M. Du-
 bois repete la même chose dans l'Epitre dedi-
 catoire qui est sous le nom du Libraire. Il
 ajoûte de plus, en parlant à M. l'Archevê-
 que de Rheims, qu'il ne fait par quelle desti-
 née il est arrivé, qu'il se soit trouvé des per-
 sonnes qui ayent été contraires à des choses
 que tout le monde admiroit, & qu'il se soit
 élevé une si grande tempête contre des Ou-
 vrages pour lesquels tous les honnêtes gens
 témoignoient beaucoup de passion, qu'ils n'au-
 roient jamais vû le jour s'ils n'avoient été ap-
 puiés de la protection de cet illustre Prelat :
Nescio quo fato contigit, ut quæ mirabantur
omnes, accusarent nonnulli, tantaque est exor-
ta tempestas, ut bonis omnibus diu multumque
expetitæ lucubrationes perpetuis damnarentur te-
nebris, nisi te nutu Divino nactæ essent asserto-
rem.

Je n'aurois jamais fait si je voulois m'éten-
 dre sur les loüanges de Maldonat, & sur les
 grands services qu'il a rendus à l'Eglise, prin-
 cipalement à la France. En verité je ne puis
 souffrir la negligence des Jesuites à son égard.
 Je vous envoie une copie de son Livre sur la
 Trinité; & avant que de finir ma Lettre, je
 vous dirai deux mots d'un Discours que j'ai
 trouvé dans mon Ms. audevant de toutes ses
 Disputes Théologiques, & qui est véritable-
 ment digne de lui. Il y propose pour mode-
 les de la Théologie, les Théologiens qui ont
 vécu au temps des Ariens. Il croit qu'avant
 ce temps-là elle étoit encore dans son enfan-

ce

ce, & qu'elle a commencé dans la suite à degenerer & à vieillir: *⁹ nusquam enim Theologia tantoperè floruit, quàm tunc. Nam ante id temporis erat nimis infans, post illud tempus cœpit esse nimium senex.* En effet ç'a été dans ces temps-là que l'étude des Livres sacrés, pour ce qui regarde le sens litteral, a été la plus cultivée.

Il avance dans ce même Discours un excellent principe de Théologie à l'égard des traditions, savoir que les preuves qu'on en tire ont la même force, que si elles étoient prises de l'Ecriture, pourvû que ces traditions ne soient point de quelques Eglises particulieres. La raison qu'il apporte de cette maxime, c'est que la Parole de Dieu ne consiste pas moins en ce qui a été enseigné de vive voix, qu'en ce qui a été donné par écrit. Il ajoute même, que les preuves qui sont prises de ces sortes de traditions universelles ont cet avantage sur celles qui sont tirées de l'Ecriture, qu'elles sont moins ambiguës, parce qu'il n'y a aucun passage de l'Ecriture qui ne puisse avoir plusieurs sens; au lieu que les traditions n'en ont qu'un: *genus argumentorum quod ex traditionibus eruitur habet eamdem prorsus vim, ac si sumeretur ex sensu literali Scripturæ, modo traditiones non sint privata hujus aut illius Ecclesiæ Catholicæ; quia non minus verbum Dei est quod voce traditur, quàm quod scripto.. adde etiam argumentum quod ex traditionibus sumitur, hoc habere præterea, ut sit minus ambiguum,*

⁹ Mald. qu. de orig. Theol.

guum, quàm quod sumitur ex Scripturis. Nam nullus est Scripturæ locus qui non habere possit multos sensus; traditiones non habent nisi unum.

J'ai lû dans les Registres de la Faculté de Théologie de Paris tous les Actes qui regardent la Dispute de Maldonat avec ces Théologiens (3) sur la Conception de la sainte Vierge. Il faut avouer qu'il remporta une pleine victoire sur eux. Et cependant il fut obligé de deloger, & de s'en aller à Bourges pour avoir la paix. Il avoit trop irrité ces sages maîtres qui ne lui pardonnerent point. Cette Dispute au reste ne leur fait pas honneur. Si ce savant Jesuite revenoit au monde, il trouveroit toute sa Société entierement contraire

(3) Le Traité touchant la Conception de la Vierge que Maldonat a dicté dans Paris, se trouve aujourd'hui imprimé avec les autres Opuscules qui sont joints à ses Disputes sur les Sacremens. Richer y a répondu dans ses Remarques sur le Concile de Bâle qui sont aussi imprimées. Ce Docteur auroit mieux fait de se taire, que de défendre une si mauvaise cause. Aussi M. de Launoy n'a-t-il fait aucune difficulté d'abandonner sa Faculté sur ce sujet, dans un petit Traité qui a pour titre: *Prescriptions touchant la Conception de N. D.* Il y fait le Procès dans toutes les formes aux Théologiens de Paris, qu'il accuse d'être eux-mêmes coupables de toutes les choses dont ils ont chargé Maldonat. Il auroit eu bien d'autres choses à dire sur cette matiere, s'il avoit lû tous les Actes de cette Dispute. Cependant quoique ce Jesuite défendit une bonne cause, sa personne auroit été diffamée s'il n'avoit eu pour Protecteur l'Evêque de Paris qui excommunia les principaux Suppôts de la Faculté de Theologie. Il prétendit même que les Docteurs ne pouvoient faire aucune décision en matiere de Doctrine sans sa permission, & s'ils ne s'étoient assemblez par son ordre. Cela se prouva par une Lettre que ces Docteurs écrivirent au Pape Gregoire XIII. en 1575.

DE MONSIEUR SIMON. 187

traire à ses sentimens : *altri tempi, altri costumi.* Je suis, Monsieur, &c.

A Dieppe 6 Mars 1684.

LETTRE XVIII.

A MONSIEUR Z. S.

Le Livre intitulé de tribus Impostoribus est une pure imagination. Les meilleurs Catalogues de Livres sont remplis de titres d'Ouvrages qui n'ont jamais été.

EST-il possible, Monsieur, que vous ne soiez pas encore convaincu de la fausseté du Livre, auquel on a donné le titre fameux *de tribus Impostoribus*? Il est vrai que quelques Protestans ont assuré, que notre Guillaume Postel en étoit l'Auteur; il a bien su leur rendre le change: car je crois avoir lû dans quelqu'un de ses Ecrits, qu'il avoit été composé (1) par un Huguenot de Caën. Mais il est constant qu'on a parlé de ce faux Ouvrage long-temps avant que Postel fût au monde, & que le nom de Huguenot y fût connu. La haine que des partis opposent ont les uns pour les autres, produit ordinairement ces sortes de Livres. Veut-on perdre un ennemi,

on

(1) Postel n'a pas dit que les Huguenots fussent les Auteurs de ce Livre; mais seulement qu'ils l'avoient fait imprimer à Caën. Voyez la Lettre XXIII.

on lui impute des crimes auxquels il n'a jamais pensé. Je me trompe fort si le Livre *des trois Imposteurs* a d'autre origine que celle-là. (2) Je vous laisse maintenant à juger qui peut être celui à qui on l'a d'abord attribué, comme en étant le véritable Auteur.

Je me contenterai présentement de vous avertir, qu'il y a une infinité de Livres qui n'ont jamais été, & qui cependant se trouvent marquez exactement dans de bons Catalogues. Le seul Apparat de Possevin, qui ne laisse pas d'être une excellente Bibliothèque, pourroit en fournir plus de cinq cens exemples. Le Catalogue de la Bibliothèque du Roi n'est pas même exempt de ces petits défauts. Il y a peu de temps que M. Clement qui a une merveilleuse connoissance des Livres imprimez de cette magnifique Bibliothèque me demanda fort serieusement, pourquoi en parlant des Bibles Espagnoles, je n'avois point fait mention de celle

(2) Quelques-uns ont conjecturé que la Cour de Rome avoit inventé cette accusation contre l'Empereur Frederic II. pour le rendre odieux à tous les Chrétiens, comme si un semblable Livre avoit été composé par cet Empereur, ou plutôt par son Secrétaire. Cantipratensis l. 2. chap. 48. parle d'un fameux Professeur en Théologie de Paris qui tomba dans une si grande impiété, qu'il enseignoit publiquement à ses Ecoliers dont il avoit un très-grand nombre, que Moysé, Jesus Christ & Mahomet avoient été des trompeurs, qui s'étoient érigés en Chefs de Secte : *Tres sunt, disoit ce Docteur de Paris, qui mundum scētis suis & dogmatibus subjugarunt, Moyses, Jesus & Mahometus. Moyses primò Judaicum populum : secundum Jesus Christus suo nomine Christianos : tertio gentilem populum Mahometus.* Cantipratensis qui rapporte au long cette histoire, vivoit dans le treizième siècle, & a été Disciple d'Albert le Grand avec S. Thomas.

celle des Juifs de Grenade. Je lui répondis, que cette Version m'étoit entièrement inconnue, & que je ne savois pas que ce rare trésor fût dans la Bibliothèque du Roi. La voilà, me dit-il, en me lisant ce qu'il avoit mis sur son registre, touchant cette Traduction Espagnole des Juifs de Grenade, que Gafarel avoit vendue bien cher à M. Carcavi, alors Bibliothécaire du Roi, comme étant de ces Juifs. Mais ce seul titre; *los sacros libros del Viejo y Nuevo Testamento*, me fit aussi tôt juger, que cette Version ne pouvoit venir que d'un Chrétien, puisqu'elle contenoit le Nouveau Testament.

M. Clement qui ne vouloit pas que M. Carcavi eût été la dupe de Gafarel, crut que j'en jugerois peut-être autrement, s'il me montrait le Livre; mais à la seule vue du volume, je lui dis que c'étoit la Bible Espagnole de Cassiodore Reyna imprimée à Basle en 1569. qu'on ne lisoit point à la vérité le lieu de l'édition à la tête de l'Ouvrage, ni le nom du Traducteur; mais qu'il s'étoit nommé lui-même à la fin d'une Préface Latine par ces deux lettres, *C. R.* c'est-à-dire, *Cassiodore Reyna*. M. Clement qui aime ces sortes de recherches me montra quelques autres pieces fort curieuses que M. Carcavi avoit eues du même Gafarel, & qui meritent assurément d'être mises au nombre des *Curiositez inouïes* de cet Auteur. Je ne vous en dirai pas davantage sur ce chapitre. Vous trouverez entre les mains de mon Neveu que vous voiez souvent un Catalogue de ces sortes de Livres
sup-

supposez & qui n'out jamais été. Je suis,
Monsieur, &c.

A Paris 1 Mai 1684.

LETTRE XIX.

(1) **V**Os gens, mon cher Caraïte, ne cesseront-ils jamais de publier des Libelles ? J'ai enfin lû ce Recueil de Pieces infames qui a pour titre, *l'Esprit de M. Arnauld*. Il ne peut venir que de vos Messieurs de Paris, & je souhaitte de tout mon cœur que vous n'y ayez point eu de part. Celui qui l'a fait imprimer a eu raison de dire sous le nom de son Imprimeur, que cet Ouvrage a été composé à Paris; que l'Auteur a pris toutes les précautions nécessaires pour être caché, & qu'il a été servi selon son intention. Mais quelque précaution qu'il ait prise, on n'a pas laissé de savoir qui avoit envoié toutes ces Pieces à un Marchand de Roüen, d'où elles ont été envoiées à un homme de Rotterdam à qui elles étoient adressées, & celui-ci les a remises au *M. J. qui les a revûës & retouchées à sa maniere.

Je sai que ce Ministre nie fortement, qu'il
se

(1) Cette Lettre est écrite à M. de Fremont d'Ablancourt, qui dans toutes les Lettres qu'il écrivoit à M. Simon, ne prenoit point d'autre nom, que celui de *Caraïte*. C'est pourquoi M. Simon prenoit ordinairement dans celles qu'il lui écrivoit le nom de *Rabbaniste*, pour l'opposer à celui de *Caraïte*.

* *Ministre Jurieu.*

se soit jamais mêlé de cette affaire. Mais peut-il aller contre son fait? on voit sa transaction avec deux Imprimeurs de Hollande dont l'un est de Rotterdam & l'autre d'Amsterdam, qui s'engagent de lui donner pour cet infame libelle deux cens écus en argent, & un certain nombre d'exemplaires. Je ne puis vous celer l'ingenuité de votre ami de la monnaie. Comme je lui rendois quelques Livres avant que de m'en retourner dans la Province, il me montra celui-ci qu'il lisoit. Je lui dis aussi-tôt, qu'il étoit rempli de faussetés. Il ne me fut pas difficile de lui en marquer plusieurs, & entr'autres je lui fis voir qu'il n'y avoit aucun sens dans la note qui est à la page 51. du premier volume, où l'on observe que M. de Paris est appelé *Prélat Harlay quint*, parce qu'il est le quint ou cinquième du nom de Harlay. Mais il est évident, que l'Auteur de ce libelle a voulu marquer par cette expression, que M. de Harlay étoit le cinquième Archevêque de Paris. L'homme de la monnaie indigné de cette bévue, me répondit fort ingenuement & sans faire beaucoup de réflexion, parlant du M. J. *cet homme gâte tout ce qu'on lui envoie.*

Mais je puis vous assurer, qu'il y a dans ce libelle un grand nombre d'histoires fausses, & qui ne peuvent pas avoir été gâtées par le M. J. Peut-on rien voir, par exemple, de plus faux & de plus ridicule, que celle qui est rapportée si au long à la page 221. & dans les suivantes de ce premier volume? On y suppose que Mess. de Port-Roial

Roiâl ont eu dans Paris une maison, où ils enseignoient le Socinianisme à leurs Écoliers, ausquels on laissoit lire librement les Livres des Sociniens. Ce Roman est si bien circonstantié qu'il n'y a personne qui ne juge d'abord, que c'est plutôt une véritable histoire qu'un conte fait à plaisir.

Il est cependant certain que Mess. de P. R. n'ont eu dans Paris aucune école où ils instruisissent la jeunesse. Voici ce qui a donné lieu à ce Roman. Le jeune homme dont on parle nommé *Picaut* étoit dans l'Institution des Peres de l'Oratoire, qui est proprement le noviciat de ceux qui veulent entrer dans cette Congregation. Il s'y trouva en même-temps un homme fort connu dans le monde, qui avoit été Ministre en Bourgogne, & que les Confreres avoient chassé après l'avoir convaincu de Socinianisme. Les Peres de l'Oratoire qui le croioient Ministre converti le reçurent dans leur Institution. Ce fut lui qui par des leçons qu'il fit à ce jeune homme sur l'Apocalypse & sur le Socinianisme, lui renversa la cervelle. Ainsi ce Socinianisme venoit des vôtres & non pas de Mess. de P. R. ni des PP. de l'Oratoire. Cette école, où les Livres des Sociniens ne sont point enfermés sous la clef, est une pure vision de vos gens qui débitent dans tout cet infame Libelle des faussetés manifestes pour de véritables histoires. Je veux vous en convaincre le Livre à la main, mon cher Caraité, quand j'aurai le bien de vous voir à Paris. Comme je vous ai toujours trouvé docile, je suis sûr que je n'aurai pas de
peine

DE MONSIEUR SIMON. 193

peine à vous détromper. Je suis très-parfaitement à vous.

Le Rabbaniste.

15. Septemb. 1684.

L E T T R E X X.

A MONSIEUR L. M. D. R.

Jugement de diverses Editions du Commentaire d'Oleaster sur le Pentateuque, & des endroits qui y ont été censurés par les Inquisiteurs d'Espagne.

MONSIEUR,

J'approuve fort le choix que vous faites, non seulement des bons Livres ; mais aussi des bonnes Editions. Mais permettez-moi de vous dire, que vous poussez quelquefois trop loin cette exactitude. Il est vrai qu'on croit communément qu'il n'y a que la seule Edition de Lisbonne, des Commentaires d'Oleaster sur le Pentateuque en 1556. qui n'ait point passé par les mains des Inquisiteurs d'Espagne : & c'est ce qui rend cette Edition fort chere, parce qu'il est difficile de la trouver. Mais vous ne savez peut-être pas, que celle d'Anvers en 1569. est entierement la même, & qu'on n'y a pas retranché ni changé un seul mot.

Je vous avouë qu'on lit à la tête de l'Edition de Lion chez Pierre Landry en 1589.

Tom. I.

I

qu'elle

qu'elle a été purgée & reformée conformément à l'*Index* : *secunda operis editio mendis omnibus quibus antea scatebat, repurgata & reformata juxta Indicem expurgatorium mandato Illustr. & Rev. D. D. Gasparis à Quiroga Card. Archiep. Tolet. ac in regnis Hispanie Generalis Inquisitoris.* (1) Mais toute cette reformation ne consiste que dans un seul endroit de la Preface, qui est à la vérité assés long, & qui regarde principalement l'autorité de la Vulgate. On n'a nullement touché au corps de l'Ouvrage, qui est tout à fait le même que dans la belle Edition de Lisbonne.

Les Libraires de Lyon qui ont un grand commerce en Italie & en Espagne, ont mis exprès à la premiere page de leur Edition cette remarque, afin qu'elle passât plus facilement dans ces pais-là où les Livres sont sujets à la revision des Inquisiteurs. Ils n'ont point executé ce qu'ils promettent dès l'entrée: car leur dessein a été seulement d'imposer aux Inquisiteurs, sans alterer cependant leur nouvelle Edition. Ce qui est si vrai, que l'*Index des Livres défendus & de ceux qui doivent être repurgés*, imprimé en Espagne en 1640. ne marque pas moins les deux
Edi-

(1) Oleaster qui n'a pas fait son Commentaire sur notre Vulgate, mais sur la Version de Pagnin, prétend en cet endroit que la Traduction de S. Jérôme n'est pas tout-à-fait exemte de fautes, & qu'on en peut faire une meilleure. C'est ce que les Inquisiteurs d'Espagne n'ont pu souffrir, & qu'ils ne souffrent point encore aujourd'hui, quoique cette opinion ait été soutenue par plusieurs savans Théologiens, même en Espagne, à la vûe de l'Inquisition.

Editions de Lyon , que celle de Lisbonne , comme devant être corrigées également. On n'y a fait aucune mention de celle d'Anvers , parce qu'elle n'étoit pas tombée apparemment entre les mains des Inquisiteurs.

Au reste j'aurois bien des choses à vous dire en particulier sur cet excellent Ouvrage d'Oleaster , dont je n'ai parlé qu'en abrégé dans mon Histoire critique du V. T. . Je ne donnois alors que l'abrégé d'un Livre que j'esperois publier dans la suite tout au long. J'y en ai dit cependant assez pour caractériser ce Commentateur qui est bien au dessus de ces Théologiens du second ordre , lesquels ne sauroient souffrir qu'on s'éloigne en quoi que ce soit de l'Edition vulgate. Oleaster qui a assisté au Concile de Trente entendoit mieux qu'eux le véritable sens de l'arrêté de ce Concile , sur l'*authenticité* de notre Vulgate. Il étoit persuadé que S. Jérôme qui n'a pas été Prophète , mais un simple Interprete des Livres sacrés , a été sujet à se tromper , & c'est sur ce pied-là que ce Docte Commentateur a jugé à propos de faire son Commentaire sur l'original Hebreu , & non pas sur la Version de ce Pere , qu'il ne croioit pas exempte de fautes.

Vous savez que la plupart de ceux à la censure desquels on commet les Livres , sont pour l'ordinaire des gens peu habiles dans la Théologie & qu'ils ont seulement quelque étude du Droit Canonique , & c'est ce qui leur fait trouver des erreurs où il n'y en a point. On peut leur appliquer le vieux pro-

verbe; *purus Canonista, purus asinista*. Oleaster étoit lui-même Inquisiteur de Portugal: *haeretica pravitatis apud inclytam Olyssiponem Inquisitor*. Son Ouvrage même avoit passé par l'Inquisition: car voici ce qu'on lit à la tête de l'Edition de Lisbonne: *subiit sanctae Inquisitionis examen*.

Il est vrai qu'on n'imprima d'abord que son Commentaire sur la Genese, & qu'il trouva aussi-tôt des contradicteurs. Mais les autres parties sur le reste du Pentateuque furent imprimées au même lieu l'année suivante. Et ce qui merite que vous y fassiez attention, c'est qu'il a fait lui-même son Apologie dans un Discours qui est à la fin de son Commentaire sur la Genese dans toutes les Editions sous ce titre: *quorundam locorum explicatio in quibus pius lector haerere potest in nostris Scholiis in Genesim*. Il y établit dès les premiers mots cette belle maxime; qu'on ne doit condamner d'heretique aucune explication qui n'est point contraire à l'Ecriture sainte, ni aux définitions de l'Eglise; & qu'ainsi il ne faut pas rejeter comme heretique une chose sous prétexte qu'elle se trouve autrement dans l'ancienne Edition Latine: *Hanc regulam tibi ob oculos ponere volumus: nullam videlicet expositionem esse quasi haeresim damnandam, quae sacris literis, aut Ecclesiae definitionibus non adversatur: ne cum tibi aliena à tuo antiquo codice occurrerint, statim haeresim inclames, aut opus damnes*. Je souhaite que nos sages Maîtres qui font en quelque manière les fonctions d'Inquisiteurs en France, pour ce qui est de l'approbation des Livres, profi-

DE MONSIEUR SIMON. 197
profitent de cet avertissement d'Oleaster. Je
suis, Monsieur, &c.

20. Septembre. 1684.

LETTRE XXI.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

*Du Livre que le P. Thomassin a fait im-
primer sur les Conciles & qui a été en
même temps supprimé.*

MONSIEUR,

J'ai employé tous mes amis pour avoir un
exemplaire du Livre que le P. Thomassin a
publié sur les Conciles; mais je n'ai pû réus-
sir. C'est un Ouvrage qui a été supprimé
par l'ordre du Magistrat. Toute la grace
qu'on a pû faire à l'Oratoire en cette occa-
sion, c'est qu'on enfermeroit les Exemplaires
dans une chambre de notre maison de l'Insti-
tution, sans que nous en eussions la clef. J'ai
cependant trouvé moïen de le lire, & d'en
faire des extraits que je vous communique-
rai. Le fond principal de ce Livre qui est
un assés gros *in 4.* est de montrer que d'ap-
peler au Pape, est la même chose que d'ap-
peler à un Concile general: Ce qui a fort
choqué Messieurs les Gens du Roi qui ne
font pas accoustuméz à ce langage. On ac-
cuse le Docteur Faure de l'avoir déferé à ces

Messieurs: & ce qu'il y a de plus fâcheux pour notre P. Thomassin, c'est que quelques Docteurs qui lui avoient donné leur approbation, l'ont retractée. Mais après tout, il n'est pas si coupable qu'on le publie dans le monde: il espere qu'un autre temps lui sera plus favorable. La distinction qu'il fait des matieres de la Foi d'avec celles qui regardent la Discipline, semble le mettre à couvert des objections qu'on lui fait. Il ne donne ce grand pouvoir aux Papes, qu'à l'égard des premières, & par là il croit sauver nos Libertés & nos usages. Mais Monsieur le Procureur Général, bien qu'il soit des amis de l'Oratoire, à cause du P. De Harlay son oncle, n'a point goûté cette distinction, & la grace qu'il a pu nous accorder, c'est que les Exemplaires ne seroient point lacerez, comme on a accoutumé d'en user en semblables occasions.

Quoique cet Ouvrage ait été composé exprès par l'Auteur pour favoriser la Cour de Rome, il y a de certains endroits qui n'y seront peut-être pas approuvez, & entr'autres celui qui regarde les questions de droit & de fait. Le P. Thomassin est là-dessus dans des principes opposez à ceux des Cardinaux Baronius & Bellarmin: Or vous savez combien cette Cour est jalouse de ses maximes & de ses opinions. Messieurs de P. R. qui font un puissant parti dans la Littérature n'ont pas aussi lieu d'être contents de ce Livre, où leur distinction du droit & du fait, sous laquelle ils se sont mis à cou-
vert,

vert, est ruinée entièrement, & même d'une manière assez plausible. Au reste le stile de cet Ouvrage est dur & embarrassé. Il y a de grandes faillies d'imagination, que quelques-uns pourront prendre pour des Elevations d'esprit. De plus le titre en est faux : on y promet des Notes sur les Conciles Generaux ; & on n'y traite presque qu'une seule question qui est celle qui regarde le pouvoir du Pape. Il faut cependant rendre justice au P. Thomassin, qui est trop sage & trop éclairé pour être tombé dans une faute si grossière. Voici le fait ou plutôt le dénoûement de cette affaire, qui n'est connu que de très-peu de gens.

Le P. Morin & le P. Bertin avoient laissé dans Rome une grande idée de l'Oratoire de France ; mais cette réputation ne s'étant pas soutenue dans la suite, notre Congrégation y a presque perdu tout son crédit. On l'y a même accusée d'être attachée aux Nouveautés du temps. Dans une visite que les nôtres rendirent sur ce sujet au Nonce de la Sainteté, ils firent tout leur possible pour ôter ce soupçon. Monsieur le Nonce leur déclara qu'il étoit bien difficile de détromper le Pape, à moins qu'on ne vît de leur part, d'autres choses que des paroles. Il faut, leur dit-il plus d'une fois, de véritables effets. Donnez au public quelque Ouvrage où l'on voie des preuves de votre zèle envers le saint Siege. Le P. Thomassin, qui a beaucoup travaillé sur les Conciles, fut aussi-tôt chargé de publier des remarques sur ce sujet qui fussent agréables à Rome, &

c'est cet Ouvrage qui fait presentement tant de bruit. Il est neanmoins à propos que vous sachiez, qu'avant que de l'entreprendre, il dit librement à ceux qui l'engageoient à cela, que son Livre paroîtroit à bien des gens un Livre de parti, & qu'il seroit bien plus à propos d'attendre qu'il eût achevé ses notes sur tous les Conciles, que d'en détacher seulement celles qui regardoient uniquement le pouvoir des Papes. Mais il ne fut point écouté, parce qu'on vouloit satisfaire promptement Monsieur le Nonce.

Comme il se vit pressé par ses Superieurs, lesquels l'engageoient dans une affaire qui lui paroissoit délicate, il leur demanda un ordre par écrit & signé. En voici la copie que j'ai tirée de l'original, qui est sur un papier gros & épais comme du parchemin. *Les Peres assistans prient le P. Thomassin & même lui ordonnent de faire imprimer au plûtôt l'Ouvrage qu'il a fait sur les Conciles. Fait à Paris, ce 30. Août 1662. Charles Dorron, Senault, R. de Mouchi, de l'ordre du Conseil de notre R. Pere General, Pere Thiersault Secretaire.* Si vous ne voiez pas dans cet ordre le nom du P. Bourgoïn alors General, c'est qu'il étoit fort malade; & qu'il n'étoit plus en état de rien faire. Les Assistans gouvernoient toute la Congregation. Au reste le Pere Thomassin est loüable d'avoir obéi à ses Superieurs: mais je m' imagine que, s'il n'avoit pas été engagé dans un corps, il auroit écrit d'une autre maniere. En verité l'indépendance est une belle chose. On a bien eu raison de dire: *Alterius non sit, qui suus esse potest.* Je ne vous

vous ai rien écrit que je n'aie appris du P. Bertat qui a été mon Supérieur dans l'Institution. Comme il m'aimoit, & si j'ose vous le dire, qu'il m'estimoit, il me fit part de toute cette affaire, laquelle il savoit du P. Thomassin qui étoit son ami; & il fut même chargé de revoir son Livre. Je lui ai entendu dire plusieurs fois que cet Ouvrage feroit du bruit. Je suis, Monsieur, &c.
R. S.

A Paris 1665.

LETTRE XXII.

AU MEME ABBÉ.

Eclaircissement de ce qui s'est passé depuis peu, au sujet des remarques du P. Thomassin sur les Conciles.

MONSIEUR,

Je vous avouë que Monsieur l'Archevêque de Paris, qui est la douceur même, s'est fait violence quand il s'est échauffé, même assés fortement, contre les Peres de l'Oratoire, au sujet des notes du P. Thomassin sur les Conciles, qui sont enfin devenuës publiques. Je crois vous avoir écrit il y a très-long temps les raisons qu'on avoit eûes de supprimer ce Livre. Quelques remontrances qu'ait pû faire l'Auteur depuis ce temps-là, il
I y n'avoit

n'avoit point été écouté. (1) Il avoit même fait mettre des cartons aux endroits que le Docteur Faure lui avoit indiquez, sans cependant pouvoir obtenir que son Ouvrage parut en public. Il avoit toujours été sous la clef, si ce n'est que depuis quelques années on l'avoit donnée à garder aux Superieurs de l'Oratoire : & aujourd'hui tout à coup il se vend publiquement dans la rue saint Jacques, sans la participation ni du Magistrat, ni de Monsieur l'Archevêque.

Ceux qui n'aiment pas ce Prélat avoient fait courir le bruit, qu'en permettant la publication de cet Ouvrage il avoit eu dessein de faire sa Cour à Rome pour obtenir plus facilement son chapeau. Monsieur le Premier President qui dans le temps qu'il étoit Procureur General n'avoit pas été moins contraire au Livre du P. Thomassin, que son Pere, le voyant public, & même indiqué dans notre Journal, en a porté ses plaintes à Monsieur de Paris. Jugez après cela si ce Prélat qu'on chargeoit d'un fait auquel il n'a eu aucune part pouvoit garder le silence. Les Peres de l'Oratoire, à qui on avoit remis la clef de la chambre, où les Exemplaires du Livre étoient enfermez, avoient donné leur parole qu'ils y seroient gardez très-exactement. Il est vrai qu'ils ne sont pas tout-à-fait coupables. Aussi ont-ils rejeté toute la faute sur le P. Bordes à qui ils avoient donné
la

(1) Le Docteur Faure n'a jamais voulu donner par écrit au P. Thomassin ce qu'il trouvoit à corriger dans son Ouvrage. Il s'est contenté de lui indiquer ces endroits en y faisant des marques avec son ongle.

la clef. Ce Pere qui a toujours été dévoué au Pere Thomassin de qui il a été le Disciple, a crû que l'occasion étoit favorable pour délivrer son prisonnier. Il voioit que la France étoit parfaitement reconciliée avec Rome, & il ne pouvoit pas s'imaginer que le Journaliste de Paris parleroit d'un Livre qui étoit imprimé il y avoit plus de trente ans. Mais après tout il a fallu que les PP. de l'Oratoire soient venus se justifier de leur conduite à l'Archevêché. Le Prélat, à qui le Pere Bordes n'avoit point communiqué son dessein, au moins ouvertement, a desavoué ce Pere, & dit que quelque estime qu'il eût pour le Pere Thomassin, (2) il avoit toujours regardé ce Livre comme un très-méchant Ouvrage, puisqu'il avoit déplu & à Rome & à la France. Il a ordonné en même temps que (3) les Exemplaires qui restoit seroient remis exactement sous la clef : ce qui a été exécuté. Le P. Bordes a avoué ingénument au Prélat, que l'interêt avoit eu un peu de part à cette affaire; & que comme il étoit Bibliothecaire de S. Magloire, il avoit tiré de l'argent des Exemplaires de ce Livre pour en mettre d'autres dans sa Bibliothèque.

Pour

(2) Il faut avouer que quand M. l'Archevêque de Paris a tenu ce discours aux PP. de l'Oratoire, il étoit un peu en colere, & que dans un autre temps il auroit parlé d'un ton plus radouci. Car il aimoit & estimoit le P. Thomassin, & il l'a fait paroître en plusieurs occasions. La Cour de Rome n'a pas eu moins d'estime pour ce Pere, qu'elle étoit bien aise de gagner, afin qu'il ne lui fût pas opposé.

(3) Il en est resté si peu d'exemplaires, que se n'étoit pas la peine de les remettre sous la clef.

Pour ce qui est des études du P. Thomasin, dont vous souhaitez d'être instruit, voici ce que j'en fai : c'étoit un homme très-laborieux ; mais qui méditoit peu. Il se contentoit pour l'ordinaire de marquer dans ses Livres les endroits qu'il vouloit extraire, & il reduisoit ensuite ses extraits par matieres. Cette methode est bonne pour les Predicateurs & pour les Avocats, gens qui n'approfondissent rien. Aussi les Livres de ce Pere, qui avoit une grande érudition, sont-ils d'excellens repertoires. S'il y a quelques defauts dans ses Ouvrages, c'est d'avoir voulu trop concilier les opinions différentes. Il bâtissoit d'abord un plan de conciliation, & après cela il ramassoit des preuves pour l'exécution de son plan. Vous avez sù qu'étant jeune il étoit fort attaché aux sentimens de Messieurs de P. R. qui le firent passer pour un des plus habiles Théologiens de France dès ce temps-là. Mais depuis qu'il eut lû les Peres Grecs, il abandonna ses premiers sentimens ; & comme il étoit persuadé que la Tradition de l'Eglise ne pouvoit avoir varié sur des matieres aussi importantes que sont celles de la Grace, il songea à concilier les Peres Grecs avec S. Augustin ; & c'est ce qui lui donna lieu de composer ses Memoires sur la Grace, qui n'ont pas été goûtez de Messieurs de P. R. Il ne s'en fallut gueres que ce dernier Ouvrage n'eût le même sort que ses Remarques sur les Conciles. Monsieur le Chancelier Seguier à qui on dit qu'il y parloit de la Predestination en fit aussi-tôt arrêter les exemplaires. Ce sage Magistrat qui n'étoit pas

pas Théologien crut que parler de la Predestination , c'étoit renouveler le Janfé-
nisme. Au reste le Pere Thomassin est l'hom-
me de l'Oratoire qui fasse le plus d'honneur
à sa Congregation , après le P. Morin. Je
n'y vois présentement personne qui puisse
reparer cette perte : *apparent rari nantes in
gurgite vasto.* Je suis , Monsieur , &c. R.
S.

A Paris 1694.

LETTRE XXIII.

(1) A Monsieur P. Conseiller du
Roi en ses Conseils & Maître des
Requêtes ordinaire de son Hôtel.

*Explication des rêveries qui se trouvent
dans la plupart des Livres de Postel ,
tirée de son Apologie qui est en Ma-
nuscrit dans la Bibliothèque du Roi.*

MONSIEUR,

Le nouvel Ecrit que vous m'avez fait l'hon-
neur de m'envoier est une piece très-achevée.
Je

(1) Cette Lettre a été écrite à M. Pellisson qui faisoit
ordinairement présent de ses Ouvrages à M. Simon. Elle
est beaucoup plus longue dans l'Original , d'où on a re-
tranché les endroits qui regardoient en particulier les
I 7. Livres

Je ne puis cependant m'enpêcher de me plaindre à vous même de la dureté avec laquelle vous avez traité notre Normand le fameux Guillaume Postel. Que vous a donc fait ce pauvre homme qui a été l'admiration de la Cour & de tout ce qu'il y avoit alors de Savans dans Paris? J'ose même dire, des plus grands Princes de l'Europe qui ont eu recours à lui dans les matieres de litterature. Vous n'êtes pas à la verité le seul qui l'ait mis au nombre des Héretiques. Car sans parler des Calvinistes dont il a été toujours ennemi, Lindanus l'y avoit placé avant vous; & ses Livres ont aussi été censurez à Rome sur ce pied-là. Il a été enfermé dans les prisons de l'Inquisition comme un heretique à brûler; mais après tout les Inquisiteurs de Venise lui rendirent plus de justice: Car s'étant constitué lui-même volontairement prisonnier pour se justifier des heresies dont on l'accusoit, il y fut déclaré fou & non pas heretique; ce que j'ai lû dans la Bibliothèque du Roi. *J'y reçus, dit-il, parlant de Venise, sentence par laquelle je fus déclaré fou,*
comme

Livres de M. Pellisson, contre le Ministre Jurieu. M. Simon lui marquoit librement ce qu'il en pensoit. Je me souviens entr'autres choses, qu'on y disoit de S. Chrysostome, que tout éloquent qu'il étoit, il faisoit quelquefois de longs exordes qui n'étoient pas toujours liez avec les matieres dont il traitoit. M. Pellisson vit bien qu'il étoit le S. Chrysostome dont les exordes étoient mal confus avec les Ouvrages. Il promit de s'en corriger & de quelques autres défauts qu'on lui avoit indiquez, sans néanmoins le nommer. On lit dans l'Original de cette même Lettre, que quand Postel se fit Jesuite à Rome, l'argent lui manquoit, comme il lui arrivoit souvent dans ses voyages.

comme en Latin portoit ma sentence, amens. Cette Apologie & quelques autres Ouvrages qui sont dans la même Bibliothèque en manuscrit étant comme la clef des rêveries de Postel, je prendrai la liberté de vous marquer les principaux endroits, & vous jugerez vous-même, s'il ne meritoit pas plutôt d'être renfermé dans les petites maisons, que dans les prisons de l'Inquisition.

Il composa son Apologie pour répondre aux accusations d'un certain Mathieu d'Antoine, qu'il soupçonnoit être Viret: mais au lieu de se justifier il ne fait, le plus souvent, que donner de nouvelles couleurs à ses visions. Sa principale folie ne paroît pas fort éloignée de l'herésie des anciens Gnostiques, qui regardoient les Apôtres comme des gens simples & sans littérature. Postel étoit persuadé que sa raison naturelle étoit beaucoup au-dessus de celle de tous les autres hommes, & que c'étoit par-là qu'il convertiroit toutes les Nations de la terre à la Foi de JESUS-CHRIST. On lui avoit objecté de s'être préféré aux Apôtres: à quoi il répond: *J'ai bien dit, & de present, dis, que notre Seigneur a donné l'excellence de Foi, aux Apôtres, mais que maintenant que la Foi est quasi perie, il nous a donné & à moi principalement en lieu de la Foi, imò avec la Foi, la Raison, si vive & souveraine, que jamais les Apôtres ne l'eurent: en sorte qu'innumérables lieux de l'Ecriture & de nature que jamais en public ne furent entendus, moiennant ladite Raison souveraine seront entendus.* Si nous l'écoutons, son unique but étoit de réduire tout l'Univers au vrai usage.

usage de la Raison. Ce fut dans cette vûë que vers l'année 1544. il se fit Jesuite à Rome sous le P. Ignace, afin de faire réussir le dessein qu'il avoit d'établir un Ordre de Chevaliers de Christ. Car il regardoit les Jesuites comme autant de Chevaliers de son nouvel Ordre; & il est surprenant que S. Ignace ait gardé cet extravagant pendant un temps considerable dans sa Societé.

Cet homme qui se vantoit d'être au-dessus de tout le genre humain, pour ce qui étoit de la Raison naturelle, trouva cependant à Verone une Nonne qui l'avoit encore plus parfaite que lui. C'est cette Mere Jeanne si fameuse par le Livre qu'il a composé, *De Virgine Veneta.* C'est d'elle dont il parle dans un petit Ecrit dedié à *Madame Marguerite de France*, lors qu'il dit, *sur toutes les creatures qui onques furent, qui sont, ou qui seront, a été en cette vie admirable la très-sainte Mere Joehanna qui est Eve nouvelle.* Ce petit Ecrit a pour titre: *Les très-merveilleuses victoires des Femmes du nouveau Monde, & comment elles doivent à tout le monde par raison commander, & même à ceux qui auront la Monarchie du Monde vieil.* Il le fit imprimer en 1553. à Paris où il avoit un grand nombre d'admirateurs, & étant rempli de la Mere Jeanne, il assure que la *Madre Joehanna* à tout jamais par son esprit doit au monde dominer: & pour ce qui est de lui il ajoûte que JESU-CHRIST l'avoit constitué comme son fils aîné à faire connoître par tout le monde cette nouveauté qui est de toute l'Ecriture la plus

nouvelle, & par ce est faite sur la terre des terres ladite nouveauté de vie.

Ces extravagances & plusieurs autres semblables, dont ses Livres sont remplis, furent causé que Mathieu lui objecta, qu'à l'imitation de Muhamed, Apollonius, Numa, il vouloit avec sa Mere Jeanne introduire une Religion nouvelle, & bien qu'il témoigne qu'il n'a jamais eu cette pensée, il ne laisse pas de nous découvrir dans son Apologie le plan de ses visions : *J'ai bien appris, répond-il, de cette pauvrete & très-simple femmelette plus que je n'aurois aiant étudié par moi dès le commencement du monde. Je dis quant aux raisons des choses sacrées, juste & très-raisonnable chose, & que tout l'Univers connoisse, que par le pouvoir de raison restituée ou plantée & enseignée par Jesus-Christ seul en une simple Vierge, la Raison a été au monde replantée & restituée, & je ne fais aucun doute que si la très-illuminée Vierge Catherine de Sienne eut en son temps un Pere spirituel qui l'eût entendue & aidée à faire cette très-sainte regeneration de raison, elle eût fait le même que comme Joehanna Veronoise ou Venitienne. Je ne veux pas, ajoute cet illuminé, introduire une nouvelle religion : mais je veux par la raison naturelle qui est propre des Gentils, Eduméens, ou Esaviens, détruire toutes les fausses intelligences des Juifs, des semi-Juifs, des Chrétiens & des Paiens. Il oppose aux Protestans sa nouvelle idée de reformation. Il se moque de leur reformation, parce que, dit-il, faute de la vraie raison, ils se sont partagez en un grand nombre de Sectes.*

Après

Après tout, Postel, si l'on met à part ses rêveries, n'établit pas mal la creance des Catholiques contre les objections de son Calviniste; mais il revient sans cesse à sa folie & à sa Mere Jeanne dont il avoit l'esprit rempli. *Et quand ne Postel, dit-il, ne la Mere Jeanne n'eussent point été en ce monde, pour commencer premierement à mettre ces raisons en avant, & nonobstant si faut-il que la concorde du monde moiennant la Raison naturelle soit introduite & remise au monde, combien que le malheureux monde tarde à la recevoir, elle devoit être si les tenebres du peché ne les eussent onques tous aveuglez. Car la fin de Jesus-Christ est la restitution de ladite Raison.* Je ne trouve pas au reste dans ses Livres, qu'il y ait avancé, comme quelques-uns le prétendent, que JESUS-CHRIST n'ait sauvé que les hommes; mais que la Mere Jeanne étoit la Messieffe qui devoit sauver les femmes. Il est vrai qu'on lui a objecté quelque chose de semblable; mais il nie qu'il ait jamais soutenu que les femmes n'ont point été rachetées par JESUS-CHRIST. Il s'étoit néanmoins servi de certaines expressions qui sembloient aller là. Mathieu l'ayant accusé d'avoir fait JESUS-CHRIST Hermaphrodite, il lui repond que c'est une grande menterie, qu'il a prétendu seulement que JESUS-CHRIST *non redemit quod non assumpsit*, & que n'étant pas du nombre des Ismaélites qui croient que les femmes sont mortelles quant à leur ame, il a été nécessaire que dans la substance d'Adam vieil & nouveau fut cachée & latente celle de la femme. Sur quoi il

cite

cite ces paroles de la Genèse, *hoc nunc os ex ossibus meis.*

Il faut avouer que Postel prenoit plaisir à imposer aux simples par de certaines expressions figurées dont il se servoit. *Tu dis*, lui objectoit Mathieu, *qu'il n'y a que treize ans que tu fus ressuscité.* A quoi il répond : *Otons ce mot, je devois dire enseigné & relevé du profond des tenebres.* On lui remettoit toujours devant les yeux sa Mere Jeanne & cette prétendue resurrection. *Depuis quand, ô Postel*, continuë Mathieu, *commences-tu à te connoître ? depuis que tu fus ressuscité par la Mere Jeanne.* Il eut enfin honte d'avoir trop parlé de cette Mere Jeanne. *Je confesserai bien toute ma vie*, dit-il dans son Apologie, *que ç'a été avec très-grande inconsideration, & par aventure plus grande temerité, que j'ai publiquement dit & écrit ce qu'il m'est advenu, quand cette ame heureuse retournant du Ciel me vint trouver. Car à la verité j'eusse aussi-bien par la Raison, comme de moi seul, allegué & maintenu ce que ladite Raison veut, sans y mêler l'histoire que je vois à l'Univers odieuse.*

Sa Philosophie qui étoit un mélange de celle d'Aristote commentée par Averroës, du Platonisme, & de la Cabale des Juifs, le jette quelquefois dans de grandes erreurs. Il est vrai qu'on trouve dans la Bibliothèque du Roi sa retractation que je crois écrite de sa main. Il proteste, *qu'il ne veut point avoir d'autre creance, que celle de l'Eglise en verité Catholique & Apostolique.* Mais dans cette retractation même il avance bien des faits con-

212 LETTRES CHOISIES

contre la véritable Théologie. Il s'arrête principalement sur ce qu'il a avancé de la Sapience créée ou de l'Ame du monde, prétendant qu'on n'a pas entendu sa pensée; jusqu'ici, dit-il, tous les Docteurs ont confondu l'ame, l'anime, ou animus, l'esprit, la mente, ou l'intellect, ou l'entendement, ou l'ame raisonnable — parce qu'en mes écrits, je n'ai pas assez clairement distingué lesdits mots, delà est venu qu'appellant cette ame du Monde la mente, ou l'esprit, ou l'homme, ou l'ame de Christ avant qu'il fut incarné, Lindan m'a accusé, comme si j'eusse voulu déponiller Jésus-Christ de son ame. Il suppose en ce même endroit, un corps moien entre le concave de la lunaire sphere & les quatre elemens --- lequel corps se nomme l'Ether: & est la quinte-essence du monde qui répond à la matiere premiere, de laquelle viennent & en laquelle se résolvent toutes choses composées. C'est pourquoi ce corps moien donne aux ames humaines immortelles, quand de ce concave de la Lune viennent en nous deux vêtemens, l'un de chaleur, l'autre d'humidité radicale --- combien que la substance immortelle de l'ame raisonnable étant à tout lieu supérieure & du tout supérieure au Ciel même, en passant de son lieu supra-celeste se vêt dudit corps Etherée.

Ceux de Geneve qui étoient ses plus grands ennemis l'accuserent d'être favorable au parti de Servet. Il leur répondit que Dieu lui avoit fait la grace de démontrer par des argumens naturels la sainte Trinité: mais lorsqu'il vient à parler de ce mystere en particulier, il avance d'étranges rêveries. Je
mon-

montre, dit-il, par mes *Ecrits*, qu'au dessous de la *Trinité*, il y a nécessairement une première *Intelligence* qui contient toutes les *Intelligences* du monde, tant humaines, comme *Angeliques*, qui de leur naturel toutes sont bonnes, de laquelle première *Intelligence* qui est premièrement émanée comme la lumière du *Soleil trinum*, ou comme l'odeur du corps odorant & en après est créée, formée & faite & unie principalement à la seconde personne qui est passive.

Si l'on écoute cet extravagant, outre la raison naturelle, il prétend avoir trente-six mille autorités de l'*Ecriture* pour prouver clair comme le jour, que notre *Seigneur* dès le commencement du *Monde* & avant qu'il fût incarné, ne fait homme, étoit en son éternité comme *Dieu*, & étoit fait comme créature devant que *S. Jean-Baptiste* fut en *Elie* ressuscitant engendré, comme en *saint Jean*, chap. 1. se voit, la où il est par deux fois écrit, un homme vient après moi, qui a été fait avant moi.

Il reproche à *Lindanus* de l'avoir accusé faussement de plusieurs erreurs & entr'autres d'avoir fait éternelle l'ame de *JESUS-CHRIST*, & pour sa défense, il dit, qu'il n'a point parlé de l'ame selon qu'elle est acte particulier du corps, mais de cette générale *Intelligence* qui est nécessairement avant toute autre & de laquelle il est écrit, *ab initio & ante secula creata sum*. Pour donner plus de jour à cette distinction, il ajoute: Je dis qu'étant icelle nécessairement première nature, la nature équivalente de toute la nature *Angelique* & de la mente ou intellect raisonnable humain

humain avant la constitution du sensible ou visible monde par la nécessité de sa possible similitude a été avant le commencement du Monde unie à la Divinité de la seconde personne qui éternellement est passive. Car être du Pere Eternel engendré & éternellement recevoir & souffrir ou être passif. Ainsi à cause que cette premiere creature est ainsi inseparablement unie à cette seconde & éternelle personne, & à cause qu'elle se nomme l'intellect agent, passible ou materiel & compositoire, autrement se dit l'ame du monde, autrement la mente ou intellect general & dans Isaïe l'Ange du grand Conseil, &c.

Si ma Lettre n'étoit déjà que trop longue, Monsieur, je vous rapporterois un grand nombre d'autres extravagances du fameux Guillaume Postel; mais je crois vous en avoir assez dit pour vous convaincre, qu'il y avoit plus de folie dans son fait, que de véritable heresie. Il y a cependant d'excellentes choses dans ses Ouvrages, parce qu'il n'avoit pas toujours son accès de folie. C'est lui qui nous a parlé le premier dans ces derniers temps, au moins un des premiers, des Samaritains & de leur Exemplaire du Pentateuque. Il nous a aussi fait connoître la Secte des Caraites parmi les Juifs. François premier s'est servi de lui pour avoir des Manuscrits du Levant. L'Empereur Ferdinand qui n'étoit alors que Roi des Romains, le fit venir exprès de Venise à Vienne pour y rétablir son Université, qui avoit été détruite par les guerres contre les Turcs; & il lui donna deux cens écus de pension, tant pour cela que

que pour travailler à la nouvelle Edition du Nouveau Testament Syriaque, à laquelle on songeoit. C'est ce que Postel qui avoit apporté du Levant un Exemplaire de ce Nouveau Testament nous apprend lui-même dans son Apologie. Il avoit aussi apporté du Levant les Evangiles en Arabe, d'où les Calvinistes de Geneve qui le traitèrent d'imposteur, prirent occasion de publier qu'il avoit forgé cet Evangile Arabe; mais il leur répondit que les Exemplaires qu'il avoit apportez étoient anciens d'environ six cens ans, & qu'il avoit plusieurs autres Livres qui étoient en usage dans les Eglises Syriennes & Egyptiennes; *Et il n'y a sur ma vie, dit-il, & sur mon honneur mot different de la Grecque ou Syriaque Edition.* Il rend même le change aux Calvinistes par ces paroles : *Je sais bien que la perverse Version du Vieil & du Nouveau Testament traduit & approuvé à Geneve, il y a plus de quatre cens fautes commises pour aider à la Calvinine Secte.*

En effet c'étoit une grande ignorance à ceux de Geneve d'accuser ce pauvre homme d'avoir fabriqué lui-même un Evangile en Arabe. Il parle de ce même Evangile Arabe dans une de ses Lettres au savant Masius écrite en 1563. du College Gervais où il enseignoit les Mathematiques. Son dessein étoit de faire imprimer cet Exemplaire Arabe s'il en eût trouvé l'occasion. *Videbo, dit-il, si ulla mihi à Deo optimo maximo commoditas suppeditabitur qua possim meum Evangelium Arabica Lingua expositum in lucem Ismaëlitærum emit-tere.* Il ajoute que son Exemplaire qui avoit bien

bien 600. ans d'antiquité avoit été traduit sur le Grec très-fidèlement par l'Eglise Egyptienne : *supra 600. annorum ætatis exemplar habeo ab Ægyptiaca Ecclesia fidelissimè ex Græcis versum.* Dans cette même Lettre il se plaint fort des Calvinistes qui avoient écrit un Livre injurieux à sa personne, & qui l'accusoient d'avoir forgé cet Evangile, ou de l'avoir reçu des Arabes pour en infecter ce pais-ci : *qui hic Calvinum quemdam Deo ipsi & toti Ecclesiæ Dei præferunt, emissis Gallicè contra me scriptis omnino suo more virulentissimis, & injuriis omnino scatentibus, audent me proscindere, quasi Evangelium novum Arabicum numquam Christianis visum, aut de meo ipso capite finxerim, aut ab Arabibus acceperim, ut hic nostræ gentis hominibus obtrudam.* Mais si les Calvinistes ont imposé à Postel au sujet des Evangiles Arabes qu'il avoit apportez du Levant, il ne leur impose pas moins, lorsqu'il les accuse à son tour d'avoir fait imprimer à Caën un détestable Livre qui a pour titre, *des trois Imposteurs : nefarium illud trium Impostorum commentum, seu liber contra Christum, Mosem & Muhamedem Cadomi nuper ab illis qui Evangelio Calvini sese addictissimos profitentur typis excusus est.* Vous savez, Monsieur, que tout ce qu'on dit de ce Livre qui n'a jamais été, n'est fondé que sur de faux bruits qui ont été répandus malignement dans le monde. Il y a quelques années qu'écrivant à un de mes amis, je lui mandai que Postel en faisoit Auteur un Huguenot de Caën; mais je ne me souvenois pas bien alors de ce que j'avois lû : Car il dit seulement que les
Hu.

Huguenots l'avoient fait imprimer dans cette Ville. J'aurois bien des choses à vous dire sur les Ouvrages de Postel; mais je me suis renfermé à ne vous parler que de ses visions & principalement de celles qui sont dans l'Apologie qu'il a écrite pour se justifier. Son Eloge se trouve imprimé dans l'Histoire du Monastere de S. Martin des Champs où il est mort. Je me contenterai de vous rapporter son Epitaphe qui y est gravée sur une planche de cuivre.

*Postellus postquam peragravit plurima passus
pro pietate polos Parisiis petit,
obiit sexto Septembris 1581.*

Mœrens ponebat Adrianus Tertrier, Medicus.

Peu s'en faut que le Moine qui a écrit l'Histoire de ce Monastere ne fasse un Saint de notre Guillaume Postel. Il a pour témoins de sa piété & de sa Catholicité, De Masprault Maître des Comptes, Gui le Fèvre de la Borderie, Jean Filezac alors Doïen de la Maison de Sorbonne, & un des Religieux de la Maison qui furent tous presens à sa mort. On canonise bien des Saints à Rome qui n'ont pas des témoins si graves de leur sainteté. Jugez si après cela vous avez eu raison de mettre un si saint homme au nombre des plus infames Heretiques sur le seul raport d'un Historien Calviniste. J'espere, Monsieur, que vous lui reparerez son honneur à la premiere occasion. Je suis, &c. R. S.

L E T T R E XXIV.

A MONSIEUR J. H.

Amiot a pris un très-grand soin de consulter les Manuscrits Grecs de Plutarque pour faire sa Traduction. Il n'est point Plagiaire, comme quelques-uns l'ont cru. De Meziriac a aussi travaillé en notre Langue sur Plutarque, mais nous n'en avons rien d'imprimé. Les plus anciens Manuscrits Grecs ne sont pas toujours les meilleurs.

M O N S I E U R ,

Vous avez raison de preferer la lecture des Livres Grecs à ceux de toutes les autres Nations, sans en excepter même les meilleurs Auteurs Latins. Ces derniers n'ont presque rien de bon, que ce qu'ils ont emprunté des premiers, & même en matiere de Théologie, les Peres Grecs m'ont toujours paru être fort supérieurs aux Peres Latins, sur tout dans ce qui regarde l'interpretation des Livres sacrez. Je suis persuadé que vous ne pouvez rien faire de mieux & qui vous soit plus utile, que de cultiver la Langue Grecque. Ce n'est pas dans les Livres de Plutarque qui sont tant de votre goût, qu'il faut chercher la pureté de cette Langue: mais comme vous ne voulez pas

pas écrire en Grec, vous le devez lire principalement pour les pensées. Quand je vous dis cela, je ne prétens pas vous parler de sa Philosophie, ni de ses Opuscules de Morale; car il est souvent ridicule dans l'un & dans l'autre, & il est même si entêté de son Paganisme, qu'il est quelquefois religieux jusqu'à la superstition. Ce qu'il y a de meilleur dans cet Auteur, & qui convienne mieux à une personne de votre qualité, ce sont les Vies des grands hommes qu'il a publiées.

Pour ce qui est de la Traduction d'Amiot, il n'est pas surprenant que les François en fassent une estime toute particuliere. Notre Langue n'étoit presque avant lui qu'une espece de jargon. Il en est en quelque façon le Pere. J'ai connu de nos plus habiles *Predicateurs qui le lisoient sans cesse nonobstant son vieux langage, pour former sur lui le tour de leurs phrases & de leurs periodes. Que n'a-t-on point dit au reste de ce savant homme? Ses envieux l'ont voulu faire passer pour un Plagiaire, qui n'avoit fait que mettre en notre Langue ce qui avoit été déjà traduit en une autre. Quelques-uns même ont osé avancer de son temps, qu'il étoit ignorant dans la Langue Grecque, & qu'il étoit redevable de cette belle Traduction à une personne qu'ils sembloient indiquer. Mais l'Exemplaire Grec sur lequel il a travaillé, & qui se trouve presentement dans la Bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Paris, est une preuve évidente qu'il est, non seulement l'Auteur de cette

Ver

* Le Pere Senault General de l'Oratoire,

Version Françoisë; mais qu'il a recherché avec un très-grand soin, ce qu'il a pû trouver d'Exemplaires manuscrits & de bons Livres pour redresser une infinité de fautes, qui sont dans les premières Editions de Plutarque.

Il y a dans cette Bibliothèque deux Volumes de Plutarque en Grec, dont le premier est celui des Vies imprimé à Venise par Alde en 1519, & on lit à la tête de ce premier Volume; *Plutarque de Messire Jaques Amiot vivant Evêque d'Auxerre & Grand Aumônier de France, rapporté de Melun le samedi 14. jour de Novembre par mon neveu M. Pierre Regnault Procureur du Roi au Siege Presidial dudit Melun.* Ces mêmes paroles se trouvent écrites de la même main au commencement du second Volume qui contient *les Morales*, &c. & qui est de l'Edition de Froben & d'Episcopus en 1542. Or à la marge de ces deux Volumes Amiot a corrigé, non seulement un très-grand nombre de fautes, qui sont dans les premières Editions de Plutarque, mais il y a aussi mis les diverses leçons de plusieurs Manuscrits Grecs qu'il avoit lûs, ses conjectures pour rétablir les endroits qu'il croïoit altérez, & d'autres semblables remarques de critique, dont quelques-unes sont prises de ceux qui avoient travaillé avant lui sur cet Auteur, & des personnes doctes qu'il avoit consultées.

En un mot on voit par ces Notes marginales, que non seulement Amiot a traduit véritablement Plutarque, mais qu'il l'a traduit en maître. Il seroit même difficile de justifier en de certains endroits sa Traduction, sans avoir devant les yeux ces Remarques critiques. Car il

lui arrive souvent d'abandonner le Texte Grec qu'il croit altéré, & de suivre ses conjectures n'ayant point de Mss. Grecs pour le redresser. Cet endroit, dit-il alors, me paroît fort suspect, il semble que le sens demande qu'on lise ainsi : *Locus hic valde suspectus mihi est, sententiaque exigere videtur ut legatur, &c. Locus hic ita videtur legendus. Puto legendum... Alii malunt... mutilatus hic locus est qui suppleri ita posse videtur. Hoc ex fide veterum Manuscriptorum exemplarium, reliqua ex conjectura.* Il auroit été à souhaiter que ce savant homme eût ajouté à sa Version Françoisse des Notes critiques sur les endroits qu'il a jugé à propos de changer ou de retoucher dans le Texte Grec de ses Editions : mais il ne l'a fait que très-rarement, & même d'une manière trop abrégée. De plus j'ai reconnu en lisant ses Observations qu'il n'a pas toujours suivi dans sa Traduction les meilleures leçons de ses Exemplaires Grecs.

Je ne prétens pas au reste justifier entièrement Amiot des fautes où il est tombé, & dont il y en a même quelques-unes qui sont évidentes. Il est surprenant qu'il se trompe quelquefois en des endroits qu'il étoit aisé de bien traduire, & qu'il réussisse en d'autres qui sont obscurs & difficiles à entendre. Cela me fait juger qu'en ces derniers endroits, il a consulté les habiles gens de son temps, & principalement Turnebe. A l'égard des premiers il me paroît qu'il ne s'est pas précautionné assez, & qu'il a quelquefois copié les fautes des autres, sur tout celles d'Erasme qui n'étoit pas si savant dans la Langue Grec-

que qu'on le croit ordinairement. (1) Claude Gaspar Bachet Sieur de Meziriac, qui a traduit en Vers François les Epitres d'Ovide avec des Notes y a redressé fort doctement quelques endroits de la Version d'Amiot. En voici un qui merite assurément d'être remarqué. Plutarque au Livre 9. des Propos de table a cité deux Vers d'un ancien Poëte qu'il ne nomme point, où on lit ces mots Δῶρίς τε, Εὔβοις τε, καὶ Αἰόλος ἱππιοχάρμης. Voici comme Amiot les a traduits: *Xuthus le Dorien, Hippiocharme aussi Eolien*; au lieu qu'il falloit traduire avec de Meziriac: *Dorus, Xuthus, Eole honneur des Cavaliers*. Ce savant Ecrivain qui étoit de l'Academie Françoisé fait paroître une érudition profonde dans le Commentaire qu'il a joint à sa Traduction en vers des Epitres d'Ovide. Son Ouvrage qui est devenu rare a été imprimé en 1632. à Bourg en Bresse: vous trouverez la Remarque dont je viens de vous parler, à la page 19. [pag. 17. Ed. de la Haye 1716.] de ses Notes sur la premiere Epitre qui est de Penelope à Ulysse. Il nous y apprend que

l'Au-

(1) Les Commentaires de De Meziriac sur les Epitres d'Ovide étant devenus rares, [on les a réimprimés à la Haye en 1716. 2 voll. grand in 8.] il est bon de rapporter ici ses propres paroles. Après avoir cité les deux vers Grecs & la traduction d'Amiot, il ajoute: *En peu de mots il fait beaucoup de fautes. Premièrement, au lieu d'un nom propre, Hellen, il met l'appellatif Hellenes, s'étant équivoqué, à cause que du nom de leur Roi Hellen, les Grecs en leur propre Langue se nomment Hellenes. En outre, des deux freres Xuthus & Dorus, il n'en fait qu'un, tirant du nom propre de Dorus l'épithete Dorien. Semblablement il fait évanouir en l'air le nom du troisieme frere Eolus, dont il forme seulement l'épithete Eolien. Enfin tout au rebours, il fait un nom propre de l'Epithete Hippiocharmes, qui sont quatre lourdes fautes en une dizaine de paroles.*

224 LETTRES CHOISIES

dirai seulement ici en general que de très-habiles Critiques ont crû des Mss. Grecs anciens de 1000. & 1200. ans, qui étoient cependant assez nouveaux. Cette erreur vient de ce que l'on confond les grands caracteres dans lesquels les Coptes écrivent leurs Livres Grecs, avec ces anciennes lettres majuscules qu'on appelle communément unciales. Il y a dans la Bibliotheque du Roi un beau Dioscorides tout Grec écrit en ces caracteres Coptes, qu'on croïoit très-ancien dans le temps qu'on l'a acheté; mais on est presentement bien revenu de cette erreur. Les habiles gens font aussi une grande distinction entre les Manuscrits Grecs qui viennent du Levant & ceux qui viennent de la Calabre. Ces derniers ne sont pas toujours exacts, aïant été ou copiez ou retouchez par des Moines Grecs qui sont de la dépendance de Rome. J'aurois bien des choses à vous dire sur cela; mais je veux finir ma Lettre. Et à l'égard même des premiers qui viennent du Levant, j'ai reconnu que ceux qui ont été écrits par des Coptes, & que les connoisseurs distinguent facilement, ne sont pas si purs que les autres. Je suis persuadé que votre beau Manuscrit de la Version des Septante, dont le fameux Cyrille Lucar a fait present à votre Roi, est un des plus anciens Exemplaires Grecs que nous aïons dans l'Europe; mais aïant été écrit en Egypte, je ne le crois pas si exact, que ceux qui ont été copiez par de véritables Grecs sur d'autres Manuscrits du Païs. Vous devez supposer comme une maxime constante, que la bonté d'un Ms. Grec ne dépend pas toujours

DE MONSIEUR SIMON. 225
jours de son antiquité, parce qu'il y en a de
très-anciens qui sont sujets à de grands défauts.
Je suis, Monsieur, &c. R. S.

2. Novembre 1684.

LETTRE XXV.

A MONSIEUR J. H.

*D'un Dictionnaire Hebreu & Italien de
Leon de Modene Rabbin de Venise,
qui est très-rare. Les Juifs d'Italie
lisent en cachette quelques parties du
Talmud traduites en Italien. Sixte
de Sienne a été Juif & même Juif
relaps.*

MONSIEUR,

Si vous n'avez trouvé dans mes Histoires
de la Bible, ni dans mes *Disquisitions Criti-
ques*, aucune Version faite par les Juifs d'Ita-
lie en leur Langue, c'est que véritablement il
ne s'en trouve aucune. L'Inquisition leur dé-
fend absolument de produire de semblables
Ouvrages. Car pour ce qui est de celle que
les Juifs Portugais ont fait imprimer en Espa-
gnol à Ferrare, nous en sommes redevables
aux Ducs de Ferrare, qui aimoient la lecture
des Livres sacrés en Langue vulgaire. Il sem-
ble que les Venitiens qui ont souffert que des

K 5

Pro-

Protestans aient fait imprimer chez eux ces sortes de Versions, devoient accorder la même liberté aux Juifs. Cependant les Inquisiteurs de ce Pais-là, je ne sai par quel caprice, la leur ont refusée absolument : & ce qui paroît encore plus bizarre, c'est que Leon de Modene savant Rabbín de Venise a été obligé de suivre notre Edition vulgate dans son Edition des Ceremonies Juives qu'il a publiées en 1638.

Ce Rabbín qui étoit homme de bon sens avoit songé à donner une Traduction Italienne de l'ancien Testament, laquelle auroit été également utile aux Juifs & aux Chrétiens. Mais les Inquisiteurs s'étant opposés à son dessein, il tâcha de suppléer à ce défaut par un nouveau Dictionnaire Hebreu & Italien qu'il fit imprimer à Venise in 4. en 1612. Voici le titre de ce Dictionnaire qui est rare : *Novo Dittionario Hebraico & Italiano, cioè dichiarazione di tutte le voci hebraiche più difficili delle scritture Hebreæ nella vulgar lingua Italiana.* Sa principale application, comme vous voiez, est de mettre en Italien les endroits les plus difficiles du texte Hebreu, non en un Italien barbare & inintelligible, comme il l'auroit fait, s'il avoit suivi la méthode des autres Traducteurs Juifs, mais en un Italien pur & qui fût entendu de tout le monde. C'est pourquoi dans une belle Preface qui est à la tête de son Livre, il n'approuve point la maniere dont ceux de sa Nation apprennent la Langue Hebraïque, par un pur usage, & sans aucune regle de Grammaire, lisant & interpretant le texte de la Bible mot :

môt pour mot : *per forza d'una pura prattica legendo & interpretando parola per parola*. C'est de-là que nous sont venues ces Traductions faites par les Juifs du Levant & imprimées à Constantinople, en Espagnol & en Grec vulgaire, & par ceux d'Afrique en Arabe. Leurs Auteurs n'ont eu d'autre idée en les composant, que d'être utiles aux enfans pour apprendre la Langue sainte dans les Ecoles.

Leon de Modene condamne absolument cette methode ou ancienne maniere de traduire l'Ecriture par des mots qui ne sont plus intelligibles. Et c'est pour cette raison, qu'il a jugé necessaire de tracer un nouveau plan de Traduction, en donnant l'interpretation des mots les plus difficiles de tout ce qu'on a de coutume de lire aux enfans dans les Ecoles. Il nous dit en même temps, que les Maîtres en Hebreu parmi ceux de sa Nation étoient si differens entr'eux, que quand un Ecolier changeoit de Maître, ou qu'il s'entretenoit avec quelqu'un de ses Compagnons, ils ne s'entendoient non plus que s'ils avoient été de differens Pais. Il est bon que je vous rapporte les propres paroles de ce Rabbin : *In modo che quella maniera d'interpretar antica che frà noi si usava è al presente tutta goffa e senza gratia, da che segue anco una discordanza sì grande frà nostri maestri che noi chiamamo Robitim, che si un discepolo cangia maestro, o studia, o ragiona con qualche compagno si trovano come fossero di due diversi linguaggi, per il che hò stimato necessità dar lume d'una interpretatione moderna, che debba servir per tutti detti rispetti, e l'hò fatto con notar le voci più difficili di tutto quello*
 K. 6. che

228 LETTRES CHOISIES

che si suol leggere à figliuoli nelle nostre scuole, incognite per difficoltà di SORES radice, ò per defformita di DICDUC Grammatica, di tempo, ò modo, ò per equivocatione, ò per esser nome proprio, ò altro, esposte con proprie voci Italiane seguendo l'ordine della Scrittura come sta. Vous connoîtrez par-là de quelle utilité peut être un tel Dictionnaire pour bien traduire l'Ecriture Sainte, & qui cependant est si peu connu parmi nous (1). Et afin que vous en puiss

(1) Il est vrai que ce Dictionnaire de Leon de Modene est fort rare parmi nous. Mais il est assez commun parmi les Juifs d'Italie, qui s'en servent pour apprendre aux enfans à expliquer le Texte Hebreu de la Bible. Ils en ont fait imprimer une seconde édition à Padouë en 1640. à laquelle on a ajouté un petit Dictionnaire des mots qui sont en Hebreu de Rabbin *Aggiuntovi*, comme il y a à la tête de cette seconde édition, *in questa seconda impressione una raccolta delle voci Rabiniche usate da' Scrittori Hebrei in ogni scienza.* Leon de Modene qui est aussi l'Auteur de ce petit Dictionnaire, a mis au commencement une Preface, où il dit que la Langue Hebraïque aiant été perdue, elle est devenue fort pauvre n'étant restée que dans les vingt-quatre Livres de la Bible. C'est pourquoi il a été nécessaire que les Rabbins qui ont voulu ou parler, ou écrire en cette Langue inventassent de nouvelles expressions. Ce qu'ils ont fait, ajoute-t-il, de deux manieres, ou en se servant de la Langue Caldaïque; ce qu'ils ont observé dans la meilleure partie de leur Droit Canon & Civil, ou en formant de la Langue Hebraïque & de la Caldaïque de nouveaux mots & de nouvelles phrases. Et c'est dans cette Langue qu'est écrite la Misna qui est le Texte de leur Talmud. Leurs *Midrasim* ou Commentaires allegoriques, leurs Interpretations ordinaires & leurs autres Livres sont écrits dans cette Langue. Voici les propres paroles de ce Rabbin: *Il che fecero in due maniere o servando sì della Caldea, come sta, nella quale scriffero il più delle loro leggi Canoniche e civili, o vero componendo della pura Hebraica: e della Caldea nuove voci e frasi di dire che per la Misna e per Midrasim, e per gli espositori & altri hà servito, e serve.*

puissiez mieux juger, je vous marquerai encore ce qu'il dit de la methode qu'il a suivie pour rendre son Ouvrage le plus exact qu'il lui a été possible. Il assure donc, qu'outre le Targum ou les Paraphrases Caldaïques, & l'Exposition de Raschi, il a consulté tous les bons Commentateurs, les meilleurs Dictionnaires Hebreux, (2) le *Miclol Jophi* Livre très-rare, *rarissimo*, le *Hefec Selomo* excellent Espagnol, *Spanuolo ottimo*, & enfin les meilleures Bibles Latines. Il ajoûte qu'avant que de se résoudre à rien mettre sur le papier, il avoit lû tous les bons Livres & avoit pesé & repesé ce qui lui paroïssoit faire un meilleur sens. J'ai, dit-il, tout revû quatre fois depuis le commencement jusqu'à la fin : *prima che habbia risolto di por giù una parola, la hò in tutti questi buoni libri veduta, e poi con la bilancie del mio parere pesata e ripesata, che per il senso convenisse ... e il tutto hò riveduto quatro volte dal principio al fine.*

Mais nonobstant toutes ces precautions, il avouë qu'il a été obligé de mettre en plusieurs endroits deux interpretations des mêmes mots de son Texte, parce qu'ils peuvent en effet être traduits de différentes manieres. C'est ainsi par exemple qu'il traduit
Bere-

(2) *Miclol*, ou plutôt *Miclal Jophi* est un Commentaire litteral de R. Salomon ben Melech sur tous les Livres de l'Ecriture. Ce Rabbin a abrégé tout ce qui regarde le Grammatical litteral dans R. David Kimhi, dans Aben Ezra, Raschi & quelques autres Commentateurs; mais principalement dans le premier. Ce Commentaire qui est un petit *in folio* étoit alors fort rare, parce qu'il n'avoit été imprimé qu'à Constantinople. Il a été depuis réimprimé en Hollande avec des notes d'Abondana,

Beresith bara qui sont les deux premiers mots de la Genèse, par *in principio creò*. [Nel principio del creare] ce qui est enfermé entre deux crochets est la seconde interpretation qu'il n'approuve pas tant que la premiere. Il ajoûte un peu après *battaninim*, *li draghi*. [le balene] & au chap. 6. du même Livre *bene elohim*, *figliuoli delli Dei* [de' maggiori.] Il suit en beaucoup d'endroits cette methode, quand les mots peuvent être traduits de différentes manieres. Si les mots étant interpretez trop à la lettre, deviennent obscurs, il ôte ordinairement l'obscurité par une traduction claire & entendue de tout le monde. Par exemple, au chap. 12. de l'Exode, vers. 6. où il y a dans l'Hebreu *ben haarbaim*, c'est-à-dire à la lettre *inter duas vespervas*, il traduit *frà di e notte*. Au vers. 9. du même chap. il interprete le mot de *Pesah* par *Sacrificio della Pasqua*. Il fait la même chose au chap. 14. vers. dernier, ou au lieu de *be Mosè* qui signifie à la lettre *in Mose*, il met ces deux mots: *nella Profetia di Mose*.

Au reste, quelque rigueur que l'Inquisition d'Italie garde à l'égard des Juifs pour empêcher qu'ils ne lisent leur Talmud, ils ne laissent pas de le lire, au moins une partie qui court parmi eux traduite en Italien: mais en manuscrit seulement. Car pour ce qui est de l'impression, les Inquisiteurs y tiennent la main avec plus de rigueur. La crainte même que les Juifs ont des Chrétiens dans les Païs desquels ils sont établis, leur a fait retrancher de leurs Livres plusieurs choses qui sont injurieuses à notre Religion. C'est ce que j'ai remarqué.

marqué souvent en comparant leurs Manuscrits & leurs Editions de Constantinople & de Salonique, avec les Editions de Venise & des autres lieux d'Italie. Les Commentaires de l'Ecriture qui sont dans les belles Bibles Hebraïques de Bombergue, ne sont point tout-à-fait purs, quoique ce soient des Juifs qui en aient pris le soin.

Je vous avoue que je ne les connoissois pas assez, quand j'ai donné au Public en notre Langue le petit Livre de Leon de Modene touchant leurs Ceremonies. J'ai dit trop de bien de cette miserable Nation dans ma Preface, comme je l'ai reconnu dans la suite par le commerce que j'ai eu avec quelques-uns d'eux. Ils nous haïssent mortellement & il est très-rare de voir un Juif véritablement converti à notre Religion. J'excepte néanmoins de ce nombre Sixte de Sienne qui a rendu de grands services à l'Eglise, tant par ses Ouvrages que par ses Prédications dans toute l'Italie. Car peut-être ne savez-vous pas que ce savant Religieux Dominicain a été Juif & même Juif relaps, & qu'il a été condamné *al fugo* par le Tribunal de l'Inquisition. Il doit la vie au Pape Pie V. qui n'étoit encore alors que Cardinal & qui connoissant son rare mérite le tira des mains des Inquisiteurs, & lui fit prendre l'habit de son Ordre. C'est ce que Sixte de Sienne nous apprend lui-même dans l'Epître dedicatoire qui est à la tête de sa Bibliotheque sainte, où parlant à ce Pape il le remercie de l'avoir tiré de l'Enfer, & des ténèbres de l'Erreur : *me quem*

quem tu olim ab inferis revocatum & errorum tenebris erutum sincere veritatis lumine illustrasti. Altamura parle d'une manière plus claire dans son Supplément à la Bibliothèque des Dominicains imprimé à Rome, en 1677. où il dit : *Natus est de Petro Hebræo, (Sixtus Senensis) deinde factus est Christianus, pluries relapsus deinde in hæresim, à sacroque Inquisitionis Tribunali damnatus fuit ad ignem. At Pius V, cum esset in minoribus Prophetico spiritu prævidens Sixtum eruditione summa pluribus profuturum, veniam ei ne capitis à Pontifice maximo damnaretur, impetravit.* J'ai cru que vous seriez bien aise d'apprendre cette particularité de Sixte de Siennne étant persuadé que vous n'en estimeriez pas moins ce grand homme. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

12 Novembre 1684.

L E T T R E XXVI.

AU MEME.

Jugement du Commentaire du P. Vavassor sur le Livre de Job. Les Jesuites de Pont-à-Mousson ont retranché plusieurs choses des Commentaires de Maldonat sur les Evangiles.

M O N S I E U R,

Je vous avouë que je n'ai point parlé dans mon Histoire Critique du V. T. de plusieurs Commentateurs qui meritoient d'y avoir leur place, mais je crois vous avoir dit lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Paris, que cette Edition Françoisë n'étoit que l'abregé d'un Ouvrage beaucoup plus étendu qui devoit paroître peu après en Latin. Je n'aurois pas cependant oublié dans mon Abregé le Commentaire du P. Vavassor sur Job, s'il avoit été alors imprimé. Vous n'ignorez pas l'estime que je fais de tout ce que nous a donné ce Jesuite qui fait tant d'honneur à sa Société. Je vous en ai recommandé la lecture & principalement de son Livre de *Ludicrà d'etione*, où il dit de si belles choses & d'une si belle maniere, (1) mais à vous dire la verité
ni.

(1) Quoique les Jesuites nous aient donné d'excellens Commentaires sur l'Ecriture Sainte, ils n'ont cependant cul-

ni son esprit, ni son érudition n'étoient point tournez du côté des Livres sacrez. Il a beau nous dire dans l'Avertissement qui est à la tête de son Commentaire que depuis quarante ans il s'est entierement appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, il ne le persuadera jamais aux personnes habiles qui liront son Ouvrage.

Il ne faut pas aller loin pour y trouver des fautes grossieres & indignes d'un si savant homme. Dès l'entrée, où il fait la partition du Livre de Job, il distingue R. Moyse, de R. Moyse fils de Maimon, comme si c'étoit deux Ecrivains differens. Le Livre intitulé *Doctor perplexorum*, n'est pas aussi, selon lui, le même que l'Ouvrage qui a pour titre *Morib. nebuchim*. Il nous apprend que R. Moyse a prétendu que Job est une veritable Histoire, mais que R. Moyse fils de Maimon a cru que ce n'étoit qu'une parabole: *admissi risum teneatis amici*. Cela vous doit faire connoître que le P. Vavassor qui étoit si habile dans tout ce qui regarde la belle littérature & qui avoit lû tant de bons Auteurs Grecs & Latins, ne savoit pas les premiers élemens de la Langue Hebraïque, qu'il n'étoit jamais entré dans le

cultivé cette étude, que par rapport aux Protestans. Dans le fond la principale étude de ceux de la Société est la Théologie Scholastique & celle des belles Lettres & des Mathématiques. Le P. Vavassor, comme l'on en peut juger par tous ses Ouvrages, n'avoit gueres lû d'autres Auteurs que les anciens Poëtes Latins & les autres Ecrivains de la belle latinité. Aussi le P. Pétau qui lui écrivit en 1638. sur sa Paraphrase de Job en Vers Latins, l'exhortoit-il à quitter pour quelque temps la Poësie, pour s'appliquer à la lecture des Anciens, & à acquiesce de l'érudition: *Mihi si credis, tantisper tibi poësin spones, & te lectioni veterum eruditionique dabis.*

le Pais des Rabbins. Il ne laisse pas cependant de consulter l'Original Hebreu & d'avoir aussi quelquefois recours aux Rabbins, mais alors il fait pour son guide le docte Mercerus qui possedoit si parfaitement la Langue Hebraïque.

De plus ce sçavant Jesuite reconnoît pour ses Maîtres en fait d'Hebreu Aquila, Symmaque & les autres anciens Traducteurs Grecs qui ont fait immédiatement leurs Versions sur le Texte Hebreu sans le secours d'aucun autre Interprete. Il n'y a rien que de judicieux & de très-exact dans cette methode. Car il est necessaire qu'un Commentateur des Livres sacrez ait toujours devant les yeux son Original. C'est pourquoi, bien que son intention, comme il le dit lui-même, soit principalement d'expliquer l'ancien Interprete Latin qu'on lit dans son Eglise, il a jugé à propos de tirer du Texte Hebreu tout ce qui pouvoit servir à son dessein. Mais d'autre part il n'a pas negligé la Version Grecque des Septante qui a été suivie par les anciens Peres Grecs & Latins. Et à l'égard de Saint Jérôme, il ne le met ni au nombre de ces Interpretes qui ont traduit immédiatement sur l'Hebreu sans aucun autre secours, ni avec les Peres qui ont suivi les Septante. Il veut qu'on ne le separe point de notre Vulgate, dont il est l'Auteur au moins pour la plus grande partie, l'ayant en quelque façon refaite & interpolée; ce sont les propres termes de ce Jesuite, qu'il est bon de vous rapporter: *unus excipiendus Hieronymus, neque a vulgato interprete separandus; siquidem hic ipse est,*
idem-

idemque operis auctor aut maximus certè resector atque interpolator.

Voilà, Monsieur, quelle est l'œconomie du Commentaire du P. Vavassor sur le Livre de Job qui est si difficile à entendre. On y voit un abrégé de la Catene Grecque qui a été imprimée chez vous, & des Scholies Grecques sur les Septante qui ont été recueillies de differens Manuscrits Grecs par Nobilius ou plutôt par Pierre Morin. Quoiqu'il ne soit pas Rabbín, il emprunte d'eux, c'est-à-dire de ceux qui les ont lûs, ce qui peut contribuer à l'éclaircissement de son Auteur. J'ai eu la curiosité de le consulter sur le célèbre passage du chap. 19. vers. 25. où on lit dans notre Edition Latine : *Scio enim quod Redemptor meus vivit, & in novissimo die de terra surrecturus sum.* La plupart de nos Commentateurs trouvent si clairement la resurrection des Morts dans ces paroles, qu'ils condamnent hautement l'interpretation des Juifs qui leur donnent un autre sens. Mais ce savant Jesuite, qui defere beaucoup à l'autorité de Mercerus, ne va pas si vite. Il appuie à la verité de toute sa force l'explication ordinaire, qui établit sur ce passage la resurrection des corps. Mais il ajoute en même temps que ceux-mêmes qui sont Orthodoxes sur cette matiere disputent entr'eux s'il est veritablement parlé de la resurrection en ce lieu-ci : *in utramque partem disputari video etiam inter rectè sentientes, sit ne hic de resurrectione mortuorum sermo, an non.*

Il est bien éloigné du sentiment de ceux qui croient que le Texte Hebreu est manifestement

ment corrompu, & que les Septante & S. Jérôme ont lû autrement, qu'on ne lit dans les Exemplaires d'aujourd'hui. En effet, il est aisé de prouver qu'il est tout-à-fait le même qu'il étoit du temps de ces anciens Interpretes. Aussi le P. Vavassor loin d'accuser l'Original Hebreu de corruption, donne les moïens de le concilier avec la Version de Saint Jérôme. Voiez ce qu'il dit là-dessus au chap. 41. de Job vers. 11. où il montre que ce n'est pas une chose extraordinaire à ce S. Docteur de changer les lettres *Jod* & *Aleph*, & de lire indifféremment l'une pour l'autre, lorsqu'il traduit l'Ecriture. Il apporte pour exemple le passage dont il est question, & il auroit pû ajouter, que cette regle est conforme au genie de la Langue Hebraïque.

Au reste quoiqu'il y ait de petits defauts dans le Commentaire du P. Vavassor sur Job; cela ne doit pas empêcher de le mettre au nombre des bons Commentateurs de l'Ecriture. Il ne perd jamais de vûe son Auteur, son bon sens supplée ordinairement à ce qui pouvoit lui manquer. D'ailleurs compterez-vous pour rien la belle maniere dont il s'exprime? Faites, je vous prie, attention à l'endroit, où il parle de Job comme d'un homme qui a été véritablement. Il y insinüe en même temps avec beaucoup d'adresse que ce Livre est plutôt l'ouvrage d'un Orateur ou d'un Poëte, que d'une personne qui décrit lui-même sa misere & les grands maux qu'il souffroit: *Jam verò si cui videtur argumentum quod omnino subest.*

subest vel amplificatum esse oratoriè vel poëtice depictum, vel tractatum quoquo modo figuratè, non invitus concesserim: quod res ipsa manifestè evincit: neque enim credo, ut cetera omittam, miseri dum lugent, sic ordinatè lugent & artificiosè ut lascivire in malis & ornare misérias velle suas videantur.

Cet éloquent Jésuite a joint à son Commentaire une Paraphrase, ou plutôt comme il s'explique lui-même, *Metaphrase*, en Vers Latins, *Metaphrasis Poëtica*. Et c'est de tout son Ouvrage ce qui merite le plus d'être lû. Car il a été un grand Maître dans la Poësie. Il avoit composé cette Piece dès l'année 1637. étant alors à la Fleche: & il y a de l'apparence, que de tous les Livres de l'Ecriture, il a choisi celui de Job pour l'interpréter, afin de faire revivre & de faire mieux connoître sa belle Paraphrase. Je ne vous dis rien de ses autres Livres; car je vous en ai envoyé le Catalogue, & je ne doute point qu'ils ne soient tous présentement dans votre Bibliothèque. Mais je ne me souviens point de vous avoir parlé d'un fait assez curieux que j'ai appris de lui, touchant le Commentaire de Maldonat sur les Evangiles: dans un entretien que j'eus avec lui sur quelques Mss. Grecs que je consultois, nous tombâmes sur Maldonat. Je lui dis que les Ecrivains Grecs que ce docte Commentateur avoit lûs avec beaucoup de soin lui avoient été d'un grand secours. Vous ne voiez rien, me répondit-il, j'ai appris d'un des nôtres que nos Peres de Pont-à-Mousson qui ont donné au Public

blic la premiere Edition de son Commentaire, en ont retranché la meilleure partie de ce qui regardoit la Critique & entr'autres les diverses leçons des Mss. Grecs qu'il citoit. Maldonat, comme vous savez, a achevé cet excellent Ouvrage à Rome où il avoit été appelé pour travailler à l'Edition Grecque des Septante, qui a été prise sur le plus ancien Manuscrit que nous aïons: & ainsi il avoit une belle occasion de consulter les Mss. Grecs de la Bibliotheque Vaticane. Il entendoit la Langue Grecque qu'il avoit enseignée dans Salamanque avant que d'entrer dans la Societé. Je suis, Monsieur &c. R. S.

25. Novembre 1684.

LETTRE XXVII.

A U M E M E.

Du Breviaire du Cardinal Quignon. Observations en forme de censure, que les Docteurs de Paris firent sur ce Breviaire en 1535. Jugement de Maldonat touchant ce même Breviaire.

IL vous sied fort bien, Monsieur, de me demander ce que je pense du Breviaire Romain publié sous le nom du Cardinal Quignon, vous qui faites profession d'être pur Catholique. Quoi! vous qui ne sauriez souffrir la Liturgie Anglicane & les Ceremonies de vos
Epis-

Episcopaux, vous avez été charmé de la belle Preface de ce Breviaire, que vous avez eue dans les Livres de l'Archevêque de Spalatro. Est-il possible, dites-vous, qu'une telle reformation soit venue dans l'esprit d'un Cardinal, & qu'elle ait été appuïée par l'autorité de deux Papes, savoir Clement VII. & Paul III. comme on le voit à la tête de cette même Preface. En effet le Cardinal Quignon y dit en parlant au Pape Paul III. à qui il l'adresse: *Breviarium Romanum nuper à nobis fel. rec. Clementis VII. Pontif. Max. hortatu confectum, ac potius in ampliorem Sacrarum Scripturarum lectionem, ad veterem sanctorum Patrum & Conciliorum antiquorum formam revocatum tuaque voluntate, sanctissime Pater, editum: graves plerosque ac doctos viros ita probasse, & recepisse intellexi, ut nihil in eo mutandum existimarent.*

Croiez-moi, Monsieur, les fables dont le Breviaire Romain n'est pas encore tout-à-fait purgé n'ont jamais été approuvées par les honnêtes gens de notre Communion. Mais s'il falloit les ôter toutes, il n'y resteroit presque aucune Vie de Saint; & alors, pour parler le langage de nos Dévots, on n'y trouveroit plus d'onction. Il n'y a rien de si sec que la Vie d'un Saint qui ne contient rien de surprenant & de merveilleux. C'a été dans cette vûe que Metaphrasste qui écrivoit avec beaucoup de politesse dans sa Langue, a retouché les Actes qui étoient en Grec pour y inferer des contes faits à plaisir. Il n'a pas été possible dans la suite de distinguer ces premiers Actes qui étoient plus sincères, de ceux qui

qui ont été ajoutez après coup. Nos Moines d'Occident ont fait la même chose à l'égard des anciens Actes Latins. Il semble que le Cardinal Quignon, autrement de Sainte Croix, ait voulu remédier à ce mal dans son nouveau Breviaire, lorsqu'il en a retranché la plupart des Vies fabuleuses.

Mais cette reformation ne plût point aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. J'ai trouvé sur leurs Registres la critique qu'ils en firent en l'année 1535. & qui y est sous le titre de, *Notæ censurariæ sacræ Facultatis in sacrum Quignonis Breviarium*. Ils appuient leur critique sur des raisons qui ont quelque vrai-semblance; & entr'autres choses ils remarquent la différence de ce nouveau Breviaire d'avec ceux qui sont en usage dans toutes les autres Eglises & même de celui de Rome. On n'y voit point le petit Office de la Vierge, les Antiennes, les Répons, les Homelies, l'ordre & le nombre des Pseaumes, de la manière qu'on a de coutume de les lire dans l'Eglise, ni même l'ordre de lire l'Ecriture Sainte dans l'Office de Matines. Tous ces changemens, disent ces sages Maîtres, sont contraires à l'ancienne pratique de l'Eglise & à la dévotion des Fideles; en sorte que c'est une grande témérité à l'Auteur de ce Breviaire d'avoir ôté tout cela, comme s'il étoit peu important pour ce qui regarde la piété & la connoissance de l'Ecriture Sainte: *Cum autem hæc usque adeo salutaria Ecclesiæ instituta in Ecclesiasticis Officiis à primordio ferme Ecclesiæ ad hæc usque tempora servata fuerint, mirum quonam pacto is qui novum hoc*

Breviarium edidit hæc omnia rejiciat ac rejicienda decernat, tanquam, ut inquit, nec ad pietatem nec ad cognitionem Sanctæ Scripturæ magno opere conducant . . . parum quoque sapere sobriè visus est hujusmodi scriptor dum suam unius sententiam antiquis Patrum decretis, communi & approbato usui, ac Ecclesiæ authenticis historiis minimè erubuit præferre, proinde ut quàm periculosa sit nec ferenda hujusmodi Breviarii editio cognoscant omnes operæ pretium est ostendere.

Les Théologiens de Paris, comme vous voiez, ne veulent pas souffrir qu'on réimprime ce nouveau Breviaire, que quelques-uns d'eux avoient fait venir exprès de Rome & qui avoit été déferé à leur Faculté afin d'y être examiné. Je ne vous rapporte point les autres raisons qu'ils ajoûtent pour montrer que la suppression de ce Livre étoit absolument nécessaire, parce qu'ils n'y eurent eux-mêmes aucun égard dans la suite. (1) Peu d'années après on fit en France plusieurs Editions de ce même Breviaire avec leur approbation. Thibaut Payen Imprimeur de Lyon obtint le Privilège du Roi pour le réimprimer, & en effet il le réimprima plusieurs fois & en

(1) Il y a une Edition de 1540. avec le Privilège du Pape & du Roi, comme on le voit par ces mots qui sont à la tête du Livre, *cum Privilegio summi Pontificis & Regis Gall.* Cette Edition n'a point passé par les mains de l'Inquisiteur Ory & des Docteurs de Sorbonne. Mais après tout cette prétendue correction est de nulle importance, Car on trouve dans ces Exemplaires corrigez les mêmes choses que les Docteurs de Paris avoient censurées. Payen Imprimeur de Lyon en a publié au moins quatre Editions avec Privilège & Approbation,

en différentes formes : & ce qui merite d'être observé, c'est que dans le Privilege qui est du 4. jour de Mars 1552. on lit ces paroles : *joint la correction & examen de Matthieu. Ory Docteur en Théologie, Inquisiteur General de la Foi, avec aussi l'approbation de la Sorbonne.* C'étoit la formule ordinaire de ce temps-là, pour les approbations des Livres de Théologie qui étoient de quelque importance. Il n'y avoit pas en France un Tribunal d'Inquisition, mais le Roi ou son Parlement, afin d'empêcher les nouveautez qui apportotent de grands desordres dans l'Etat, nommoient un Théologien pour examiner d'office ces sortes de Livres. Il prenoit la qualité d'*Inquisiteur General de la Foi.* Cela s'est aussi pratiqué en Flandres où il n'y avoit cependant point d'Inquisition.

Une approbation si authentique des Docteurs de Sorbonne jointe au Privilege du Roi, fait voir que le Breviaire du Cardinal Quignon a été reçu en France comme un véritable Breviaire Romain ; c'est le titre qu'il porte : *Breviarium Romanum ex sacris potissimum literis & probatissimis Sanctorum Historiis collectum & concinnatum.* Le dessein de ce Cardinal étoit principalement qu'on lût l'Ecriture Sainte pendant toute l'année, & le Pseautier entier chaque semaine. Il se mit peu en peine de quelques menuës dévotions qui venoient des Moines : *Illud ante omnia visum nobis est in consuetudinem revocare, ut Scriptura Sacra maxime omnium toto anno & omnes Psalmi singulis septimanis perlegerentur.* Il avoit même prévu une bonne partie des objec-

tions qu'on lui fit depuis: car il dit dans sa Preface qu'il a retranché exprès les traits ou versets, les répons & autres choses semblables que le chant a introduites dans l'Office. Il témoigne qu'en composant son Ouvrage il a eu plus d'égard à l'instruction & à l'utilité de ceux qui recitent le Breviaire en particulier, qu'aux usages de ceux qui le chantent publiquement dans les Eglises. Et pour ce qui est du petit Office de la Vierge, il avouë qu'il ne l'a point mis dans son Breviaire, sans néanmoins avoir eu intention de diminuer en rien le culte qui lui est dû; parce qu'il y reste encore assez d'endroits où l'on célèbre sa mémoire, & où on lui adresse des prières. Mais il ajoute en même temps une chose qui ne devoit pas plaire aux zélez devots de la Vierge. *Et profecto quorumdam Psalmorum gravem plerisque repetitionem omitti non tam molestum esse Virgini matri credi par est, quàm gratum illud quod Clerici ad ipsius Filii Jesu Christi diurnum cultum commodissima & expedita ratione alliciantur.*

Enfin, si nous en croïons ce Cardinal, les Histoires des Saints qu'il a laissées dans son Breviaire y sont d'une telle sorte, qu'elles ne contiennent rien qui puisse choquer les personnes graves & savantes. *Historiæ Sanctorum sic conscriptæ sunt, ut nihil habeant quod graves & doctas aures offendat.* Mais quelque soin qu'il ait pris pour en ôter les fables, il y reste encore bien des choses qui ne peuvent être du goût des personnes savantes. Aussi Maldonat dans la dispute qu'il eut avec les Théologiens de Paris sur le fait de la Conception de la Vierge.

Vierge parle-t-il de ce Breviaire d'une étrange manière. On lit dans la troisième leçon de l'Office de cette Fête, les témoignages de plusieurs Saints qui ont crû, dit-on, que la sainte Vierge a été conçue sans péché originel. On y fait dire à S. Thomas ces paroles auxquelles il n'a jamais pensé : *Maria ab omni peccato originali & actuali immunis fuit.* Et c'est principalement là-dessus que se recrie Maldonat, qui ne fait aucune difficulté de traiter d'impudent celui qui a composé ce Breviaire. *Quisquis composuit, dit-il, Breviarium illud brevissimum Quignonis, fecit lectionem unam conflata ex testimoniis omnium veterum auctorum, ut persuaderet omnes sensisse B. Virginem fuisse conceptam sine peccato originali, quod profecto fuit hominis impudentissimi, cum nemo eorum auctorum quos citat ita senserit, & quod amplius est, non poterat ignorare D. Thomam esse in contraria sententia tamen voluit nobis persuadere, etiam illum ita sensisse: quod non est bonam causam bene agere, sed prodere.*

On ne peut douter que ces paroles ne soient de ce savant Jésuite, outre que je les ai lûes dans ses Ecrits, elles sont rapportées mot pour mot dans les Registres de la Faculté de Théologie de Paris avec la Censure des Docteurs de cette Faculté. Ils y soutiennent fortement le Breviaire du Cardinal Quignon, comme si Maldonat en combattant l'autorité de ce Breviaire avoit attaqué d'une manière injurieuse & scandaleuse l'autorité du S. Siège, & les Papes qui l'ont approuvé, *Cogitur Facultas,* disent ces sages Maîtres après avoir

rapporté les propres termes de Maldonat, *verba ista redarguere tanquam falsa, præsumptuosa, scandalosa, & injuriosa in optimos Pontifices & ipsam Sedem Apostolicam, quam, sicut Quignonium, ac doctos alios & pios viros non veretur accusare falsitatis, ignorantie, impudentie & imposturæ in Religionem.*

Les Théologiens qui parloient de la sorte du Breviaire de Quignon en 1574. étoient bien differens de ceux qui en firent la censure en 1535. & qui furent d'avis qu'on le supprimât entierement, comme un Ouvrage dangereux & contraire à la tradition de l'Eglise. Ils assurent que ce Breviaire a été approuvé par le S. Siege & que les Papes Paul III. Jules III. & Paul IV. l'ont autorisé; en sorte que les injures dont Maldonat a chargé le Cardinal Quignon retombent toutes sur ces Papes : *Quignonii Breviarium Sedes Romana approbavit & dicere proposuit autoritate Pauli III. Julii III. & Pauli IV. in quos omnes redundant contumelie dictæ in Quignonium.* Vous voïez encore par là qu'il a été permis aux Ecclesiastiques de France pendant un temps assez considerable de reciter ce Breviaire, comme étant un véritable Breviaire Romain; c'est pourquoi les Exemplaires n'en sont pas si rares que vous l'avez cru, après de Dominis qui parloit du lieu où il étoit alors. Je veux vous faire present d'un Exemplaire de ce Livre, qui trouvera sa place dans votre Bibliothèque.

Au reste je ne vous aurois pas fait ce long détail, si vous ne m'y aviez pas engagé
vous-

vous-même. Vous autres Puritains vous vous mettez peu en peine de tout ce qui regarde l'Office Ecclesiastique. Cependant permettez-moi de vous dire que vos gens ont si fort raffiné pour épurer la Religion Chrétienne, qu'ils en ont fait comme un squelette : & c'est ce que témoignoit autrefois Saumaïse à la Peyrere Auteur des *Préadamites*. Celui-ci, comme je l'ai appris de lui-même, aiant marqué à Saumaïse que dans le Livre qu'il avoit composé touchant la Transubstantiation contre Grotius, il avoit trouvé bien des choses qui établissoient l'antiquité des Ceremonies de l'Eglise Romaine, ou plutôt de toutes les Eglises du monde, *nostri*, répondit Saumaïse, *reservaverunt Religionem usque ad vivum*. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

4. Janvier 1685.

L E T T R E XXVIII.

Les Lettres du P. Morin que les Anglois ont données au Public ont été estropiées. Divers Actes qui regardent la reception du Concile de Trente en France. Memoire de Reformation que l'Archevêque de Bragues porta à ce Concile.

M O N S I E U R,

J'ai eu raison de me plaindre en écrivant à M. Justel de ce qu'on a estropié les Lettres du P. Morin dans l'impression qui s'en est faite chez vous. Il semble qu'on les ait entièrement abandonnées à l'Imprimeur qui n'a songé qu'à leur donner un titre pompeux afin de les mieux debiter. Personne n'a été chargé de revoir les feuilles de la copie lorsqu'elles ont été sous la presse: & c'est ce qui fait que cette Edition est pleine de fautes, auxquelles il n'est pas possible de remédier, à moins d'en publier une nouvelle. Je l'aurois déjà fait, si ce n'est que j'espère toujours que M. Stillingfleet qui a les Originaux de ces Lettres voudra bien les communiquer. Je sai qu'il ne veut pas qu'on sache qu'il les a, & la personne même qui me l'a appris me pria fort de garder le secret. Mais je vous avoue que je n'ai pû me taire.

re. (1) J'en ai donné avis à M. Justel, afin qu'il cherche les moyens de tirer ces Originaux des mains de M. Stillingfleet.

Vous avez raison d'être surpris de ce que les Sommaires qui sont à la tête de l'Ouvrage ne s'accordent pas toujours avec les Lettres qui composent le corps du Livre. Je n'en ai pas été moins étonné que vous. Mais après y avoir fait quelque reflexion, j'ai reconnu que cela s'étoit fait à dessein, par exemple on a supprimé exprès la quatre-vingt-onzieme Lettre qui est de M. de Sanci Evêque de S. Malo au Cardinal Bagni, à qui il marque les raisons qu'il a de vouloir chasser de sa Ville les Benedictins Anglois. On a mis apparemment cette Lettre au nombre de celles du P. Morin, parce que véritablement elle est de lui & que l'Original est écrit de sa main. Je me souviens d'y avoir lû qu'on n'étoit pas sûr de la fidelité de ces Moines, qui dans un temps de Guerre seroient plus à l'Espagne & à l'Angleterre, qu'à la France. On y dit aussi que le terrain de S. Malo est trop resserré pour y souffrir ces sortes de gens qui ne sont d'aucune utilité sur tout dans une Ville de Commerce. Je m'imagine que M. Stillingfleet, qui d'ailleurs n'aime pas les Moines, aura eu des vûes politiques en supprimant

(1) M. Simon avoit envoyé ces Lettres à M. Justel qui avoit promis de les faire imprimer. Il ne lui envoya d'abord qu'une copie écrite de la main de son Neveu. M. Justel souhaita de voir les Originaux, on ne fit aucune difficulté de les lui envoyer, & il les joignit à la Copie qu'il fit tenir en Angleterre, parce qu'on avoit promis de faire imprimer cet Ouvrage fort exactement.

mant cette Lettre. Mais je ne sai quelle raison il a eüe de supprimer dans la quarante-sixieme ce qui regarde le Concile de Trente, si ce n'est qu'on y assure que ce Concile est reçu en France, pour ce qui appartient à la Doctrine. En effet c'est le sentiment de la plupart de nos Prelats & de nos Docteurs. Mais ils ne s'expliquent pas bien : car il est certain que le Concile de Trente n'a jamais été reçu en France dans les formes pour ce qui est de la Doctrine, non plus que pour la discipline. Le Docteur du Val même appuie cette opinion dans un Livre qu'il a composé en faveur des Papes.

Nous ne laissons pas cependant de recevoir la Doctrine du Concile, non à cause de l'autorité de ce Concile ; mais parce qu'elle étoit reçue dans tout le Roiaume, avant que les Evêques s'assemblassent à Trente ; & ainsi vous autres Protestans, vous ne pouvez tirer aucun avantage contre l'Eglise Romaine ; de ce que la France ne reçoit point le Concile de Trente. Il est vrai que nos Prelats & nos Evêques ont fait diverses tentatives sur ce sujet, mais ils n'ont pû rien obtenir de nos Rois. J'ai consulté là-dessus les Registres de la Faculté de Théologie de Paris & d'autres Actes. Je n'ai rien trouvé qui établit généralement la reception du Concile en France. J'ai seulement lû qu'il fut publié à son de trompe & affiché dans Paris sous le Duc de Mayenne. Mais ce que la Ligue fit en cette occasion n'a point été ratifié dans la suite. Je sai que plusieurs Assemblées de notre Clergé ont travaillé auprès du Roi pour le faire recevoir

voir avec la restriction : *sauf nos libertez, & nos usages*, de la maniere que l'Espagne l'a reçu pour les Pais-Bas; mais cela n'a eu aucun effet. Jusqu'à present nos Rois sont demeurez fermes pour ne point le recevoir : ils ont donné cependant de temps en temps de bonnes paroles.

Il est fait mention dans les Registres de la Faculté de Théologie de Paris, d'une députation que les Docteurs firent en 1567. au Roi Charles IX. pour obtenir la publication du Concile. Le Roi leur promit de le publier par un Edit solennel aussi-tôt qu'il en auroit l'occasion : *Anno Domini 1567. die prima Junii in Comitibus publicis sacre Facultatis S. M. N. le Pelletier Regiæ Navarræ magnus Magister retulit de sua Legatione ad Regem Christianissimum Carolum IX. Comitantibus honorandis Magistris nostris Emerico de Courcelles, Jacobo Fabro, Guillaudo Format, qui retulit Regem dixisse se publicaturum Concilium Tridentinum Edicto publico ubi nactus esset occasionem.*

Ces Docteurs étoient en ce temps-là tout-à-fait dévouez à la Cour de Rome. Il y en avoit parmi eux qui croioient qu'on ne pouvoit recevoir en France le Concile de Trente avec la restriction que je vous ai marquée, sans avoir auparavant consulté le Pape. C'est ce que j'ai appris d'une Lettre de M. Tisart à M. Faber Syndic de la Faculté de Théologie de Paris. La voici comme je l'ai trouvée dans les Registres de cette Faculté.

„ Monsieur notre Maître. Pour la peine
„ en laquelle j'ai été pour le fait du Concile,

„ je suis contraint de vous écrire & vous
 „ supplier de faire assembler la Faculté sur
 „ cette conclusion, s'il est loisible, sans pre-
 „ mierement avoir consulté le Pape, de faire
 „ publier le Concile de Trente avec cette
 „ clause: *Sanvés les Libertez de l'Eglise Gal-*
 „ *licane & les Privileges des Chapitres, Com-*
 „ *munautez. & autres.* J'ai soutenu jusqu'à
 „ present qu'il n'étoit loisible aux Assem-
 „ blées particulières de rien modifier, soit
 „ par distraction, soit par ampliation en un
 „ Concile general, représentant l'Eglise U-
 „ niverselle. Joint à la Bulle de qui
 „ excommunie tous ceux qui prétendent dis-
 „ traire tels Privileges du Concile préalable-
 „ gué. Je vous prie que la deliberation en
 „ soit faite en bonne Compagnie qui servi-
 „ ra beaucoup pour accroître la grande re-
 „ putation qu'a acquise votre Faculté en-
 „ vers notre S. Pere, comme Monseigneur
 „ le Legat m'a assuré, lequel est fort mal
 „ content de ladite conclusion esperant
 „ qu'en bref nous recevrons votre avis: a-
 „ près vous avoir baissé les mains & à tou-
 „ te la Compagnie, je prierai Dieu, Mon-
 „ sieur, vous donner une santé longue &
 „ heureuse vie. De Blois 16 Novembre vo-
 „ tre très-humble Disciple pour vous obéir,
 „ N. Tiffart.

Il semble, comme vous voiez, que tou-
 tes les mesures étoient prises alors pour la
 reception du Concile en France, au moins
 de la part des Evêques & des Théologiens:
 mais les Gens du Roi qui croient que ce-
 la donneroit atteinte à nos Libertés & prin-
 cipalement

principalement aux Appels comme d'abus, s'y sont toujours opposés fortement. Il ne s'agissoit point de ce qui regarde la Doctrine, mais de la Discipline & de la Police Ecclesiastique seulement; & c'est à quoi vos Protestans ne font pas assez d'attention. J'ai lu depuis peu en manuscrit un Memoire de certains Articles de Reformation, que le célèbre Barthelemy des Martyrs avoit porté au Concile pour les y proposer; mais il n'y en a aucun qui touche les Dogmes. Il faut avouer qu'il y avoit de très-grands hommes dans ce Concile, qui demandoient veritablement la Reformation. Si l'Empereur Charles V. n'avoit point arrêté le zèle de plusieurs Evêques Espagnols, il seroit arrivé du changement dans les usages de la Cour de Rome. Mais le Pape profita de la division qui étoit entre la France & Charles V. J'ai reconnu en lisant le Memoire de l'Archevêque de Bragues, que les principaux Evêques Espagnols & Portugais s'accordoient parfaitement avec les Evêques François sur le sujet de la Reformation. Leur dessein étoit d'abaisser la trop grande puissance des Papes. Les Espagnols surtout, témoignèrent dans le Concile qu'ils vouloient secouer le joug. Charles V. approuva d'abord leurs bonnes résolutions; mais ayant besoin du Pape dans les Guerres qu'il avoit sur les bras, il fut obligé d'abandonner ses Evêques pour soutenir les intérêts de la Cour de Rome. J'ai aussi lu dans le Memoire de Barthelemy des Martyrs que les Evêques Espagnols étoient d'accord a-

254 LETTRES CHOISIES

vec les François sur un point qui étoit d'une très-grande importance pour la Réformation. Ils faisoient tous profession de s'arrêter aux décisions des Conciles de Constance & de Bâle, qui ne plaisent point aux Romains, parce qu'ils sont contraires à leurs pratiques. J'ai crû qu'il étoit nécessaire de vous développer tous ces faits, afin de vous convaincre que vos Docteurs n'ont pas raison de crier contre le Concile de Trente, comme si les Agens de Rome y avoient été absolument les Maîtres. Cela n'est vrai qu'à l'égard de certains points de Discipline & de Jurisdiction. Rome qui étoit en possession de sa Jurisdiction, a employé tout l'artifice possible pour s'y maintenir, & elle y a parfaitement réussi. Je suis, Monsieur, &c.

20. Janvier 1685.

LET-

L E T T R E X X I X.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

De l'Auteur du Libelle intitulé Optatus Gallus de cavendo Schismate. Et de la Réponse de Rabardeau. Jugement du P. Morin touchant ce dernier Ouvrage.

M O N S I E U R,

Nos brouilleries avec la Cour de Rome augmentent plutôt qu'elles ne diminuent, & il semble même qu'on craigne en ce Pais-là un Schisme du côté de la France; mais le Roi est trop sage pour souffrir qu'on vienne jusqu'à cet excès. Si on vouloit donner la peur toute entière à cette Cour, ce seroit de se mettre en état d'assembler un Concile National pour pourvoir aux besoins presens de nos Eglises. Car tant que nous ne ferons que du bruit sans aucune procédure dans les formes, les Romains se moqueront de nous. Quelques Cardinaux qui veulent s'instruire à fond de ce qui se passa dans une semblable affaire sous le Pape Urbain VIII. entre la France & Rome ont écrit ici pour avoir l'*Optatus Gallus de cavendo Schismate*. Mais ce petit Livre n'est pas moins rare dans Paris que dans Rome. J'en ai cependant un Exemplaire avec les quatre Réponses qu'on y fit par ordre
du

du Cardinal de Richelieu. L'Auteur, qui se nommoit Charles Herfan, & qui étoit Parisien de naissance, avoit demeuré long-temps dans la Maison des Peres de l'Oratoire de Paris. Le P. de Gondran alors General de cette Congregation fut obligé de l'en faire sortir, à cause de ses emportemens continuels contre les Moines. Comme il étoit Predicateur de profession & qu'il prêchoit d'une maniere pathetique, ou plutôt violente, il declamoit sans cesse contre la vie Religieuse; ce qui rendoit odieux les PP. de l'Oratoire. Mais nonobstant sa sortie, il ne laissa pas d'avoir toujours de grandes liaisons avec eux, & j'ai appris du P. Rabigeois qui avoit été de ses amis, qu'il avoit fait part de son dessein à quelques-uns d'eux & qu'il l'avoit communiqué même au Nonce du Pape, à qui il en donna vingt Exemplaires pour envoyer à Rome.

Au reste ce Libelle est si peu de chose, & même si mal écrit en Latin, que si le Cardinal l'avoit negligé, il seroit tombé de lui-même. Mais il étoit de l'interêt du Cardinal de faire beaucoup de bruit pour se rendre nécessaire à la Cour de Rome; & en effet les réponses qu'on y fit, sur tout celle du Jesuite Rabardeau, jetterent cette Cour dans de grandes apprehensions. Rabardeau qui travailloit apparemment de concert avec M. de Richelieu appuya dans sa Réponse les usages de la France qui tendoient, selon l'*Optatus Gallus*, à un Schisme. Il y défend avec chaleur la pratique des Cours Souveraines & des Juges Roiaux dans les matieres qui ne sont que de discipline. Bien loin d'ôter les soupçons qu'on

qu'on avoit à Rome, que la France songeoit à la création d'un nouveau Patriarche, il fait voir qu'on n'avoit point besoin du consentement du Pape pour y en établir un, & il apporte pour exemple Constantinople & Jérusalem.

Vous avez lû sans doute les deux Lettres que le P. Morin a écrites sur ce sujet au Cardinal François Barberin où il ne parle pas bien des Jesuites. Il y attaque de toute sa force nos *Praticiens* de France, comme s'ils s'attribuoient une Jurisdiction qui ne leur appartient point. Il n'y oublie rien pour rendre odieux Rabardeau sur le fait du nouveau Patriarchat. Mais après tout je puis vous assurer que Morin étoit dans d'autres sentimens que ceux qui sont marquez dans ses Lettres au Cardinal Barberin. Il n'y avoit pas longtemps qu'il étoit revenu de Rome, où il avoit été estimé; au lieu qu'à son retour en France, il avoit été assez mal reçu du Cardinal de Richelieu qui n'aimoit point les Peres de l'Oratoire. Il avoit de grandes liaisons avec le Nonce de Sa Sainteté. En un mot dans ses Lettres à Barberin, il parle comme un Espion de la Cour de Rome, & non point selon ses veritables sentimens: ce que je ne vous dis pas en l'air. Car ayant été consulté par un* de ses Confreres qui étoit ami des Jesuites, sur le Livre du P. Rabardeau il lui en parla tout autrement. J'ai vû & la Consultation & la Réponse entre les mains du P. Amelote avec d'autres papiers du P. Morin. Quelque
recher-

* Le P. Tierfant,

recherche que j'aie faite, je n'ai jamais pû découvrir le Livre que ce Pere avoit composé sur le mariage; mais par le recit que j'en ai entendu faire, il étoit là-dessus dans les mêmes opinions, que le P. Rabardeau. Cet Ouvrage sera apparemment tombé entre les mains de quelque Pere de l'Oratoire scrupuleux, qui le croiant contraire au Concile de Trente en aura fait un sacrifice à Vulcain.

Avant que de finir ma Lettre, je veux vous apprendre une particularité qui vous fera encore mieux connoître l'esprit de Herfan Auteur de l'*Optatus Gallus*. Il publia en 1640. son Libelle adressé au Clergé de France, & en 1650. qui étoit l'année sainte, il alla à Rome où il fit une action éclatante en faveur des Jansenistes. Il prononça devant le Peuple dans l'Eglise de S. Louis, le jour de la Fête de ce Saint, un Sermon où il soutenoit la Doctrine de Bayus & de Jansenius qui avoit été condamnée. Il eut même la hardiesse de faire imprimer son Sermon avec une Epître dedicatoire au Pape Innocent X. où il appuioit cette même Doctrine; cela surprit si fort le Pape & toute la Cour, que quelque considération qu'on eût pour les bons services qu'il leur avoit rendus en France, il fût ajourné pour comparoître en personne devant le sacré Tribunal de l'Inquisition. Mais on l'avertit en même temps de se retirer. J'ai l'Acte de cet ajournement personnel écrit d'une main Italienne & daté du premier Mars 1651.

Il commence par ces mots : *Julius Episcopus Portuensis Romæ, Alfonsus Episcopus Prænestinus de la Cueva, Franciscus Episcopus Sabinen-*
fis

ffis Barbarinus miseratione divina S. Romanæ Ecclesiæ Cardinales, in tota Republica Christiana Inquisitores à S. Sede Apostolica specialiter deputati, cum nuper ad aures nostras, non sine ingenti animorum nostrorum dolore, ne dum fama voceque publica deferente; verum etiam multorum fide dignorum testimonio, aliisque authenticiis documentis pervenerit Carolum Hersan presbyterum secularem sacræ Theologiæ Professore in grave Catholicorum scandalum & offensionem Ecclesiæ Catholicæ ausum fuisse in concione per eum in festo S. Ludovici Regis Galliæ habita Romæ in Ecclesia ejusdem sancti anno Jubilei 1650. & in lucem edita una cum Epistola dedicatoria ejusdem concionis sanctissimo D. N. Papæ Innocentio X. populo prædicare ac proponere doctrinam à Pontificibus Pio V. Gregorio XIII. & Urbano VIII. in eorum præcipuis Constitutionibus contra Michaellem Bayum & Cornelium Jansenium Episcopum Tpresensem promulgatis damnatam, & in eadem Epistola dedicatoria temerè petere à Sanctissimo D. N. defensionem doctrinæ à S. Sede Apostolica jam damnatæ, &c. Je suis, Monsieur, &c.

25 Mars 1685.

LET.

L E T T R E X X X .

A MONSIEUR F. D. A.

Usage particulier des Comtes ou Chanoines de Lyon, de ne fléchir point tout-à-fait les genoux à l'élevation de l'Hostie, autorisé par un Arrêt du Conseil contre une Censure de Sorbonne.

JE vous ai dit plusieurs fois, mon cher Carraite, & je vous le repete encore, que vos gens argumentent très-mal contre nous, quand ils veulent prouver qu'on n'adoroit point autrefois le corps de J E S U S-CHRIST dans l'Eucharistie, parce qu'on n'observoit pas les mêmes cérémonies que les Catholiques observent présentement. Ils ont fait des Livres entiers là-dessus. Mais je prétens vous convaincre par un exemple authentique, qu'ils raisonnent fausement. Il s'étoit conservé parmi les Comtes ou Chanoines de Lyon un certain usage, de ne se mettre point tout-à-fait à genoux à l'élevation de l'Hostie. En l'année 1555. leur Doïen qui étoit Docteur de Sorbonne traita cet usage d'abus impie & favorable aux nouvelles Heresies. Il en porta ses plaintes à la Faculté de Théologie de Paris, laquelle condamna la pratique des Chanoines de Lyon, d'erreur intolérable, scandaleuse & qui favorisoit les Heretiques. Voici les propres termes de la Censure, *in choro*

non

non flectere utrumque genu usque ad terram, sed vel altero genu vel utroque super cellam inniti in elevatione sacrosancti corporis & sanguinis Christi error est intolerabilis, neque ulla consuetudine possunt excusari qui hoc faciunt. Prohibitio vero qua prohibetur humi utroque genuflexio & arrogans, impia, schismatica & scandalosa hæreticis favens. Les Comtes de Lyon qui ont toujours été Amateurs de leurs anciens usages, se pourvurent au Conseil du Roi contre cette Censure qui leur étoit injurieuse. Le Roi nomma des Commissaires pour examiner cette affaire, à la tête desquels se trouverent les Cardinaux de Lorraine & de Tournon. (1) Il survint un Arrêt du Conseil par lequel les Docteurs furent obligez de biffer leur Censure, d'une telle maniere qu'il ne parut plus rien sur leur Registre, de ce qui regardoit cette contestation de l'Eglise de Lyon avec leur Doien. Vos Ministres diront-ils que ces deux grands Cardinaux & tout le Conseil du Roi favorisoient les sentimens de vos Calvinistes; ces zèlez Docteurs ne favoient peut-être pas que la ceremonie de l'Elevation de l'Hostie, lorsque le Prêtre prononce les paroles (2) qu'on nomme *Sacramentales*

(1) Nonobstant l'Arrêt du Conseil, le Roi témoigna aux Chanoines de Lyon qu'ils devoient suivre l'usage reçu dans les autres Eglises. Les Théologiens de Paris ne devoient pas flétrir ces Chanoines qui n'étoient coupables, que parce qu'ils suivoient avec trop d'exactitude leurs anciennes coutumes; mais ceux-ci devoient considerer que ce n'étoit pas sans raison qu'on avoit reformé cet ancien usage dans les autres Cathedrales.

(2) C'est une opinion communément reçüe parmi nos
Théo-

262 LETTRES CHOISIES

sacramentales n'est pas fort ancienne dans l'Eglise Romaine , & qu'elle ne se pratique point chez les Grecs , ni parmi les autres Chrétiens du Levant. Je vous en dirai une autrefois davantage sur ce sujet , mon cher Caraïte. Je suis, &c.

Le Rabbaniste.

1. Juin 1685.

LETTRE XXXI.

AU MEME.

Lettre de Reuchlin aux Docteurs de Paris sur son Livre intitulé Speculum oculare. Censure de ce Livre par cinq Universitez. Les Théologiens de Douay sont favorables aux Ouvrages de Reuchlin nonobstant les censures qui en avoient été faites. Souvent les Théologiens censurent ce qu'ils n'entendent point.

Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez, mon cher Caraïte, lorsque vous prétendez que nos Docteurs ne se sont déclarez

Théologiens, que la consecration consiste dans ces paroles: *Hoc est Corpus meum, & hic est Sanguis meus.* Mais outre que toutes les Eglises d'Orient ne sont point de ce sentiment, plusieurs de nos Théologiens l'ont aussi combattu. Christophle de Chef-Fontaine a publié là-dessus un petit Traité qui a pour titre, *De necessaria Theologia Scholastica reformatione* Il prétend que le sentiment commun est manifestement opposé au Concile de Trente, & il s'étend là-dessus fort au long.

rez les ennemis de ceux qui s'appliquent à l'étude des Langues saintes, que depuis la naissance de votre Caraïsme. Le nom de *Protestant* n'étoit point encore connu dans le monde, quand les Théologiens de Cologne, de Mayence, de Louvain, d'Erford & (1) de Paris censurèrent avec tant de severité le Livre de Jean Reuchlin intitulé *Speculum oculare*. Ce petit Ouvrage que l'Auteur avoit composé en sa Langue Allemande étoit rempli d'une certaine érudition Juive qui n'étoit pas du goût de ces sages Maîtres. Je vous avoué que je n'ai jamais vû ce Livre en Latin, & je ne sai pas même s'il y en a eu d'autre traduction que celle que Reuchlin fit lui-même, & qu'il envoïa en M^s. aux Docteurs de Paris avec une Lettre pour aller au devant de la censure qu'ils meditoient. Cette Lettre qui se trouve entiere sur les Registres de leur Faculté avec ce titre: *Facultati Theologiæ Parisiensi Joannes Reuchlinus L. L. D. S. P. D.* commence par ces mots: *Quamquam ab ineunte ætate sapientissimi & amplissima in toto pene orbis terrarum spatio laude celebratissimi viri semper me studui placere bonis, & neminis honore lædere, tamen hoc triennio fieri non potuit*
quin

(1) La Lettre de Reuchlin à la Faculté de Théologie de Paris se trouve entiere dans le sixième Tome de l'Histoire de l'Université de Paris avec plusieurs autres qui regardent cette Dispute, & qui meriteut d'être lûes. Du Boulay qui a recueilli cette Histoire, n'approuve pas tout-à-fait le jugement des Docteurs de Paris. Il insinue qu'ils n'avoient pas agi prudemment en cela, souscrivant avec trop de précipitation la censure des Théologiens de Cologne, outre qu'il ne leur appartenoit pas de condamner un homme qui avoit été absous par le Pape.

quin extrema ferè in ætate mea tandem ab indignis indigne lacerarer infamia.

Reuchlin n'y oublie rien pour gagner les bonnes grâces de ces Théologiens : il leur représente qu'il est du Corps de leur Université, qu'il a étudié en Sorbonne sous le célèbre Jean de la Pierre, avec le Marquis de Bade qui étoit, dans le temps qu'il écrivoit, Evêque d'Utrecht. C'est pourquoi il les supplie avec de grandes instances de ne détruire pas ce qu'ils ont fait eux-mêmes & de ne pas offenser un de leurs Membres. Il est bon de vous rapporter ses propres termes : *Ego quantum potero humillime peto, ut me facturam vestram non destruatis neque de gremio & de corpore vestro membrum me ledatis ; sum enim scholaris Universitatis Parisiensis egregii quondam Theologiæ Doctoris D. N. Joannis de Lapide discipulus in Sorbona, & postea Marchionis Badensis nunc Episcopi Trajectensis condiscipulus, quondam ad solem habitans in vico S. Jacobi annos si ritè recorder 45.* Il ajoûte à ses supplications, qu'il fait honneur à sa chère Mère l'Université de Paris tant par ses Ecrits que par ses leçons, & qu'il ne croit pas que son *Miroir* ait fait aucune tache à cette Université : *hactenus almæ Matri nostræ Parisiensi Universitati non parvam laudem attuli scribendo, loquendo, docendo, ut nostra opera indicant, nec ullam ei maculam per oculare speculum inussi.*

Il s'agissoit, comme vous savez, des Livres des Rabbins & principalement de leur Talinud. Un Juif de Cologne nouvellement converti prétendoit qu'on les devoit tous brûler comme des Livres pernicioeux & remplis d'impie-
tez

tez contre la Religion Chrétienne. Reuchlin, comme il l'assure dans sa Lettre, fut contraint par l'Empereur & par l'Archevêque de Mayence d'envoier son sentiment là-dessus : ce qu'il fit ne croiant point qu'il y eut aucun danger à le faire, & il ne fut pas de l'avis de ce Juif, pour de très-bonnes raisons : *Mandato Cæsaris & nostræ Provinciæ Archiepiscopi Moguntinæ fui coactus opinionem meam de Judæorum libris concremandis in modum consilii camerarii clausam & obfignatam, ad manus eorum propere & absque mora transmittere, non dubitans ullum subsistere periculum, ut est in proverbio cum bonis bene agere.* Ce fut à cette occasion qu'il composa son *Speculum oculare* qui lui attira une si grande tempête tant de la part des Inquisiteurs, que de celle des Docteurs, qu'il auroit eu de la peine à se tirer d'affaire, si les desordres que les nouveautez de Luther causerent peu de temps après, sur tout en Allemagne, n'eussent occupé entièrement les Théologiens.

Cependant les Docteurs de Paris n'eurent aucun égard aux remontrances de Reuchlin. Il lui fut inutile de représenter à ces impitoyables Censeurs, (2) qu'il avoit appelé de la sen-

(2) Du Boulay a inferé dans son Recueil une Lettre du Duc de Wittemberg à la même Faculté de Théologie de Paris. Ce Prince représente fortement à ces Théologiens qu'ils ne peuvent pas juger d'une affaire qui a été terminée définitivement par le S. Siege ; & qu'il y a plus de malignité dans le Procès qu'on a fait à Reuchlin que de justice. On lit dans ce même Recueil de Du Boulay une Lettre écrite de Cologne à Reuchlin, où l'on fait une étrange peinture des Théologiens de cette Université qui préfèrent leurs

sentence des Inquisiteurs au Souverain Pontife, qui avoit nommé pour juger de cette affaire l'Evêque de Spire, avec défense à toute autre personne de s'en mêler sous prétexte de censurer le *Speculum oculare*; ce fut en vain qu'il les supplia de ne point porter leur jugement sur une chose dont le S. Siege s'étoit réservé la connoissance, & qui n'étoit plus par conséquent de leur compétence : *quamobrem*, dit-il, écrivant à ces Docteurs, *obsecro vos Patres meos quàm observandissimos dignemini in hac causa otium præferre negotio, & contra me filium & alumnum vestrum nihil statuerè, definire aut declarare, cum sanctissimus Dominus noster Papa Leo & committendo & inhibendo singulis personis & judicibus manus suas apposuerit, ne mihi auctoritas vestra plus noceat, quàm veri prosit evidentia. Ex quo enim Papa manum apposuit inferior se de negotio amodo intrmittere non debet.* Il ajoûta même qu'ils prissent garde que la dispute qu'il avoit avec ses Adversaires n'étoit point une question de Droit, soit divin soit humain, mais une pure question de fait. *Simul cogitate memori mente hanc præsentem meri facti esse questionem, & non juris neque Divini neque humani de qua nostrum certamen est, non enim disputo quid sit Hæreticum, quid Catholicum.* A la fin de sa Lettre il leur oppose encore une fois l'autorité du S. Siege auquel il falloit nécessairement s'en rapporter, & non pas à des Juges inférieurs, & il leur allègue là-dessus Ger-

leurs Censures, & principalement celles de Sorbonne, à tous les Decrets des Papes,

Gerson & quelques autres Théologiens. Mais il parloit à des sourds qui n'eurent aucun égard à toutes ses raisons.

Ces Docteurs prononcèrent en 1514. une Censure terrible contre le *Speculum oculare* de Reuchlin, qui étoit, selon eux, un Ouvrage rempli de propositions fausses, temeraires, erronées, favorables au Judaïsme, injurieuses aux Docteurs de l'Eglise, pleines de blasphèmes contre JESUS-CHRIST, & l'Eglise son Epouse, dont la plupart étoient suspectes d'Herésie & quelques-unes Herétiques. C'est pourquoi ils jugent que le Livre devoit être supprimé de droit & brûlé publiquement; qu'à l'égard de l'Auteur on l'obligeroit à se retracter, quelques gloses, explications & adoucissements qu'il eût faits; & pour ce qui est des Livres du Talmud que Reuchlin autorisoit dans tout son Ouvrage, comme si on devoit les conserver, ces sages Maîtres déclarèrent, qu'il y a déjà long-temps qu'ils ont été condamnés par les Papes, & que par un Arrêt de leur Faculté ils ont été condamnés au feu. Il y a à la tête de cette Censure foudroyante un Discours pompeux qui approche fort du galimatias. (3) Je vous envoie la Censure toute entière de la manière que je l'ai trouvée dans les Registres de la Faculté.

CEN-

(3) Du Boulay n'a point rapporté cette Censure dans son Histoire de l'Université. Il y en a seulement deux ou trois lignes dans une des Lettres de Reuchlin.

CENSURA Libri sub titulo *Speculum oculare*
Joanni Reuchlin adscripti An. 1514. die
2. Augusti.

Universis presentes literas inspecturis Decanus, Universique Parisiensis Academiae Theologi Doctores Christianam salutem. Turris Davidex qua pendent mille clypei: omnis armatura fortium, hostiles saepius experta tumultus, inconcussa toties evasit, quoties victrix malitiae sapientia, ancillas suas (ut in Proverbiis) misit ut vocarent ad arcem, quorum praesidiis hostium proderet insidias, insultantium conatus redderet irritos, adversasque vires prorsus desperderet; id quod hac nostra tempestate satis superque plerisque exploratum esse non est ambiguum. Siquidem orthodoxa fides sacris eloquiis, cum David turris propugnaculis undequaque septa, dum intestinos utcumque sibi adscriptos militum patitur insultus ancillas suas easque inter se Germanas Theologorum Academias, Coloniensem inquam, Moguntinam, Lovaniensem & Erphordensem, sacra Sophia vocavit ad arcem, Judaicae perfidiae machinis obsessam, ejusdemque Talmudicis propemodum obsessam tormentis, quibus ut suffragaremur, cunctisque communi Christianae rei causae patrocinaremur, misso ad nos libello quodam cui Ocularis Speculi (non sine macula) nomen indictum est Joanni Reuchlin adscripto, nostro canterio inurendo, iteratis epistolis etiam atque etiam efflagitarunt praestantes doctrina viri Theologi Colonienses magna procul dubio nobis semper necessitudine juncti, quorum sane votis religione plenissimis citra Christianae ipsius Religionis injuriam refragari minime licuit, quan-

do Jeremie vaticinio maledictus qui prohibet
gladium suum à sanguine. Morem igitur sup-
plicibus gesturi libellum præfatum chartis sex-
decim papyreis manu conscriptum cum aliàs fre-
quenter tum novissimè die Mercurii altera men-
sis Augusti anni 1514. nobis apud S. Maturinum
debito juramenti sacramento ritè congregatis ;
exactissima cura discussum, examinatum, æqua
lance trutinatum ad amussim & articulatim
nostra doctrinali sententia dicimus esse repertum
multis assertionibus falsis, temerariis, piarum
aurium offensivis, scandalosis, erroneis, Judai-
cæ perfidiæ fautoris, sacrosanctæ Ecclesiæ Doc-
toribus injuriis & contumeliosis in Christum
ejusque sponsam Ecclesiam blasphemis, de hære-
si vehementer suspectis, plerisque hæresim sa-
pientibus & hæreticis nonnullis; ob idque libel-
lum hujusmodi esse jure supprimendum, de me-
dio tollendum, atque igni publicè cremandum;
ipsius autem libelli auctorem ad publicam revo-
cationem compellendam, non obstantibus glossis
quibuslibet interpretationibus & defensoriis no-
tis hac in re oblati; ipsos vero Talmudicos libros
quos tota animi contentione Ocularis Speculi Auc-
tor contendit esse asservandos, Apostolica aucto-
ritate jampridem ritè fuisse damnatos; imo ve-
ro nostrorum antecessorum Divini pariter &
Pontificii juris peritissimorum Interpretum, nos-
tri Parisiensis studii, doctrinali interveniente,
sententia fuisse crematos ingenue fatemur, hu-
jusmodique damnationem jure optimo duximus
approbandam. In quorum omnium fide, testi-
monium & robur hanc nostram sententiam publi-
ci nostri Notarii chirographo signatam, nostro
quoque sigillo jussimus muniendam. Datum

270 LETTRES CHOISIES

Parisiis in nostra publica Congregatione apud D. Maturinum celebrata anno Christianæ salutis 514 supra millesimum altera Augusti.

Vous vous récrierez sans doute contre une Sentence si injuste, où en effet la passion semble avoir eu plus de part qu'un véritable zèle de défendre la Religion Chrétienne contre les fautes du Judaïsme. Le Talmud & les autres Livres des Juifs ont leur utilité, comme la plûpart de nos Théologiens en demeurent d'accord. Ne me dites pas que vous autres Caraites vous avez été chassés de nos Synagogues pour de semblables raisons. Car Reuchlin même vous doit fermer la bouche, lorsqu'il remontre judicieusement aux Docteurs de Paris que les matieres sur lesquelles on lui faisoit son Procès ne regardoient nullement la Religion; que c'étoit de pures questions de fait (4). Aussi les Censures de tant d'Universitez n'empêcherent-elles point Erasme de faire l'Apothéose de Reuchlin & de le placer dans le Ciel avec S. Jérôme. Et pour vous parler plus sérieusement, on a rendu justice à Reuchlin dans l'*Index expurgatorius* des Livres, qui se fit en Flandres avec tant de rigueur dans le dernier siècle par les ordres du Duc d'Albe. (5) Les Théologiens de

(4) Plusieurs savans hommes de ce temps-là prirent plaisir à tourner en ridicules les Théologiens, principalement ceux de Cologne, qui avoient fait paroître beaucoup de chaleur dans tout ce Procès. Il parut un Recueil de Lettres faites à plaisir en Latin barbare & pédantesque sous le titre de *Littera obscurorum virorum*.

(5) Ces Théologiens suivirent en cela la Sentence du Pape Leon X. qui avoit absous Jean Reuchlin des crimes dont on l'avoit accusé, comme s'il étoit tombé dans l'hé-
re-

de Doüay qui furent chargez de les examiner & d'en faire leur rapport, les justifierent & principalement le *Speculum oculare*, qui avoit fait tant de bruit dans toute l'Europe. Ils n'eurent aucun égard non seulement aux Censures des cinq Universitez, mais même à l'*Index* qu'on a publié sous le nom du Concile de Trente, parce que cet *Index* avoit été composé par des Théologiens qui étoient du même ordre que ceux qui avoient fait brûler le *Speculum oculare*. *Totum librum, disent les Docteurs de Doüay, ut est editus, permittendum censemus, nec dubitamus Catalogum Tridentinum (ut profitetur proœmium) secutum Catalogum Pauli IV. jussu confectum à Symyftis eorum qui quondam Speculum oculare à se damnatum combusserant.*

Je ne puis vous nier, mon cher Caraïte, que nos Docteurs vont souvent trop vite en fait de Censures. Ils ont pour ainsi dire une espece de *Protocolle* sur lequel ils reglent pour l'ordinaire leurs décisions sans approfondir les choses qui sont en dispute. (6) C'est de quoi j'ai été convaincu en lisant les Registres de la Faculté de Théologie de Paris. Aussi leurs jugemens sont-ils sujets à revision, & ce sont plutôt des avis que de véritables jugemens.

æsie, & qu'il eût été fauteur du Judaïsme; il avoit aussi condamné à tous dépens ses Adversaires pour lui avoir fait des Procès injustes.

(6) Il faut cependant rendre cette justice à la Faculté de Théologie de Paris, que depuis ce temps-là elle a rendu de grands services à l'Eglise contre les Lutheriens. Mais alors les Théologiens n'agissoient pas de leur chef & *proprio motu*; mais par les ordres du Roi & du Parlement.

272 LETTRES CHOISIES

mens. Il se passa bien des choses au commencement du dernier siècle sous le Syndicat de (7) Noël Beda, qui ne font pas honneur à cette Faculté. En voici un exemple bien authentique.

Quels mauvais traitemens Jaques le Fevre ne reçût-il point de ses Confreres, pour avoir soutenu, contre l'opinion commune, qu'on confondoit mal à propos sous le nom de la Magdeleine, trois femmes qui étoient réellement & véritablement distinguées dans les Evangiles. Les Docteurs après avoir tenu sur ce sujet plusieurs Conferences, comme ils l'assurent, arrêterent d'un commun consentement qu'on suivroit l'opinion de S. Gregoire le Grand, Auteur de l'Office qui se lisoit dans l'Eglise. Ecoutez ces sages Maîtres: *post frequentes inter nos habitas super hac re Conferentias definimus, decernimus, atque determinamus sententiam sancti Gregorii qui totius quondam Ecclesie præsides fuit ac moderator sapientissimus Officii Ecclesiastici auctor & ordinator.* (8) Ils deciderent sans hesiter, que cette opinion devoit être embrassée com-

me

(7) Ce Noel Beda se déclara l'ennemi de Jaques le Fevre & d'Erasme. L'Ouvrage qu'il publia contre le premier fut suprimé. Le Grand Vicaire de Paris & le Lieutenant Morin firent enlever de chez lui plusieurs Actes de l'Université par ordre du Roi François I. Beda même fut emprisonné & exilé au Mont S. Michel.

(8) Ce que les Docteurs de Paris arrêterent alors, comme conforme à l'Ecriture & à la Tradition, est aujourd'hui rejeté par les Savans, comme un sentiment contraire à l'Ecriture. Plusieurs Evêques de France ont reformé là-dessus leur Breviaire, aiant jugé que la décision de la Faculté de Théologie de Paris étoit une erreur manifeste.

me conforme à l'Evangile, aux saints Docteurs & aux Rites de l'Eglise Catholique. Ils défendirent même de soutenir l'opinion contraire, soit dans les Prédications, soit dans les Disputes publiques, soit dans les Livres.

Il est vrai que Noël Beda qui n'aimoit pas Jaques le Fevre ni Erasme, gouvernoit alors toute la Faculté de Théologie; mais je trouve dans les Registres de cette Faculté, que les Docteurs s'étoient assemblez exprès pour ce sujet en Sorbonne le 9. Novembre de l'année 1521. & qu'ils avoient ratifié leur Arrêté dans une autre Assemblée le 10. Decembre de la même année: *datum in nostra Congregatione apud Collegium Sorbonæ in ejus majore aula ad hac specialiter convocata die Sabbati nona mensis Novembris anno Domini 1521. & hæc ex abundante confirmata fuere & ratificata die prima mensis Decembris anno 1521. de mandato Dominorum Decani & Magistrorum sacræ Facultatis Theologiæ.* signé J. de Nery.

La fausseté de cette opinion des Docteurs de Paris est évidente à ceux qui lisent avec quelque application le Texte des Evangelistes. (9) Ils en étoient cependant si fortement entêtez qu'en 1535. ils censurèrent une Proposition du Breviaire du Cardinal Quignon; parce qu'il y disoit, que le sentiment de ceux qui

(9) Ceux qui approuverent dans la suite ce Breviaire avec l'Inquisiteur Ory n'en étoient pas entêtez, puisqu'on lit dans les Editions qui ont été approuvées par ces Docteurs de Sorbonne la même chose sur cet endroit, que dans l'Edition qui avoit été censurée.

qui distinguoient trois femmes étoit plus probable que celui qui n'en mettoit qu'une: *In hoc Breviario novo adversus communem Ecclesie ritum & officium à B. Gregorio traditum loquendo de Magdalena dixit: probabilior est opinio, quod fuerunt tres mulieres.* Ces Docteurs faisoient passer pour une décision de l'Eglise ce qu'ils lisoient dans leur Breviaire. Mais Robert Estienne qui avoit examiné ce fait dans les Evangelistes même, avec plus de soin qu'eux, prononce hardiment dans sa *Nouvelle Glose* sur le chapitre 8. de Saint Luc vers. 2. qu'il étoit manifeste que Marie Magdeleine qui étoit de Galilée ne pouvoit être sœur de Lazare & de Marthe, outre qu'il étoit impertinent de confondre la Magdeleine avec la Pechereffe: *Quod fuerit eadem que precedenti capite peccatrix dicitur, ineptius est quam sit diutius de hoc disputandum.*

Je ne vous ai rapporté cet exemple, que pour vous faire connoître que les Docteurs n'ont pas toujours la Raison & la Verité de leur côté. Une autorité tirée du Breviaire, & même de ce qui se pratique plus communément dans nos Eglises, ne fait pas une décision. C'est un principe que Maldonat a établi judicieusement dans la Dispute qu'il eut sur la Conception de la Vierge contre les Théologiens de Paris. Ceux-ci le combattoient par l'autorité du Breviaire Romain & par la pratique de l'Eglise qui célèbre solennellement la Fête de l'Immaculée Conception. A quoi Maldonat répond, qu'il faut prendre garde que l'Eglise a ses
opi-

DE MONSIEUR SIMON. 275

opinions aussi bien que les Particuliers , & que tout ce qu'elle croit , elle ne le croit pas toujours comme étant de foi : *est animadvertendum , etiam Ecclesiam habere suas opiniones ; nec enim quidquid sentit , sentit tanquam fide Catholica.* Cette maxime ne doit pas déplaire à un Caraïte qui fait profession de deférer plus à la raison qu'à l'autorité. Croiez-moi , les personnes habiles de notre Communion ne sont pas si éloignées de vos principes que vos gens se l'imaginent. Car un véritable Caraïte ne rejette pas toutes sortes de Traditions ; mais seulement celle qui n'est point fondée sur de bons Actes. Cela étant , vous avez eu tort de sortir d'avec nous. Faites reflexion , je vous prie , sur la belle maxime de ce Jesuite , qui tout ennemi qu'il a été de votre Secte ne peut pas vous être suspect en cette occasion. Je suis , Monsieur , &c.

Le Rabbaniste.

1. Juillet 1685.

LETTRE XXXII.

AU MEME.

De deux petits Ouvrages peu connus & qui sont fort utiles pour réunir les Protestans avec l'Eglise Romaine.

J'ai une véritable joie , mon cher Caraïte , d'apprendre que ma dernière Lettre vous

276. LETTRES CHOISIES

vous ait plû, & que vous aiez enfin reconnu qu'il n'y a pas une si grande distance entre un Caraïte & un véritable Rabbaniste. Pour achever de vous en convaincre, je vous exhorte à lire deux petits Livres qui ne chargeront pas beaucoup votre mémoire. Le premier qui n'est presque point connu, même des Catholiques, est du célèbre Evêque du Bellay & il a pour titre : *Approvisionnement des Protestans à l'Eglise Romaine*. Vous n'y trouverez ni galimatias, ni rien de ces fausses plaisanteries où ce Prelat tombe dans la plupart de ses autres Ouvrages. Tout y vient à propos, & il n'y dit rien que de bien sensé. Comme vous auriez de la peine à trouver ce petit Livre qui est devenu très-rare, je vous envoie mon Exemplaire qui a été imprimé à Rouen en 1648. Il y en a une Edition de Paris en 1640. Je suis persuadé que cette lecture vous ôtera les prejugez que vous avez contre l'*Exposition de la Foi* publiée par M. l'Evêque de Meaux.

Le second Livre que je vous recommande fortement de lire est de Veron qui avoit été Jésuite, & qui n'étoit sorti de la Société que pour travailler avec plus de liberté à la conversion des Caraïtes. Il le dédia à l'Assemblée du Clergé de 1645. sous le titre de *Règle generale de la Foi Catholique : séparée de toutes les opinions de la Théologie Scholastique & de tous autres sentimens particuliers, ou abus*. Jamais aucun Caraïte n'a avancé de si beaux principes en matière de Religion, que Veron a fait dans ce petit Ouvrage.

vrage. A voir les *Controverses* de Bellarmin & la *Panstratie* de votre Chamier, dont la grosseur fait peur, il n'y a personne qui ne croie, qu'il n'est pas possible que nous nous rapprochions les uns des autres. Mais Veron déclare librement, qu'il n'y a presque dans tous ces gros Livres de Controverses, que des inutilitez & des questions hors de propos. *Retranchez*, dit-il, *de Bellarmin & de tant d'autres Livres de Controverses, tout ce qui est de la Doctrine Scholastique, hors les Articles de Foi, vous les diminuerez de 35. Parties si le tout fait 40.* Les belles maximes dont ce petit Ouvrage est rempli venoient plutôt du Cardinal de Richelieu, que de Veron qui n'étoit que l'instrument du Cardinal. Ces deux Controversistes ne mettent ni Hebreu ni Grec dans leurs Livres; mais le bon sens y regne par tout, qui vaut mieux que tout le Grec & tout l'Hebreu de vos gens. Je suis, Monsieur, &c.

7. Juillet 1685.

LETTRE XXXIII.

A MONSIEUR D. T.

Dissertation Historique de M. de Launoy sur la Predestination & sur la Grace, où il condamne les sentimens de Saint Augustin. Jugement de cette Dissertation.

MONSIEUR,

Il semble qu'il ne soit plus permis aujourd'hui d'avoir des sentimens contraires à ceux de Saint Augustin sur les mysteres de la Predestination & de la Grace. La Doctrine de ce Pere sert comme de regle à nos Théologiens, en sorte que les Jesuites même n'osent la combattre ouvertement. Nous avons eu néanmoins de notre temps trois célèbres Ecrivains qui n'ont fait aucune difficulté de l'attaquer & même d'une maniere assez vive. Ces trois Ecrivains sont le Pere Sirmond, le P. Morin & le Docteur de Launoy. A l'égard du premier je n'en suis point surpris : (1) car outre qu'il étoit Jesuite il faisoit profession

(1) Le P. Sirmond n'étoit point du sentiment de plusieurs de ses Confreres, qui par des explications subtiles accommodent S. Augustin à leurs préjugés. Il croioit aussi bien que Maldonat, qu'il falloit préférer les Peres Grecs à ce S. Evêque sur les matieres de la Grace, de la Predestination & du Libre-Arbitre. Il semble que Lessius

feffion d'être opposé en toutes choses à ceux qui se disent Disciples de Saint Augustin. Il n'en est pas de même du second (2) parce qu'il étoit d'une Congregation qui fait gloire d'être attachée à la Doctrine de S. Thomas. Pour ce qui est du troisième, on ne peut pas l'accuser d'avoir voulu favoriser les Jesuites, puisqu'il étoit lié d'amitié avec Messieurs de P. R. & en particulier avec M. Arnauld, au moins avec les bons amis de ce Docteur. Aucun Pere de la Societé n'a jamais osé écrire d'une maniere si outrée contre le saint Docteur de la Grace, qu'a écrit ce Théologien de Paris dans une Dissertation où il examine quelle a été la Tradition de l'Eglise sur la Prédestination & sur la Grace. Il est vrai qu'il ne l'a point fait imprimer, mais elle se trouve en Manuscrit entre les mains de tant de personnes, qu'elle est en quelque façon devenue publique. Un de ses Disciples m'en a donné un Exemplaire; & en attendant que je vous en fasse faire une copie, je vous envoie la Preface qui seule vous fera connoître le caractère de toute la Piece, & même

& les autres Jesuites qui enseignoient à Louvain approchoient de ce sentiment.

(2) Il est vrai que les plus savans Peres de l'Oratoire dans les commencemens se déclarerent fortement pour la Doctrine de S. Thomas & de S. Augustin en matiere de Théologie, & pour Platon en ce qui regarde la Philosophie. Ils avoient même de très-grandes liaisons avec ceux qui faisoient gloire d'être Augustiniens tant en France qu'en Flandre. Mais le Pere de Gondren second General de cette Congregation, rompit cette liaison, aiant reconnu dans ces Messieurs les Augustiniens, je ne sçai quoi qui ne lui plaisoit pas. A l'égard du P. Morin il declamoit sans cesse contre eux dans la Communauté.

même l'esprit de l'Auteur qui est assez uniforme dans ses Ouvrages.

Il y a douze cens ans & plus que nos Théologiens sont en dispute, & qu'ils cherchent la vérité touchant les mystères de la Prédestination & de la Grace. En effet pour le regard de la Prédestination, les uns, comme S. Augustin & ceux de son Parti, veulent qu'elle soit purement gratuite, & de telle sorte que nos bonnes œuvres n'y contribuent en rien; & les autres au contraire soutiennent qu'il la faut mériter, & qu'elle est l'effet de nos bonnes œuvres. Et quant à la Grace, les uns, comme le même S. Augustin & ses Partisans, pensent que celle qui est nécessaire à faire le bien est efficace par elle-même, c'est-à-dire, qu'elle est de telle qualité, que non seulement elle aide notre Libre-arbitre à se porter au bien, mais qu'elle l'y applique & l'y détermine. Les autres au contraire croient que toute Grace est soumise au Libre-arbitre quant à l'usage, & que c'est lui qui la rend efficace, ou non efficace. Et quoique les opinions soient opposées, en sorte qu'il n'y en peut avoir qu'une sur chaque point qui soit vraie & orthodoxe; & que l'autre est absolument fautive & erronée, néanmoins les savans hommes ont pu jusqu'ici les soutenir sans pécher contre la foi & sans être blâmables, parce que ni les uns ni les autres n'ont été authentiquement condamnés. Cependant quand je fais reflexion qu'il étoit étrange que nos Docteurs fussent ainsi divisez sur des matières

„ tieres si importantes à notre salut, & qu'il
 „ ne tenoit apparemment qu'à savoir celles
 „ de leurs opinions qui sont erronées pour
 „ les bannir de l'Ecole, & pour obliger leurs
 „ Partisans à s'en départir, j'ai voulu m'ap-
 „ pliquer à faire ce discernement. Le Lec-
 „ teur jugera si j'ai bien réuissi dans mon
 „ dessein.

„ L'on fera sans doute surpris de ce que
 „ je n'embrasse pas ici le Parti de Saint Au-
 „ gustin qui a tant de réputation dans l'Egli-
 „ se ; mais cet étonnement cessera, si l'on
 „ veut bien considérer que les Docteurs, quels
 „ qu'ils soient, étant capables de se tromper,
 „ ne meritent d'autre créance que celle qu'ils
 „ s'acquierent par la force & la solidité de
 „ leurs raisons. Il est permis de ne les pas
 „ suivre quand ils s'écartent de la Vérité,
 „ comme il est arrivé à l'égard de celui dont
 „ je parle, ainsi qu'il en fut accusé pendant
 „ sa vie & que j'espère faire voir dans ce Trai-
 „ té. Mais quelque liberté que je me don-
 „ ne de ne pas suivre S. Augustin, je serois
 „ pourtant bien fâché que cela diminuât rien
 „ de l'estime & du respect que l'on doit à la
 „ memoire d'un si grand homme. Et quoi-
 „ que je tiennne pour certain qu'il s'est, com-
 „ me j'ai dit, écarté de la Vérité sur les deux
 „ points dont il s'agit, je ne prétens pas pour
 „ cela, qu'il soit en aucune façon coupable.
 „ Car comme il dit fort bien lui-même, ce
 „ n'est pas l'erreur, mais l'obstination dans
 „ l'erreur qui nous rend dignes de blâme.
 „ Or bien loin d'avoir été obstiné dans son
 „ sentiment, sur les matieres dont il est ques-
 „ tion,

„ tion, il s'est soumis au jugement des au-
 „ tres, & a déclaré en termes exprès, que
 „ si l'on découvroit qu'il s'y fut trompé, il
 „ ne vouloit pas qu'on le suivît. Ce qui a
 „ fait dire à ses propres Adversaires, que ce
 „ Saint a été pur dans la foi, aussi-bien que
 „ dans ses mœurs, & qu'encore qu'il ait
 „ erré, son erreur n'a pas degeneré en he-
 „ resie.

„ L'on me dira que si ce Saint a été accu-
 „ sé d'erreur touchant la Prédestination, il
 „ en a été pleinement justifié par le Pape Ce-
 „ lestin, comme il se voit par la Lettre que
 „ ce Pontife écrivit aux Evêques de France
 „ contre ses Accusateurs, & qu'ainsi je ne
 „ suis plus reçu à l'examiner, ni à faire pas-
 „ ser son opinion pour erreur. A cela je ré-
 „ ponds qu'il est si faux que le Pape Celestin
 „ ait justifié S. Augustin sur l'accusation dont
 „ il s'agit, qu'il ne voulut rien prononcer là-
 „ dessus, selon que le Cardinal Baronius a
 „ été obligé de le reconnoître, tout prevenu
 „ qu'il étoit pour Saint Augustin. J'avoue
 „ bien que ce Pontife donna dans sa Lettre
 „ de grandes louanges à ce S. Docteur, &
 „ que n'ayant pas voulu condamner l'opinion
 „ sur laquelle il avoit été entrepris, il a lais-
 „ sé aux Doctes la liberté de la soutenir &
 „ d'en disputer entr'eux sans en être aucune-
 „ ment blamable. Mais cela ne doit pas pas-
 „ ser pour une justification qui soit capable
 „ d'empêcher que cette opinion ne soit exa-
 „ minée, & qu'on ne lui donne même rang
 „ parmi les erreurs, s'il se trouve qu'elle soit
 „ en effet de cette qualité, comme je prétens
 „ le démontrer.

„ L'on

„ L'on pourra encore m'alleguer, qu'il
 „ n'est pas imaginable que l'opinion de S. Au-
 „ gustin eût subsisté si long-temps, & que
 „ tant de grands hommes s'y fussent laissez
 „ surprendre, si elle avoit été une erreur
 „ comme je soutiens. Mais je répons 1.
 „ Qu'on ne doit pas trouver étrange qu'une
 „ erreur ait long-temps subsisté sans être re-
 „ connue pour telle, vû que soit l'opinion
 „ de Saint Augustin, soit l'opinion contraire,
 „ est assurément une erreur qui subsiste de-
 „ puis plus de douze cens ans, sans avoir été
 „ jusqu'ici découverte; outre que l'opinion
 „ de Saint Papie, touchant le nouveau Regne
 „ de JESUS-CHRIST sur la Terre après
 „ la Resurrection, a duré près de trois sic-
 „ cles avant que d'être reconnue pour erro-
 „ née, comme l'Histoire Ecclesiastique en
 „ fait foi. 2. Je dis que l'on ne doit pas non
 „ plus trouver étrange que quantité de grands
 „ personnages se soient laissez surprendre à
 „ une erreur; puisque nous voyons que l'o-
 „ pinion du même Papie fut suivie & approu-
 „ vée, toute heretique qu'elle étoit, par les
 „ plus saints & les plus sçavans hommes de la
 „ Chrétienté pendant tout le temps qu'elle
 „ subsista, & que celle d'Origene fut em-
 „ brassée par une infinité de gens doctes, de
 „ Saints & de Martyrs, sans parler de celle
 „ d'Arius qui surprit presque toute la Terre,
 „ si nous en croions S. Jérôme & Vincent
 „ de Lerins. Cela étant, pourquoi la mê-
 „ me chose ne seroit-elle pas bien aussi arri-
 „ vée à l'égard de l'opinion de S. Augustin?
 „ Voilà de quoi j'ai voulu prévenir le Lec-
 „ teur,

„ teur, afin qu'il ne soit pas choqué de mon
 „ entreprise, laquelle je soumets au jugement
 „ de l'Eglise.

Après cette Preface le Docteur de Launoy prétend montrer par des autoritez prises des Apôtres & des Peres de siecle en siecle, jusqu'à notre temps, une Tradition constante opposée à la Doctrine de S. Augustin. Mais à vous dire la verité il s'en acquitte d'une maniere qui ne marque pas un homme savant dans l'Antiquité. Il débute d'abord par un principe de Théologie qui fait tout le fondement de sa Dissertation, lorsqu'il dit: *Comme nous ne devons reconnoître, pour être véritablement matiere de Foi, que ce qui nous a été revelé par Jesus-Christ, & que nous avons appris des Apôtres & des Peres de l'Eglise; aussi doit-on convenir que l'opinion qui n'a pas été crûe dès le commencement sur chacun de ces mysteres, est celle qu'il faut absolument tenir pour erronée; parce que si elle n'a pas été crûe du commencement, il est impossible de prétendre qu'elle ait été revelée par Jesus-Christ; & qu'elle soit descendue jusqu'à nous de cette divine source, par le canal d'une Tradition non interrompue. Ce principe est tellement certain, que l'Eglise s'en est toujours servi, comme d'une regle infallible; pour distinguer l'Erreur d'avec la Verité, sur de semblables sujets.*

Ce principe est à la verité une regle sûre pour distinguer l'Erreur de la Verité; mais il ne me paroît pas que M. de Launoy soit exact quand il descend aux preuves particulieres. On ne peut pas lui contester que les
 Peres.

Peres n'aient été les Gardiens de la Tradition, & les Dépositaires de la Foi; mais lorsqu'il ne nous donne pour témoins de la créance du premier siecle, que le faux S. Denys & le faux S. Clement, il fait connoître qu'il n'étoit gueres alors exercé dans la critique des Auteurs Ecclesiastiques. *Le grand S. Denys*, dit-il, *rend témoignage que Dieu exerce sa bonté sur les hommes, avec la même indifférence que le Soleil répand sa lumière sur les corps sans faire de choix ni de préférence.* Ce seul endroit m'avoit fait croire d'abord que le Docteur de Launoy ne pouvoit être l'Auteur de la Dissertation qu'on lui attribuoit, parce qu'il a combattu lui-même le faux S. Denys. Mais après y avoir fait plus de reflexion, j'ai crû que ce Théologien n'étoit pas encore détrompé de l'opinion commune de la Faculté qui condamna Erasme en 1526. pour avoir avancé que les Savans attribuoient à un autre, qu'à Denis l'Areopagite, les Livres qui avoient été publiez sous son nom: (3) *eruditius recentior quispiam fuisse videtur, quam fuerit Areopagites ille.* Ce sont les paroles d'Erasme qui furent censurées par les Théologiens de Paris, comme des nouveautez dangereuses. *Non verè eruditius, disent ces sages Maîtres dans leur Censure, sed temerariis & novitatum studiosis videtur non esse Dionysius Areopagites qui libros Ecclesiasticæ Hierarchiæ conscripserit, quandoquidem ab ipso Dionysio Areopagita fuisse*

con-

(3) Je crois que par ces savans *Eruditius*, Erasme a voulu indiquer principalement Valla célèbre Critique, & qui étoit très-habile, si l'on a égard au temps qu'il écrivoit. Erasme l'a souvent copié, n'ayant point alors de meilleur Maître pour ce qui regarde la Critique.

conscriptos constat. M. Arnauld est aussi tombé dans la même faute dans un de ses premiers Ouvrages, où il met au nombre des Témoins de la Foi du premier siècle ce même Denis, comme s'il avoit été l'Areopagite.

Il y a encore d'autres fautes dans la Dissertation de M. de Launoy qui ne sont pas moins grossières que celles-là. J'étois persuadé par la seule lecture de ses Livres qu'il n'avoit presque aucune connoissance de l'Antiquité ; & ayant eu depuis l'occasion de le voir & de m'entretenir avec lui, je reconnus bientôt que pour ce qui regardoit la Théologie, c'étoit un Docteur Scholastique qui n'avoit gueres lu d'Auteurs avant S. Anselme. Il étoit renforcé de quelques Ecrivains Protestans & entr'autres de De Dominis qui a été son grand Auteur. Je me trompe même fort s'il n'a pris dans ce dernier la plus grande partie de ce qu'il cite des Peres contre la Doctrine de S. Augustin. Comme il y a peu de Connoisseurs & qu'il avoit quelque chose de plus que le commun des Theologiens, il n'est pas surprenant qu'il ait eu dans Paris un grand nombre de Disciples. Je n'ai point vu de gens qui fussent plus entêtez de ses Ouvrages, que les Anglois. Ils le regardent comme un de leurs Patriarches, principalement sur le fait de la Papauté. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

20. Janvier 1690.

LET.

LETTRE XXXIV.

AU MEME.

Des premieres Editions de St. Jérôme. Jugement de l'Essai d'une nouvelle Edition des Ouvrages de ce Pere, qui a été publié depuis peu sous le titre de Prodrome.

JE vous avouë, Monsieur, qu'il n'y a gueres d'Editions des Ouvrages de S. Jérôme, qui ne m'aient passé par les mains. J'en ai fait autrefois une recherche assez exacte dans les Bibliothèques de Paris. Et ainsi il ne me sera pas difficile de satisfaire aux difficultez que vous me proposez à l'occasion du *Prodrome* qu'on a publié depuis peu. C'est Rome qui a donné la premiere au Public un corps de Lettres de ce Pere en deux gros Volumes *in folio* imprimez en 1470 sous le Pape Paul II. (1) Je crois néanmoins en avoir vû un Exemplaire de 1468. dans la Bibliothèque de M. Colbert, où les titres sont écrits à la main en lettres rouges. Celui qui a pris le soin de cette premiere Edition se nomme Jean d'André Evêque d'Alerie & Garde de

(1) J'ai reconnu en comparant ensemble quelques-unes de ces premieres Editions, que les Imprimeurs de ce tems-là marquoient une même Edition sous différentes années. C'est pourquoi l'Edition de 1470, est la même que celle de 1468.

la Bibliothèque Vaticane. Dans son Epître dedicatoire qui est à la tête de son premier Volume, il nous apprend que des personnes savantes dans les Langues Orientales étoient chargées de traduire en Latin les Livres Grecs, Hebreux & Arabes de cette riche Bibliothèque; & que pour lui qui n'avoit pas de si grands talens, il se contentoit de revoir les Manuscrits qui avoient été tellement corrompus par des ignorans, qu'on ne pouvoit presque plus les entendre, & que s'il n'en avoit pas ôté toutes les fautes, au moins il en avoit corrigé quelques-unes. Il ajoute de plus que lorsqu'il a trouvé des mots qui avoient besoin d'être traduits, il les a mis en Latin, & que s'il y en avoit même quelques-uns qui ne fussent plus d'usage, il en avoit mis d'autres en leurs places qui fussent plus intelligibles. *Mibi Doctorum abortivo, dit l'Evêque d'Alerie, satis visum est si in recognitione librorum qui quidem imperitorum incuria depravati usque adeò erant, ut intelligi nullo modo posse viderentur, adhibito labore, mendas, si non valerem omnes, aliquas certè tollerem, & amicorum consilio, si qua vertenda essent efficerem Latina, si nimis obsoleta, ad usum nostrumque sermonem redigerem.*

(2) C'est sur ce pied-là que le Bibliothecaire

(2) Cet exemple est fort contraire à ceux qui vantent tant les premières Editions des Livres, comme s'ils tenoient lieu d'Originaux. Car, ou ces Livres passaient par les mains des Critiques, qui le plus souvent les défiguroient, ou les Imprimeurs mettoient sous la presse des Exemplaires Mss. avec toutes les fautes qui y étoient, & ils en ajoutaient de nouvelles.

re du Vatican a fait imprimer, comme il le témoigne lui-même, Aulu Gelle, S. Irenée, & plusieurs autres Ouvrages, & même une bonne partie des Epîtres de S. Jérôme & de ses Opuscules. *Id igitur in Auli Gellii, id in Irenaei Lugdunensis Episcopi libris, id in plerisque aliis egi.* Il reconnoit cependant qu'il n'est pas le premier Auteur du Recueil qu'il publie des Epîtres de Saint Jérôme; mais qu'il en étoit redevable à Théodore Evêque de Trévise qui les avoit mises en cet état, & que ses amis le lui avoient apporté afin de le donner au Public plus correct & d'une manière qu'il pût être lû avec moins de difficulté. *Nuperrime vero, dit notre Critique, parlant au Pape Paul II. cum D. Hieronymi libellos epistolasque per plures mendose satis scriptas & ex diversissimis codicibus prius collectas in certum ordinem à doctissimo & optimo Patre Tarvisino Episcopo redactas, qui apud tuam Sanctitatem dum in mortalibus ageret Apocrisarii munus Referendarii cum magna commendatione semper implevit, amici quidam ad me delatas poposcissent, ut mea diligentia emendatiuscule redderentur quo minore difficultate legi possent, &c.*

Il est surprenant que l'Auteur de l'Essai de la nouvelle Edition de S. Jérôme, qui fait gloire d'avoir lû un si grand nombre d'Exemplaires manuscrits, ait ignoré l'origine de tant de fausses leçons qui se trouvent dans les Editions de ce Pere. Il crie de toute sa force contre Erasme & contre Marianus Victorius, qu'il traite de Corrupteurs des Livres de S. Jérôme, & il ne dit pas un mot du Bi-

bibliothécaire du Vatican qui les avoit défigurés auparavant d'une si étrange manière, sous prétexte de les rendre plus corrects & plus intelligibles. Cette fausse critique a regné de tout temps, & aussi-bien dans les Livres Grecs, que dans les Livres Latins, comme je pourrois vous le montrer par une infinité d'exemples : mais je me veux renfermer dans le seul S. Jérôme.

Jean d'André a mis au devant de son second Volume une nouvelle Epître adressée au même Pape, où il explique plus en détail la méthode qu'il a suivie. Il veut qu'on lui ait quelque obligation de ce qu'il a corrigé dans son Edition, une infinité d'erreurs que les Copistes ignorans avoient insérées dans les Exemplaires manuscrits. Pour ce qui est des mots Hebreux qui se trouvent dans les Ouvrages de S. Jérôme, il dit qu'il a laissé à chacun la liberté de les suppléer dans son Exemplaire : *Missa Hebraica feci, recogitans in suo quemque volumine, illa esse si licuerit & voluerit suppleturum.* Et à l'égard des passages Grecs dont les Livres de ce S. Docteur sont remplis, il témoigne qu'il a consulté des personnes savantes en cette Langue, & principalement Théodore Gaza. Je ne marche jamais, dit-il, que je ne sois accompagné de mon Théodore : *Restabant cognitu necessaria imprimis Græca sine quibus, ut precipua ferè Latinorum volumina, in nullo modo hujus sacratissimi Doctoris legi scripta ad intelligendi profectum poterant. In his igitur nequam omittendis, tum alios quosdam laude viros & memoriâ dignos consului, tum cum primum,*

mum, meum doctissimum humanissimumque Theodorum Gazam—absque Theodoro meo non magis quicquam aggredior, quam absque meo genio.

Mais à vous dire la vérité, les secours que l'Evêque d'Alerie a tirez de son cher Théodore, pour la lecture des mots Grecs, sont fort legers, puisqu'il les a souvent laissez en blanc dans son Edition. Saint Jérôme, par exemple, dit qu'il a lû ainsi dans les Septante, dans Aquila, & dans les autres Interpretes Grecs; mais au lieu des mots Grecs on laisse en plusieurs endroits, un espace vuide, parce qu'on n'a pû lire le Grec des Manuscrits, & on n'est pas même toujours exact dans ceux qu'on représente. Ce qui vient sans doute de ce qu'en ces temps-là, il n'y avoit point encore de Bibles imprimées en Grec. Mais si Gaza avoit voulu prendre la peine de consulter les Bibles Grecques manuscrites, dont il y a plusieurs Exemplaires dans la Bibliotheque du Vatican, avec les Scholiastes Grecs aux marges, il auroit donné quelque chose de plus exact pour ce qui est du Grec; & à l'égard des mots Hebreux, ce n'est pas une faute au Bibliothecaire du Vatican, de les avoir laissez dans son Edition de S. Jérôme en caracteres Latins, comme il les a trouvez dans ses Exemplaires manuscrits; car ils n'étoient point autrement dans l'Original de ce Pere. Je ne le blâme pas même d'en avoir laissé en blanc une bonne partie de ceux qu'il n'a pû lire, ni de s'être trompé quelquefois dans la lecture de ceux qu'il a imprimez. Je le louë au contraire d'avoir

réussi dans la lecture de quelques-uns. Je ne vous dis point que dans ce premier Recueil des Epîtres de S. Jérôme, on y a mis un grand nombre d'autres pièces, qui ne sont point manifestement de ce saint Docteur. L'Auteur même en avertit ses Lecteurs, & il assure qu'il ne l'a fait que pour obéir à quelques-uns de ses amis qui l'en avoient prié: *in priore veluti in præsentì quoque volumine, multa conniventibus oculis, nonnullis amicorum servientes inseri toleravimus, potius quàm consensimus.*

Ces deux gros Volumes furent depuis réimprimés à Venise en 1488. mais en plus petit caractère & en une plus petite forme. L'Imprimeur se nomme *Andreas de Torresanis de Asula*. L'avantage de cette nouvelle Edition sur la première, c'est qu'outre qu'elle est plus commode, ceux qui en ont pris le soin ont tâché de ranger ces Lettres & les autres Opuscules, selon l'ordre des matières. Ils en ont fait trois classes, dont la première contient ce qui touche la Doctrine de la Foi & la réfutation des Hérétiques; la seconde renferme plusieurs Traitez instructifs sur les difficultés de l'Ancien & du Nouveau Testament; & la troisième regarde principalement les Mœurs. Tout cela est expliqué dans une petite Preface qui est à la tête, où l'Auteur dit: *ab illis Tractatibus exorsi sumus quibus fides Catholica roboratur & ab hæresum impugnatione defenditur, scientes ipsa Christianæ institutionis fundamenta esse quibus salus & vita consistit. Deinde dogmaticos libros de utriusque testamenti questionibus vel de Scripturarum Sancta-*

Sanctarum expositionibus quibus religiosa mens eruditur in lege Domini a ijecimus. Tunc verò de moribus atque virtutibus quibus conversatio Christiana prout unicuique gradui, sexui, vel ætati congruit instituitur distinctos gradus subjecimus.

Mais tout ce bel ordre n'a point remedié aux fautes qui sont dans la premiere Edition; car on trouve dans celle-ci la plûpart des mêmes manquemens & des mêmes imperfections. En un mot, c'est plutôt l'ouvrage d'un Imprimeur, que d'un Critique. Il ne paroît point que l'Auteur ait consulté de nouveaux Exemplaires manuscrits de St. Jérôme, & s'il a voulu quelquefois remplir les espaces vuides pour y mettre les mots Hebreux & Grecs qui y manquoient, il l'a fait au hazard sans entendre ces Langues; en sorte qu'il a plutôt augmenté ces sortes de fautes, qu'il ne les a diminuées. Au reste les mots Hebreux sont aussi en caracteres Latins dans cette Edition, comme dans la premiere. Mais ce qui merite le plus d'être considéré dans les premieres Editions des Epîtres de Saint Jérôme qui ont été, si je ne me trompe, au nombre de cinq avant que celle d'Erasme parut, c'est qu'on y trouve les Versets des Septante entiers, dans plusieurs endroits où Saint Jérôme n'a le plus souvent qu'un mot ou deux, & même quelquefois en Latin seulement; au lieu que ces premieres Editions représentent au long le Grec & le Latin.

L'Evêque d'Alerie a inferé exprès dans son Edition, qui est la premiere, ces Additions, sous prétexte de rendre le Texte de Saint Je-

rôme plus clair & plus intelligible à ses Lecteurs. Car c'est le dessein qu'il s'étoit proposé. S'il les avoit placez à la marge seulement, je n'y trouverois rien à redire. Car j'ai lû dans quelques Exemplaires manuscrits de ce saint Docteur de semblables Additions en forme de Gloses. On ne peut donc pas accuser Erasme & Marianus d'avoir pris de la Bible Grecque des Septante imprimée à Rome, tout ce Grec qui est dans leurs Editions. Car outre qu'elle n'étoit point encore imprimée alors, il ne faut que comparer l'Edition d'Erasme avec les premières Editions des Epîtres de S. Jérôme, pour juger qu'il n'a fait presque autre chose que de les copier, ou plutôt Erasme s'est servi du travail de Conon savant Religieux Dominicain, qu'Amerbach avoit employé à Bâle pour retoucher une infinité d'erreurs qui se trouvent dans ces premières Editions, & pour remplir les espaces vuides. Ce Critique nous apprend lui-même dans le Sommaire qu'il a mis à la tête de l'Epître à Sunnia & à Fretela, qu'il a suivi exactement pour le Grec les corrections de Conon qui étoit très-habile en cette Langue, & celles de Jean Capnion & des Amerbachs. Mais ces dernières regardent plutôt les mots Hebreux dont cette Epître est remplie, que les mots Grecs. *Hoc opus, dit Erasme, quoniam reperi satis diligenter emendatum opera Joannis Cononis viri litterarum græcarum peritissimi, & quo ad hujusmodi negotium non minus habeat momenti summa fide parique diligentia, præterea clarissimi viri Joannis Capnionis, postremo fratrum Amerbachiorum, illorum studio.*

diò contentus, non putavi meo labore opus esse. C'est une grande negligence à Erasme de n'avoir pas revû sur ces Manuscrits, en ces endroits-là & en plusieurs autres, ce que Conon qui mourut à Bâle en 1514. n'avoit pas achevé. On ne peut point aussi excuser Marianus Victorius, d'avoir suivi en ces mêmes endroits les fautes d'Erasme, ou plutôt de Jean d'André.

L'Auteur du Prodrome qui n'a point fait ces reflexions, brouille tout sans savoir le plus souvent où il va; ce qui ne peut venir que de ce qu'il n'a pas lû avec soin les premières Editions de ce Pere; & cependant il se mêle de les critiquer. Il confond par une erreur grossiere Capnion & Conon, comme s'ils avoient tous deux reformé, sur les leçons des Juifs Massorettes, les mots Hebreux qu'on lit dans S. Jérôme, au lieu que ce dernier n'avoit travaillé que sur les mots Grecs citez par ce Pere & qu'il ne connoissoit pas même les caracteres Hebreux. Vous trouverez l'éloge de Conon qui étoit de Nuremberg dans Gesner & dans quelques autres Bibliothecaires, lesquels en parlent tous comme d'un homme savant dans la Langue Grecque qu'il avoit professée. B. Rhenanus habile Critique de ce temps-là étoit un de ses Disciples. Il nous a même laissé des Traductions Latines de quelques Ouvrages de S. Gregoire de Nyffe, de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze. Comme il retournoit d'un voiage d'Italie, Amerbach le Pere qui avoit ramassé de tous côtes des Mss. pour donner une bonne Edition des Ouvrages de S. Jérôme, le pria de s'arrê-

ter chez lui à Bâle, afin de corriger le Grec & même le Latin. Reuchlin, autrement Capnion, eut soin de l'Hebreu. Jean Amerbach notre Pere, disent les enfans de cet Amerbach, dans la Preface qui est à la tête du cinquième Tome de Saint Jérôme imprimé à Bâle, fit venir Jean Reuchlin, qui corrigea quelque chose pour ce qui regarde les mots Hebreux; Conon de Nuremberg retoucha plusieurs endroits pour ce qui est du Grec & du Latin. *Joannes Amerbachius parens noster ex omni Germania viros undecumque doctissimos accivit—inter hos itaque quos accersit Joannes Reuchlinus in Hebraicis nonnulla reposuit. Conon Norimbergensis in Græcis & Latinis multa castigavit.* Cette Preface a été écrite en l'année 1516. Il est encore fait mention de ce savant Dominicain dans la Preface que Bruno Amerbach a mise au devant du sixième Tome, où il joint Conrad Pelican à Jean Reuchlin. En effet Pelican, qui s'étoit appliqué à l'étude de la Langue Hebraïque, dans le temps qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint François, a travaillé sur les mots Hebreux de cette Edition. C'est lui qui nous a donné la Version des Pseaumes que Saint Jérôme a faite immédiatement sur le Texte Hebreu, & il y joignit ce Texte. Le très-savant Pere Conrad Pelican de l'Ordre de S. François, dit le même Bruno Amerbach dans sa Preface, m'a servi comme de Thésée dans la publication de cet Ouvrage: *porro fatemur ingenuè hoc negotii òux àνν Θύρωσ, --- quod aiunt, nos confecisse, sed adjutos opera doctissimi pariter & humanissimi Patris Conradi Pellicani*

*licani Rubeaquensis ex familia D. Francisci
cujus auspicio potissimum hæc res peracta est.*

Je ne m'arrêterai point à vous faire le recit des autres Editions qui ont suivi celle d'Erasme, ou plutôt des Amerbachs à Bâle. Car je ne me suis proposé dans ma Lettre, que de vous parler des anciennes, qui ont été si peu connues au Faiseur de *Prodrome*, & qui sont cependant l'origine de ces fautes qu'il exagere si fort. Je vous ferai seulement remarquer par occasion, qu'il y a des choses singulieres dans l'Edition qui s'est faite à Paris en 1609. & qu'elle merite que vous la compariez avec les autres Editions. Si l'Auteur de l'Essai l'avoit consultée en de certains endroits, il y auroit trouvé des éclaircissmens à plusieurs difficultez. Mais il semble n'avoir eu dessein que de crier fortement contre Erasme & contre Marianus Victorius.

Si cet homme s'étoit contenté de corriger les Editions précédentes dans les endroits où il y a des Additions évidentes, ou des fautes manifestes, il meriteroit l'approbation de tout le monde; mais de la maniere qu'il parle dans son *Prodrome*, ou *Essai*, il semble n'avoir eu d'autre dessein, que d'ôter les veritables leçons de Saint Jérôme pour en substituer de fausses en leurs places, sous prétexte de je ne sai quels Mss. qu'il prétend avoir lûs. Il ne faut pas aller loin pour être convaincu de ce que je vous dis: car dès le commencement de la Lettre qu'il adresse *aux personnes savantes, & qui font profession de littérature*, il assure hardiment que l'endroit de l'Epître de S. Jérôme à la Vierge *Principia*, où ce Pere ci-

re les paroles du Pſeume 44. verſ. 14. a été manifeſtement corrompu. Il ne doute point qu'au lieu de *ἐνδον* *intrinſecus*, qui eſt dans les Editions ordinaires, il ne faille lire dans un ſens tout oppoſé *ἐξδον* *extrinſecus*. Il eſt important d'obſerver, ajoute-t-il, que S. Jérôme a lû dans les Exemplaires des Septante *ἐξδον*, & non pas *ἐνδον*, comme il y a dans les Editions d'Eraſme & de Marianus, & même dans toutes les Editions Grecques des Septante. *Itaque dignum prorsus operæ pretium eſt obſervaffe Hieronymum in Septuaginta ſuis legere ἐξδον, non ἐνδον, ut Erasmus & Marianus poſuerunt, quod alii quoque ſequuntur in editis LXX. ſeniorum exemplaribus Græcis.*

Mais j'oſe vous dire que c'eſt une temerité très-grande à cet Auteur, de corriger en ce lieu-ci la leçon qui ſe trouve non ſeulement dans toutes les Editions de S. Jérôme & dans toutes les Editions Grecques des Septante, mais auſſi dans Saint Baſile, dans Saint Chryſoſtome, dans Theodoret & dans les autres Peres Grecs, qui ont tous ſuivi dans leurs Explications la leçon ordinaire. Saint Auguſtin n'a point auſſi lû autrement dans ſon Exemplaire Latin de l'ancienne Vulgate, ni S. Jérôme dans la reviſion qu'il en a faite. On pourroit auſſi confirmer cette même leçon par la Verſion Arabe qui a été faite ſur celle des Septante. En un mot, c'eſt combattre le conſentement univerſel de toutes les Eglises & de tous les Peres, que de ſuivre la leçon oppoſée.

Cela étant, quelle raiſon auroit eue S. Jérôme de changer une leçon qui étoit non ſeulement

lement dans son Exemplaire Grec des Septante, mais aussi dans l'Original Hebreu? On ne sauroit, dit le Faiseur de *Prodrome*, donner un bon sens à la Tropologie que ce saint Docteur tire de ce passage du Pseaume 44. à moins qu'on ne reconnoisse qu'il a lû *יצודו extrinsecus* dans son Exemplaire des Septante. Etrange hardiesse! Cet homme prend la liberté de corriger les Ouvrages de S. Jérôme, par rapport aux idées qu'il se forme. Lisez vous-même, je vous prie, l'endroit dont il est question; vous y verrez que la Tropologie de ce savant Pere s'accorde parfaitement avec la leçon ordinaire. Il n'est pas besoin que je m'étende plus au long sur ce sujet; vous jugerez facilement par ce premier exemple, de quoi est capable le nouveau Reformateur, & quel égard on doit avoir à ses autres corrections. Je suis convaincu, par ses propres Remarques sur l'épître à Sunnia & à Fretela, qu'il n'y a rien de si difficile, que de distinguer les véritables leçons de Saint Jérôme d'avec les fausses; tant la licence des Critiques a été grande à l'égard des Exemplaires manuscrits de ce Pere. Ce n'est pas sans raison que Bruno Amerbach a conjecturé, que quelque homme savant en Hebreu a retouché la Version que S. Jérôme a faite des Pseaumes sur le Texte Hebreu, afin de la rendre plus conforme à son Original. Il est surprenant qu'Amerbach, ou plutôt Pelican, ait suivi dans l'Edition de Bâle les Exemplaires Latins qui avoient été retouchez en faveur des Juifs. Genebrard qui avoit lû l'Avertissement d'Amerbach, prononce librement dans son Com-

300 LETTRES CHOISIES

mentaire sur le Pseaume IX. que le Psautier attribué à S. Jérôme, & imprimé à Bâle en 1516. par Froben, avoit été corrompu en une infinité d'endroits, par quelque Novateur en faveur de ceux qui judaïsant de notre temps: *Psalterium quod D. Hieronymo tribuitur est corruptum infinitis additionibus, mutationibus, detractionibus alicujus novatoris in Judaizantium nostri temporis gratiam.* Ce Critique ne s'avoit pas que cette alteration des Pseaumes de Saint Jérôme est fort ancienne, & qu'elle regarde même tous les Livres de l'Ecriture, que ce saint Docteur a traduits sur l'Hebreu. C'est de quoi j'ai voulu vous avertir, afin que si l'on vient à publier le divin Canon Hebreu qu'on nous promet, vous preniez garde s'il est entierement de S. Jérôme, & s'il n'a point été alteré par cet homme judaïsant pour l'approcher davantage de l'Original Hebreu. Je suis, Monsieur, &c.

20. Octobre 1690.

LET.

DE MONSIEUR SIMON. 301

LETTRE XXXV.

AU MEME.

Saint Jérôme a écrit en caractères Latins les mots Hebreux qu'il a citez dans ses Ouvrages. Fausse orthographe qui est dans les Editions de ce Pere & même dans les Manuscrits. Jugement du Livre de Saint Jérôme intitulé des noms Hebreux.

IL n'étoit pas nécessaire, Monsieur, que l'Auteur du *Prodrome* publiât de nouveau une Lettre dans notre Journal, pour montrer que Saint Jérôme a mis en caractères Latins dans ses Ouvrages les mots Hebreux qu'il y rapporte. C'est un fait qui est de notoriété publique, & dont Marianus Victorius même qui les a représentez en lettres Hebraïques dans son Edition demeure d'accord. Les habiles Critiques soit Catholiques, soit Protestans, n'ont pû souffrir la liberté qu'on a prise dans les dernières Editions de ce Pere, où l'on a inseré les mots Hebreux avec les points voïelles de la maniere qu'ils sont dans nos Bibles Hebraïques. C'est de quoi se sont plaints Drusius, Ribera & Fronton du Duc, sans vous parler de plusieurs autres. Celui-ci dans une de ses Remarques sur l'Épître 133. de Saint Jérôme, observe judicieusement la maniere dont on doit lire en caractères Latins.

tins un certain mot Hebreu, & il dit en même temps qu'on a eu raison d'accuser d'une double erreur ceux qui ont eu soin des dernières Editions des Ouvrages de ce S. Docteur. Ils ont supprimé l'ancienne leçon qui étoit en caracteres Latins, & ils en ont substitué une autre en sa place en caracteres Hebreux qui a été inconnue à S. Jérôme : à *Nuperis Correctoribus Hieronymi erratum dupliciter queruntur, quod nimirum suppressâ veteri lectione Latinis litteris expressâ novam & Hieronymo incognitam posuerint, & quod characteribus Hebraicis eam extulerint.*

Loin donc de blâmer l'Auteur du *Prodro-*
me de ce qu'il a rétabli cette ancienne manie-
re de lire les mots Hebreux dans sa nouvelle
Edition de l'Épître de S. Jérôme à Sunnia &
à Fretela, je le loue au contraire d'avoir sui-
vi en cela les Manuscrits & les premières E-
ditions; mais il n'est pas supportable quand
il prétend avoir trouvé dans les paroles mê-
mes de ce saint Docteur une preuve démonst-
rative du fait qu'il avance. Saint Jérôme
dans sa Lettre 145. expliquant au Pape Da-
mase ce que signifie le mot Hebreu *Osanna*,
cite ce passage du Pseaume 113. *O Domine,*
salvum me fac, &c. Il observe en même temps
qu'on lit dans l'Hebreu *Anna Adonai Osianna,*
&c. puis ajoutant pour un plus grand éclair-
cissement l'interprétation d'Aquila, de Sym-
maque, de Théodotion & de la cinquième
Edition, il dit qu'il rapporte leurs propres
paroles en Grec, de peur qu'il ne paroisse y
avoir changé quelque chose, s'il ne les rap-
portoit qu'en Latin : *quod Aquila, Symma-*
cbus,

chus, & Theodotio & quinta Editio, ne quid in Latino mutare videamur, ita exprimunt, & δὲ νόμι, &c.

Il est évident qu'on ne peut raisonnablement donner un autre sens aux paroles de S. Jérôme, que celui que je viens de vous marquer; & cependant ce savant homme qui travaille à une nouvelle Edition de ce Pere, assure qu'il est aussi clair que le jour que Saint Jérôme appelle en ce lieu-ci, *Latinum*, la citation du Texte Hebreu, parce qu'il écrivoit les mots Hebreux en caractères Latins: mais, outre que ce sens est manifestement absurde, comment seroit-il tombé dans l'esprit de ce saint Docteur, lui qui suivoit dans cette maniere d'écrire les mots Hebreux, un usage reçu généralement de son temps? Les Ecrivains Grecs, comme Origene, S. Epiphane, S. Chrysostome & les autres, ont tous mis en caractères Grecs les mots Hebreux que nous trouvons dans leurs Ouvrages. Les Latins ont aussi marqué en leurs caractères Latins les mots Hebreux qu'ils rapportoient dans leurs Livres. Il n'y auroit même jamais eu aucune difficulté là-dessus, si quelques Hebraïsans du dernier siecle ne s'étoient avisez de mettre des caractères Hebreux dans les nouvelles Editions des Ouvrages de Saint Jérôme. Jugez après cela ce qu'on peut attendre d'un homme, qui étant prévenu de ses idées, détourne d'une si étrange maniere le véritable sens des paroles de ce Pere, & qui lui fait dire des choses auxquelles il n'a jamais songé.

Peut-être n'avez-vous pas pris garde à l'orthographe

thographe bizarre de ces mêmes mots Hebreux qui est répandue dans la nouvelle Edition de l'Épître de S. Jérôme à Sunnia & à Fretela. La lettre *phe* des Hebreux y est tantôt représentée par *ph*, & tantôt par *F*. Ce Pere qui étoit si habile Critique, & qui savoit par conséquent ce que c'est que de garder l'uniformité, a-t-il pû dans une seule Épître écrire une seule lettre de l'alphabet Hebreu de deux manieres différentes? Si le Fauteur de *Prodrome* continuë sur ce pied-là, il y aura dans sa nouvelle Edition de St. Jérôme une confusion étrange pour ce qui regarde l'orthographe des mots Hebreux. Je vous avouë qu'on trouve dans les plus anciens Mss. Latins le *Phe* des Hebreux écrit par la lettre *F* des Latins, mais un homme qui aura lu avec quelque application les Ouvrages de S. Jérôme, jugera aussi-tôt que cette orthographe vient des anciens Copistes, & non pas de l'Auteur qui a manifestement supposé le contraire dans ses Ouvrages. Au chapitre II. de son Commentaire sur le Prophete Isaïe, il observe que *Philistini* sont les Peuples qu'on nomme presentement *Palæstini*, qui est la même chose que *Philistini*, parce que les Hebreux qui n'ont point dans leur Langue la lettre *P* se servent d'une lettre qui répond au *phi* des Grecs: *Philistini quæ est hodie gens Palæstinorum quasi Philistinorum quia P. litteram sermo Hebraeus non habet; sed pro ea φ Græco utitur.*

Il est vrai que les Latins n'ont point de lettre particuliere qui réponde au *phi* des Grecs, & que si l'on vouloit l'exprimer par une seu-

la lettre, il faudroit se servir de la lettre *F*.
 Je sai de plus qu'on lit dans de vieilles In-
 scriptions *Amfiona*, *hierofanta*: mais, comme
 il s'agit ici uniquement de l'orthographe que
 S. Jérôme a suivie, nous devons le consulter
 lui-même: or il a établi pour regle, que dans
 tous les noms Hebreux qui sont dans l'Ecri-
 ture, le *phe* Hebreu doit s'écrire en Latin par
ph, il n'en a excepté qu'un seul mot. C'est
 pourquoi il est ridicule de lire dans le Cata-
 logue des noms Hebreux que ce Pere a tra-
 duit du Grec de Philon & d'Origene en La-
 tin, *farao*, *faleg*, *fares*, *farisai*, *filon*, *finées*;
 il n'a jamais pensé à mettre d'autre lettre en
 la place du *phi* des Grecs qui est dans Philon
 & dans Origene, que le *ph* des Latins. Ceux-
 ci, qui n'ont aucune lettre particuliere qui
 réponde au χ Grec, l'expriment par la lettre
C, avec une aspiration, c'est-à-dire par *ch*.
 Il en est de même du ϕ Grec; les Latins qui
 n'ont dans leur Alphabet aucune lettre sim-
 ple qui y réponde se servent de la lettre *P* a-
 vec une aspiration, c'est-à-dire de *ph*. Vous
 ne manquerez pas de m'opposer toutes les E-
 ditions, & même tous les Exemplaires manuf-
 crits du Livre des noms Hebreux où la lettre
F suit immédiatement après la lettre *E*, & il
 paroît même, direz-vous, par les paroles de
 S. Jérôme qu'il est l'Auteur de cet ordre al-
 phabetique. Car dans le Catalogue des noms
 Hebreux, qui sont dans l'Evangile de S. Luc,
 il fait cette remarque sur ceux qui commen-
 cent par la lettre *P*, *sciendum est quod apud*
Hebraeos P. littera non habeatur, nec ullum
nomen est quod hoc elementum resonet; abusive
igitur

306 LETTRES CHOISIES

igitur accipienda quasi per F litteram scripta sint. Il repete la même observation sur le mot de *Fisidia* dans le Catalogue des Actes des Apôtres, où il dit: *Fisidiam os sonitus: quia ut supra dixi, P. litteram non habent propterea Pisidiam per F efferunt.* Mais j'ose vous dire que dans tous les endroits de ce Catalogue des noms Hebreux où la lettre *F* fait immédiatement après la lettre *E*, c'est une erreur manifeste d'orthographe, & qui pour être ancienne, n'en est pas moins fautive. Pour vous convaincre de ce fait, je n'ai point besoin d'autre preuve, que de la Remarque même de Saint Jérôme que vous m'avez opposée: car il est évident que ce S. Docteur parle des lettres des Hebreux qui n'ont point, dit-il, la lettre *P* dans leur Alphabet; & ainsi c'est abusivement par rapport à la Langue Hebraïque, qu'on dit *Pilatus*, *Pisidia*, parce que les Hebreux n'ont point dans leur Langue la lettre *P*. mais seulement la lettre *Phe*. Il faut donc rétablir dans la Remarque de S. Jérôme *Phe*, qu'il appelle en d'autres lieux *elementum*, *litteram Phe*, qui est véritablement une des lettres de l'Alphabet des Hebreux; au lieu que la lettre *F* est une lettre de l'Alphabet Latin. Les anciens Copistes, ou plutôt les Reviseurs des Ouvrages de S. Jérôme; qui n'ont point entendu le sens de la Remarque de ce Pere, ont tout brouillé dans ce Catalogue des noms Hebreux, & même dans celui des noms propres des lieux. L'Auteur du *Prodrome* qui n'a pas été plus exact que ces Reviseurs dans son Edition de l'Épître à Sunnia & à Fretela me donne lieu de

de croire qu'il y aura une étrange confusion, pour ce qui est de l'orthographe des mots Hebreux, dans la nouvelle Edition de tout le S. Jérôme, à laquelle il travaille.

Au reste vous savez que les Grecs, pour adoucir la prononciation rude & âpre du *Phe* Hebreu, l'ont changé souvent en un simple *P*, & c'est delà qu'est venu par exemple qu'on lit dans la plupart des Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, *Capernaum*, au lieu de *Capharnaum*. Mais vous me demanderez sans doute, par rapport à la Remarque de Saint Jérôme sur la lettre *Phe*, comment il s'est pû faire que ce saint Docteur, qui étoit également savant dans les Langues Hebraïque, Grecque, & Latine, ait mis au nombre des noms Hebreux *Petrus*, *Pilatus*, *Pisidia*, & une infinité d'autres qui sont manifestement Grecs ou Latins. Je vous avoue que si ce petit Ouvrage étoit véritablement de lui, on ne pourroit pas l'excuser, mais comme il en est plutôt le Traducteur que l'Auteur, on doit rejeter la plupart de ces fautes grossières sur Philon & sur Origene qu'il n'a presque fait que copier : il les a néanmoins corrigez en plusieurs endroits. Bien qu'il range parmi les noms Hebreux, *Petrus*, *Pontius*, *Pilatus*, dans son Catalogue de S. Marc, il en parle tout autrement dans celui des Actes des Apôtres, où après avoir rapporté ces mêmes noms & plusieurs autres, il ajoûte aussi-tôt qu'il est aisé de voir, que c'est forcer manifestement ces mots qui sont tous Grecs ou Latins, que de les rapporter à la Langue Hebraïque : *Hæc omnia Græca nomi-*

na vel Latina, quàm violenter secundum linguam Hebraicam interpretata sint, perspicuum puto esse lectori.

Mais après tout, la Note que S. Jérôme a faite sur cet endroit, n'étant que générale, elle ne suffit pas, parce qu'il semble faire ces mêmes mots purement Hebreux en d'autres lieux, & il n'est pas même tout-à-fait excusable en celui-ci, où il place, entre les mots qu'il assure être Grecs ou Latins, celui de *Pascha* qui est manifestement Hebreu. Comme ce savant Pere n'a fait aucunes observations particulieres sur une infinité de mots qu'il met au nombre des noms Hebreux & qui sont cependant ou Grecs, ou Latins, ou Egyptiens : ceux qui n'entendent point ces Langues tomberont facilement dans l'erreur. On lit, par exemple, dès le premier mot de ce Catalogue *Æthiopiam tenebras vel caliginem interpretantur Latini.* Or il est constant que ce mot est Grec, & qu'il a toute une autre signification dans la Langue Grecque. Ceux qui liront cette Etymologie & qui ne trouveront aucune Note de Saint Jérôme qui les avertisse que c'est un mot Grec, croiront qu'il est Hebreu. Je sai que ce saint Docteur n'a point approuvé cette fausse étymologie, mais il ne laisse pas que de jeter ses Lecteurs dans l'erreur, tant en cet endroit qu'en plusieurs autres ; & c'est ce qui a fait dire à Salmeron dans ses Prolegomenes, qu'il semble que S. Jérôme n'ait pas assez fait d'attention à ce qu'il disoit quand il a interprété le nom de Paul par *Admirable* ; comme si c'étoit un nom Hebreu, au lieu que c'est un nom Latin. Il le reprend aussi

aussi d'avoir fait la même faute à l'égard du mot d'*Ephese* & de plusieurs autres, principalement dans son Livre des noms Hebreux, où il n'est point exact. Il est bon que je vous rapporte les propres paroles de ce savant Jesuite. *Hieronimus interdum sui oblitus esse videtur, qui in Commentariis epistolæ ad Philemonem scribit Pauli nomen interpretari admirabilem, putans esse Hebræam vocem, cum tamen constet esse nomen Romanum, & in Præfatione libri 3. in epistolam ad Ephesios ait, Ephesus in Latinam Linguam interpretatur voluntas, sive consilium meum, in ea, vel certe anima mea in ea, cum tamen sit vox Græca, peccat & in libro de nominibus Hebraicis quod nominum Græcorum etymologiam petit ex Hebræo idiomate, ut in nominibus Ænea, Aristarchii, Antipatridis, Agrippæ, Appii fori, Cornelii, Colonia, Corinthii, quod in regulam à se traditum est, etsi in nominibus Andrea, Alexandri & Festi asserat esse violentum ex Hebræo interpretationem petere.*

Ce n'est pas qu'il faille accuser en cela S. Jérôme d'ignorance; car il a été trop habile pour ne point voir la fausseté d'une infinité d'Etymologies, dont le ridicule saute aux yeux de ceux qui ont la moindre connoissance des Langues Grecque & Hebraïque. Mais vous savez que la methode ordinaire de ce saint Docteur est de compiler plutôt les pensées des autres, que de publier les siennes propres. Il eût été mieux sans doute, qu'il eût donné un nouveau Livre des noms Hebreux de sa façon, que de mettre simplement en Latin le galimatias de Philon & d'Origene, se contentant

de

de le corriger en un petit nombre d'endroits. Mais il voioit que ce galimatias étoit du goût des gens de son siècle & qu'il étoit même approuvé par un long usage. Si quelqu'un s'avisoit aujourd'hui de donner au Public un semblable Ouvrage, il se feroit siffler de tout le monde. L'on fait présentement assez d'Hebreu & de Grec pour voir l'absurdité de la plupart de ces fausses Etymologies, qui ne méritent point de tenir leurs places parmi les autres Ouvrages de S. Jérôme. Il seroit à propos que ceux qui en promettent une nouvelle Edition s'appliquassent à les rectifier par de petites Notes qu'ils mettroient aux marges: car de vouloir les défendre en faisant remonter jusqu'à l'Hebreu des mots Grecs, Latins & Egyptiens; ce seroit ajouter fausseté sur fausseté. Ce travail est d'autant plus facile, qu'il est déjà presque tout fait. Vous n'avez qu'à consulter les Catalogues de ces sortes de noms, qu'on trouve avec leurs interpretations à la fin de nos Bibles Latines. On s'est bien donné de garde d'y mettre celui de Saint Jérôme. Le Catalogue des noms Hebreux, Caldaïques, Grecs & Latins, que Robert Estienne a ajouté à la fin de sa belle Edition de 1540. & de 1546. représente aux marges les noms Hebreux en leur Langue, & de la manière qu'ils sont dans la Bible; ce qui est d'un très-grand secours à ceux qui entendent cette Langue. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

15. Fevrier 1691.

LET-

L E T T R E X X X V I.

A U M E M E.

Du Commentaire d'Agellius sur les Pseaumes. Pierre Morin Parisien est l'Auteur du Recueil des Scholies Grecques qui sont jointes à la Bible Grecque des Septante, imprimée à Rome.

JE vous avouë, Monsieur, que j'ai eu tort de ne pas donner une place parmi les Commentateurs de l'Ancien Testament à Antoine Agellius Evêque d'Acerre, dont nous avons un excellent Commentaire sur les Pseaumes. Il s'est principalement appliqué à éclaircir notre Vulgate, & en même tems le Texte Grec des Septante; en quoi il a très-bien réüssi. Car étant un de ceux qui furent employez par le Pape Gregoire XIII. à cette belle Edition Grecque des Septante de Rome, il eut tout le temps & toute la commodité de consulter un grand nombre de Mss. Grecs qui se trouvent dans les Bibliothèques de cette grande Ville; & c'est en cela qu'il excelle. Il est si exact à rapporter les leçons de l'ancienne Bible Grecque du Vatican, qu'il distingue avec beaucoup de soin, celles qui sont de la première main, de celles qui sont d'une seconde main, laquelle a tout défiguré cet incomparable Manuscrit pour l'accommoder à des Exemplaires Grecs plus nouveaux.

Il n'y a rien que de judicieux & d'exact
dans

dans la methode de ce savant Commentateur, bien qu'il n'approuve pas ceux qui ne s'attachent qu'à expliquer le Texte Hebreu d'aujourd'hui, sans jeter les yeux sur l'ancienne Version Grecque, il ne laisse pas d'avoir souvent recours à l'Original Hebreu. Il observe avec soin la difference qui est entre l'un & l'autre: c'est pourquoi remontant jusqu'à la source, il marque l'origine de cette diversité qui vient le plus souvent de ce que les Septante ont lû dans l'Exemplaire Hebreu, autrement que nous n'y lisons presentement. *Sapè*, dit-il dans sa Preface, *cum LXX. ab Hebræâ lectione discedant, solerter indagandum fuit quid ipsi in suis Hebræis codicibus habuissent; neque enim puto illorum sententias satis percipi posse, nisi quid ipsi in Hebræo legerint inquiratur.* Mais après tout, il est fort éloigné de l'esprit de certains Conciliateurs, qui sous prétexte de concilier notre Edition Latine avec le Texte Hebreu, tombent dans une espece de galimatias. Il se contente d'exposer simplement ce qui est dans le Texte; puis il montre que les paroles de notre Vulgate forment un autre sens *ubi ab Hebraico LXX. diffidebant*, comme il ajoute au même endroit, *sic exposuimus, non ut dissidentes sententias & longè diversas in unum compingere-mus, reluctantemque nostram editionem ad Hebraicæ lectionis sensum ut faciliorem detorque-re-mus, sed exposito qui in originaria lingua haberetur, aliam esse nostræ editionis sententiam docuimus.* J'ai vû deux Editions de ce Commentaire, dont l'une est de Rome en 1607. & l'autre de Paris en 1611.

L'Au.

L'Auteur qui étoit d'une Congregation de Clercs Reguliers fut fait pour son seul merite Evêque d'Acerre dans le Roïaume de Naples. Vous trouverez son éloge dans les Lettres de Pierre Morin qui ont été imprimées à Paris en 1675. & qui sont connues de très-peu de personnes, quoiqu'elles contiennent plusieurs faits très-curieux. On y apprend entr'autres choses, quelques particularitez touchant la Bibliotheque & l'Imprimerie Vaticane, qui meritent d'être sûes. Il y avoit en ce temps-là une espece d'Ecole ou Academie composée de six personnes appelées *Scholastici*, lesquelles prenoient le soin de tout ce qui s'y imprimoit, & qui voioient les Livres sur de bons Manuscrits. Agellius étoit un de ces Academiciens, & Pierre Morin étoit le Secretaire & le Modérateur de cette Ecole. Celui-ci dans une de ses Lettres au Cardinal Cajetan Lett. 21. se plaint fort, de ce qu'on leur ôte le P. Agellius, qui rendoit de si grands services à l'Imprimerie Vaticane, & il le supplie qu'on leur laisse encore quelque temps un homme d'un si rare merite, afin d'instruire les autres Academiciens. Voici les propres termes de cette Lettre: *Postquam intellexi R. P. Agellium ablegatum iri ab urbe, valde dolui ejus virtute, doctrinâ, industriâ Typographiam Vaticanam esse carituram; ac idcirco Amplitudinem vestram illustrissimam oro, ut is priusquam hinc profiscatur, edoceat eos qui Romæ mansuri sunt, & Bibliothecæ ac Typographiæ Apostolicæ operam navaturi, quemadmodum pleraque exequi possint quæ ipse vel à se affecta; vel saltem*

cogitata perficere non poterit: & un peu après, Morin ajoute, parlant au même Cardinal, in Patre Agellio egregia sunt ingenii doctrinae, sacrarum litterarum intelligentiae munera, ut non sine causa doleam eo nos carere oportere, easque interire utilitates quas ex ipso perceptura erat Roma.

Si vous voulez apprendre plus en détail quel étoit l'emploi de ces Academiciens de la Bibliotheque & de l'Imprimerie Vaticane, lisez vous-même les Opuſcules de ce Pierre Morin dont vous pourrez trouver encore quelques Exemplaires chez le Sieur Boudot. J'en ai vû les Originaux dans la Chambre du P. Quetif ſavant Religieux Dominicain de la Rue S. Honoré. Au reſte il eſt étrange, que ce Pierre Morin Pariſien, qui a rendu de ſi grands ſervices à Baronius pour mettre du Grec en Latin pluſieurs Pieces que le Cardinal a inſérées dans ſes Annales, ſoit ſi peu connu dans le monde, & ce qui vous paroîtra encore plus ſurprenant, c'eſt que nos Critiques, lorsqu'ils parlent de cette belle Edition Grecque des Septante de Rome, ne diſent rien de lui. Ils font l'éloge de Flaminius Nobilius, comme s'il étoit le ſeul Compilateur des Scholies qui y ſont jointes; & cependant il eſt conſtant que nous ſommes redevables de ce grand & immense travail à Pierre Morin, comme il le témoigne lui-même dans ſes Lettres. Il dit en termes formels dans la cinquième qui eſt écrite au Cardinal Borromée, qu'il a été chargé du ſoin de faire cette compilation, & qu'on lui a mis pour cela entre les mains les Manuſcrits Grecs

Grecs qui étoient dans la Bibliothèque Vaticane, & dans sa Lettre 31. où il nomme en particulier ceux qui ont travaillé, par l'ordre du Pape Gregoire XIII. à l'Edition des Septante, tant pour le Grec que pour le Latin, il assure que c'est lui seul qui a recueilli toutes les Scholies Grecques qu'il a prises des Catènes, ou Commentaires Grecs, qui sont dans la Bibliothèque Vaticane: & il nous apprend en même temps, que pour être plus exact, il a eu recours au Texte Hebreu & qu'il a même consulté sur de certains Livres le Syriaque, l'Ethiopien, & l'Arabe: *mibi verò, dit-il, uni data est provincia Commentariorum in Vetus Testamentum Vaticanorum quæ Catena dicuntur evolvendorum ac perlegendorum, ut ex iis varias lectiones, variasque interpretationes Aquilæ, Symmachi, Theodotionis quintæ ac sextæ editionis exciperem, & in annotationes conferrem, quas itidem scribendas susceperam. Immensum id opus, tam multa legendi in quo vel totam hominis ætatem bene consumi quis putaret, aliquot annis exhausti ac pleraque correxi ex Hebraicæ Linguae conjectura.* Au reste nous ne saurions point toutes ces particularitez, qui meritent d'être connues des Savans, si Morin avoit été bien païé de sa pension à Rome. Je n'ai point parlé de lui dans mes Histoires Critiques de l'Ancien Testament, parce que je n'avois point lû alors ses Lettres. Je savois seulement qu'il avoit rendu de très-grands services au Cardinal Baronius, aussi bien que le Pere Sirmond dont il étoit Ami. Outre ce Recueil de Lettres que le P. Quetif a publié a-

316 LETTRES CHOISIES

vec d'autres Opuscules sur les Pieces originales de l'Auteur, on en trouve encore quelques-unes dans le Recueil de celles de Muret, avec qui Morin étoit lié d'amitié. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

1. Mars 1695.

LETTRE XXXVII.

A M. P. Conseiller du Roi dans ses Conseils, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

MONSIEUR,

Ce qu'on vous a dit de la Lettre des Rab-
bins d'Amsterdam à M. Jurieu est veritable.
Ce Ministre a été long-temps sans savoir de
qui elle venoit. Il en a soupçonné plusieurs
personnes de Hollande, & il a même fait un
Procès dans toutes les formes à un homme
assez connu en ce Pais-là, qu'il accusoit de
vouloir introduire le Judaïsme dans la Hol-
lande. Mais il devoit bien plutôt s'accuser
lui-même de ce crime, puisqu'on n'a rien a-
vancé dans cette Lettre qui ne soit pris de son
Livres de *l'Accomplissement des Propheties*.
Vous savez qu'il y a de certains Ouvrages
qui se réfutent d'eux-mêmes, quand on les
met dans tout leur jour. Aiant donc lû cet
impertinent Libelle, je crus que pour le ré-
futer,

futer , il suffisoit de faire voir par les propres paroles de l'Auteur , qu'il appuioit manifestement la Religion des Juifs , & qu'il détruisoit en même temps le Christianisme. Je dictai donc aussi-tôt à mon Neveu cette Lettre dont on vous a parlé. J'y en avois joint une autre , sous le nom des Juifs Caraites de Pologne : mais la premiere qui fut traduite en Flamand & en Anglois , fit tant de bruit dans les Provinces-Unies , que celui qui avoit donné la premiere à l'Imprimeur , ne voulut point se charger de la seconde , craignant que cela ne lui attirât des affaires. Comme celle-ci n'a été vûë de personne , je vous envoie mon Exemplaire dont vous ferez tel usage qu'il vous plaira. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

A Roüen 1690.

L E T T R E

Des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam, à Mr. Jurieu. Traduite de l'Espagnol. Suivant la Copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias, ou plutôt chez Pierre Mortier.

Lettre de Monsieur JURIEU qui est à la tête de son Livre, intitulé, Accomplissement des Propheties.

A LA NATION DES JUIFS.

JE prie cette Nation de vouloir lire la seconde partie de cet Ouvrage avec attention, & sans préjuger, depuis le douzième Chapitre jusqu'à la fin. Ils n'y trouveront rien qui les puisse effaroucher. J'avoue que l'esperance qu'ils ont d'un Regne du Messie qui sera principalement pour eux, est fondée sur des Oracles précis & indubitables; que même Jerusalem leur doit être rebâtie, & qu'ils seront rassemblez dans leur Terre. Et si quelque chose est capable de les faire revenir de leur prévention pour le rétablissement de la Loi Mosaique, & contre la Loi de Jesus-Christ; c'est assurément la méthode dont nous nous servons ici, qui leur accorde presque tous les avantages qu'ils attendent.

R E P O N S E

DES RABBINS D'AMSTERDAM

*A la Lettre de Monsieur Jurieu Docteur
illuminé de la Secte des Chrétiens de Rot-
terdam.*

MONSIEUR,

La Lettre qu'il vous a plu d'adresser à toute notre Nation, nous fait concevoir de grandes esperances du rétablissement d'Israël en Jerusalem. Nous avons rendu graces au Seigneur des Armées, de ce qu'il a suscité en nos jours un homme extraordinaire dans la Secte des Nazaréens, qui fait voir par des preuves incontestables, tirées des Propheties adressées au Peuple de Dieu, qu'enfin le temps est venu que Sion doit être rebâtie, & que le Dieu de l'Univers doit être adoré dans la pureté. *Réjouissez-vous, Fille de Sion; votre heure est prête; voici votre Roi à vos portes: que chacun ceigne ses reins, & qu'il se dispose à recevoir ce Roi, qui doit assujettir à sa domination toutes les autres Puissances de la Terre.* Il ne manquera rien à notre bonheur, Monsieur, si vous voulez bien joindre vos prieres aux nôtres dans nos Synagogues, afin de hâter la venue du véritable Messie que nous attendons avec empressement depuis tant de siècles. Nous avons lu avec application ce

O 4

que

que vous nous prescrivez de lire dans votre Ouvrage. Nous avons conféré en même temps toutes vos raisons avec celles que nos Docteurs apportent pour faire voir que votre Messie n'est point le Messie promis dans les Saints Livres, & nous avons trouvé une parfaite conformité de vos raisons avec les nôtres. S'il est donc vrai, comme vous en devez demeurer d'accord, qu'il n'y a qu'un seul Regne du Messie promis par les Prophetes, il s'ensuit necessairement, que le Messie n'est point venu, puisque, selon vous, son Regne n'est point encore arrivé. Vous êtes admirable dans la refutation des Passages dont vos Docteurs se sont toujours servis depuis le commencement de votre Secte pour prouver leur Messie. Vous avez fait voir évidemment, que le Messie promis à notre Nation est un Roi qui doit s'assujettir toute la Terre; & nous mener de toutes les parties du Monde triomphans dans Jerusalem la sainte Cité. C'est ce même Roi, selon vous, qui doit donner la Paix à l'Univers; & comme cette Paix n'a point été dans le Monde telle qu'elle est marquée dans les Prophetes, vous en concluez judicieusement, que le Regne du Messie doit être encore attendu. C'est ainsi que vous expliquez plusieurs passages d'Isaïe, & des autres Prophetes, qui montrent clairement un Roïaume temporel, & non pas des graces spirituelles, telles que ceux de votre Secte attribuent au Regne du Messie.

Tout cela se voit évidemment, Monsieur, dans le Ch. 14. de votre 2. Livre. Vous n'y pouvez souffrir le sentiment de ceux qui di-
sent

sont que ces Oracles ont été déjà accomplis. Les figures des Prophetes, dites-vous, seroient bien outrées, si le Roiaume du Messie étoit venu, puisque cette Nation n'a encore rien reçu des bénédictions qui lui sont promises, & ainsi ils ont eu raison de ne pas reconnoître pour Messie celui qui les a laissez depuis près de deux mille ans épars sur la Terre dans une longue & cruelle captivité. Il faudroit, comme vous le remarquez très-bien dans ce même Chapitre, que toutes les Propheties fussent des illusions, si le Regne du Messie promis aux Hebreux étoit déjà venu. Ils doivent attendre avec confiance les glorieux avantages qui leur sont promis, & qui ne consistent pas en des spiritualitez imaginaires; mais en des biens réels, & en des possessions effectives : autrement on ne rempliroit pas les grandes idées que donnent les promesses magnifiques faites au Peuple qui a été choisi de Dieu par dessus toutes les Nations de la Terre.

Il faut remarquer, dites-vous encore sagement, que le Messie appartient aux Juifs, que cette Nation dès son origine a été nourrie dans l'esperance de la venue de ce Messie, comme d'un bien qui ne se pourroit dépeindre, tant il seroit grand. Le voilà venu, & ce Peuple, pour accomplissement de ces grandes promesses, voit brûler son Temple, raser sa Ville capitale, son Culte aboli, ses enfans dispersés dans tout l'Univers, & devenus l'exécration, & le mépris des hommes. Ce sont vos propres paroles auxquelles nous n'ajoutons rien : nous en concluons seulement a-

vec nos sages Maîtres, que celui que vous reconnoissez pour Messie n'est pas le Messie promis à la Nation Juive, puisque selon vous même, il les doit rétablir dans Jerusalem & les rendre les Maîtres de toutes les autres Nations; au lieu que le Messie des Chrétiens, comme vous ajoutez au même endroit, *ne leur apporte que honte, qu'accablement, que des miseres infinies, & qui n'ont pas d'exemple dans tous les autres Peuples.* Ce qui vous fait conclure que vous n'entendez rien dans la conduite de Dieu, & dans ses Oracles, si le Regne du Messie promis aux Juifs est passé: *autrement tous les oracles promis à ce Peuple sont trompeurs, & ne lui ont été donnez que pour lui servir de piège.*

Dans ce même Chap. 14. nous avons aussi trouvé votre raisonnement admirable pour prouver que le Messie que nous attendons, n'est point encore venu, parce que, comme vous observez en ce lieu-là, l.s menaces de Dieu faites aux Juifs par les Prophetes, ont été réelles & accomplies au pied de la lettre. Ainsi il faut aussi *que les grandes & fortes promesses de rétablissement, de retour, de gloire, de Regne & d'Empire soient executées à la rigueur, à l'arrivée de leur Messie; & ce qui ne laisse aucune difficulté, c'est que vous prouvez très-bien par les six premiers versets du chap. 62. d'Isaïe, que le Messie promis à Israël, doit être un Conquerant, qui doit combattre & remporter une sanglante victoire.* C'est en effet le sens des paroles que vous produisez de ce Prophete, & toute la Nation Juive vous est fort obligée de l'aveu
sur

sincere que vous faites en cet endroit, que cela ne peut point s'entendre de la Passion de votre Messie, comme la plupart des Chrétiens l'entendent *par une pieuse accommodation*. Nous aurions seulement souhaité, que lorsque vous reprenez vos Freres de ce qu'ils expliquent les Prophetes plutôt par de pieuses accommodations, que selon la verité, vous ne fussiez pas tombé dans le même défaut; vous deviez faire paroître davantage de liaison dans la suite de vos raisonnemens. Car si notre Messie doit être un Conquerant qui nous doit rétablir dans Jerusalem, comme vous le supposez avec les Prophetes, pourquoi voulez-vous que ses victoires soient seulement spirituelles, & non pas réelles? Ne voyez-vous pas que vous tombez dans les mêmes accommodations pieuses, que vous reprochez aux autres? Que craignez-vous, Monsieur, n'êtes-vous pas en Pais de liberté? Pouvez-vous, étant convaincu de la verité, comme vous l'êtes, refuser de vous joindre à nous, qui devons bientôt être les Maîtres de la Terre? Nous vous regarderons comme un Précurseur de notre Messie, & tous nos biens seront en votre disposition.

Nous ne prétendons point emploier ici d'autres preuves pour montrer que le Messie n'est point encore venu, que celles dont vous vous servez, & qui sont les mêmes que celles que nos Rabbins opposent aux Chrétiens. Le Regne, dites-vous, du Messie est marqué dans ces paroles de l'Ange à votre Messie, *Dieu lui donnera le Trône de David son Pere*. Puis vous faites voir évidemment, que cet

Oracle n'a point été accompli, parce que ce prétendu Messie depuis seize cens ans a été le Roi des Gentils, & non pas des Juifs, qui sont, selon même votre remarque, Ennemis de ce Roïaume; & par conséquent ce Messie ne peut pas être le véritable qu'ils attendent. Car vous avez vous-même établi pour principe, que le Messie est pour la Nation Juive, & que c'est à eux à qui il est promis dans les Prophetes. Toute la suite de votre raisonnement dans ce Chap. 14. montre invinciblement que le Roïaume d'Israël n'étant point rétabli, il est nécessaire que le Messie des Juifs ne soit point encore venu, & partant toutes les preuves dont ceux de votre parti se servent pour la venue du Messie, ne sont que des allegories, ou, pour nous servir de vos termes, des *accommodations pieuses*, qui n'ont aucun fond de vérité. Nous concluons donc avec vous & dans vos propres termes, *Si ce Roïaume d'Israël n'est rien autre chose que la vocation des Gentils & l'Eglise Chrétienne, pourquoi les remet-il à longs jours en leur disant, que Dieu s'est réservé la connoissance de ce temps?* Ce sont les paroles de JESUS de Nazareth à ses Disciples, d'où vous prouvez très-bien, qu'il avouoit lui-même n'être pas le Messie promis à la Nation Juive. Nos Maîtres sont dans ce même principe; & ils nous défendent dans leurs Ecrits de supputer les jours du Messie, dont Dieu s'est réservé la connoissance. Vous prouvez encore admirablement en ce même endroit, que votre JESUS n'a pas été persuadé qu'il fût le Messie des Juifs, puisque

dans

dans la priere qu'il a ordonnée aux siens, on trouve ces paroles : *ton Regne vienne*. Vous en concluez très-judicieusement, que le Regne du Messie n'est pas venu, puisqu'on prie tous les jours qu'il vienne; & cette priere est conforme à celle que nous faisons aussi dans nos Synagogues. Vous montrez aussi fort bien qu'on ne peut pas entendre, comme font la plupart des vôtres, le Regne de l'autre Monde, à cause de cette clause qui est ajoutée, *en la Terre, comme au Ciel*; ce que vous expliquez de cette maniere : *ton Regne vienne en la Terre*, c'est-à-dire, que le Messie qui doit regner dans la Terre sur toutes les Nations du Monde, vienne au plutôt.

Nous avons été ravis de voir, que vous convenez entierement avec nos Docteurs sur le sens de cette priere qui est très-ancienne dans nos Synagogues. Vous avez raison de dire, que Dieu n'a point encore regné dans le Monde; ce que vous prouvez invinciblement par le dénombrement de tous les âges du Monde. D'où vous inferez que ce Regne de Dieu est différé jusqu'au Regne du Messie sur la Terre avec les Saints qui sont les Juifs. Nous ne saurions assez admirer ces paroles, où vous dites en forme de conclusion de tout votre raisonnement : *Il y a donc, selon moi, un Regne de Dieu à attendre, & ce Regne c'est le Regne du Messie; c'est le Regne des Juifs, le Regne du Messie, qui n'est point encore venu*. Heureuse conformité qui se rencontre entre vous & entre nous ! Nous ne changerons rien dans votre proposition, que ces mots, *selon moi*, en ses autres ici, *selon nous*.

En effet c'est le sentiment de tous les Juifs que vous avez exprimé dans leur sens & dans leurs propres paroles. Nous prions l'*Adonai* Dieu de nos Peres, qu'il vous comble de ses bénédictions, & qu'il vous fasse entonner dans tous vos Ouvrages la prochaine arrivée de son Messie dans la sainte Cité. Vous avez montré comme au doigt le rétablissement de Sion par la révélation d'Ezechiel que vous produisez au même lieu. Nos Rabbins conviennent avec vous, que cette grande Campagne couverte d'os secs que le Prophete voit, sont les Israélites qui sont répandus dans tout le monde. Ces os qui se rejoignent & se rassemblent, sont les Juifs que Dieu rejoindra & rassemblera par son Messie. Il leur redonnera la vie en faisant vivre la Loi de Moïse au milieu d'Israël.

Nous n'avons rien à ajoûter à ce que vous dites, qu'Ezechiel dans les derniers Chapitres de son Livre fait une description figurée du Regne des Juifs & du Messie; & vous faites paroître une grande pénétration d'esprit & un jugement solide en ce que vous reprenez les interpretations de ceux de votre Secte, qui ont trouvé, dites-vous, dans ces Chapitres d'Ezechiel, un abîme impenetrable, parce qu'ils ont supposé le Regne du Messie à venir. Nous avons résolu dans nos Synagogues de deputer par devers vous deux *Parnassin*, pour vous remercier de la défense que vous avez prise de la Nation Juive, contre ceux que vous appelez Papistes & Antechrists, à cause qu'ils persecutent les Juifs. En effet il n'y a rien de mieux sensé que la

re-

remarque que vous faites à la fin de ce Chapitre, *que le veritable Regne de l'Antechrist consiste dans la persecution cruelle qu'on fait aux Juifs.* Et pour nous servir de vos termes, *ce mystere d'iniquité ne comprend rien au mystere de pieté, & il ne voit pas que Dieu se reserve cette Nation pour faire en elle ses plus grands miracles.* Nous esperons que vous ferez un des témoins de la gloire d'Israël, & que notre Messie de l'Esprit duquel vous avez été animé, vous élèvera aux plus hautes dignitez de son Roïaume, comme un des Heros de son parti.

Nous avons lû, Monsieur, le 15. Chap. de votre second Livre, avec le même soin que le précédent, & nous sommes tous convaincus, que le Dieu de nos Peres a répandu sur vous son Esprit Saint pour expliquer les plus anciennes Propheties qui regardent le Peuple Hebreu. Il n'y a qu'un Docteur illuminé comme vous, qui puisse montrer avec évidence que ces anciennes Propheties qui ont été prononcées par Dieu même dès le commencement du Monde, n'ont pû être appliquées à votre Messie; mais qu'elles regardent le Regne d'un Messie à venir. C'est de ce Regne que vous entendez avec nos Chakams cet Oracle que Dieu prononça lui-même à Adam: *La Semence de la Femme brisera la tête du Serpent, & elle lui brisera le talon.* Vous dites fort bien que *c'est une promesse qui n'est pas encore accomplie, & même vous le prouvez invinciblement.* Car, selon vous, le Messie doit avoir *une pleine victoire & devenir le parti dominant.* Or celui de Jesus-Christ

328 LETTRES CHOISIES

Christ a toujours été le parti oppressé par le Paganisme, ou par le Mahometisme, ou par l'Antichristianisme. Il faut donc attendre un temps dans lequel le Parti du vrai Christianisme prédomine & étouffe entièrement l'empire du Diable. Il ne peut y avoir de vrai Christianisme, que sous le véritable Christ ou Messie, qui sera ce Parti prédominant à tout l'Univers, & qui nous est prédit dans cette Prophetie.

Vous ne pouvez pas vous imaginer, Monsieur, combien notre Peuple a été édifié, lorsqu'il a appris par votre Ouvrage, que cet Oracle qui fut donné à Abraham, *En ta Semence seront benies toutes les Nations de la Terre*, ne peut s'appliquer à la venue de votre Messie, puisqu'il est certain, comme vous l'avez observé judicieusement, que toutes les Nations du Monde n'ont point été converties à la Foi du Messie; & c'est cependant ce qui a été marqué expressément dans cette Prophetie, *toutes les Nations de la Terre*. Vous faites paroître en cela que vous êtes plus éclairé que Paul une des Colonnes des Nazaréens, qui a expliqué dans son Epître aux Galates, de JESUS de Nazareth cet Oracle prononcé à Abraham, au lieu que, comme vous dites très-bien avec nos Rabbins, l'accomplissement de cette Prophetie est réservé au temps que les Juifs seront avec leur Messie les Maîtres de toutes les Nations. C'est sur ce pied-là que vous expliquez avec eux cette autre fameuse Prophetie du Chap. 49 de la Genese, où il est dit, que *le Shilo viendra, & qu'à lui appartient l'assemblée des*

Pen-

Peuples. Il est surprenant de voir, combien vos Interpretes se sont fatiguez à expliquer de leur Messie ce fameux Oracle. Mais vous faites voir en peu de mots, qu'ils se sont tous trompez, *parce qu'on ne sauroit dire en verité que la multitude des Peuples appartienne à Jesus-Christ.*

De ces Oracles éloignez, vous passez à ces Prophetes qui ont été expressément envoiez pour nous caracteriser l'Empire du Messie. C'est ici que vous triomphez, Monsieur, prouvant évidemment que tous ces passages d'Isaïe que vos Docteurs prétendent favoriser la venue de votre Messie, ne prouvent rien moins que cela; mais qu'il les faut entendre d'un autre Regne, où le veritable Messie promis à la Nation Juive, établira une parfaite concorde dans le Monde, & une Paix generale: *Le Loup paîtra avec l'Agneau, dit Isaïe, & le Léopard gîtera avec le Chevreau, &c.* Il est indubitable, dites-vous, que cette Prophetie regarde les jours du Messie, & en effet nos sages Maîtres sont d'accord en cela avec vous; aussi bien qu'en ce que vous ajoutez au même endroit; *Mais je voudrois bien qu'on me dit en conscience, si cet Oracle a été accompli; en quel temps, en quel lieu, en quel âge, en quel siecle?* Nous reconnoissons tous avec vous, que cette Prophetie d'Isaïe n'a point été accomplie, & que son accomplissement est réservé aux jours heureux de notre Messie. Il en est de même des autres Oracles de ce Prophete, que vous produisez ici en grand nombre avec quelques-uns du Prophete Jeremie, & nous loüons l'Eternel,

nel, de ce qu'il a ouvert les yeux de son Serviteur pour lui faire connoître qu'on ne peut les appliquer à J E S U S Fils de Marie. Ce qui vous fait crier par une espece d'enthousiasme ou sainte inspiration : *Il faut donc, il faut ouvrir ses yeux, & confesser qu'il y aura un Regne de la Sainteté, une Sainteté qui remplira toutes les Nations.* Or comme les Prophetes marquent expressement ce Regne à la venue du Messie des Juifs, c'est une suite necessaire que ce Messie n'ait pas encore paru sur la Terre.

Il ne se peut faire rien de mieux, que l'endroit où vous caractérisez dans ce même Chapitre le temps du Messie, après avoir rapporté les témoignages fidelles des Prophetes *Toutes ces expressions, dites-vous, & tant d'autres qui se lisent dans les Prophetes signifient* 1. *Une profonde Paix, qui ne doit jamais être interrompue par la Guerre.* 2. *Une plénitude & une abondance de toutes sortes de biens.* 3. *Une exemption de tous maux.* 4. *Une prospérité, où entrent les richesses, les plaisirs & la joie.* 5. *Une félicité qui ne doit point être interrompue par le retour des calamitez.* Tout cela, selon vous, est attaché dans les Oracles divins au Regne du Messie, & par conséquent il ne nous a encore rien paru de ce Regne heureux ; puisque depuis la création du Monde, il n'est rien arrivé de semblable, comme vous le prouvez invinciblement par les Histoires passées. Vous refusez divinement vos Auteurs, qui veulent trouver dans le passé ces temps promis par les Prophetes, au lieu qu'il faut demeurer d'ac-

cord

cord avec nos Rabbins que vous suivez pas à pas , que ce bonheur est réservé aux jours de notre Messie. Vos expressions sont si grandes & si merveilleuses dans tout votre discours, que vous nous permettrez de les employer ici contre ceux de votre Parti, qui ont si fort outré les Propheties: *C'est se moquer de nous, que d'appliquer ces promesses de paix & de tranquillité à certains petits calmes que l'Eglise a eus de temps en temps, & en certains lieux: car ce seroit faire un mauvais usage de la Rhetorique, & outrer terriblement les figures, que de représenter ces paix imparfaites par des titres, qui donnent des idées de la plus grande & de la plus parfaite prospérité qui puisse être imaginée.* D'où nous inferons, selon votre principe, que le Regne de votre Messie n'est point le Regne du veritable Messie prêché au Peuple de Dieu par les Prophetes, puisque quelque bien qu'il soit arrivé sous ce Regne, il n'est point capable, selon vous, *d'épuiser toute la signification de ces termes forts & puissans, & qui signifient clairement une Paix de la part de la Terre, aussi bien que de la part du Ciel.*

Le Chap. 16. Monsieur, où vous parlez des Types, après avoir parlé des Propheties, nous a paru plus embarrassé que les precedens, parce qu'outre qu'on se laisse aller facilement à la chaleur de son imagination, quand on veut raisonner sur des Types ou Figures, vous vous trompez dans le principe que vous supposez. Vous n'envisagez par tout que votre Eglise sous le Papisme, que vous appelez le Regne de l'Antechrist; & selon ce principe,

vous

vous dites que la Captivité de l'Egypte est assurément la figure de cette Captivité, sous laquelle l'Eglise gémit durant le Regne de l'Antechrist. Vous assurez la même chose de la Captivité de Babylone, & de la persécution d'Antiochus. Mais il seroit bien plus vraisemblable d'entendre en general tout le Christianisme par le Regne de l'Antechrist, ou de l'Anti-Messie. Nous ne doutons point que vous ne soiez persuadé de cette verité avec nous. Et ce qui nous a confirmé dans cette pensée, c'est que vous avez pris plaisir à debiter un grand nombre de choses tout-à-fait éloignées, & qui n'ont aucun fondement en parlant de ce prétendu Antichristianisme. Il n'y a gueres d'apparence qu'un homme aussi sensé que vous êtes, ait voulu dire sérieusement que le Papisme est proche de sa fin, & que la Religion Protestante fera rétablie dans trois ans en France d'une maniere éclatante. Cela a si fort surpris quelques-uns de vos Confreres, qu'ils vous traitent d'Imposteur, dans la vûe qu'ils ont que les trois ans étant passés, & le Peuple ne voiant point de soulagement à sa misere, s'en prendra aux Ministres comme à de faux Prophetes. Cette consideration & plusieurs autres qu'il seroit long de vous marquer, nous font croire que votre Ouvrage jusqu'au 12. chap. du 2. Livr. ne contient rien de sérieux; que vous ne l'avez fait que dans la vûe d'empêcher par cet artifice vos gens de ne point se laisser aller au Papisme, pour les conduire insensiblement par les derniers chapitres de votre Livre à la véritable alliance de Dieu avec Israël,

raël, qui doit être éternelle, selon les sacrez Oracles.

Nous n'avons donc point été surpris, Monsieur, des explications bises qui paroissent dans votre Ouvrage à l'égard des Papistes, comme s'ils étoient seuls Idolâtres. Cette Idolâtrie regarde en general toute la Secte Nazaréenne, & il est impossible que vous expliquiez les Prophetes autrement que par rapport à cette Idolâtrie, sans que vous tombiez dans de grandes fautes, comme vous faites, quand vous mettez sur les rangs les Carmes, les Jesuites, les Minimes, les Capucins, & les autres Moines. Au lieu d'avoir en vûë pour expliquer les Oracles, tout le monde en general, vous ne jetez les yeux que sur l'Europe, & vous y faites passer pour Rois de petits Roitelets de deux jours. Vous y reconnoissez pour Empereur un homme sans Empire. Vous voulez que la grande Place de la Cité soit la France, qui n'occupe dans le Globe du Monde, qui est cette Cité, qu'une bien petite partie de la Terre. Si vous voulez raisonner juste, cette grande Place de la Cité est l'Empire du Sultan qui possède une si grande étendue de Pais. Ce sera lui qui détruira l'Idolâtrie dans toute la Terre & qui nous procurera ces jours heureux du Messie. Nos Docteurs & même les Mahometans avec eux croient que les Chrétiens sont Idolâtres, parce qu'ils reconnoissent trois Personnes en Dieu, & qu'outre cela ils adorent un homme.

C'est sur ce pied-là, Monsieur, que vous devez former un systeme de l'accomplissement

ment des Propheties. Ce n'est pas que nous croyions que votre Apocalypse soit une véritable Prophetie, vos plus savans Docteurs ne l'ayant pas voulu reconnoître pour telle, mais après l'avoir examinée, nous avons jugé, que ce n'étoit presque qu'un tissu des véritables Prophetes.

Ce que vous dites dans votre Chap. 17. touchant la durée de votre Eglise en sept Perodes, que vous établissez par rapport aux sept jours de la Création, ne peut être vrai, parce qu'il est fondé sur le principe que vous avez déjà posé. Nous comptons pour rien toutes ces allegories que vous inventez pour répondre aux six premiers jours de la Création. Ce sont des mysteres qui ne sont appuyés que sur l'imagination, & chacun en peut forger tant qu'il lui plaira, qui auront la même vraisemblance. Nous trouvons même que vous ne gardez pas toujours la vraisemblance dans vos imaginations, comme quand vous dites au Chap. 19. où vous expliquez les mysteres des quatre derniers jours de la Création; *Les premiers Docteurs du Christianisme après les Apôtres ont été de pauvres Théologiens. Ils ont volé rés pied, rés terre. Il y a plus de Théologie dans un seul Ouvrage de S. Augustin, que dans tous les Livres des trois premiers siècles, si l'on en excepte les Livres d'Origene.* Cette proposition est fausse dans toute son étendue, & elle est même entièrement opposée au Regne des Millenaires, que vous avez établi. Les premiers Peres qui ont approché le plus de vos premiers Docteurs qui étoient de
notre

notre Nation, ont eu une Théologie plus pure que celle de Saint Augustin, dont il a inventé lui-même une bonne partie. Aussi voyez-vous, qu'ils ont reconnu le véritable Regne temporel du Messie, qui a passé chez eux pour une tradition constante. Bien loin que les premiers Docteurs du Christianisme après les Apôtres aient été de pauvres Théologiens, comme vous l'avancez sans en apporter aucune preuve, ils ont conservé la Loi de Moïse avec la reformation qu'en avoit faite leur Maître, qui dit expressément dans vos Evangiles, *Qu'il n'est pas venu détruire la Loi, mais la perfectionner.* Cet Origene que vous louiez si fort, a détruit par ses allegories votre Religion & la nôtre.

Mais sans qu'il soit besoin de nous arrêter aux mysteres & aux emblèmes que vous rap- portez, & qui ne peuvent passer que pour des jeux d'esprit semblables à ces fictions inge- nieuses qui se rencontrent dans nos Rabbins Cabbalistes, ce que vous dites de meilleur sens roule sur le rapport que vous faites au septième jour de la Création, qui est le jour consacré au repos. Nous avons tous donné notre suffrage à ce que vous avez avancé en ces termes, qui prouvent que le temps de notre Messie n'est pas éloigné. *Le septième Pe- riode doit avoir de la proportion avec les six au- tres; l'Eternité n'en a point avec le Temps, sur- tout avec un seul jour : ainsi le septième Perio- de ne peut pas être le Sabbat éternel. Il faut que ce soit un Temps proportionné aux six Temps précédens. Comme donc après six jours de tra- vail Dieu conclut par un jour, auquel il atta- che*

cha pour caracteres la sainteté & le repos , il faut qu'il y ait pour l'Eglise , après six jours de pechés & de peines , un dernier jour qui soit marqué de ces deux sceaux , Paix & Sainteté.

Il est vrai que nos anciens *Chakams* ont eu une vûë qui n'est pas beaucoup éloignée de la vôtre , posans pour une maxime certaine que le Monde ne devoit durer que six mille ans : mais selon leur supputation les deux derniers mille ans devoient être les jours heureux du Messie. Les pechés de notre Nation ont reculé ce terme. Nous ne doutons point que vous n'aiez été inspiré de Dieu , pour nous apprendre que , selon la proportion des six jours de la Création , nous devons être six mille ans sur la Terre sans le Regne du Messie , qui est le Regne de paix & de repos , & qui doit commencer au sixième millenaire , pour répondre entièrement au septième jour auquel Dieu se reposa ; ainsi le temps de la Redemption de Sion est fort proche , n'étant pas éloigné du septième Millenaire.

Nous y sommes même déjà entrez , si nous suivons un certain calcul qui paroît fort appuïé , & qui est presentement approuvé par vos plus habiles Docteurs. C'est aparemment sur ce calcul que vous vous êtes fondé , pour nous promettre une délivrance prochaine de toutes nos miseres. Il ne nous est pas permis , comme nous vous l'avons déjà marqué , de supputer ces jours & ces années : mais nous pouvons dire seulement en general , que le Regne du Messie s'approche , & en cela nous convenons avec vous.

Nous

Nous ne nous arrêtons point aux Emblèmes & aux Figures que vous rapportez, parce que cela est trop vaste & ne montre rien de certain. Nous vous dirons seulement, que quelques-uns des vôtres ont fait peindre une représentation qui nous donne de merveilleuses esperances que l'Idolâtrie finira bien-tôt. L'Idolâtrie, selon les principes reconnus de tous nos Docteurs, est le Christianisme opposé à la Religion du véritable Messie. Or cette représentation nous le dépeint comme presque ruiné & abattu. C'est un grand & superbe édifice sur le toit duquel on voit le Docteur Luther qui en fait sauter le comble. Sur les murailles paroissent Calvin & Zuingle, qui travaillent de toutes leurs forces à les jeter à bas. Enfin au pied des murailles Socin accompagné de plusieurs autres gens s'appelle fondemens de ce grand édifice, dont il reste néanmoins encore quelque chose. C'étoit à vous, Monsieur, à qui la Providence divine avoit réservé de le détruire absolument. Socin a s'appé à la vérité les fondemens, en établissant que votre Messie étoit un pur homme. Mais il a toujours soutenu hautement, qu'il ne falloit plus attendre aucun Regne du Messie dans la Terre, parce que, selon lui, cette opinion anéantissoit la Religion Chrétienne. Mais vous lui faites bien voir dans les Chapitres que vous avez composez exprès pour nous, qu'il faut nécessairement reconnoître ce Regne futur du Messie dans la Terre; qu'autrement tous les Oracles de Dieu ne seroient que de pures illusions : c'est de quoi toute

338 LETTRES CHOISIES

notre Nation vous est infiniment redevable, & nous faisons tous les jours des vœux à l'Adonai dans nos Synagogues, pour votre personne, le suppliant qu'il veuille continuer en vous son Esprit prophétique, & qu'il se serve de votre ministère pour faire entrer toutes les Nations dans notre alliance. Nous sommes, Monsieur, avec tout le respect possible, vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs les Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam. L'an du Monde 5446.

LETTRE XXXVIII.

A MONSIEUR B.**

Jugement de la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques.

MONSIEUR,

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de m'écrire de temps en temps ce qui se passe dans Paris en matiere de littérature. Mais il faudroit être un peu plus diligent que vous ne l'avez été dans votre dernière Lettre, où vous me parlez du troisième Tome de la nouvelle Bibliotheque de M. Dupin. Il y a plus d'un mois que je l'ai vu ici entre les mains d'un jeune Ecclesiastique de mes Amis, qui me l'a prêté. Mais je n'ai pas osé lui dire ce que je pensois de l'Auteur, qui se mêle de donner au Public en

en notre Langue des Extraits d'un grand nombre de Livres Grecs, lui qui paroît savoir moins de Latin qu'un jeune Ecolier. Car pour ce qui est du Grec je doute qu'il le puisse lire.

Ne me dites pas que j'exagere, & que le Public en juge tout autrement que moi, si l'on s'en rapporte à Messieurs Blampignon & Hideux. Il est vrai que ces deux illustres Théologiens ont mis dans leur Approbation cet éloge pompeux : *Tous ceux qui ont lu les deux premiers Tomes de cette Nouvelle Bibliothèque ont vu avec plaisir que l'Auteur a pleinement répondu à cette idée. Ils y ont remarqué avec nous une science si universelle, qu'elle s'étend à toute sorte de sujets; une pénétration si profonde que les choses les plus embarrassées ne lui échappent pas; une justesse d'esprit, un certain sentiment de la Vérité, qui ne prend & ne donne point le change; une application si constante à lire & à composer, qu'on voit ses Ouvrages se succéder les uns aux autres avec une rapidité qui ne diminue rien de leur bonté ni de leur force.* J'ai trop bonne opinion de ces deux savans Curez de Paris, pour croire qu'ils soient eux-mêmes les Auteurs d'un éloge si peu vrai & même si outré. Il y a bien plus d'apparence qu'il est de la façon de M. Dupin qui l'aura donné à son Libraire pour le leur faire signer. Les fautes dont cet Ouvrage est rempli, sont si grossières, que je ne puis pas m'imaginer que les Docteurs qui l'ont approuvé, l'aient jamais lu.

A l'Ouverture de ce Volume, je suis tombé sur la page 366. où M. Dupin donne

340 LETTRES CHOISIES

quelques Extraits de la Lettre de S. Jérôme à Lucinius. *La Lettre vingt-huitième à un Evêque Espagnol appelé Lucinius, dit-il, est très-considérable. Cela étant, il ne devoit pas faire dire à S. Jérôme des choses auxquelles il n'a jamais pensé. Lucinius avoit envoyé des Copistes à ce saint Docteur, pour copier les nouvelles Traductions de l'Ecriture, & voici ce que S. Jérôme lui répond: Canonem Hebraicæ veritatis excepto octateucho, quem nunc in manibus habeo, pueris tuis & notariis dedi describendum. Septuaginta Interpretum editionem & te habere non dubito, & ante annos plurimos diligentissime emendatam studiosis tradidi, Novum Græcæ reddidi auctoritati.* M. Dupin a exprimé ces paroles par celles-ci en notre Langue: *Saint Jérôme lui mande qu'il a donné des Copies de ses Oeuvres à ceux qu'il lui avoit envoyez . . . qu'il a corrigé l'Edition de la Bible des Septante, rétabli le Grec du Nouveau Testament, & qu'il lui envoie une partie des Livres Canoniques, qu'il a revus & rendus conformes à la vérité Hebraïque. Que de fautes en peu de mots!*

Premièrement ces mots *Novum Testamentum Græcæ reddidi auctoritati*, signifient que S. Jérôme a retouché l'ancienne Edition Latine du Nouveau Testament sur de bons Exemplaires Grecs, mais non pas qu'il a rétabli le Grec du Nouveau Testament. Il dit ailleurs dans le même sens *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi*. En second lieu il n'y a personne qui ne croie en lisant ces paroles dans la Bibliothèque de M. Dupin: *Il a corrigé l'Edition de la Bible des Septante,*
quo

que S. Jérôme a donné véritablement une nouvelle Edition Grecque de cette Bible; & en effet c'est ce qu'on lui attribué à la page 427. de ce troisième Volume, où le Bibliothecaire dit, *S. Jérôme corrigea d'abord le Texte Grec des Septante*, ce qui est absolument faux. Car ce Pere n'a jamais corrigé le Grec ni des Septante, ni du Nouveau Testament. Il s'est servi des Exemplaires Grecs, qui étoient dans les Hexaples d'Origene, pour faire la nouvelle Edition Latine sur les Septante; & pour ce qui est de son Edition du Nouveau Testament, il eut aussi recours aux Exemplaires Grecs d'Origene & de Pierius, & à quelques autres qui étoient plus exacts, que ceux dont s'étoit servi l'Auteur de l'Edition Latine, qu'on lisoit alors communément dans les Eglises d'Occident. Quand il veut juger des véritables leçons des Septante, il s'en rapporte toujours à l'Edition d'Origene. Il n'en a jamais fait de nouvelle en Grec, mais seulement en Latin, pour les Latins. M. Dupin qui a ignoré entièrement cette matiere fait parler, selon ses idées, S. Jérôme.

En troisième lieu ce n'est pas exprimer la pensée de S. Jérôme que de dire, comme a fait le Bibliothecaire, que ce Pere envoya à Lucinius *une partie des Livres Canoniques qu'il a revûs & rendus conformes à la vérité Hébraïque*. S. Jérôme dit en cet endroit qu'il avoit donné aux Copistes de Lucinius tout le Canon Hébreu qu'il avoit traduit en Latin, à la reserve des huit premiers Livres de la Bible, n'ayant point encore achevé de

les traduire. Par ce Canon du Texte Hebreu, il a entendu les Livres de l'Ecriture, qui sont en Hebreu, les Juifs ne recevant que ces Livres-là pour Canoniques. Il ne s'est pas contenté de revoir l'ancienne Edition Latine sur l'Original Hebreu, comme il s'étoit contenté de revoir sur le Grec l'ancienne Edition du Nouveau Testament, mais il fit une nouvelle Traduction sur l'Hebreu, laquelle lui fuscita, comme vous savez, de fâcheuses affaires.

On lit à la page 379. de la nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, que S. Jérôme écrivant à Pammaque, lui mande qu'il traduit de l'Hebreu les Livres des Prophetes, le Livre de Job, & qu'il a fait des Commentaires sur les douze petits Prophetes, sur le Livre des Rois. Mais je puis vous assurer que ces Commentaires sur les Livres des Rois, ne sont que dans l'imagination du Théologien de Paris. Aussi S. Jérôme n'en parle-t-il point. Il dit seulement dans sa Lettre à Pammaque, qu'il a envoyé à Domnion une partie de ses Commentaires sur les douze Prophetes avec les quatre Livres des Rois. *Miseram quædam tui hypomnematon in Prophetas duodecim sancto Patri Domnioni Samuellem quoque & Malachim, id est, quatuor Regum libros.* Par ces quatre Livres des Rois, il n'a marqué autre chose, comme vous voyez, que la Version Latine qu'il avoit faite de ces Livres sur les Originaux Hebreux.

Le nouveau Bibliothecaire fait dire à S. Jérôme de grandes impertinences à la page

397. de ce même Volume, pour n'avoir pas entendu les paroles de ce S. Docteur. Ruffin lui avoit reproché d'avoir traduit différemment le Verset 12. du Ps. 2. S. Jérôme répond à son Adversaire que le mot *Bar*, qui est dans l'Hebreu en ce lieu-là, ayant diverses significations, il a pû le traduire de différentes manières. M. Dupin lui a fait dire en notre Langue: *A l'égard du mot Bar, comme il a plusieurs significations, & qu'il signifie le fils ou une poignée d'épis choisis, il avoit suivi le premier sens dans son Commentaire, & que dans sa Version, de peur de donner sujet aux Juifs d'accuser les Chrétiens de falsifier l'Ecriture Sainte, il s'étoit attaché à la seconde signification, qui avoit été suivie par Aquila & par Symmaque.*

Sur ce pied-là il faudroit que S. Jérôme eût traduit après Aquila & Symmaque, *adorez une poignée d'épis choisis*, au lieu qu'il a traduit après eux *adorate pure, adorez purement*. Cette interpretation *adorez une poignée d'épis choisis*, est si ridicule, qu'elle devoit faire sentir à M. Dupin que S. Jérôme n'avoit pû parler de la sorte. Voici donc ce que dit S. Jérôme avec beaucoup de netteté dans son Apologie contre Ruffin. Le mot Hebreu *Bar* a différentes significations chez les Hebreux. Car il signifie *fils* il signifie aussi *du froment*, & *une poignée d'épis*, & de plus *choisi & pur*. *Bar autem apud Hebræos diversa significat. Dicitur enim & filius. Triticum quoque, & spicarum fasciculus, & electus ac purus.*

344 LETTRES CHOISIES

purus. Quelle faute ai-je faite, ajoute ce savant Pere, en traduisant differemment un mot Hebreu qui a en effet différentes significations ? Dans mes petits Commentaires, où je pouvois m'expliquer librement, j'ai traduit *adorez le Fils*, & dans le corps de ma Version j'ai traduit avec Aquila & Symmaque *adorez purement, adorez pure, sive electè, quod Aquila quoque & Symmachus transtulerunt.* Peut-on rien voir de plus clair, que les paroles de Saint Jerôme ? Mais notre Docteur, qui n'a point entendu la plupart des Ecrivains, dont il a donné des Extraits en notre Langue dans sa Nouvelle Bibliotheque, les a fait parler à sa maniere. Si je ne craignois de vous fatiguer par une trop longue Lettre, j'ajouterois plusieurs autres exemples des fautes grossieres, où ce Bibliothecaire est tombé. Je reserve cela à une autre occasion. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

1690.

LET-

L E T T R E X X X I X .

A U M E M E .

*Nouveaux éclaircissmens sur le Procès
entre les Chanoines de Lyon & la Fa-
culté de Théologie de Paris. Copie de
l'Arrêt du Conseil qui fut donné sur cet-
te affaire.*

M O N S I E U R ,

Vous n'êtes pas le seul qui vous plaigniez
du peu de soin qu'on a pris dans l'impression
des *Lettres choisies* qui me sont attribuées. Je
vous avouë que j'ai de la peine à m'y connoi-
tre moi-même en plusieurs endroits ; & ce
qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'elles ont
été estropiées en des endroits très-importans.
En attendant que l'occasion se présente de
les réimprimer sur les véritables Originaux,
il est à propos de vous avertir, que dans cel-
le qui regarde le Procès des Chanoines de
Lyon avec les Docteurs de Sorbonne, on
n'a point rapporté exactement le précis de
l'Arrêt du Conseil. Car au lieu de ces mots,
*Il survint un Arrêt du Conseil par lequel les
Docteurs furent obligez de biffer leur Censure,*
afin qu'elle ne parût plus sur leur Registre ; il
faut lire, selon qu'il est dans l'Original, Il
survint un Arrêt du Conseil par lequel les Doc-
teurs furent obligez de biffer leur Censure d'u-

P. S.

ne

ne telle maniere, qu'il ne parût plus rien sur leur Registre de ce qui regardoit cette contestation de l'Eglise de Lyon avec leur Doien. Les Jesuites qui, dans la dispute qu'ils ont eüe avec la Faculté de Théologie, mettent tout en usage, n'ont pas manqué de citer cet exemple, & comme il est d'une très-grande importance, je vous envoie une copie de l'Arrêt du Conseil qui a été tirée des Archives de l'Eglise de Lyon.

Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme l'Ordonnance de Messieurs de Lorraine & de Tournon, donnée en faveur du Chapitre de Lyon contre la Faculté.

„ **H**ENRI par la grace de Dieu Roi de
 „ France, à tous ceux qui ces presen-
 „ tes Lettres verront, SALUT. Comme
 „ sur la Requête à nous présentée le 4. jour
 „ du present mois de l'année 1555. par les
 „ Chapitre, Comtes & Chanoines de Lyon
 „ contre le Doien & Faculté de Théologie
 „ de Paris & contre Théodore de Bichi, dit
 „ de Champron, Doien de ladite Eglise de
 „ Lyon, leur Requête ci-attachée sous le
 „ contre-scel de notre Chancellerie, tendant
 „ à ce que les Censures dont est fait mention
 „ en icelles & faites par ladite Faculté le 18.
 „ jour d'Avril dernier passé, fussent révo-
 „ quées & raiées des Registres de ladite Fa-
 „ culté, sans avoir aucune jurisdiction ou
 „ puissance de le pouvoir faire, & que dé-
 „ sentes.

„ fenses fussent faites audit Doïen de ne s'ai-
 „ der d'icelles Censures, nous eussions ren-
 „ voïé ladite Requête à nos très-chers & a-
 „ mez Cousins les Cardinaux de Lorraine &
 „ de Tournon, pour à leur arrivée à Paris
 „ faire venir devant eux les Députez de la-
 „ dite Faculté de Théologie pour eux ouïr,
 „ ensemble lesdits du Chapitre de Lyon &
 „ ledit Doïen, les regler & y pourvoir com-
 „ me de raison: ce qu'auroit été fait, ensof-
 „ te que nos Cousins les Cardinaux de Lor-
 „ raine & de Tournon les Parties ouïes en
 „ tout ce qu'elles ont voulu dire & alleguer
 „ d'une part & d'autre, & vûë la Requête,
 „ la Censure dont est fait mention & plainte
 „ par icelle, la matiere mise en deliberation
 „ avec aucuns Presidens de notre Cour de
 „ Parlement, Prelats de notre Roïaume &
 „ autres bons & notables personnages, pour
 „ cet effet assemblez, ils ont dit & ordonné
 „ en ce qui touchoit lesdits de la Faculté de
 „ Théologie, après leur avoir fait les remon-
 „ trances telles qu'elles avoient été ordon-
 „ nées leur devoir être fait par leur Plaidoié,
 „ que leur intention n'avoit été & ne fut on-
 „ ques par l'avis du Conseil qu'ils avoient
 „ donné par forme de Censure d'avoir com-
 „ pris ou entreprendre aucune Jurisdiction
 „ contencieuse ni autre, contre ou au preju-
 „ dice de ceux auxquels elle appartient d'or-
 „ dinaire, & par délégation du Pape, que de
 „ la Declaration telle que dessus. lesdits du
 „ Chapitre de Lyon auroient Aête pour leur
 „ servir en temps & lieu comme de raison,
 „ & du surplus, que les Registres de la Fa-

348 LETTRES CHOISIES

„ culté feroient raïez & mis hors ces mots
 „ *super articulis controversis*, & ces mots,
 „ *anno Domini*, &c. faisant intitulation des
 „ jours & an que ladite Censure a été fai-
 „ te, & autres faisant mention speciale &
 „ particuliere de *Ecclesia Lugdun.* en sorte
 „ que la Censure soit generale seulement sur
 „ la consultation & réquisition generale. Et
 „ quant au Doïen a été dit & ordonné, qu'il
 „ mettroit par devant eux l'Extrait de l'Ori-
 „ ginal qu'il a levé des Registres de ladite
 „ Faculté, pour par eux être portée devant
 „ nous, afin d'en être ordonné comme de
 „ raison, & ainsi qu'il nous plairoit, avec
 „ défense audit Doïen de ne s'en aider au-
 „ cunement; ores & pour l'avenir, & ce de-
 „ dans le jour que les Parties ont été ouïes,
 „ lesquelles ont été remises en tel état qu'el-
 „ les étoient lors auparavant de ladite Cen-
 „ sure. A quoi ledit Doïen de ladite Egli-
 „ se de Lyon a cedit jour satisfait & obéi à
 „ l'expedition de ladite Censure qu'en au-
 „ roit été faite & delivrée audit Doïen de la-
 „ dite Eglise de Lyon, apportée & remise
 „ entre nos mains, savoir faisons que vû
 „ par nous le jugement tel que dessus don-
 „ né par nos Cousins les Cardinaux de Lor-
 „ raine & de Tournon, pour icelui juge-
 „ ment tel que par eux a été donné & pro-
 „ noncé aux Parties, de notre certaine scien-
 „ ce, pleine puissance & autorité Roïale, a-
 „ vons approuvé, validé & autorisé, ap-
 „ prouvons, validons & autorisons, tout
 „ ainsi comme si par nous en personne avoit
 „ été donné, ou par l'une des Cours de
 „ Par-

„ Parlement & Souverains de notre Roïau-
 „ me, & avons condamné & condamnons
 „ respectivement à entretenir ce jugement tel
 „ que dessus de point en point selon sa for-
 „ me & teneur, sans y pouvoir contrevenir
 „ autrement, directement, ou indirectement,
 „ nonobstant toutes Loix, Ordonnances &
 „ Constitutions qui pourroient à ce être con-
 „ traies, auxquelles nous avons dérogé &
 „ dérogeons par ces Presentes de nos Icie-
 „ ce, puissance & autorité que dessus, par
 „ lesquelles nous mandons au premier des
 „ Conseillers des Requêtes de notre Hôtel
 „ & premier des Conseillers de notre Cour
 „ de Parlement pris en notre dite Ville de
 „ Paris & y trouvez, de proceder à l'execu-
 „ tion de notre present Arrêt & Jugement
 „ en ce qui reste à executer, &c. Donné à
 „ S. Germain en Laye le 23. jour du mois
 „ d'Août 1555. Par le Roi en son Conseil.

BOURDIN.

Comme cet Arrêt du Roi casse & annulle
 tout ce qui regarde l'Eglise de Lyon dans la
 Censure de la Faculté de Théologie, & qu'il
 ne s'agissoit que des ceremonies particulieres
 à cette Eglise, vous jugerez facilement que la
 Sentence fût annullée en elle-même. Et en
 effet il est défendu expressément dans l'Arrêt
 au Doien de se servir jamais de l'Extrait qu'il
 avoit tiré des Registres de la Faculté. Il fut
 même obligé de le remettre entre les mains
 des Officiers du Roi. En un mot, les Par-
 ties sont remises par cet Arrêt dans l'état où
 elles étoient auparavant. Et à l'égard des
 Docteurs, ils furent obligez de porter leur

Registre chez un Commissaire nommé pour cela, afin qu'il fût biffé dans les formes & en présence de témoins, ce qui n'arriva que l'année 1558. comme il est marqué sur les Registres de la Faculté.

Mais après tout je ne vois pas quel avantage les Jesuites de Paris peuvent prendre de cet exemple. Les Chanoines de Lyon, comme on le voit dans la Requête qu'ils présenterent au Roi, ne reconnoissent point les Théologiens de Paris pour leurs Juges. Au contraire les Peres Gobien & le Comte les ont reconnus, quand ils leur ont signifié leurs explications par un Notaire. Il me semble que la Censure de la Faculté auroit été plus valable si on avoit reçu & examiné ces explications. Car elle auroit été une espece de jugement contradictoire. J'aurois bien des choses à vous faire observer sur cette affaire des Chanoines de Lyon avec les Théologiens de Paris. Je ferai copier toutes les pieces qui ont été produites de part & d'autre, & je vous les enverrai. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

Le 15. Janvier 1701.

LET

L E T T R E X L.

On a ôté trois Pieces considerables du Livre de M. Simon, qui a été imprimé à Paris sous le titre de Nouvelles Observations en 1695. On donne ici la premiere de ces trois Pieces, qui regarde la liberté de sentimens qui est dans la Société des Jesuites.

A MONSIEUR J. S.

MONSIEUR,

J'ai donné à la personne que vous m'avez indiquée un Exemplaire de mes *Nouvelles Observations sur le Nouveau Testament* pour vous les faire tenir en Bretagne. J'y aurois joint les trois Chapitres qui en ont été retranchés, si j'avois cru que vous eussiez trouvé en votre chemin des Moines dont vous me parlez dans votre Lettre. Je sai qu'ils ne m'aiment pas: mais afin qu'ils ne puissent plus vous dire à l'avenir que j'ai été dans l'impuissance de répondre à leur bon ami, je vous enverrai des Copies de mes Réponses, telles qu'elles ont été d'abord approuvées par les trois Docteurs qui ont revû l'Ouvrage entier. Mais deux d'entr'eux me prièrent ensuite de ne les point faire imprimer, sous prétexte que c'étoient des Pieces hors d'œuvre, & qui trouveroient mieux leur place dans un
autre

autre Livre que je meditois alors. Je vous envoie par la poste la premiere de ces Réponses, qui doit être jointe au Chapitre 6. de la premiere partie de mes *Observations*. C'est ce qui fait que ce Chapitre est beaucoup plus court que les autres. Comme elle est sur un point considerable de Théologie qui regarde les Jesuites, je consentis que mon Manuscrit fût communiqué à un de leurs Savans, afin de ne rien avancer qui ne fût bien appuié. Mais ce savant Jesuite ayant trouvé dans cette Piece, je ne sai quoi, qui n'étoit pas de son goût, obtint de deux de mes Reviseurs qu'elle ne fut point imprimée. Le P. Goudin savant Religieux Dominicain qui étoit mon troisieme Approbateur, en garda une Copie semblable à celle que vous trouverez ici jointe. Pour juger de l'exactitude de M. Arnauld sur les faits qu'il avance à l'égard des Jesuites, il est à propos de faire quelques reflexions sur ce qu'il dit du *Directoire des Etudes* des Jesuites, imprimé dans leur College de Rome en 1586. Il assure que c'est * un Livre composé par l'ordre de toute la Compagnie, & appuié de toute son autorité, de plus que leur General Aquaviva fit venir à Rome de divers endroits de l'Europe les plus habiles de la Societé pour travailler au Livre du Reglement des Etudes; que cet Ouvrage n'a été † publié, qu'après avoir été envoyé dans toutes les Provinces pour en avoir l'avis de tout ce qu'il y avoit d'habiles dans la Compagnie. II.

* *Difficult.* 71. p. 186.

† *Ibid.* p. 188. & 189.

Il est à propos de remarquer qu'il s'agit ici de l'Edition de 1586. qui est si rare qu'elle ne se trouve dans aucune Bibliotheque des Jesuites de France. Et ainsi l'on ne fera pas le procès à M. Arnauld pour ne l'avoir pas lûe, mais pour avoir parlé d'un fait dont il n'étoit pas bien instruit. Le seul titre de cette Edition, qui est exprimé en ces termes : *Ratio atque institutio studiorum per sex Patres jussu R. P. Præpositi Generalis deputatos conscripta*, fait voir que le General n'emploia à cet Ouvrage que six Peres qui sont nommez dans leur Congregation de 1584. Ils mirent leur travail entre les mains du General Aquaviva, qui avec ses quatre Assistans, donna au *Reglement des Etudes* la forme dans laquelle il fut ensuite publié. C'est ce qui a fait dire à Mariana, que de quatre qui furent choisis pour cela, il y en avoit trois qui n'y étoient gueres propres : * *De los quatro que para esto se escogieron los tres eran poco a proposito.*

Loin que cet Ouvrage ait été approuvé dans toute la Societé, & qu'il n'ait été publié qu'après avoir été envoyé dans toutes les Provinces, on lit dans l'Avertissement qui est à la tête, qu'on l'imprima pour être envoyé dans les Provinces, afin que chacun en pût dire son sentiment, & non pas pour servir de loi. J'en ai un Exemplaire qui a été corrigé à la main en Italie, selon cette idée. Le même Mariana nous apprend qu'il ne fut point reçu par les Jesuites des Provinces,

* *Marian. del govier de los Jesuit. c. 4.*

ces, & que l'Inquisition le défendit. *Loque resulto fue que las provincias se resentieron, * la Inquisition se interpuso y veda el libro.* Il n'approuve pas néanmoins tout ce que les Religieux de l'Ordre de S. Dominique firent dans cette occasion, où ils ne garderent pas assez de moderation. Bien qu'il condamne le peu d'uniformité de sentimens qui étoit alors parmi ceux de sa Compagnie, & qu'il apporte de bonnes raisons pour remedier à ce défaut, il ne laisse pas de blâmer l'entreprise de son General. Il assure même que nonobstant ce Reglement, la liberté d'opinions demeura dans la Société, comme elle y étoit auparavant: *La libertad de opinar sin embargo se ha quedado y se esta en su punto.*

J'ai loué dans la premiere Partie de l'Histoire Critique du Nouveau Testament les Constitutions de la Société qui accorde à ses Professeurs la liberté de sentimens, ne s'étant dévouée à aucun Maître en particulier, comme font la plupart des autres Compagnies, qui jurent *in verba magistri*. Il n'y a rien que de judicieux dans cette conduite. Néanmoins M. Arnauld la condamne severement, & m'accuse de mauvaise foi, sur ce que j'ai dit de cette liberté d'opinions. „† Il „ n'y a rien de moins judicieux, dit ce Doc- „ teur, ou plutôt il n'y a rien de plus mau- „ vaise foi, ou d'un plus grand éblouissement „ d'esprit, que ce que notre Critique fait ici. „ Tout ce qu'il apporte des Constitutions „ des

* *Idem. Marian. Ibid.*

† *Difficult. 71. p. 192. & 193.*

„ des Jésuites , prouve manifestement , que
 „ bien loin de laisser aux Professeurs de la
 „ Compagnie une grande liberté de senti-
 „ mens , elle les réduit à n'en presque point
 „ avoir , puisqu'outre qu'il leur est défendu
 „ d'introduire de nouvelles opinions , il leur
 „ est ordonné de suivre dans chaque Science
 „ la Doctrine la plus sûre & la plus reçue.
 „ La Constitution de S. Ignace ordonne aux
 „ Professeurs de la Compagnie , de suivre en
 „ quelque science que ce soit les opinions les
 „ plus sûres & les plus reçues : ce sont les
 „ propres paroles de M. Simon.

Il est vrai que S. Ignace a déclaré dans u-
 ne de ses Constitutions , qu'on suivroit dans
 la Société les opinions les plus sûres & les
 plus reçues : mais il a laissé en même temps
 au pouvoir des Supérieurs de cette Société
 de déterminer en particulier ces opinions les
 plus sûres. Il faut donc consulter les expli-
 cations que les Jésuites ont ajoutées à leurs
 Constitutions , pour en apprendre le véritable
 sens. Or ces explications qui y sont jointes
 sous le nom de *Déclarations* , & qui sont aussi
 attribuées à S. Ignace , modifient la constitu-
 tion , laquelle est exprimée en ces termes. * *In*
Theologia legetur Vetus & Novum Testamen-
tum & Doctrina scholastica Divi Thomæ. Mais
 la Déclaration qu'on a imprimée avec cette
 Constitution en forme d'éclaircissement , dit
 expressément , que si dans la suite du temps ,
 on trouvoit quelqu'autre Auteur plus utile
 aux

* *Constitut. Societ. part. 4. c. 14. cum declarat. edit. Rom.*
an. 1570.

aux Etudians, comme si l'on composoit quelque nouveau Livre de Théologie scholastique qui s'accommodât mieux au temps, on pourra s'en servir, après que la chose aura été bien examinée & approuvée dans la Société : *Si videretur temporis decursu alius autor studentibus utilior futurus, ut si aliqua summa vel liber Theologiæ Scholasticæ conficeretur qui his nostris temporibus accommodatior videretur gravi cum consilio, & rebus diligenter expensis per viros qui in universa Societate aptissimi existimantur cumque Præpositi generalis Approbatione prælegi poterit. Declar. c. 4. part. 4. Const.*

Cela fait voir que la Compagnie des Jesuites n'adopte aucuns sentimens particuliers, n'ayant pour but que d'établir ce qu'elle juge plus vrai & plus propre au bien de la Religion: *quod statuetur in universa Societate ad majorem Dei gloriam.* Ces Peres étendent cette liberté si loin, qu'elle donne pouvoir au Corps d'examiner les sentimens du General, & de les condamner s'ils ne sont pas orthodoxes. * *Le corps de la Compagnie, dit l'Auteur de la Vie du P. Cotton, qui est Supérieur au General, fait profession de n'avoir aucune Doctrine particulière, & de condamner toute mauvaise Doctrine, fut-elle dans le General même.* C'est à cette liberté que j'ai attribué la vigueur avec laquelle les Jesuites de Louvain soutinrent leurs sentimens sur l'Inspiration, contre les deux Facultez qui n'avoient pas examiné ce fait avec application.

Mais.

* *Vie du P. Cotton*

Mais cette opinion, dit-on, étoit nouvelle, & même contraire à S. Augustin & à S. Thomas, & par conséquent elle n'étoit pas la plus sûre ni la plus reçûe. Une opinion ne peut être appelée nouvelle, quand elle se trouve conforme à la plûpart des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Saint Augustin & Saint Thomas ne composent pas toute l'Antiquité : or les Jesuites qui ne s'étoient point entierement assujettis à l'autorité de ces deux Maîtres virent bien-tôt que la Doctrine des Théologiens de Louvain & de Douai n'étoit pas conforme aux plus anciens Peres.

M. Arnauld n'a pû souffrir qu'on ait avancé dans la premiere Partie de l'Histoire Critique du Nouveau Testament, „ que les Jesuites firent sagement de ne s'attacher point „ avec opiniâtreté aux sentimens de S. Thomas & de S. Augustin, comme on faisoit „ alors dans la plûpart des Universitez. Il oppose à cela les Constitutions * de S. Ignace, qui ordonne expressément qu'on suivra la Doctrine de S. Thomas, & la cinquième Congregation en 1594. où il fut statué tout d'une voix, que pour la Théologie Scholastique les Professeurs suivroient la Doctrine de S. Thomas, comme la plus reçûe & la plus conforme aux Constitutions, à quoi il joint une Lettre d'Aquaviva qui recommande l'observation de ces regles. Mais on a montré ci-dessus, que la Constitution de S. Ignace n'a point ôté aux Jesuites la liberté de sentimens ; & si l'on en doute, l'on n'a qu'à jet-

ter

* *Difficulté* 71, pag. 199, 200.

ter les yeux sur leurs plus habiles Professeurs de ces temps-là. Tout le monde fait avec quel éclat & avec quel fruit Maldonat a enseigné la Théologie dans Paris. Loin de s'attacher aux opinions de Saint Augustin, & de Saint Thomas, il fait profession ouverte de les abandonner. Il se range le plus souvent du côté des Peres Grecs, pour combattre plus fortement les Novateurs, comme on le peut voir dans son Commentaire sur les Evangiles & dans ses autres Ouvrages. C'est même par ordre du General Aquaviva, que cet excellent Commentaire a été imprimé. Mariana, & plusieurs autres ont fait la même chose que Maldonat; & cependant M. Arnauld nous vient dire parlant des Jesuites:

„ Ils étoient donc obligez par leurs Consti-
 „ tutions de suivre dans la Théologie la Doc-
 „ trine de ces deux Saints: & par consequent,
 „ c'est une fausseté de dire des Jesuites, lors-
 „ qu'ils parurent dans le Monde, qu'ils fi-
 „ rent sagement de ne pas s'attacher aux sen-
 „ timens de S. Thomas & de S. Augustin.

Notre Docteur remarque lui-même ailleurs, qu'une Loi n'a point force de Loi, quand elle ne s'exerce point dans la Pratique. Or il est constant que la Constitution du P. Ignace n'a point été mise en pratique; les Professeurs de la Societé n'ayant pas tous suivi, même dans les commencemens, la Doctrine de ces deux Saints. Les uns ont été Thomistes, & les autres ne l'ont point été. De plus ces regles qu'on nous cite n'ont été faites que pour arrêter la trop grande liberté de quelques Particuliers à inventer de nouvel-
 les

les opinions. Elles n'ont jamais empêché les habiles gens de la Société de s'éloigner de S. Augustin & de S. Thomas, lorsqu'ils l'ont jugé à propos. Pour le prouver, on n'a pas besoin de sortir du *Reglement des Etudes* que M. Arnauld fait tant valoir, & qui fut fait par le General Aquaviva. On trouve bon en plusieurs endroits de ce Livre, qu'on s'éloigne de la Doctrine de S. Thomas; & ce fut même principalement ce qui choqua les Dominicains. Il est arrêté dans la cinquième règle du *Choix des opinions*, que bien qu'il soit marqué dans leurs Constitutions de suivre S. Thomas, il y a néanmoins de certains Articles, où les Particuliers peuvent s'en éloigner, sans que les Superieurs puissent trouver à redire: *In Theologia doctrinam sancti Thomæ, ut cavetur parte quarta Constitutionum cap. 14. nostri sequantur exceptis paucis quæ licet sint aut videri possint esse D. Thomæ, quia tamen contraria & sine periculo & valde probabiliter defendi possunt, si quis hæc docere velit, conniveant Superiores ad juniorum exercitationem majorem & accuratius veritatis examen.* RAT. STUD. tit. de opinio. delect. reg. 5. pag. 10.

„ † Le General Aquaviva, continuë M.
 „ Arnauld, écrivit en 1613. une Lettre très-
 „ forte, pour recommander l'observation de
 „ ces Regles, qui obligeoient les Théologiens
 „ de la Compagnie de suivre la Doctrine de
 „ S. Thomas, & il y joignit un Decret tou-
 „ chant

„ chant la Grace, où il met ensemble S. Au-
 „ gustin & S. Thomas. Il n'est donc pas
 „ vrai, que dans ces premiers temps la So-
 „ cieté ait donné la liberté à ses Théologiens
 „ de ne point s'attacher ni à l'un ni à l'autre
 „ de ces deux Saints. Mais notre Critique
 „ n'y regarde pas de si près: il dit tout ce
 „ qui lui vient dans l'esprit, qui 'peut servir
 „ à son dessein sans se mettre en peine s'il est
 „ vrai, ou faux.

Aquaviva a été à la vérité contraire à la trop grande liberté de sentimens qui s'étoit introduite dans la Société. Il jugea qu'il étoit nécessaire de moderer cet excès, & ce fut ce qui donna occasion au *Directoire des Etudes*, qui fut imprimé à Rome en 1586. dans le College de la Société. Il ne prétendit pas pour cela soumettre entierement ceux de la Compagnie à la Doctrine de S. Thomas, soit sur la Grace, ou sur d'autres matieres, comme il est marqué expressement dans ce Livre *, qui étant très-rare, j'en rapporterai ici les propres mots: *a Itaque disertis verbis nec semel*

* *Ratio studior. pag. 18.*

„ a Le Reverend Pere General a assuré en termes for-
 „ mels & plus d'une fois, qu'il ne vouloit point empê-
 „ cher entierement les nôtres de s'éloigner en quoi que
 „ ce soit de S. Thomas. Ce qu'il a eu raison de faire,
 „ afin qu'il ne parût pas que nous fissions profession de
 „ quelque Secte, ou que nous fussions dévoués à quel-
 „ que Maître particulier. De plus quoique nous soions
 „ obligés par nos Constitutions de suivre la Doctrine la
 „ plus sûre & la plus approuvée, comme est ordinaire-
 „ ment la Théologie de S. Thomas, elle ne l'est cepen-
 „ dant pas toujours. Car il y a de certains endroits.
 „ bien qu'ils soient en petit nombre, où elle ne s'ac-
 „ corde point avec les façons de parler des saints Peres
 „ &

semel affirmavit R. P. Generalis nolle se penitus inhibere ne liceret nobis ullâ in re à sancto Thoma recedere: ac merito sane, tum ne profiteri sectam aliquam videremur jurati in verba magistri, tum quia constitutionum parte quarta cap. 5. sequi jubemur doctrinam securiorem ac magis approbatam, qualis est quidem sancti Thomæ Theologiæ in quam plurimis, non tamen in omnibus, siquidem ejus quædam, pauca licet sententiæ discrepant, vel à loquendi modo sanctorum Patrum, vel à communione veterum recentiorumve Theologorum scholâ, cum præsertim ex occasione, novarum hæreseon excogitata sint à Catholicis Doctoribus pleraque non minùs hæreticis confutandis idonea, quàm quæ S. Thomas suppeditat, in quibus aliisque id genus par est doctores alios anteferre. Huc accedit nonnunquam, si non omnes, aliquos tamen illustres Theologos sua quædam munivisse rationibus nihilo infirmioribus, aliquando etiam melioribus quàm quæ sancti Thomæ suam persuasere sententiam; atque in iis non apparet, cur aliqua

„ & avec ce qui est le plus reçu dans les écoles, sur
 „ tout dans ces derniers temps, où l'occasion des nouvelles herésies a fait inventer aux Docteurs Catholiques plusieurs choses qui ne sont pas moins propres à
 „ réfuter les hérétiques, que ce qui est dans St. Thomas. Il est bon de préférer en cela & en quelques autres choses semblables les autres Docteurs. A quoi l'on
 „ peut ajouter, qu'il se trouve d'illustres Théologiens qui ont appuyé quelques unes de leurs opinions sur d'autres si bonnes & même quelquefois sur de meilleures raisons, que St. Thomas appuyé les siennes. Or nous ne voyons
 „ pas pourquoi en ces rencontres nous n'accorderons pas aux nôtres quelque liberté, puisque nous ne le faisons
 „ même que pour l'utilité publique de l'Eglise. Il y a dans le Latin de ce directoire *Itaque disertis verbis, &c.*

qua nostris non fit concedenda libertas ob publicam etiam Ecclesiæ utilitatem. Ibid. p. 18.

Après une déclaration si authentique dans un Ouvrage que M. Arnaud assure avoir été composé par ordre de toute la Compagnie & être appuyé de toute son autorité, viendra-t-on encore nous dire que les Jésuites sont obligés de s'attacher aux sentimens de S. Thomas. Fera-t-on parler Aquaviva d'une autre manière qu'il ne parle dans le *Directoire des Etudes* qu'il a lui-même publié, pour servir de règle à ceux de sa Compagnie. Loin de leur avoir prescrit de ne se point départir de cet Ange de l'Ecole, on lit dans ce Livre un assez long Catalogue de propositions tirées de sa somme auxquelles les Jésuites ne doivent point être assujettis : *Non cogantur nostri docere.* Ce qui est si vrai que l'Auteur du Tome 2. de la *Tradition de l'Eglise Romaine sur la predestination des Saints & sur la Grace efficace*, tout Augustinien qu'il est, n'a pu le dissimuler. Il dit dans son Avertissement contre l'Auteur du premier volume, qui s'étoit appuyé sur le *Directoire des Etudes*, * *qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on ait porté un jugement un peu différent du sien sur l'article du livre DE RATIONE STUDIORUM SOCIETATIS JESU.* Car on n'a pas cru, comme lui, qu'on en pût tirer une preuve de l'attachement que ces Peres eussent alors à la doctrine de St. Augustin & de St. Thomas, après en avoir donné quelques preuves tirées de son Histoire de la Congrégation de *Auxiliis*, il ajoute,

* Tradition de l'Eglis. R., tom. 2. 160.

ajoute, parlant de ce *Directoire des Etudes*. Ce livre est rempli de beaucoup d'autres articles contraires à la doctrine de St. Thomas, & contient les principes de la Theologie nouvelle, qu'ils croyoient qu'il étoit de l'honneur de la Société de former dans l'Eglise. Ce n'étoit pas une Théologie nouvelle que la Société formoit dans l'Eglise, comme le prétend cet Ecrivain, mais elle renouvelloit les plus anciennes opinions.

Quoiqu'il en soit, cet Auteur qui paroît si zélé défenseur de la doctrine qu'il attribué à St. Augustin & à St. Thomas, parle tout autrement que M. Arnaud du *Reglement des Etudes* des Jesuites, * & par conséquent de leurs anciens sentimens. *Les disciples de Molina*, ajoute-t il un peu après, *se voyant autorisez par le livre DE RATIONE STUDIO- RUM*, où l'Intention des Superieurs étoit visible, ils ne feignirent plus de se déclarer contre la doctrine de St. Thomas. Nôtre Docteur dit au contraire, qu'il n'est pas vrai que dans ces premiers tems la Société ait donné la liberté à ses Théologiens de ne point s'attacher ni à l'un ni à l'autre de ces deux Saints, & il cite là-dessus une Lettre du General Aquaviva.

Mais on remarquera, que quelques Jesuites s'étant émancipez, sous prétexte de la liberté de sentimens qui étoit dans la Société, Aquaviva, comme un sage Pere, jugea à propos de leur fixer les articles, où l'on pourroit s'éloigner de la doctrine de St Thomas. Ce qu'il fit plutôt pour reténir dans

le

* Ibid. p. 161.

le devoir ceux qui se donnoient une trop grande liberté d'opiner, que pour empêcher les personnes sages & habiles d'abandonner ce St. Docteur, lorsqu'ils croiroient le pouvoir faire utilement pour le bien de l'Eglise. En un mot, l'uniformité de sentimens que le Général Aquaviva établit, principalement dans le *Directoire des Etudes*, étoit alors nécessaire pour ôter la confusion, mais son dessein n'a jamais été de donner la doctrine de St. Thomas, pour une Regle sûre & de laquelle on ne dût point se départir. C'est pourquoi il est marqué dans ce même Livre, que les Constitutions de la Société ne disent „ pas qu'on doit suivre St. Thomas en toutes choses, mais seulement qu'on le lira : „ or l'on suit ordinairement, ajoute-t-on, „ l'Auteur qu'on lit, mais il n'est pas nécessaire, de le suivre toujours : * *quod vero de sancto Thomâ per omnia sequendo addebatur ex Constitutionibus non habetur. Prælegimus namque S. Thomam jubent. Autorem verò quem prælegimus, ut plurimum sequi solemus. Non est item necesse ut in omnibus.*

Il n'y a personne qui nous puisse mieux débrouiller ce fait que Mariana, qui composa vers ce tems-là un petit Ouvrage pour son usage particulier, où il parle librement des défauts qu'il croioit être dans sa Compagnie. Bien qu'il y approuve le zèle de son Général, il ne peut goûter les moïens qu'il avoit employez dans le *Ratio Studiorum*, lesquels lui paroïssent une chose toute nouvelle, étant

* *Ratio studior. de delect. opin. pag. 29.*

étant très-difficile d'affujettir des esprits libres à de certaines opinions. *El zelo*, dit ce savant Jésuite, * *fue bueno ; la traça la mas nueva que jamas se fu intentado en Congregation alguna es muy dificultoso sugetar los ingenios.* Le remede qu'il apporte pour ôter la confusion de sentimens, est qu'on donne aux Professeurs en Theologie un Interprete de St. Thomas, sans qu'il leur soit libre de s'en départir. † Il propose l'exemple des autres Communautés Religieuses, comme font les Dominicains, qui s'attachent uniquement à St. Thomas, & les Cordeliers qui suivent Scot pour leur maître. Il ne veut point qu'on dicte d'autres Ecrits, citant là-dessus une ancienne Constitution de l'Université de Salamanque, où il est défendu aux Regens, de dicter, & une déclaration de Philippe II. qui après plusieurs contestations, arrêta que les Professeurs de l'Escorial ne dicteroient point, mais qu'ils liroient à leurs Ecoliers un livre imprimé.

Il est aisé de juger, que toutes ces reflexions de Mariana ne regardent que la methode & l'uniformité des études dans les écoles de la Société, comme il l'explique lui-même en ce lieu-là. Il vouloit en bannir les nouvelles opinions que quelques Professeurs débitoient par le moien de leurs Ecrits. Peut-être seroit-il à souhaiter que le Roi à l'imitation de Philippe II. fit une semblable Ordonnance, de ne point dicter d'écrits dans les Colleges
de

* *Mariana del govier, de los Jesuit. c. 4.*

† *Marian. Ibid.*

de son Roïaume, & qu'on obligéât les Professeurs de l'observer. Mariana n'a point prétendu pour cela ôter à la Société la liberté de sentimens, comme on le peut prouver par son exemple. Il ajoûte au contraire, que par la voie qu'il propose, l'on introduira plus facilement & sans aucune violence dans la Compagnie les opinions qui seroient jugées les plus convenables.

Il n'y a rien, ce me semble, de mieux senti que ce qu'on a avancé dans l'Histoire Critique du N. T. touchant la liberté des Jesuites, que lorsqu'ils parurent dans le monde l'on commençoit à avoir de bien plus grands secours pour l'étude de la Théologie, qu'on n'avoit eu auparavant. D'où l'on a inféré, qu'ils firent sagement de ne s'attacher pas avec opiniâtreté aux sentimens de S. Augustin & de St. Thomas, c'est-à-dire à ceux qui n'ont point été décidés comme articles de foi dans l'Eglise, dont la Tradition n'est pas fondée sur un seul Docteur, mais sur le consentement de tous; au moins du plus grand nombre, selon la maxime de Vincent de Lerins reçûe par tous les Ecrivains orthodoxes. Monsieur Arnaud qui ne pouvoit pas s'opposer à une maxime si constante, tâche de l'écluder, & de réduire toute la tradition à la seule autorité de St. Augustin & de St. Thomas. Il est bon de l'entendre lui même là-dessus.

„ Il s'ensuit de là que ces grands secours
 „ pour l'étude de la Theologie qu'on com-
 „ mençoit à avoir quand les Jesuites parurent
 „ dans le monde, n'ont pû être que la gran-
 „ de

„ de facilité que donnoit l'impression & le
 „ renouvellement des Sciences, de mieux re-
 „ connoître l'Antiquité Ecclesiastique par la
 „ lecture des Saints Peres, & principalement
 „ de St. Augustin, qui a été regardé, depuis
 „ que Dieu l'a donné à l'Eglise, comme le
 „ plus excellent de tous ses Docteurs après
 „ les Apôtres, à qui on a dû joindre St.
 „ Thomas son incomparable disciple, puis-
 „ que l'Eglise nous assure que ceux qui ont
 „ enseigné la Théologie par art & par me-
 „ thode, ont pris St. Augustin pour leur maî-
 „ tre, & pour leur guide. Tout cela paroît
 „ bien suivi, mais nôtre Critique, qui en a
 „ posé les principes & tiré les premières Con-
 „ clusions, en tire ici par un étrange travers
 „ d'esprit une autre toute opposée. Il veut
 „ que les Jesuites aiant paru dans le monde
 „ lorsqu'on commençoit à avoir de plus
 „ grands secours pour l'étude de la Théolo-
 „ gie, qu'on n'en avoit eu auparavant, cela
 „ les ait portez, non à étudier avec plus de
 „ soin les deux plus grands maîtres de cette
 „ Science St. Augustin & St. Thomas, mais
 „ à se mettre peu en peine de ce qu'ils avoient
 „ enseigné, pour faire valoir davantage la
 „ liberté de sentimens que cet Auteur pré-
 „ tend que la Société avoit accordée à ses
 „ Professeurs en Théologie. Pour donner
 „ plus de couleur à ce qu'il attribué aux Je-
 „ suites, il fait passer pour opiniâtreté le sin-
 „ cere attachement que la plupart des Uni-
 „ versitez témoignent avoir à la doctrine de
 „ ces deux grands Saints.

Avant que la connoissance des Langues

Grecque & Hebraïque fût établie, & que par le moien de l'impression les Livres se fussent multipliez, la plupart des Theologiens neli-soient gueres d'autres Auteurs que St. Thomas & St. Augustin, auxquels ils joignoient le Decret de Gratien & quelques autres Compilateurs peu exacts. A grand'peine savoit-on ce que c'étoit que de lire les Peres dans leurs sources; outre qu'il y avoit peu de Peres Grecs qui fussent traduits, & que ce qu'on en avoit même mis autrefois en Latin n'étoit la plupart que dans les grandes Bibliothèques. Je suis tombé par hazard il y a quelques années sur un ancien Catalogue de la Bibliothèque de Sorbonne, où je ne trouvai qu'un petit nombre de Peres indiquez par le mot d'*Originalia*: encore n'étoit-ce que des fragmens, & quelquefois même des pieces supposées. On leur avoit donné le nom d'*Originalia*, pour les distinguer des recueils.

C'étoit l'étude de ces tems-là, où les Livres intitulez *Flores Patrum* avoient grand cours. On ne savoit presque ce que c'étoit que de lire les anciens Ecrivains en *Original*. St. Augustin & St. Thomas étoient à la verité plus communs, & depuis que la Théologie eut été reduite en art, on consulta encore moins qu'auparavant les Originaux. Combien y a-t-il de méprises en fait de citations, même dans les Livres de St. Thomas, qui est le plus habile & le plus exact des Théologiens Scholastiques? Pour en être convaincu, il suffit de lire les Remarques Critiques du Pere Nicolai sur la Somme Théologique de ce St. Docteur. Il avoit choisi entre ses maîtres

tres St. Augustin. Ce fut principalement sur lui qu'il forma les idées de sa Théologie, y mêlant quelque chose de la Philosophie d'Aristote & d'Averroës qu'il cite souvent avec éloge.

Wiclef, Bucer, Luther, Calvin & plusieurs autres Novateurs de ces derniers tems, poussez par un esprit bien différent de celui de cet Ange de l'Ecole, n'ont-ils pas prétendu appuier leurs nouveautés sur le même St. Augustin? Quelques Savans d'Italie crurent au commencement du dernier * siècle, qu'il n'y avoit rien de plus utile pour empêcher ce desordre, que de faire imprimer les Peres Grecs. On vit en peu de tems paroître en Grec les Commentaires de St. Jean Chrysostome sur St. Paul, & les Livres de St. Jean de Damas, *de la Foi Orthodoxe*, qui sont comme l'Abregé de la Théologie des Eglises d'Orient. † Donat de Verone dans la Préface qu'il a mise au devant de ce dernier, a remarqué judicieusement, parlant au Pape Clement VII. que cet ouvrage combat par tout les Lutheriens, *adversus nostros desertores veritatis qui Lutherani vocantur certamen assiduum est.*

Jaques Sadolet songea serieusement à faire revivre dans l'Occident la doctrine des Peres Grecs. Il composa dans cette vûe son Commentaire sur l'Epître aux Romains, où il apporte les raisons qu'il a eues de ne pas suivre les sentimens de St. Augustin. Il en reçût
mê-

* XVI. siècle.

† Donat, Veron. epist. ad Clem. VII.

370 LETTRES DE MR. SIMON.

même des plaintes de quelques-uns de ses amis. Le Cardinal Contarin lui aiant écrit là-dessus, Sadolet lui fit réponse, que S. Augustin ne s'expliquoit pas assez; & que tous les anciens Peres Latins lui étoient contraires aussi bien que les Grecs, *Secutus equidem sum Græcos Auctores libentiùs, præsertim cum Augustinus non satis se explicare videatur, verùm & Latini veteres eandem quam Græci sententiam tenuerint.* Quelques avis qu'on lui eût donnez de reformer son Commentaire dans une seconde édition qu'il alloit mettre au jour, il ne put jamais s'y résoudre.

Vous pouvez, Monsieur, faire voir cette petite piece à ces Moines qui vous ont dit, que j'avois été dans l'impuissance de répondre à leur bon ami. Je vous enuoiërai les deux autres qui sont beaucoup plus longues par la première occasion qui se présentera. Je suis, &c. R. S.

A Paris 1696.

Sadol. epist. ad Contar. Card. an. 1535.

FIN DU TOMÈ.

